TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE — N° 11 489

MERCREDI 6 JANVIER 1982

APRÈS LE COUP D'ÉTAT

Nombreuses arrestations au Ghana

LIRE PAGE 5



Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : Jacques Fauvet

3 F

Tarif des abonnements page 16

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Telex Paris n° 650572
C.C.P. 4207 - 23 PARIS

Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Les Dix et la Pologne

« Des mots, des mots, des mots », disait Shakespeare. L'action politique commence par des mots, mais elle est futile quand elle en reste là.

Reconnaissons qu'au plan verbal la déclaration des Dix, lundi 4 janvier, est plus musclée que ce qu'on pouvait attendre. Comme le président Mitterrand avait dénoncé dans ses vœux de Nouvel An « le système qui opprime » les Polonais, les Dix mettent en cause « l'incapacité des systèmes totalitaires », tels que ceux de l'Europe de l'Est, à répondre aux aspirations les plus légitimes ».

« Les pressions externes et la campagne menée par l'U.R.S.S. » contre le « renouveau polonais » sont aussi expressément dénoncées, et toute éventuelle « intervention ouverte du pacte de Varsovie » fait l'objet d'une « solennelle » mise en garde.

Relevons aussi que les Occidentaux découvrent, mieux vaut tard que jamais, toutes les vertus de la Charte de l'ONU, de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de l'Acte d'Helsinki. Ils semblent décidés à ne plus tolérer que ces instruments diplomatiques, qui garantissent les libertés fondamentales et la non-ingérence, ne soient plus utilisés à sens unique. De là la campagne amorcée par le gouvernement français auprès des neutres et des non-alignés, majoritaires à l'ONU, pour les sensibiliser à l'affaire polonaise.

Mais c'est surtout quand l'action des Dix passe du verbe aux mesures concrètes qu'elle tourne court, l'arme économique, la seule en dehors de l'influence politique que l'Occident puisse utiliser, étant à double et même à multiples tranchants. Elle risque, en effet, de se retourner contre la population polonaise que les Dix entendent secourir ou protéger. L'aide humanitaire de la Communauté européenne est maintenue, mais comment la distinguer de l' « aide alimentaire » sur laquelle les Européens veulent réfléchir et même des crédits au gouvernement polonais qu'ils soumettent à réexamen ?

Quant aux sanctions proprement dites contre l'U.R.S.S., comment éviter qu'elles ne lèsent aussi, et peut-être beaucoup, les économies occidentales ? Leur efficacité, en tout cas, est fonction de la cohésion des politiques occidentales, tant pour le choix des produits frappés que pour la fermeté des mesures d'embargo. Interdire l'exportation de produits largement répandus, dont le détournement de trafic est un jeu d'enfant, est impraticable. Seules seraient efficaces des mesures drastiques sur un échantillonnage réduit de matériel hautement sophistiqué à l'origine précisément identifiable, ce qui ne manquerait pas de produire d'âpres marchandages entre les pays producteurs.

Le scepticisme affiché par la presse et par les personnalités politiques ouest-allemandes n'en est que plus regrettable. Que les gouvernements soient soucieux de préserver les intérêts économiques des Etats, qu'ils en tiennent compte dans leurs décisions, c'est leur devoir. Cela ne les oblige pas, pour autant, à afficher leur faiblesse comme l'a fait lundi le porte-parole de Bonn en proclamant l'attachement du gouvernement fédéral à la coopération économique avec l'U.R.S.S. A chacun son rôle. Les opinions publiques aideront leur propre gouvernement en proclamant haut et clair où elles entendent ne pas aller et même en y mettant une certaine passion. Ce qui fut le pire dans la capitulation de Munich, ce sont les acclamations qui saluèrent ses signataires.

(Lire nos informations page 3.)

AVANT LE DÉBAT PARLEMENTAIRE

Propriétaires et locataires s'affrontent sur la réforme du droit du logement

La discussion du projet de loi sur les rapports entre propriétaires et locataires, à l'Assemblée nationale, le mardi 12 janvier, promet d'être animée. Les amendements adoptés par la commission des lois aménagent sensiblement le projet initial, notamment en proposant un bail « à deux vitesses » : trois ans sans possibilité de rupture de contrat par le bailleur ou six ans avec faculté de reprise annuelle pour habiter le logement ou pour le vendre.

Mais les représentants des propriétaires (essentiellement l'Union nationale de la propriété immobilière) demeurent opposés à la reconnaissance des associations de locataires comme interlocuteurs (qu'il s'agisse du montant des loyers ou de la gestion des immeubles), tandis que les porte-parole des agents immobiliers s'inquiètent de l'insuffisance de liberté dans la discussion des loyers. Côté locataires, la déception est grande. La Confédération nationale du logement se prépare à réagir, et la Confédération générale du logement lance une « opération carte postale » *pour que, du projet de loi, il ne reste plus qu'une* « coquille vide ».

Le ministre de l'urbanisme et du logement, M. Roger Quilliot, explique ci-dessous la finalité de cette réforme, la première dans ce domaine depuis 1948.

Le nécessaire équilibre

par ROGER QUILLIOT (*)

Quelques associations de propriétaires ou d'agents immobiliers m'ont dépeint comme un vulgaire étrangleur ou, plus noblement, comme je ne sais quel Erostrate, qui chercherait à s'immortaliser en lançant une torche enflammée dans le temple de l'immobilier. A ce niveau de délire poétique, la fureur atteindrait au sublime si elle n'était totalement inadaptée à son objet.

Car de quoi s'agit-il, sinon d'établir un équilibre entre droits et devoirs des bailleurs et des locataires ? Jusqu'en 1914, le propriétaire dispose, comme le patron dans l'entreprise, d'un droit régalien. Puis, la pénurie, née de quatre ans de guerre et de destructions, amène les gouvernements, tous les gouvernements, à bloquer les loyers, à lancer les habitations à bon marché de Loucheur et à limiter fortement les droits du propriétaire. Pour couronner le tout, au lendemain de la seconde guerre mondiale, la loi de 1948, très vite mutilée, organise la fixation réglementaire des loyers et le maintien dans les lieux du locataire. Il faudra des décennies pour sortir de ce système généreux dans son principe et pervers dans ses effets : la dégradation, faute d'entretien, du centre de nos cités est perceptible.

(*) Ministre de l'urbanisme et du logement.

(Lire la suite page 30.)

L'ATTAQUE D'UN CAMP MILITAIRE

Les armes volées à Foix ont été retrouvées

Un des malfaiteurs a été arrêté

La totalité des armes — sauf deux — dérobées le 22 novembre dernier au camp militaire Clauzel, près de Foix (Ariège), ont été retrouvées, au cours de la nuit du lundi 4 au mardi 5 janvier, à Caujac (Haute-Garonne). L'un des auteurs présumés du vol a été arrêté mais son identité n'a pas été révélé.

De source policière, on indique qu'il paraît vraisemblable que les membres du commando étaient des truands et on précise, dans les milieux militaires, que ceux-ci ont agi grâce aux indications fournies par un appelé qui, au moment des faits, n'était plus sous les drapeaux.

Les policiers du S.R.P.J. de Toulouse ont été mis sur la piste des auteurs de ce vol d'armes grâce à un banal hold-up commis lundi matin 4 janvier dans un couloir de la gare Matabiau à Toulouse. Deux hommes armés avaient agressé deux convoyeurs de fonds de la S.N.C.F., auxquels ils avaient dérobé 30 000 F. Les deux gangsters étaient interpellés peu après. Au cours d'une perquisition effectuée chez l'un d'entre eux à Toulouse, les policiers découvrirent une photographie du stock d'armes dérobées au camp de Clauzel.

L'un des deux hommes reconnaissait alors avoir trouvé la cache, et indiquait aux policiers l'endroit où étaient dissimulées les armes, mais il niait toute participation à l'opération. Les armes étaient retrouvées dans la nuit enterrées dans un champ près d'une ferme inhabitée. La police a ainsi récupéré cent treize pistolets-mitrailleurs MAT-49 et quatre mitrailleuses M-50 de calibre 12,7. Seuls les deux pistolets-mitrailleurs, avec leurs chargeurs, dont étaient pourvus deux gardiens, n'ont pu être retrouvés. Seules ces deux armes étaient en état de fonctionner, les autres étaient neutralisées. Elles ont été découvertes en bon état.

Le vol d'armes au centre mobilisateur 83, le camp Clauzel, avait donné lieu à une cascade de revendication de l'extrême gauche à l'extrême droite. Tout d'abord le Mouvement armé et autonome d'intervention, supposé être une émanation des NAPAP (Noyaux armés pour l'autonomie populaire) revendique l'action.

Ensuite, dans un communiqué, un homme qui se déclare être « *le chef de l'organisation de l'armée secrète (commando Delta)* » revendique, à son tour, la paternité de cette action. Le 6 décembre, une organisation mystérieuse, baptisée Colère des légions, déclare avoir également dérobé un missile antichar Milan et trois cents tenues de combat. Enfin, le 9 décembre, un journal de Bilbao (Espagne) publie une revendication émanant de l'organisation d'extrême droite Bataillon basque espagnol.

Après ce vol, le ministre de la défense, M. Charles Hernu, s'était rendu au camp Clauzel et avait déclaré que sa visite avait pour but de préciser : « *Les mesures nécessaires devant être prises après cette sérieuse affaire.* » Quelques jours après le vol, le commandant du centre mobilisateur, un officier supérieur en fin de carrière, avait été sanctionné de trente jours d'arrêt de rigueur pour négligence dans la sécurité des installations dont il avait le commandement.

POINT

Police et cohérence

L'année 1982 sera marquée, pour la police française, par un recrutement massif : six mille fonctionnaires seront embauchés.

L'augmentation des effectifs, dans cette profession comme dans les autres, n'est pas un bien en soi. Tout dépend de la manière dont sont recrutés, formés puis utilisés, les personnels. L'éducation nationale paie encore aujourd'hui le recrutement à la hâte, dans les années 60, de milliers de maîtres embauchés pour faire face à la vague démographique. De même, une bonne partie du malaise de la police s'explique par les recrutements opérés après la « grand-peur » de mai 1968.

La décision prise par M. Defferre de transformer en direction à part entière ce qui n'était jusqu'alors que la sous-direction de la formation marque une volonté politique de provoquer le changement à la source : telle formation, tel policier. Les concours de recrutement, dans l'avenir, seront plus difficiles et la formation fera une large place à la psychologie.

Les relations entre les Français et leur police ont rarement été au beau fixe. Mais elles sont meilleures qu'on ne l'imagine parfois. Un sondage d'opinion, réalisé par la Sofres pour l'émission des « Dossiers de l'écran » d'Antenne 2, consacré, mardi, à la police, l'atteste : 71 % des six cent dix-huit personnes de dix-huit ans et plus interrogés, du 18 au 22 décembre, déclarent avoir une « bonne opinion » de la police.

L'action de la police a plusieurs visages. Aide, assistance, soutien : c'est l'aspect quotidien mais obscur. Répression, fusillades, bavures éventuelles : c'est le côté spectaculaire, dangereux mais plus rare. Maintien de l'ordre : il y a eu peu d'incidents depuis le 10 mai, faute d'occasions, bien sûr, mais aussi parce que la police a reçu des consignes de discrétion. Quant aux « provocateurs », ils ont disparu comme par miracle...

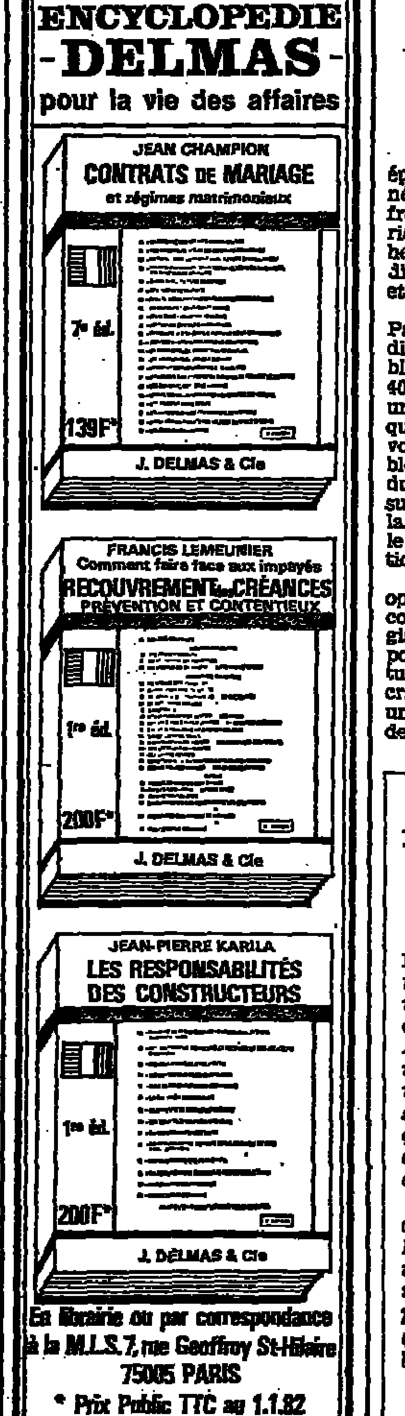
Assurer la cohérence interne dans la diversité des actions, mais aussi la cohérence avec un projet global de société respectueux du droit : l'enjeu est plus ambitieux pour un pouvoir de gauche qui ne veut pas limiter à la répression l'idée qu'il se fait de la police.

(Lire page 8.)

A Grenoble

LE CORPS D'OLGA MOÏSSENKO A ÉTÉ RETROUVÉ

(Lire page 32.)



La montée du divorce

I. — LES EFFETS DE LA LOI DE 1975

par CHRISTIANE CHOMBEAU

Henri est fils de divorcés. Il a épousé, il y a une dizaine d'années, une fille de divorcés. Son frère François vient de se remarier, après une expérience malheureuse, avec une jeune femme divorcée d'un premier mari jaloux et violent...

Une exception, cette famille ? Pas tant que cela. Le nombre des divorces en France a presque doublé entre 1970 et 1979, passant de 40 954 à 81 000. A ce rythme, d'ici un an ou deux, un mariage sur quatre se terminera par un divorce. Une proportion encore faible, cependant, dans les pays industrialisés, puisqu'elle est de un sur deux pour les Etats-Unis et la Suède, et de un sur trois pour le Danemark et l'Union soviétique...

Ceux qui, en 1975, s'étaient opposés à l'introduction du consentement mutuel dans la législation sur le divorce, de peur de porter un coup au mariage-institution, affirmeront que leurs craintes étaient fondées. En fait, une étude menée par la division de la statistique du ministère de la justice (1) prouve que la loi du 11 juillet 1975, mise en application le 1er janvier 1976, n'a pas affecté — du moins jusqu'en 1979, dernière année étudiée — l'évolution du nombre des divorces. Celui-ci a continué à suivre une courbe ascendante amorcée en 1964 et accentuée en 1970, bien avant la nouvelle loi...

Le phénomène est particulier à la France. Dans les pays voisins, notamment en Grande-Bretagne, la libéralisation du divorce a provoqué une vague de demandes. On pouvait donc s'attendre à une ruée équivalente. Le ministère de la justice a cherché à savoir pourquoi il n'en a rien été. Il constate que « *dès 1970, 18,4 % des affaires introduites par une demande de chaque époux, représentant quelque 6 % de l'ensemble des affaires, avaient un objet déterminé par l'objet de la demande initiale* ». Prenons le cas le plus répandu : lorsqu'un des époux demandait le divorce pour adultère et que sa demande était repoussée, son conjoint déposait à son tour une demande pour injure grave, obtenant ainsi immanquablement le divorce. Ce phénomène est interprété comme une manifestation avant la lettre du consentement mutuel. Autrement dit, en France, la loi a succédé à la pratique et ne l'a pas devancée : « *Elle a seulement permis aux conflits matrimoniaux d'être réglés en droit et non plus selon une apparence de légalité.* » Depuis 1976, le divorce par consentement mutuel connaît un succès croissant au détriment du divorce pour faute, dont le nombre stagne (en 1978 : 59 % de divorces pour faute et 30 % par demande conjointe).

L'histoire du divorce en France est une suite d'atermoiements entre le divorce-sanction et le divorce-constat (2), d'affrontements entre ceux qui, avec les catholiques, considèrent le mariage comme un lien indissoluble et ceux qui n'y voient qu'un contrat. Dans le droit romain, figurait déjà le consentement mutuel, mais au douzième siècle, le droit canonique fera du mariage un sacrement indissoluble et interdira du même coup le divorce. Il faudra attendre la Révolution française pour voir, enfin, la laïcisation du mariage. La Constitution du 3 septembre 1791 proclamera la neutralité religieuse de l'Etat et décrétera que le mariage n'est qu'un contrat aux yeux de la société civile. Le 20 septembre 1792, un an plus tard, la France reconnaîtra pour la première fois le divorce en adoptant la loi « *la plus libérale que la France ait connue en la matière* », ainsi que l'explique M. Jacques Commaille, maître de recherches au service de coordination de la recherche du ministère de la justice. Aujourd'hui encore, beaucoup s'y réfèrent et s'en inspirent...

(1) *Le divorce en France*, enquête de la division de la statistique du ministère de la justice, collection INSEE, documentation française, N° 85-86.

(2) *Le divorce en France* par Jacques Commaille, Notes et études documentaires, Documentation française, N° 4478.

(Lire la suite page 8.)

AU JOUR LE JOUR

HUMILITÉ

L'hebdomadaire allemand Der Spiegel *publie les résultats d'un sondage d'opinion, volontairement faussé, sur la cote des ministres de la R.F.A. Les « sondeurs » ont introduit dans la liste soumise à un échantillon représentatif le nom d'un ministre qui n'existe pas. Il est arrivé en sixième position, devant dix personnalités.*

Ce sondage est une leçon d'humilité et un hommage à M. Toutlemonde, glorieux inconnu qui a, enfin, l'occasion de se déclarer lui-même populaire. Voilà un sondage qui devrait nous en épargner bien d'autres.

BRUNO FRAPPAT.

LE NOUVEAU PHÉNOMÈNE ANGLAIS

Rock électronique

Le rock connaît d'incessants bouleversements. Les modes se succèdent, se téléscopent, s'éliminent. De plus en plus vite. Invariablement c'est l'Angleterre — et plus particulièrement Londres — qui donne les élans. Contrairement aux Etats-Unis par exemple, il existe dans ce pays un phénomène d'identification où la musique et l'image, étroitement liées, participent d'une même recherche d'identité qui, pour les adolescents, se traduit par une volonté de se singulariser tout en appartenant à un clan. Les racines de ce phénomène correspondent évidemment à l'humeur sociale du moment.

L'année 1981, pour le rock, a été rare en événements et pauvre en inspiration. Les différents mouvements sont nés pour répondre aux exigences du show-business. Improvisés, ils ont été motivés et suivis essentiellement par le succès d'un groupe. On a vu, à la traîne des Stray Cats, le retour du rockabilly et de ceux qui ont choisi de vivre la banane au-dessus du front. Avec la mode pirate et son principal protagoniste, Adam and the Ants, c'est le bicorne qui a coiffé les têtes. Plus consistant, le nouveau courant qui frappe l'Angleterre est fait de groupes électroniques. Ils surgissent de toutes parts, défraient la chronique, envahissent les ondes et les discothèques, gagnent le sommet des hit-parades. Ils ont pour noms Orchestra Manœuvre in the Dark, Human League, Heaven 17, Ultravox, Soft Cell.

ALAIN WAIS.

(Lire la suite page 12.)

Le Monde

idées

LE DÉBAT SUR LA RÉFORME PÉNALE

RÉPRIMER

Le débat sur la réforme pénale a repris. Jean Foyer croit à la nécessité de restaurer une certaine répression, faute de quoi on s'expose à susciter des réactions de vengeance. Bertrand Le Gendre montre l'utilité de revoir les textes sur les contrôles d'identité qui laissent subsister un danger d'arbitraire. Quant à Bernard Prévost, il voudrait qu'on s'attache davantage à la nature des délits qu'à la personne des délinquants, autrement dit qu'il n'y ait pas deux classes pour la justice.

par JEAN FOYER (*)

DEPUIS *le printemps de l'année, le manichéisme est la théologie du pouvoir. L'héritage, la pratique des prédécesseurs étaient des formes du mal. L'État socialiste est l'incarnation présente du principe du bien.

La politique pénale du dernier gouvernement, qu'elle s'exprimât dans *les Chevaux du lac Ladoga*, sous la plume d'Alain Peyrefitte, ou qu'elle se traduisît par le vote de la loi dite « sécurité et liberté », était, aux yeux des nouveaux maîtres, une politique rétrograde, pessimiste, dépourvue de confiance en l'homme. Elle était la politique de fers, de bourreaux, de supplices que réclamait un homme politique de la Restauration.

Nous allons changer tout cela, proclament-ils. Déjà l'amnistie et les grâces ont ouvert les portes des prisons, la peine de mort a été abolie, la Cour de sûreté de l'État supprimée, la loi anticasseurs abrogée. Le Syndicat de la magistrature, maître du ministère de la justice bien plus que ne l'est le garde des sceaux, inspire la nouvelle commission de réforme du code pénal, qui rassemble ses adeptes et ses amis, et quelques personnalités qui après avoir fait leur cour au pouvoir précédent et n'en avoir pas retiré suffisamment d'honneurs et d'égards espèrent sans doute être plus heureux auprès du nouveau.

Désormais deux idées paraissent inspirer la législation qui se dessine, idées profondément rousseauistes. La société corrompt l'homme, il convient de l'en empêcher par la prévention. L'homme corrompu, qui a commis une infraction, ne mérite pas d'être puni, la société, auteur de son malheur, doit le resocialiser et le réinsérer, ce qui n'est pas dépourvu de contradictions.

Qu'il y ait dans la description qui nous est présentée de la politique pénale antérieurement pratiquée une caricature déformante très injuste et souvent malveillante, cela est certain. Qu'il y ait dans le discours actuel des constatations exactes que le précédent pouvoir avait déjà faites, cela est évident. Qu'il y ait, à côté d'un souci publicitaire souvent agaçant, une générosité sympathique dans le nouveau discours, je n'en disconviens point et le reconnais volontiers.

Mais en matière pénale, comme en bien d'autres domaines, la politique socialiste révèle sa difficulté à renouveler l'idéologie du Front populaire et de la Libération, son absence d'intérêt pour les expériences d'autrui, son mépris des réalités qui contredisent ses principes, et aussi, il faut le dire, une certaine dose d'hypocrisie.

La prévention a été trop souvent négligée en France, et dans tous les domaines. La Sécurité sociale, qui s'épuise à couvrir les dépenses de soins, refuse en principe de couvrir les dépenses de médecine préventive ! En fait de délinquance, nous subissons dans une large mesure les conséquences d'une urbanisation impossible à contenir sans doute, mais qui a été mal canalisée. Le rapport de la commission Peyrefitte sur la violence a publié des courbes qui rendent aveuglante la corrélation de l'augmentation de la criminalité à partir d'une certaine population.

L'effondrement des valeurs morales

Il est bon de faire pénétrer cette vérité dans l'esprit des responsables de l'urbanisme, à tous les niveaux. Il serait coupable de persévérer dans les erreurs commises, et encore plus de les renouveler. Mais il faudra à la France, et à toutes les sociétés occidentales, vivre longtemps avec ce mal. On ne détruira pas demain à l'aide d'explosifs des agglomérations urbaines construites et équipées, mal peut-être, mais à si grands frais.

Les conséquences de l'urbanisation n'auraient pas été aussi néfastes si les effets de la croissance urbaine n'avaient été « potentialisés » par l'effondrement, simultané et certainement corrélatif, de toutes les valeurs morales traditionnelles dont la famille, les Eglises et l'école étaient les messagères, et la formation et la diffusion de contre-valeurs, popularisées par les médias et, quelquefois du reste, hélas ! par les institutions traditionnelles.

S'étonnera-t-on de voir des délinquants, jeunes le plus souvent, s'attaquer aux institutions d'une société *dont on leur dénonce l'injustice* à longueur de journée, imiter les scènes de violence dont les écrans ne cessent de leur offrir l'image, et, demain peut-être, molester les personnes et les biens de ceux qu'on leur aura présentés comme les ennemis de classe et les saboteurs de la révolution socialiste.

Du reste, un récent congrès, organisé par un syndicat de magistrats, expliquait que la délinquance classique était plutôt bénéfique et que la délinquance financière était la seule condamnable. Il n'est pas sûr que les personnes âgées dont des cambrioleurs viennent dérober les économies et les usagers du métro malmenés par des loubards aient exactement la même appréciation...

Quoi qu'il en soit, la seule prévention efficace procéderait d'une réforme intellectuelle et morale, diffusée par l'éducation et les moyens de communication. Je vois mal le pouvoir socialiste s'en faire l'initiateur dans le temps qu'il porte à ses plus extrêmes conséquences législatives la libération des mœurs qu'il a inscrite dans son programme.

C'est tout le problème des structures légères de prévention. En soi, elles seraient bien adaptées, à la condition que leurs animateurs ne soient pas convaincus de l'injustice d'une société dont ils ont la charge de promouvoir le respect des lois.

La justice répressive demeurera donc indispensable. Le pouvoir actuel veut l'orienter dans le sens de la réinsertion du condamné, les ennemis de classe étant cependant exceptés de cette réorientation humanitaire. En réalité, ils n'inventent rien. Les principes de cette politique ont été définis au temps du gouvernement provisoire. L'expérimentation en a été faite sous la IVe République. Ces institutions et les procédures en ont été instituées par *une ordonnance du 22 décembre* 1958, signée du général de Gaulle et contresignée par M. Debré.

Malheureusement, en France comme à l'étranger, cette politique a échoué. On n'a plus fait exécuter de peine, ou du moins on l'a réduite, sous prétexte qu'on réinsérait, et l'on n'a point réinséré parce qu'on n'en avait plus les moyens.

Certes ont manqué les moyens matériels surtout, et, plus gravement, manqué les personnes : il eût fallu et il faudrait pour ces tâches, si souvent ingrates et décevantes, une sorte d'ordre religieux et de véritables saints : la réinsertion a un taux d'échec énorme, et ses résultats positifs sont souvent peu durables.

L'effet le plus clair est d'avoir fait perdre confiance à de nombreux participants de l'œuvre de justice répressive dans la légitimité de leur mission, ou au moins de les faire douter.

Le risque d'une justice privée

Que faire ? Ne pas abandonner la réinsertion, mais restaurer une nécessaire répression, seule leçon que certains délinquants comprennent. D'abord dépénaliser et décharger les tribunaux d'affaires pour lesquelles d'autres méthodes seront plus efficaces. On l'a fait en matière de chèques sans provision et de stationnements illicites. Cela aura surtout le mérite d'accélérer les procédures.

Distinguer entre les délinquants normaux et ceux qui ne le sont point et relèvent plus de la médecine que de la justice. Mais peut-être faudrait-il auparavant réformer une certaine psychiatrie ? Distinguer les longues peines, pour lesquelles le travail de rééducation doit être conservé, et les courtes peines pour lesquelles il n'a guère de sens faute de temps et n'est même pas sérieusement *pratiqué*.

Appliquer les peines de substitution ressenties comme une véritable sanction, c'est-à-dire comme une gêne « pénible » dont le condamné souhaitera éviter le retour. Conserver tout de même l'emprisonnement, même de courte durée, à l'appréciation du juge, mais un emprisonnement corrigé de ses vices actuels, un emprisonnement évitant la promiscuité et aidant le condamné à se prendre en charge, un emprisonnement comportant *obligation* au sport, au travail et à la formation, un emprisonnement sans journaux pornographiques et sans parloir rapproché, un emprisonnement comportant, à la sortie, des structures d'accueil et de placement.

Qu'on y prenne garde. La politique actuelle décourage les personnes qui exposent souvent leur vie pour arrêter de dangereux malfaiteurs. Elle exaspère les victimes et leurs familles. Elle indigne beaucoup de personnes. *A la prolonger*, on suscitera des réactions de justice privée, c'est-à-dire de vengeance. Ni le droit ni le respect de la personne humaine n'ont rien à y gagner.

(*) Député (R.P.R.) de Maine-et-Loire, ancien garde des sceaux, ancien président de la commission des lois.

L'inconnue du code express

par Bernard PRÉVOST (*)

JUGER vite ou juger bien, il faut choisir. Ce lancinant constat de l'antinomie judiciaire, quel garde des sceaux n'a — secrètement ou publiquement — rêvé de l'éliminer de nos codes, pour réunir sur un seul plateau les exigences d'un juridisme efficace et les nécessités d'une promptitude sereine ?

L'hôte actuel de la Place Vendôme n'y a pas résisté. Voilà qu'il annonce une nouvelle réforme des flagrants délits. Certes, on verra disparaître sans regret les dispositions de la loi « sécurité et liberté ». Ce n'est pas pour autant que l'on acclamera sans réserve le projet conçu sous le règne *du changement. Il marque, en effet*, une singulière rupture par rapport aux régimes juridiques antérieurs. Rappelons donc brièvement ce qu'ils furent.

A l'origine, la procédure pénale express procède d'une idée simple. Un individu ne peut être jugé le jour même de sa présentation au parquet que pour autant qu'il a été arrêté par la police « en flagrant délit ». On comprend l'esprit de la loi et les précautions du législateur. La justice à grande vitesse est chose périlleuse. Il faut ne l'appliquer qu'à ceux qui ont été appréhendés au moment même où ils commettaient l'infraction. Ainsi se trouve exclue, par définition, une part de la recherche de la vérité judiciaire. Ainsi peut, raisonnablement, se justifier un jugement accéléré.

En leur temps, les « flags » furent légitimement flétris. Mais, le plus souvent, les critiques manquaient leur cible. Elles étaient généralement d'opportunité. Rarement de fond. A l'occasion de procès retentissants les bonnes âmes découvraient furtivement cette procédure, blâmaient la précipitation de l'audience et dénonçaient la lourdeur des sanctions. En réalité, il y avait plus grave. La vraie tare — profonde et pernicieuse — des « flagrants délits » vint, en fait, de l'abandon progressif de l'exigence de « flagrance ». La remarque dépasse amplement la querelle de sémantique juridique. *Elle exprime une* véritable dénaturation de cette justice rapide. Initialement réservée à des infractions mineures et indiscutablement établies, elle fut, de plus en plus souvent, appliquée — particulièrement à Paris — à des délits graves, complexes, contestables. Plus que de la procédure elle-même, le danger vint finalement de sa dérive et de son détournement.

La « saisine directe » de la loi « sécurité et liberté » est détestable en ce qu'elle consacre cet état de fait. Mieux, elle l'amplifie. Désormais, le procureur de la République peut saisir le tribunal le jour même *« si les charges déjà réunies paraissent suffisantes »*. Le glissement est considérable. Du délinquant « pris sur le vif », on passe à celui sur lequel ne pèsent plus que des présomptions mal définies. Laissées, en tout cas, à la seule appréciation du parquet, hors la moindre intervention d'un avocat.

A classe unique

La future réforme prétend écarter ce flou judiciaire. Généreuse dans son inspiration, elle risque cependant de manquer son objectif. Schématiquement, la situation de demain sera la suivante. Si le procureur — auquel la police conduit un individu qu'elle a appréhendé et interrogé — estime que les faits peuvent être jugés en l'état, il se trouvera devant un choix théoriquement clair. Soit *« inviter la personne en cause à comparaître devant le tribunal en qualité de prévenu libre »* à une audience ultérieure, ce qui correspond au système d'ores et déjà en vigueur sous l'appellation de « rendez-vous judiciaire ». Soit, *« si les éléments de l'espèce lui paraissent justifier une mesure de détention provisoire »* et *« lorsque la peine prévue par la loi est égale ou supérieure à deux ans d'emprisonnement sans excéder cinq ans, traduire immédiatement le prévenu devant le juge de la comparution »*, qui aura seul la possibilité de saisir le tribunal dans les vingt-quatre heures.

On perçoit aussitôt que le système rompt profondément avec les inspirations antérieures. Jusqu'à présent, seule la nature du délit *(qu'il fût « flagrant » ou suffisamment établi)* était, officiellement, prise en compte pour retenir la filière pénale courte. La personne du délinquant n'avait pas à entrer en considération. C'était, de ce point de vue, retenir un principe d'égalité des justiciables devant la loi. Demain, si le texte est adopté dans la forme qu'on lui connaît, ce droit peut être battu en brèche.

La nouvelle procédure, mesure exceptionnelle, ne s'appliquera que lorsque les *« éléments de l'espèce »* auront paru *« justifier une mesure de détention provisoire »*, tant au procureur de la République qu'au juge de la comparution. Qu'est-ce à dire ? Quels peuvent être ces « éléments » que le texte se garde bien de définir ? Est-ce le trouble à l'ordre public, causé par le délit ? Certainement pas. La procédure ne vise que les délits punis d'une peine d'emprisonnement de deux à cinq ans, et dans cette fourchette, si aucune infraction n'est anodine, aucune non plus n'est une exceptionnelle menace pour la société.

Reste donc la personnalité des délinquants. C'est elle qui risque d'offrir les « éléments » recherchés. On sait ce que cela peut signifier. La détention provisoire sanctionne la plupart du temps l'absence de « garanties de représentation » des prévenus. En termes clairs : la fortune, le logement, l'emploi. Que viennent à manquer ces données et disparaissent ces « garanties ».

A ceux qui ne pourront présenter au parquet et au juge ni bulletin de salaire, ni quittance de loyer, n'est-ce pas alors un leurre que d'affirmer que la nouvelle procédure interviendra *« à titre exceptionnel »* et que les autorités judiciaires les remettront, en général, en liberté munis d'une convocation pour une audience ultérieure ? Cela ne se fera pas.

Le voilà le danger. Au lieu de consacrer une procédure à certains délits, la pratique, immanquablement la réservera à certains délinquants. Parmi les plus déshérités. Or les chômeurs sans domicile fixe n'ont pas à devenir légalement les justiciables ordinaires d'une procédure exceptionnelle. La justice à deux vitesses n'est pas, en soi, redoutable. A condition d'être à classe unique.

C'est peu de dire que les dispositions qu'on nous présente offrent sur *ce point une bien vaste inconnue*. La cause en est sans doute que, dans la précipitation de vouloir abroger la loi « sécurité et liberté », on ne fait que du pointillisme juridique. Quand on avait la possibilité de présenter, dans le calme et la réflexion, une réforme d'ensemble du code de procédure pénale.

(*) Avocat au barreau de Paris.

« Vos papiers ! »

par BERTRAND LE GENDRE

DANS quelques mois, peut-être quelques semaines, la loi Peyrefitte sera effacée des codes. Rarement retour en arrière aura consacré un tel progrès. Mais, sur un point au moins, le gouvernement semble hésiter à braver l'opposition. Il *s'agit des contrôles d'identité* que la loi « sécurité et liberté » a généralisés et légalisés. Il y aura une réforme, M. Mitterrand l'a promis, mais une réforme en trompe l'œil. Pourquoi ? Parce qu'on s'apprête à revenir aux textes d'avant la loi « sécurité et liberté » et que ceux-ci comportent un danger d'arbitraire.

La généralisation des contrôles d'identité n'est qu'un codicille à la loi Peyrefitte, ajouté à ce texte, de connivence avec son auteur, au cours de la discussion parlementaire. Mais il ne tranche pas sur le reste. Comme la multiplication des procédures express, ils portent atteinte à une liberté fondamentale, celle d'aller et venir.

Depuis le 10 mai, ces contrôles étaient condamnés. Deux solutions étaient envisageables : refondre complètement les textes en vigueur ou revenir au système antérieur, dont le péché majeur, rédhibitoire en matière de liberté, est de manquer de clarté et de laisser une large marge d'appréciation à la police.

Le retour au droit antérieur signifie que, à la différence de ce qui se passe aujourd'hui, les contrôles d'identité dits de police administrative ne seront plus possibles. Le simple badaud, le voyageur circulant dans les couloirs du métro, pourra refuser de s'y soumettre. Seront seuls autorisés les contrôles décidés à la suite d'un flagrant délit — un voleur à la tire pris sur le fait par exemple — ou à l'occasion d'une enquête préliminaire. Encore, dans ce dernier cas et par une bizarrerie juridique, la personne qui refusera d'obtempérer ne sera-t-elle passible d'aucune sanction.

Cela, c'est le droit pur. Dans la pratique — l'expérience des années antérieures à la loi Peyrefitte le prouve — il risque d'en aller différemment. D'abord parce qu'il est dans la nature de la police de chercher à étendre ses prérogatives. Les contrôles d'identité sont réglementés ? Qu'à cela ne tienne ! Interpellé pour délit de « sale gueule », le chevelu du métro a eu un geste d'impatience. Illégal à l'origine, le contrôle d'identité devient inattaquable parce qu'il y a eu « rébellion ».

La tactique est au point. Elle est même officiellement enseignée dans les écoles de police. *En témoigne cet extrait d'un manuel toujours en usage : « Face au mutisme du contrevenant ou à un refus de ce dernier, exprimé de façon nullement outrageante, de décliner son identité, l'agent de police judiciaire agira avec doigté. Le refus du contrevenant pourra le plus souvent être vaincu par la persuasion. Au cas contraire, l'agent de police judiciaire pourra alors parfois, selon les circonstances de fait, et en appréciant celles-ci avec prudence, se considérer comme outragé, ce qui justifiera alors la conduite coercitive devant l'officier de police judiciaire. »*

L'autre réserve que suscite le retour au droit antérieur tient à la jurisprudence. Les contrôles d'identité de police administrative sont certes interdits, mais, depuis 1973, la Cour de cassation estime que la police est fondée à y procéder, même en l'absence d'infraction, si *« les circonstances particulières l'exigent »*. Depuis lors, les tribunaux ont plutôt tendance à interpréter cette notion de *« circonstances particulières »* dans un sens répressif, de sorte que la police se sent les mains très libres.

Un contrôle illusoire

Fonder les contrôles d'identité sur un tel système revient à prendre le risque d'abus. M. Badinter le sait, comme en témoigne le jugement qu'il portait sur ce système, à une époque, il est vrai, où il n'était pas encore ministre de la justice : *« L'arrêt de 1973* [évoqué plus haut] *n'est pas un monument à la gloire des libertés républicaines. Quand on nous dit que les pouvoirs de police administrative permettent, quand les circonstances particulières l'exigent, de procéder à des vérifications d'identité, cela veut dire tout simplement qu'on renvoit à ceux qui vont pratiquer le contrôle l'appréciation de ces circonstances particulières. »* Avec ce système, estimait M. Badinter, *« on ouvre la porte à tout »*.

Bien sûr, les tribunaux sont là pour réprimer les abus. Mais, ajoutait-il, le contrôle judiciaire, dans ce domaine, est une *« illusion »*. On ne saurait être plus pessimiste. Ou plus lucide.

Un front du refus commence à se dessiner contre cette pseudo-réforme. Il va du groupe communiste à l'Assemblée nationale au Syndicat de la magistrature, en passant par le Syndicat des avocats de France. Une des idées émises consisterait à modifier la loi, de manière à interdire sans ambiguïté les vérifications dites de police administrative. Ainsi mettrait-on le holà à la dérive de la jurisprudence.

Pour l'instant, M. Badinter n'est saisi que d'un avant-projet, celui qu'il a demandé à la commission que préside M. Jacques Léauté, professeur à l'université de Paris-II. Tiendra-t-il compte des réserves que suscitent les suggestions de cette commission sur les contrôles d'identité ? Dans le cas contraire, il risque de se heurter à l'opposition des députés socialistes qui ont toujours manifesté une extrême sensibilité à tout ce qui touchait aux contrôles d'identité.

LA SITUATION EN POLOGNE ET SES RÉPERCUSSIONS

Solidarité accuse la junte d'avoir transformé le pays « en un vaste camp de travail »

La B.B.C. a diffusé lundi 4 janvier un document de Solidarité qui a mis une semaine à parvenir à Londres. Le syndicat indépendant accuse la junte d'avoir transformé le pays *« en un vaste camp de travail »*. Il affirme qu'en Pologne règnent maintenant *« la peur et l'insécurité constantes »*. Il ajoute que les Polonais ont le sentiment croissant que *« les autorités militaires ne savent pas comment agir dans l'avenir »*.

Solidarité affirme qu'outre les morts officiellement annoncés par les autorités *« au moins quatorze personnes »* ont été tuées dans la mine de charbon de Wujek, en Silésie (selon Varsovie, sept mineurs avaient été tués à Wujek). La B.B.C. ne précise pas si le communiqué fait état des circonstances et de la date exacte de ces décès.

Solidarité ajoute que des centaines de personnes ont été libérées à l'occasion des fêtes, mais que *« plusieurs milliers »* d'autres étaient encore internées.

Le syndicat affirme que la Pologne est actuellement dirigée par un groupe de quatre civils et quatre militaires, sans donner plus de détails. Enfin, Solidarité dit avoir demandé aux Polonais de porter des brassards noirs pour *« montrer que le mouvement n'est pas mort »*.

D'ailleurs, en écoutant Radio-Varsovie, on apprend que le président de Solidarité de Wroclaw (sud-ouest de la Pologne), M. Wladyslaw Hrasyniuk, a pris le maquis et refuse de se rendre comme le lui avaient demandé les autorités, en promettant leur clémence. La radio a fourni cette indication dans sa revue de la presse régionale, citant le quotidien de Wroclaw, *Gazeta Robotnicza*. Selon ce journal, le représentant du comité national de défense à Wroclaw, le général Kazimierz Stec, a déclaré à cinq anciens dirigeants de Solidarité — qu'il recevait *« à leur demande »*, avec le voïvode (préfet) de la ville — que M. Hrasyniuk avait tenté d'organiser des actions de protestation et des grèves en dépit de l'état de siège, avant de choisir la clandestinité.

Le responsable militaire a ajouté qu'il avait adressé, avec le procureur de la voïvodie, un appel au président de Solidarité, proposant d'étendre à son égard la portée de l' « acte de grâce » officiel concernant en principe les délits à caratère politique commis avant le 13 décembre, s'il se rendait aux autorités. Cet appel, publié dans un journal local, est resté sans réponse, a-t-il ajouté.

La rentrée des usines

Toutefois, la junte entend bien, comme c'est le cas depuis plusieurs jours, donner l'impression que la situation est redevenue presque normale. La radio a affirmé que le travail avait repris lundi dans les grands centres industriels, notamment aux chantiers navals de Gdansk.

Dans la province de Szczecin, le travail a recommencé dans toutes les entreprises industrielles, de même que dans celle de Katowice. Les mines silésiennes de Ziemowit et de Piast — points chauds de la résistance à l'administration militaire jusqu'à la semaine dernière — retrouvent progressivement toutes leurs capacités de production, toujours à en croire Radio-Varsovie.

Cependant, d'après les rapports non officiels dont fait état le *Financial Times*, la moitié seulement de la main-d'œuvre des chantiers navals de Gdansk a pu reprendre ses activités. Le journal britannique ajoute que l'industrie reste paralysée par le manque de matières premières, l'absence de communications, et les contraintes de la loi martiale qui a créé un vide administratif. Il indique que, le jour de la reprise du travail, l'armée a fait une démonstration de puissance, notamment en faisant défiler des blindés au centre de Varsovie.

Dans l'enseignement

Dans l'enseignement, les cours ont repris lundi, après trois semaines d'interruption dans les cycles primaires et secondaires. Les universités restent fermées jusqu'à nouvel ordre.

Les écoliers auront désormais *« des rencontres régulières »* avec des *« représentants de l'armée »* qui vont expliquer les raisons de la proclamation de l'état de siège, a précisé Radio-Varsovie.

Enfin, autre signe d'assouplissement, même si cela ne concerne aucune grande ville, les communications téléphoniques et les lignes télex à l'intérieur de dix voïvodies (préfectures) ont été rétablies lundi, grâce, selon la radio, à l' *« amélioration de la sécurité et de l'ordre »* dans ces régions.

Dans le domaine politique, le parti ouvrier unifié pourrait tenir, dans le courant de cette semaine, une session de son comité central. Le parti, qui joue en principe le rôle dirigeant dans le pays, avait une activité apparemment très réduite depuis l'installation de la junte.

D'autre part, le *Financial Times* croit savoir qu'une tentative faite pour créer un parti chrétien-démocrate officiellement reconnu a échoué. La hiérarchie catholique refuse de soutenir, dans les circonstances actuelles, une telle opération. Ce nouveau parti aurait été dirigé par M. Zenon Komender, actuellement ministre du commerce extérieur. Celui-ci aurait eu pour adjoint M. Richard Reiff, dirigeant un groupe catholique Pax, qui, jusqu'à une date récente, prônait la collaboration avec le gouvernement (et le parti communiste). Mais au Conseil d'Etat (présidence collective de la République), M. Reiff avait refusé, le 13 décembre, de signer le décret instituant l'*« état de guerre »*.

LA VENTE DE MATÉRIEL DE CAMPING EST INTERDITE

Vienne (U.P.I.). — Pour lutter contre toute tentative de créer un mouvement de résistance, les autorités militaires polonaises ont interdit la vente de matériel de camping : sac à dos, tente, sacs de couchage, etc.

Un décret sur l'application de l'état de guerre interdisait déjà la possession de tout matériel pouvant servir à reproduire tracts et journaux.

Un « geste » symbolique

VARSOVIE A RÉGLÉ LES INTÉRÊTS DUS A UNE BANQUE ALLEMANDE

Francfort *(A.F.P.)*. — La Pologne a réglé la semaine dernière 1 million de marks (450 000 dollars) d'intérêts dus pour le quatrième trimestre 1981 sur un crédit contracté auprès de l'un de ses plus gros créanciers privés de R.F.A., apprend-on de source bancaire à Francfort.

Ce *« versement symbolique »* témoigne, selon la même source, de la volonté de la Pologne de payer les intérêts de sa dette. Ces derniers sont estimés à quelque 450 millions de dollars pour le seul quatrième trimestre 1981.

[Rappelons qu'au lendemain du coup d'Etat militaire du 13 décembre la Pologne a demandé aux banques occidentales créancières de lui consentir un nouveau crédit (de six mois) d'un montant de 350 millions de dollars pour lui permettre d'acquitter les intérêts dus sur sa dette échue en 1981. Les banques en question ont fait savoir que sans garantie de leurs gouvernements respectifs, elles n'accorderaient plus de crédit à la Pologne. Cette demande de crédits avait été interprétée comme le signe que Varsovie n'avait pu obtenir de nouveaux concours auprès de l'U.R.S.S. Certaines rumeurs, reprises par la B.B.C., continuent toutefois de circuler, selon lesquelles la Pologne aurait pu rassembler la somme dont elle a besoin. Rien ne permet à ce jour de les prendre en considération.]

M. SCHWARTZENBERG (M.R.G.) PRÉCONISE L'ENVOI D'UNE « MISSION D'ENQUÊTE » EUROPÉENNE

M. Roger-Gérard Schwartzenberg, président du Mouvement des radicaux de gauche, a préconisé, lundi 4 janvier, l'envoi par les Parlements de l'Europe des Dix et par l'Assemblée parlementaire européenne d'une « mission d'enquête » en Pologne.

M. Schwartzenberg, qui s'exprimait au micro d'Europe 1, a indiqué que cette mission d'enquête aurait pour but de *« vaincre le mur du silence et de censure dressé par le pouvoir militaire »* et de *« faire la lumière sur le nombre et la liste des personnes arrêtées, sur les lieux et les conditions de leur détention »*.

Le président du M.R.G. a ajouté : *« La France doit rappeler fermement chacun au respect des droits de l'homme et de l'Acte final d'Helsinki en ne tolérant pas qu'il devienne chiffon de papier. »* Il a enfin suggéré que *« face à la dette polonaise, l'octroi de tout crédit supplémentaire par les pays occidentaux soit subordonné à la levée de l'état de siège, à la libération des détenus politiques et au rétablissement des libertés civiles et syndicales »*.

● *« Les récentes déclarations de M. François Mitterrand sur Yalta et les demandes formulées, lundi 4 janvier, par les ministres des affaires étrangères des Dix ne changeront malheureusement rien à la répression qui se poursuit en Pologne »*, estime « U.D.F. 1 », lettre d'information quotidienne de l'Union pour la démocratie française, datée du mardi 5 janvier. Elle poursuit : *« A l'Est on a appris à ne plus s'effrayer des mots. Comme les actes ne viennent toujours pas — à l'exception des sanctions de M. Ronald Reagan, — les milices du général Jaruzelski et les conseillers de M. Brejnev peuvent continuer leur sale travail. »*

Tchécoslovaquie

LA POLICE ADRESSE UNE MISE EN GARDE A M. HEJDANEK, ORGANISATEUR DES SÉMINAIRES DE PHILOSOPHIE

Prague, *(A.F.P.)*. — M. Ladislav Hejdanek, le signataire de la « Charte 77 », organisateur à Prague de séminaires non officiels de philosophie, a été averti lundi 4 janvier par la police qu'il serait poursuivi s'il ne mettait pas fin à ses activités.

Cet avertissement lui a été signifié pendant une garde à vue de quelques heures, peu avant la tenue du séminaire qui se déroule tous les lundis depuis avril 1980. Le philosophe tchécoslovaque, actuellement gardien de magasin, a répondu que son activité d'organisateur de telles réunions était privée, qu'elle ne contredisait aucune loi tchécoslovaque et qu'il comptait donc la poursuivre.

Le séminaire du 4 janvier consacré à Platon, s'est déroulé en présence d'une vingtaine de participants mais deux policiers étaient postés à la sortie de l'appartement, notant l'identité des invités.

Le philosophe français Jacques Derrida avait été arrêté et inculpé de « trafic de drogue » à la suite de sa participation au séminaire de M. Hejdanek, la semaine dernière. Après sa libération, il avait déclaré, à Paris, qu'il s'agissait d'une *« machination visant à intimider les intellectuels qui désirent apporter leur soutien aux membres de la Charte 77 »*. M. Hejdanek a lancé un appel dimanche à ses confrères étrangers pour qu'ils ne se laissent pas « effrayer » (...).

APRÈS LA RÉUNION DES DIX

La position européenne sur les relations économiques avec Varsovie reste floue

De notre correspondant

Bruxelles. — Les ministres des affaires étrangères des Dix, réunis lundi 4 janvier, à Bruxelles, pour examiner les affaires de la Pologne, ont dénoncé, en termes très fermes, l'évolution de la situation dans ce pays. Ils ont été unanimes pour imputer la responsabilité des événements qui s'y déroulent à la rigidité des systèmes totalitaires de l'Europe de l'Est. S'agissant cependant de l'attitude à adopter, des divergences sont apparues.

Les Dix sont d'accord non seulement pour condamner *« la répression avec son cortège de violations des droits les plus élémentaires de l'homme et des citoyens au mépris de l'Acte d'Helsinki »*, mais surtout pour estimer que cette dramatique remise au pas d'un peuple trouve ses racines dans le système communiste (même si ce dernier mot n'apparaît pas dans le communiqué). Les Dix ont souligné *« les graves pressions extérieures et la campagne menée par l'U.R.S.S. et d'autres pays de l'Est contre l'effort de renouveau en Pologne »*. L' *« appel pressant »* qu'ils lancent aux autorités de Varsovie ne surprendra pas : ils demandent la levée de la loi martiale, la libération des personnes arrêtées et la restauration d'un dialogue réel avec l'Eglise et Solidarité.

Le général Jaruzelski a apparemment répondu par avance de manière négative à l'invitation qui lui était ainsi faite en réunissant, lundi matin, les ambassadeurs des Dix à Varsovie. A propos du sort des syndicalistes détenus, le chef de la junte aurait cependant, d'après les premières informations dont on dispose, distingué trois catégories : 1) Certains seront libérés à condition qu'ils s'engagent à s'abstenir de toute action politique ; 2) D'autres seraient maintenus *« en isolement »* ; 3) D'autres, enfin, seraient expulsés, qui pourraient être accueillis par les pays occidentaux si ceux-ci le désirent.

Le général Jaruzelski aurait affirmé avec netteté son intention de ne pas reprendre le dialogue avec ceux des dirigeants de Solidarité qui ont joué un rôle de premier plan avant l'imposition de l' « état de guerre » et qui sont à ses yeux responsables d'avoir conduit le pays au bord de la guerre civile. Le contenu du message du général Jaruzelski aux ambassadeurs n'est arrivé à Bruxelles que dans l'après-midi. Plusieurs ministres avaient cependant insisté sur le fait que les Dix devaient se prononcer sur la situation en Pologne et en délibérer sans attendre d'en avoir connaissance.

M. Cheysson a considéré comme *« un grand progrès, une preuve de maturité, certes un peu tardive »*, le fait que les Dix aient procédé ensemble à une analyse en profondeur de la situation. Jusqu'à présent, a-t-il indiqué, certains gouvernements refusaient une telle analyse, ce qui leur permettait de limiter leurs réactions. Le ministre français des relations extérieures a insisté sur la nécessité pour l'Europe de sensibiliser le tiers-monde et, au moins, les plus importants des pays non alignés au *« phénomène historique »* que constituait le *« renouveau »* polonais et le coup d'arrêt qui lui a été donné.

Un émissaire à Varsovie et à Moscou ?

Les Dix ont estimé opportun d'utiliser au maximum la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe pour dénoncer les violations de l'Acte final d'Helsinki en Pologne. C'est dans cet esprit qu'ils ont évoqué dans le communiqué la possibilité de reprendre la conférence de Madrid à la date prévue du 9 février. Il semble cependant que les Français n'aient, au départ, guère été favorables à ce projet de changement de calendrier, M. Cheysson insistant surtout *« afin de donner à la reprise de la conférence de Madrid un caractère aussi exceptionnel que possible »* pour qu'elle se tienne au niveau ministériel.

Des divergences plus nettes sont apparues quant à l'opportunité d'envoyer à Varsovie, voire à Moscou, un émissaire des Dix, qui aurait pu être M. Tindemans, le ministre belge des affaires étrangères, qui assure, depuis le 1er janvier, la présidence du conseil de la Communauté. Huit pays y étaient favorables, la France et la Grèce s'y sont opposées. Certains, comme M. Genscher, ont fait valoir que, au moment où le général Jaruzelski affirme souhaiter engager un dialogue avec l'Europe de l'Ouest, c'était l'occasion de lui faire connaître de manière la plus directe la protestation de la Communauté et même d'essayer d'établir un contact avec Solidarité. M. Cheysson répliqua qu'une telle mission n'aurait de sens que dans la mesure où le représentant des Dix aurait les moyens de s'informer, autrement dit de rencontrer non seulement le gouvernement polonais, mais les autorités syndicales et religieuses. Or, ajouta-t-il, tout porte à croire qu'une telle autorisation serait refusée. Les partisans du projet suggérèrent alors que les conditions posées par le ministre français, auxquelles tous étaient prêts à souscrire, soient explicitement inscrites dans le communiqué.

L'aide alimentaire suspendue

Le ministre français expliqua qu'un tel émissaire devrait pouvoir aborder avec ses interlocuteurs l'ensemble des problèmes Est-Ouest. Or, selon lui, l'intégration politique des pays de la Communauté n'a pas atteint un stade suffisant pour qu'un émissaire unique puisse engager les Dix. M. Cheysson ajouta qu'il fallait laisser à chaque pays — en faisant la part des différences de sensibilité — le soin de prendre les initiatives ou contacts qu'il jugeait nécessaires, la coordination et l'adoption des mesures communes étant assurées lors des réunions de « coopération politique ». On lui rappela que les Etats membres avaient ainsi désigné un porte-parole unique à propos du Proche-Orient ou de l'Afghanistan, mais sans le convaincre. Cependant, selon M. Cheysson lui-même, cette question de l'émissaire unique reste ouverte.

A propos des sanctions décidées par Washington contre l'U.R.S.S., les Dix, manifestant ainsi leur solidarité, s'engagent à ne pas en compromettre l'exécution. Il leur restera à s'entendre avec les Etats-Unis sur ce que cela signifie dans la pratique ; quels seront, par exemple, les types de livraisons que la Communauté s'interdira de faire à l'U.R.S.S. pour ne pas « saper » l'action américaine. Il faut noter, même si ce n'est pas écrit aussi explicitement dans le communiqué, que la Communauté va étudier les sanctions économiques qu'elle pourrait elle-même décréter à l'encontre de l'Union soviétique. La Commission européenne penserait surtout, semble-t-il, à la limitation de certaines importations en provenance de l'U.R.S.S.

L'aide humanitaire des Dix à la Pologne est maintenue. Mais, beaucoup plus important, contrairement à ce que demandaient les Français, l'aide alimentaire, ou pour être plus exact, les ventes à conditions spéciales de produits agricoles à la Pologne ne seront, pour l'instant, pas reprises. Grâce à une subvention extraordinaire du Fonds européen agricole, les livraisons ainsi effectuées par les pays membres à la Pologne jusqu'au 31 décembre 1981 lui étaient facturées à un prix inférieur de 15 % au cours mondial. Le comité des représentants permanents des Dix a été chargé d'examiner ce problème des livraisons agricoles. En revanche, les Dix ont été d'accord pour geler l'aide économique et financière aussi longtemps que leurs objectifs politiques, c'est-à-dire la suppression de « l'état de guerre » et la libération des détenus, ne seront pas atteints.

PHILIPPE LEMAITRE.

● *M. Cheysson, ministre des relations extérieures, a reporté le voyage qu'il devait effectuer au Koweït et à Abou-Dhabi* du 9 au 11 janvier, en raison de sa participation à la réunion ministérielle de l'alliance atlantique sur la Pologne le 11 à Bruxelles. Le gouvernement français souhaite fixer de nouvelles dates, les plus proches possibles.

LA DÉCLARATION COMMUNE

Un appel pressant pour la levée de la loi martiale la libération des détenus la restauration du dialogue avec l'Église et Solidarité

Voici le texte de la déclaration adoptée, lundi 4 janvier, à Bruxelles, par les dix ministres des affaires étrangères de la Communauté européenne sur la Pologne :

« 1) L'évolution de la situation en Pologne suscite la totale réprobation des Dix ;

» 2) Ils ont noté la déclaration des dirigeants polonais sur leur intention de préserver l'indépendance nationale et de procéder à brève échéance au rétablissement des libertés et des réformes ainsi qu'à la reprise du dialogue avec les diverses composantes de la nation polonaise. Contrairement à cette déclaration, ils doivent malheureusement constater aujourd'hui que ce n'est pas le dialogue qui s'est instauré, mais bien la répression avec son cortège de violations des droits les plus élémentaires de l'homme et des citoyens au mépris des dispositions de l'Acte final d'Helsinki, de la charte des Nations unies et de la déclaration universelle des droits de l'homme ;

» 3) Aussi lancent-ils un appel pressant pour que les autorités polonaises, dans les plus brefs délais, lèvent la loi martiale, libèrent les personnes arrêtées et restaurent un dialogue réel avec l'Eglise et Solidarité ;

» 4) La signification de ces événements dramatiques dépasse le cadre de la seule Pologne. L'incapacité des systèmes totalitaires, tels ceux de l'Europe de l'Est, à accepter les adaptations nécessaires pour faire face aux aspirations les plus légitimes de la population est de nature à mettre en cause la confiance des opinions publiques dans la possibilité de rapports de coopération avec les pays de l'Est et à porter par là une grave atteinte aux relations internationales. A ce sujet, les Dix notent avec préoccupation et réprobation les graves pressions extérieures et la campagne menée par l'U.R.S.S. et d'autres pays de l'Est contre l'effort de renouveau en Pologne ;

» 5) Cette situation déjà grave se trouverait encore aggravée si une intervention ouverte du pacte de Varsovie devait se produire. C'est pour cette raison que les Dix souhaitent adresser une solennelle mise en garde à l'encontre d'une telle intervention ;

» 6) Les Dix sont solidaires du peuple polonais et sont prêts à continuer leur aide humanitaire directe en sa faveur ;

» 7) Ils ont pris note des mesures économiques décidées par le gouvernement des Etats-Unis à l'encontre de l'U.R.S.S. Les Dix procéderont à cet égard à des concertations étroites et positives avec le gouvernement des Etats-Unis et les gouvernements des autres Etats occidentaux afin de préciser quelles sont les décisions qui servent le mieux leurs objectifs communs et d'éviter tout ce qui serait de nature à compromettre leurs actions respectives.

» 8) L'évolution en Pologne constitue une violation grave des principes de l'Acte final d'Helsinki. Les Dix considèrent dès lors que la conférence de Madrid doit s'en saisir le plus tôt possible, au niveau ministériel. Les Dix approcheront les neutres et les pays non alignés pour leur proposer une reprise anticipée de la réunion de Madrid.

» 9) Les Dix agiront au sein des Nations unies et des institutions spécialisées pour dénoncer les violations des libertés humaines et les actes de violence.

» 10) D'autres mesures seront envisagées en fonction de l'évolution de la situation en Pologne, notamment s'agissant des mesures de crédit et des mesures d'aide économique pour la Pologne et en ce qui concerne la politique commerciale communautaire vis-à-vis de l'U.R.S.S. De surcroît les Dix accélèreront la poursuite de l'aide alimentaire à la Pologne.

» 11) Ils ont fait appel aux autorités polonaises tant sur le plan national que par l'intermédiaire de la présidence des Dix afin que soient levées les restrictions anormales et inacceptables qui ont été imposées aux ambassades, aux représentants de la presse, aux communications aériennes et autres en Pologne.

» 12) Les Dix étudieront ce qui peut être fait pour soulager le sort des Polonais se trouvant hors Pologne et qui ne désirent p[illegible] retourner dans leur pays da[illegible] conditions présentes. »

LES RÉACTIONS A LA SITUATION EN POLOGNE

Les « Izvestia » reprochent à la presse française de mener « une attaque sans précédent » contre la Pologne

De notre correspondant

Moscou. — Alors que la résolution adoptée à Bruxelles par les Dix n'avait encore suscité aucune réaction à Moscou, voici la France, une nouvelle fois, clouée au pilori par la presse soviétique pour son attitude à l'égard des événements de Pologne. Après le correspondant à Paris de la *Pravda*, c'est au tour de celui des *Izvestia* de s'en prendre avec acrimonie, lundi 4 janvier, aux *mass media*, coupables de donner une image déformée de la situation en Pologne. « *Est-il possible que des gens qui se disent de gauche répètent les thèses de l'extrême droite ?* », demande le correspondant du quotidien soviétique. Oui, répond-il, c'est le cas en France, où les moyens d'information de masse de la bourgeoisie mènent « *une attaque sans précédent* » contre la Pologne, avec le soutien d'organes de presse proches du parti socialiste, mais aussi à la télévision et à la radio contrôlées par le gouvernement. Certains « *représentants officiels* » vont jusqu'à se permettre d'intervenir dans les affaires intérieures de la Pologne, « *comme si celle-ci était un département français* ».

Le correspondant des *Izvestia* a même découvert le chef d'orchestre, fort peu clandestin, de cette vaste campagne : il s'agit de l'hebdomadaire *Minute*, que l'on considère, dit-il, comme « *une feuille néo-fasciste* » et qui veut faire la chasse à tous les Français prosoviétiques par la faute desquels la Pologne n'a pas reçu l'aide dont elle avait besoin. Le quotidien conclut, en des termes proches de ceux dont n'a cessé d'user la presse soviétique à l'égard des « extrémistes » de Solidarité : « *Le fascisme, auquel l'Union soviétique a brisé l'échine, perdant des millions de ses fils et de ses filles pour que la Pologne soit libre, pour que la France soit libre, ainsi que tous les peuples d'Europe, ne pourra jamais dicter sa volonté à notre vieux continent.* »

La victoire sur le fascisme est également au centre d'un article consacré par la *Pravda*, ce mardi, au quarantième anniversaire du parti communiste polonais. L'auteur, qui a le titre de docteur ès sciences historiques, affirme que le « *mérite historique* » du parti polonais est d'avoir établi des liens d'amitié entre la Pologne et l'Union soviétique. Il ajoute que ce parti fut, pendant la guerre, « *la seule force politique* » capable d'apprécier, à partir des positions marxistes-léninistes, le rapport des forces dans l'arène internationale, qu'il a su, en 1943, éviter de se laisser entraîner « *sur la voie néfaste de la guerre civile* » et qu'il a choisi comme base de sa ligne politique « *la stratégie du Front national, de la consolidation de toutes les forces démocratiques et progressistes autour du mouvement populaire et démocratique placé sous sa direction* ». Ce rappel du passé apparaît aussi comme un programme pour l'avenir.

THOMAS FERENCZI.

Le département d'État américain réaffirme que l'U.R.S.S. est « entièrement responsable de la répression »

Les divergences occidentales sur la question polonaise devaient être au centre des entretiens de ce mardi 5 janvier entre le président Reagan et le chancelier Schmidt, arrivé lundi à Washington.

Le département d'Etat a publié lundi un document de plus de trente pages reprenant les déclarations officielles sur la Pologne faites par Moscou au cours des dix-huit derniers mois, et visant à montrer que l'U.R.S.S. est « *entièrement responsable de la répression en Pologne* ». Ce document, dont la publication, a précisé le porte-parole du département d'Etat, M. Dean Fischer, n'a « *aucun rapport* » avec la venue du chancelier Schmidt, « *révèle une politique systématique de menaces et de pressions exercée par l'U.R.S.S. sur les autorités polonaises, en violation de la charte des Nations unies et des accords d'Helsinki* ». Le gouvernement américain, a ajouté M. Fischer, dispose d'autre part « *d'informations secrètes sur des activités clandestines entreprises par l'U.R.S.S. afin de faire pression sur les autorités polonaises* », informations dont les alliés des Etats-Unis en Europe ont eu connaissance.

● *A Bonn*, le porte-parole officiel du gouvernement, M. Lothar Ruehl, a indiqué que la R.F.A. et les autres partenaires européens des Etats-Unis avaient « *assuré* » Washington qu'ils ne « *tourneront pas* » les sanctions américaines contre l'U.R.S.S. M. Ruehl a toutefois refusé de dire si la R.F.A. « *s'associerait* » aux sanctions économiques : « *Le gouvernement fédéral a toujours été attaché à sa politique de coopération économique avec l'U.R.S.S.*, a-t-il ajouté, *et poursuivra cette politique aussi longtemps et autant que la situation internationale et les intérêts des deux parties le permettront.* » Mme Anne-Marie Renger, député social-démocrate et vice-présidente du Bundestag, s'est prononcée quant à elle contre des sanctions à l'égard de la Pologne.

● *A Bruxelles*, le porte-parole de l'OTAN a indiqué, lundi, que les ministres des affaires étrangères des quinze pays membres se réuniront, le lundi 11 janvier, en session spéciale afin d'adopter une position commune à l'égard de la crise polonaise, notamment en ce qui concerne les sanctions décidées par les Etats-Unis et l'évaluation du rôle joué par Moscou en Pologne. Cette réunion suivra d'une semaine celle des ministres des affaires étrangères des dix pays de la Communauté européenne. A l'issue de cette dernière réunion, le premier ministre grec, M. Papandreou, a mis fin aux fonctions du secrétaire d'Etat grec aux affaires étrangères, M. Assymakis Fotynas, estimant que celui-ci n'avait pas suivi, à Bruxelles, les directives de son gouvernement. M. Fotylas s'était, selon les observateurs, montré partisan des sanctions contre l'U.R.S.S. proposées par Washington.

● *Au Canada*, tandis que, à Vancouver, des manifestants réclamaient du gouvernement qu'il interdise le départ de trois chalutiers polonais, le syndicat des dockers déclarait, pour sa part, qu'il ne boycotterait pas les navires soviétiques et polonais, en dépit de sa sympathie pour Solidarité.

● *Des collectes d'argent et de médicaments* en faveur de la population polonaise se poursuivent cependant dans divers pays européens. A Genève, nous indique notre correspondante, le Comité international de la Croix-Rouge (C.I.C.R.) semble satisfait de sa collaboration avec la Croix-Rouge polonaise. Cette dernière, la plupart du temps avec l'aide de l'Eglise, procède à l'év?'uation des besoins et à la distribution des secours, ce qui peut être considéré comme une garantie. En outre, la mission spéciale du C.I.C.R., composée de cinq délégués qui se trouvent depuis le 28 décembre dernier à Varsovie, a obtenu l'autorisation de se déplacer à l'intérieur du pays.

● *Le commissariat des Nations unies pour les réfugiés* a lancé, lundi, un appel aux gouvernements de vingt pays occidentaux pour qu'ils admettent davantage de réfugiés polonais, à la suite d'une requête de l'Autriche, où cinquante mille ressortissants de ce pays attendent une terre d'accueil.

● *Les sanctions économiques décidées par les Etats-Unis contre l'U.R.S.S.* affecteraient au maximum environ 500 millions de dollars d'échanges commerciaux annuels entre les deux pays. Ces sanctions élargissent à quelque 140 produits la liste des articles soumis à un contrôle préalable (contre 15 à 20 précédemment) et, actuellement, environ 250 demandes de licences d'exportation sont pendantes auprès du département du commerce. — *(Agefi.)*

DANS LA PRESSE HEBDOMADAIRE



Solidarités multiples

L'actualité du début d'année vue par les hebdomadaires ressemble à celle de la fin de 1981 : la Pologne continue d'y tenir la première place.

Le rôle de l'Eglise retient particulièrement l'attention des commentateurs. Sous le titre « Le drame du pape », Jacques Duquesne (avec Eugène Mannoni à Rome et Patrick Meney à Moscou) estime dans *LE POINT* :

« *Les Soviétiques (...) n'ont pas le choix. A leurs yeux, expliquait-on jeudi dans les milieux officieux de Moscou, les premiers jours de l'* « *état de guerre* » *en Pologne se sont plutôt* « mieux passés que prévu » *; on peut donc espérer entrer dans la phase politique ; et la phase politique, c'est, faute de mieux, le dialogue avec l'Eglise. Il sera très difficile : d'un côté, le monde communiste, qui se juge mis en péril par la contre-révolution polonaise ; de l'autre, l'Eglise, qui a le dos au mur, et la charge d'un peuple. Mais l'enjeu, désormais, dépasse largement le sort de la Pologne.* »

Dans *LE NOUVEL OBSERVATEUR*, Claude-François Jullien rappelle : « *L'Eglise polonaise avait vu naître et grandir Solidarité avec beaucoup de satisfaction. L'existence de ce mouvement démocratique lui permettait d'abandonner son rôle de contre-pouvoir politico-social pour se consacrer à sa misison : annoncer l'Evangile.*

La mise au pas de Solidarité, l'emprisonnement de nombreux militants obligent l'Eglise à redevenir un contre-pouvoir politico-social. Ce qui explique la création des conseils sociaux qui ont cherché à répondre aux besoins des prisonniers et des plus démunis. Il semble cependant que l'Eglise polonaise ait éprouvé quelques difficultés à définir ou à accepter cette ligne. »

« *L'Eglise détient-elle une solution au drame polonais ?* » se demande Jean-Claude Petit dans *LA VIE*, hebdomadaire chrétien d'actualité. Il explique : « *Depuis que le syndicat Solidarité est décapité, elle se retrouve à nouveau seule face au pouvoir politique. Mais sa marge de manœuvre est étroite. Si elle compose trop, elle risque de briser encore plus gravement l'élan d'une majorité de Polonais acquise au renouveau. (...) Si, par contre, l'Eglise se montre ferme et exigeante, elle peut casser le seul fil ténu qui existe et précipiter une intervention étrangère.* »

Dans *HEBDO - T.C. - TEMOIGNAGE CHRETIEN*, Georges Montaron juge : « *Il est bon que l'Eglise intervienne sur le plan politique, sans pour autant être un parti. Sa vocation est d'une autre nature. Son rôle différent. Mais que les évêques et celui de Rome, autour desquels se fonde l'Eglise, ne se croient pas, pour autant, investis de charismes exceptionnels. Dans ce domaine du temporel, ils ne sont pas infaillibles. Ils sont même moins bien préparés que les laïques à assumer ces tâches. Ce qui ne doit pas, cependant, au nom de la sainte prudence, les confiner dans leurs évêchés et les condamner au silence.* »

Aux yeux de Maurice Joyeux, « *la Pologne libre — un beau rêve — meurt de deux chancres qui dévorent l'humanité : les Eglises et le communisme stalinien* ». Dans *LE MONDE LIBERTAIRE*, organe de la Fédération anarchiste, il poursuit : « *Tous deux poussent l'homme vers le mensonge spirituel ou temporel lorsqu'ils ne se confondent pas tous les deux pour conserver, dans la société de classes, le pouvoir sur les esprits et sur les corps. La tragédie polonaise nous apprend que toutes les luttes fragmentaires voient se dresser contre la libération de l'humanité toutes les forces d'oppression qui font un instant cesser leur antagonisme pour écraser tout espoir de libération des hommes des servitudes de classe !* »

Arlette Laguiller, dans *LUTTE OUVRIERE* (trotskiste), affirme : « *Non, le coup de force de Jaruzelski n'est pas seulement un coup très dur porté contre la classe ouvrière polonaise, mais aussi contre tous les peuples qui se trouvent sous la coupe des puissances du camp occidental. Quant à Reagan, il se contente de tenir son rôle de cow-boy. Dans l'affaire polonaise, il a choisi le rôle du shérif, pendant que Brejnev tient celui du bandit. Mais tous les deux sortent de la même pellicule. Et les peuples de l'un et l'autre camp commenceront à sentir vraiment le souffle de la liberté quand ils mettront tous les Reagan et tous les Brejnev dans le même sac !* »

Pour l'hebdomadaire de la Ligue communiste révolutionnaire (trotskiste), *ROUGE*, « le statu *quo entre la bourgeoisie impérialiste et la bureaucratie stalinienne, la politique de Yalta, c'est la classe ouvrière, et elle seule, qui peut lutter contre* ». L'hebdomadaire ajoute : « *C'est elle seule qui peut apporter un soutien réel aux travailleurs polonais. Un soutien dans l'unité. Car qui pourrait accepter que, pour défendre les droits élémentaires des travailleurs (...), la classe ouvrière se trouve divisée.* »

Dans *ASPECTS DE LA FRANCE* (royaliste), Pierre Pujo écrit : « *On ne voit certes pas pourquoi éclaterait une guerre générale alors que l'Union soviétique continue à marquer des points à travers le monde par des opérations limitées dans lesquelles elle joue par la subversion intérieure et fait intervenir ses alliés. Il reste que ses progrès mêmes mettent en péril la sécurité de l'Occident et que les guerres surviennent souvent lorsque se manifeste un déséquilibre des forces. Devant les récents événements de Pologne, la meilleure résolution que pourraient prendre les Occidentaux serait d'accroître leur cohésion ainsi que la capacité de leurs forces militaires, de leurs forces morales aussi.* »

Une « solidarité » des Occidentaux ? Jérôme Dumoulin, dans *L'EXPRESS*, n'y croit guère : « *Dans la liste des priorités de politique extérieure de Bonn, la politique à l'Est a pris depuis longtemps le pas sur la revitalisation d'une Alliance conçue comme une donnée éternelle. Mais, sans la présence des G.I. sur le vieux continent ou, à défaut, sans défense européenne, cette Ostpolitik ne serait plus qu'un diktat imposé par Moscou. Jusqu'ici, la crise polonaise, loin de ressouder l'Alliance, en expose une fois de plus les divisions et la fragilité. Le bloc de l'Ouest n'existe que dans l'imagination de certains Européens.* »

Même si l'existence d'un bloc de l'Est ne semble faire de doute pour personne. — A. CH.

Au conseil général de la Haute-Vienne

UNE MOTION DE « SYMPATHIE AU PEUPLE POLONAIS » EST VOTÉE A L'UNANIMITÉ

(De notre correspondant.)

Limoges. — Réuni depuis le lundi 4 janvier pour l'examen de son budget primitif pour 1982, le conseil général de la Haute-Vienne a, en préalable à son ordre du jour, voté une motion d'urgence de solidarité avec la Pologne.

Cette motion, présentée par la majorité socialiste de l'assemblée départementale, et votée à l'unanimité, déclare : « *Le conseil général de la Haute-Vienne, ému par le développement de la situation en Pologne, adresse sa sympathie au peuple polonais dans ses dures épreuves ; souhaite le règlement de la crise par la voie de la négociation entre les diverses constituantes de la vie politique et sociale polonaise ; soutient l'action entreprise par le président de la République et le gouvernement français afin que le peuple polonais trouve dans la position de la France un motif supplémentaire de croire en sa capacité de surmonter les périls qui l'assaillent.* »

Au cours de la discussion, M. Pierre Baillot d'Estivaux (R.P.R.) a déploré qu'aucune allusion explicite ne soit faite au syndicat Solidarité, et Mme Hélène Constans, ex-députée de la Haute-Vienne, membre du comité central du P.C.F., a dénoncé « *l'utilisation à des fins de politique intérieure que fait la droite du problème polonais* » ; mais le vote n'en a pas moins été unanime. M. Marcel Rigout, ministre (communiste) de la formation professionnelle, est vice-président du conseil général de la Haute-Vienne, dont le président, M. René Regaudie, est socialiste.

L'assemblée départementale est composée de dix-sept socialistes, quatorze communistes, un R.P.R. et six U.D.F.

PROCHE-ORIENT

Liban

PLUS DE 2000 MORTS ET DE 6000 BLESSÉS

1981 a été l'année la plus sanglante depuis la fin de la guerre en 1976

De notre correspondant

Beyrouth. — Si 1981 s'est achevé dans un calme inespéré au Liban, cette année aura été, avec plus de deux mille morts et de six mille blessés par suite d'actes de violence d'origine politique, la plus sanglante, après 1978, depuis la fin officielle de la guerre dans ce pays, en novembre 1976. Ces victimes, en grande majorité des civils, sont tombées à l'occasion de flambées de violence, de types différents et opposant divers belligérants, qui se sont succédé à un rythme particulièrement soutenu. Les principales ont été :

— La bataille d'avril-juin entre les troupes syro-palestiniennes, d'une part, l'armée libanaise et les forces libanaises (chrétiennes), d'autre part, à Zahlé (plus de cent morts) et à Beyrouth (quatre cents morts environ, en incluant les victimes des bombardements intersecteurs tout au long de l'année) ;

— Les attaques menées durant deux semaines, en juillet, par Israël contre les Palestiniens, et qui ont comporté un bombardement de Beyrouth, faisant près de sept cents morts, dont plus de la moitié étaient des Libanais ;

— Les affrontements chroniques entre la milice chiite Amal et les forces palestiniennes (près de deux cents morts) ;

— Les explosions de voitures piégées, en quasi-totalité à Beyrouth-Ouest, attribuées essentiellement aux conflits interarabes (deux cents morts en tout), ont visé plus particulièrement des permanences palestiniennes ;

— Les attentats divers (plus de cent morts), dont le dernier en date et le plus important a détruit l'ambassade d'Irak (au moins cinquante morts) ;

— Les affrontements à Tripoli entre Libanais prosyriens et éléments palestino-libanais (cinquante morts au moins).

Si l'on ajoute les continuels raids israéliens au Sud, les liquidations, règlements de comptes et incidents entre milices n'entrant dans aucune des catégories précitées, on dépasse les deux mille morts. Cela, bien entendu, sans compter les victimes de la violence d'origine purement criminelle, non définissable comme « acte de guerre » le désordre dans les secteurs syrien et palestinien.

Les premiers jours de 1982 ont été caractérisés par la persistance d'un calme d'autant plus bienvenu que, jusqu'à la veille de Noël, la tension et les troubles avaient été crescendo. Encouragés par la décrispation des relations interarabes, notamment syro-saoudiennes, les spécialistes de la crise libanaise prévoient à présent que ce calme durera plusieurs mois : jusqu'au printemps. Mais ils ne voient pas comment, à partir de mai-juin, la phase précédant l'élection du président de la République, qui devrait se situer en juillet-août, pourrait se dérouler sans troubles graves. De nombreux protagonistes — en tout cas la Syrie et les forces libanaises — peuvent, en effet, empêcher cette élection, sans parler de l'ombre menaçante et omniprésente d'Israël.

Bien que l'actuel chef de l'Etat, M. Elias Sarkis, soit résolu à quitter ses fonctions, la seule solution pourrait être une prorogation provisoire de son mandat, comme c'est déjà le cas pour le Parlement, en place depuis 1970 parce qu'il est impossible de procéder à des élections.

LUCIEN GEORGE.

En raison de l'annexion du Golan par Israël

Damas estime que la France aurait dû renoncer à participer à la force du Sinaï

Le gouvernement syrien a officiellement protesté le lundi 4 janvier auprès du chargé d'affaires de France à Damas, M. Alain Chambon, contre les déclarations faites la veille au Caire par M. Cheysson. A la question de savoir si la France, en dépit de l'annexion israélienne du Golan syrien, maintiendrait sa participation à la force multinationale qui sera mise en place au Sinaï en avril, après l'évacuation totale de ce territoire égyptien par Israël, le ministre des relations extérieures avait répondu, ainsi que l'a confirmé le mardi 5 janvier le Quai d'Orsay : « *Il n'y a pas de changement sur ce point : la France et ses trois partenaires européens (Grande-Bretagne, Italie, Pays-Bas) ont, comme le recommande d'ailleurs une résolution des Dix européens, proposé de contribuer à la constitution de la force multinationale du Sinaï et il n'y a aucun élément nouveau sur ce plan.* »

« *Je dirai même*, avait ajouté M. Cheysson, *que les décisions prises à propos du Golan donnent encore plus d'importance à l'évacuation des territoires occupés dans le Sinaï.* » La lecture de cette déclaration n'a pas été la même à Paris et à Damas, où l'on a estimé que l'annexion du Golan, pourtant vivement critiquée par la France, ne constituait pas aux yeux de celle-ci un « *élément nouveau* » dans les affaires du Proche-Orient. A Paris on pense au contraire que devant la politique expansionniste du cabinet Begin il faut garantir au maximum l'évacuation du seul territoire arabe qu'Israël a pour le moment accepté de rendre, le Sinaï — d'où la participation européenne à la force de paix.

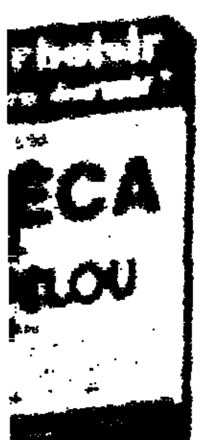
Ryad et Israël

L'affirmation du prince Saoud, ministre saoudien des affaires étrangères (*le Monde* du 5 janvier), selon laquelle son pays serait prêt à « accepter » Israël en cas d'évacuation de tous les territoires arabes occupés, continue de susciter des remous. A Ryad, une source responsable a démenti, le lundi 4 janvier, « *les informations sur une éventuelle reconnaissance d'Israël par l'Arabie Saoudite* ». Le prince Saoud aurait seulement déclaré que « *la paix peut se rétablir dans la région si Israël reconnaît les droits du peuple palestinien et se retire des territoires arabes occupés* ». De toute façon la réaction officielle israélienne à la première version des propos de l'émir Saoud avait été négative. Selon Jérusalem, l'offre du chef de la diplomatie saoudienne ressemble fort à une « *réincarnation du plan de paix de l'émir Fahd* » (prince héritier saoudien) que M. Begin a rejeté en 1981, car « *il ne fait pas de référence explicite à l'Etat d'Israël* ».

● *Le Koweït* a demandé, le lundi 4 janvier, à l'Iran et à l'Irak de répondre aux efforts de médiation destinés à mettre un terme à la guerre qui les oppose depuis quatorze mois afin de « *priver les superpuissances d'un prétexte pour intervenir dans le golfe Persique* ». Cet appel a été lancé par M. Abdul Rahman El-Awadi, ministre par intérim des affaires étrangères de l'émirat. « *La tendance générale des événements indique que les deux parties ont la volonté de mettre fin à la guerre* », a ajouté M. El-Awadi. — *(A.P.)*

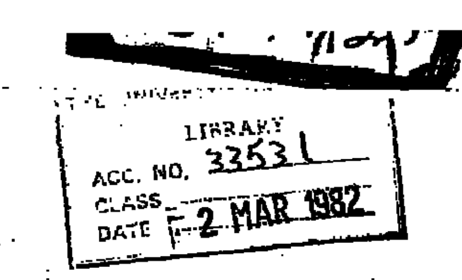


Liban









AMÉRIQUES

WASHINGTON VA ACCROITRE SA PRÉSENCE NAVALE DANS LES CARAÏBES

Norfolk (*A.F.P.*). — Les Etats-Unis vont accroître au cours des mois prochains leur présence navale dans les Caraïbes pour démontrer l'intérêt qu'ils portent à cette région, a indiqué, lundi 4 janvier, le vice-amiral James Lyons, commandant la II[e] flotte de l'Atlantique, basée à Norfolk (Virginie). Selon le vice-amiral Lyons, deux porte-avions américains seront à nouveau envoyés dans les Caraïbes au mois d'avril. D'importantes manœuvres navales, auxquelles participaient les porte-avions *Eisenhower* et *Kennedy*, viennent de se terminer dans cette région.

Le commandant de la II[e] flotte (qui compte soixante-cinq navires de guerre) n'exclut pas que le Pentagone se décide à créer une force navale permanente dans les Caraïbes, semblable à celle dont les Etats-Unis disposaient dans cette région au début de la dernière décennie. Décidé à contrer la « subversion communiste » en Amérique centrale, le Pentagone a accru le mois dernier l'importance de sa base de surveillance de Cuba à Key-West (Floride) en y installant le haut commandement militaire pour la région des Caraïbes.

Guatemala

LA GUÉRILLA A FAIT VINGT-CINQ MORTS DEPUIS LE 1[er] JANVIER

Guatemala (*A.F.P.*). — Les premiers jours de 1982 ont été marqués par une augmentation inhabituelle des activités de la guérilla dans le pays, où il y a eu au moins vingt-cinq morts, de nombreux blessés et d'importantes pertes matérielles, ont indiqué lundi 4 janvier les autorités guatémaltèques. Selon celles-ci, la guérilla a lancé douze opérations pendant le week-end. Dimanche, l'armée a annoncé que huit guérilleros avaient été tués à Sacuchum dans le département de Huehuetenango (Nord-Ouest).

Le même jour à Palin, à 35 kilomètres au sud de Guatemala, des membres de l'« Armée de guérilla des pauvres » ont tué quatre agents de police avant d'organiser dans le village un meeting antigouvernemental. Quelques heures plus tard, sur la route reliant Palin à Guatemala, les forces de l'ordre ont intercepté des guérilleros qui essayaient de bloquer le trafic et une personne a été tuée, selon des sources officielles.

Samedi, selon des informations officieuses, des affrontements ont fait deux morts du côté des forces de l'ordre à Rabinal, dans le département de Baja-Verapaz (Nord), et six du côté des guérilleros à Malacatan, dans le département de San - Marcos (Ouest).

États-Unis

M. Richard Allen est remplacé par M. William Clark à la tête du Conseil national de sécurité

Washington. — Les rumeurs insistantes qui couraient à Washington depuis plusieurs jours (« le Monde » daté 3-4 janvier) se sont confirmées, lundi soir 4 janvier : M. Richard Allen a démissionné de son poste de directeur du Conseil national de sécurité pour être remplacé par le vice-secrétaire d'Etat (1), M. William Clark. Ainsi se conclut une curieuse affaire qui a pris, tour à tour, l'aspect d'un fait divers, d'un petit scandale, d'un règlement de comptes et d'une réforme des structures dirigeantes de la politique étrangère américaine.

De notre correspondant

M. Allen était en vacances forcées depuis le 29 novembre, pour permettre au département de la justice et aux services administratifs de la Maison Blanche d'enquêter sur son compte. Le principal conseiller de politique étrangère du président était soupçonné d'une série d'actes illégaux dont le caractère dérisoire ne manquait pas d'étonner. Il aurait accepté 1 000 dollars (5 600 francs) d'une revue japonaise qui avait pu interviewer Mme Reagan grâce à ses bons offices. Il aurait reçu, après son entrée en fonctions, une et peut-être deux montres d'amis japonais. Il aurait fait des déclarations officielles inexactes à propos de son ex-cabinet de conseils d'affaires, la Potomac International Corporation, qu'il avait dû vendre pour devenir haut fonctionnaire.

M. Allen a été successivement blanchi par le département de la justice et par la présidence. Le communiqué de la Maison Blanche ne lui reproche rien, sinon d'avoir fait l'objet d'une controverse publique.

L'intéressé s'est battu jusqu'au bout pour conserver ses fonctions. Lundi matin, il affirmait encore n'avoir aucune intention de démissionner. Convoqué à la Maison Blanche en début d'après-midi, il devait en ressortir, trois heures et demie plus tard, par une porte latérale, avec le maigre titre de conseiller (à temps partiel) pour les renseignements recueillis à l'étranger.

Une fonction revalorisée

M. Allen est persuadé d'être victime d'une machination. Il soupçonne moins le département d'Etat — en conflit chronique avec le Conseil national de sécurité — que ses propres collègues de la Maison Blanche. Deux d'entre eux, notamment, MM. Baker et Deaver, qui constituent avec M. Edwin Meese la troïka présidentielle, auraient monté en épingle des faits dérisoires pour le discréditer. La presse américaine, toujours à l'affût d'un Watergate, se serait conduite de manière irresponsable, donnant à cette affaire un écho démesuré...

Quoi qu'il en soit, M. Allen a été également victime de ses propres faiblesses. Ne l'accusait-on pas déjà, pendant la campagne présidentielle, d'avoir jadis mélangé les affaires publiques avec ses intérêts propres ? A la Maison Blanche, depuis un an, on lui reprochait de ne pas être à la hauteur d'une tâche à laquelle M. Kissinger d'abord, puis M. Brzezinski, avaient donné un éclat exceptionnel, au point d'écraser le département d'Etat et de devenir les véritables artisans de la diplomatie américaine.

C'est pour éviter une telle situation que le président Reagan avait, dès le départ, imposé un « profil bas » à M. Allen. Mais le résultat a été un conflit entre le secrétaire d'Etat lui-même et la troïka de la Maison Blanche, doublé d'un conflit entre le département d'Etat et le Pentagone, qui n'étaient plus coordonnés par le conseiller présidentiel pour les affaires de sécurité. Il fallait rectifier le tir. Les ennuis de M. Allen ont servi de prétexte.

La nomination de M. William Clark marque, en effet, une revalorisation du Conseil national de sécurité. Le nouveau titulaire ne dépendra plus de la troïka : il aura directement accès au bureau ovale, au moins une fois par jour. C'est dire que la Maison Blanche ne comptera plus trois mousquetaires mais quatre, et que le premier d'entre eux, M. Meese, perdra de son pouvoir, même s'il est chargé de « coordonner » la politique étrangère et la politique intérieure.

L'ascension d'un profane

Le nouveau conseiller pour la sécurité nationale est, à la fois, l'ami personnel du président et le plus proche collaborateur du général Haig. Ce juriste de cinquante ans, aux idées conservatrices, fut le premier chef de l'état-major de M. Reagan en Californie.

Le parcours washingtonien de M. Clark a été impressionnant. En février dernier, tout le monde montrait du doigt le nouveau vice-premier secrétaire d'Etat. Son audition à la commission des affaires étrangères du Sénat avait été très humiliante. *« Pouvez-vous me citer le nom du premier ministre de l'Afrique du Sud ? »*, lui demandait un sénateur démocrate. *« Non, monsieur, je ne peux pas »*, répondait M. Clark. *« Et celui du Zimbabwe ? »*, enchaînait le sénateur. *« Ce serait une supposition »*, avouait le numéro deux de la diplomatie américaine. D'autres silences — sur le Brésil, les armes nucléaires en Europe ou l'évolution du parti travailliste britannique — allaient convaincre les sénateurs stupéfaits que cet homme très urbain ne connaissait rien à la politique étrangère.

M. Clark obtint malgré tout sa confirmation. *« C'est un excellent administrateur »*, avaient expliqué ses amis. *C'est un homme qui apprend vite, laissez-lui deux mois, et vous verrez le résultat.* »

Le résultat devait être, en effet, assez positif. M. Botha (qui est, comme chacun sait, le premier ministre d'Afrique du Sud) le constata lui-même l'été dernier lorsque ce profane lui rendit visite au Cap. Mais c'est surtout comme organisateur et médiateur que M. Clark s'est distingué. Envoyé au département d'Etat pour surveiller le général Haig, il est devenu un grand admirateur de son patron. Et il l'a défendu plus d'une fois auprès des hommes du président, ses amis, réussissant à apaiser des conflits.

M. Clark est donc tout désigné pour harmoniser les rapports entre la Maison Blanche et le département d'Etat. Mais on peut se demander si les réalités structurelles ne finiront pas, une fois de plus, par l'emporter sur les bonnes intentions. Une revalorisation du conseil national de sécurité ne conduit-elle pas inévitablement à un conflit entre les deux institutions ?

On peut s'interroger aussi sur la « force de frappe » du couple Reagan - Clark. Le nouveau conseiller présidentiel a sans doute beaucoup appris en un an, mais pas au point d'être devenu un nouveau Metternich. Or, le président qu'il devra conseiller reste lui-même très incompétent en politique extérieure. M. Clark se contentera-t-il de faire la liaison entre le département d'Etat, le Pentagone et la C.I.A. ?

Le général Haig devra, en tout cas, se trouver un nouveau vice-secrétaire d'Etat. Son choix, dit-on, pourrait se porter sur l'une des trois personnes suivantes : M. Lawrence Eagleburger, secrétaire d'Etat adjoint pour les affaires européennes, M. James Buckley, sous-secrétaire d'Etat pour les affaires de sécurité et Mme Jeane Kirkpatrick, ambassadeur aux Nations unies, seule femme ayant rang de ministre dans l'administration Reagan.

ROBERT SOLÉ.

(1) Il n'y a qu'un seul vice-secrétaire d'Etat (« deputy secretary of State »), qui remplace le chef de la diplomatie américaine pendant ses absences. Il est le numéro deux du département d'Etat. En revanche, il y a quatre sous-secrétaires d'Etat (« under secretary ») et un nombre variable, mais élevé, de secrétaires d'Etat adjoints (« assistant secretary »).

A TRAVERS LE MONDE

Guinée-Bissau

● L'ANCIEN PRESIDENT LUIS CABRAL se trouve depuis le 1[er] janvier à Cuba, a-t-on confirmé lundi 4 janvier de source diplomatique à La Havane (*le Monde* du 31 décembre). Cependant, les autorités cubaines continuent à observer le mutisme le plus total sur la présence dans l'île de l'ancien chef de l'Etat, emprisonné dans son pays après avoir été destitué le 14 novembre 1980. Ce silence semble s'expliquer par les relations cordiales qu'entretiennent La Havane et Bissau depuis la chute de M. Cabral. — *(A.F.P.)*

Iran

● NOUVELLES EXECUTIONS. — Treize membres de l'organisation des Moudjahidin ont été exécutés ces jours derniers dans quatre villes d'Iran, pour s'être opposés au régime islamique iranien, rapporte le quotidien *Ettelaat*. Le secrétariat de M. Massoud Radjavi, chef des Moudjahidin, en exil à Paris, a annoncé début janvier que, bien que l'Iran ait officiellement annoncé 4 000 exécutions depuis juin 1981, le chiffre réel est deux fois plus important. D'autre part, une bombe, qui a explosé le dimanche 3 janvier dans un quartier résidentiel de Téhéran, a tué trois gardiens de la révolution. L'agence de presse iranienne a attribué l'attentat aux Moudjahidin. — (*Reuter, A.P.)*

Mauritanie

● CREDIT FRANÇAIS. — M. Dieng Boubou Farba, ministre mauritanien de l'économie et des finances, a signé lundi 4 janvier avec l'ambassadeur de France à Nouakchott cinq conventions de financement, d'un montant total de 160 000 francs français (8 millions C.F.A.), concernant divers projets de développement économique et social, notamment l'étude du projet de mise en valeur du lac R'Kiz, près de la vallée du fleuve Sénégal. — *(A.F.P.)*

République Sud-Africaine

● TRENTE-NEUF MERCENAIRES qui ont détourné un avion vers l'Afrique du Sud après avoir vainement tenté de renverser le régime des Seychelles, le 25 novembre dernier, ont été placés sous mandat d'arrêt et devaient comparaître, mardi 5 janvier, devant un tribunal, a annoncé le procureur de la province de Natal. Ces mercenaires avaient été remis en liberté le 1[er] décembre sans qu'aucune charge soit retenue contre eux, tandis que cinq autres — considérés comme les principaux responsables du putsch manqué — étaient inculpés mais remis également en liberté provisoire. — *(A.P.)*

AFRIQUE

Ghana

Plus de 80 personnalités politiques dont l'ancien président, ont été arrêtées

A Accra, où l'on confirme l'arrestation, lundi matin 4 janvier, de M. Hilla Limann, ancien président de la République du Ghana (notre dernière édition du *Monde* du 5 janvier), on indique que quatre-vingt-trois membres du parti national du peuple, ancien parti gouvernemental, ont été arrêtés depuis le coup d'Etat militaire du 31 décembre dernier.

Radio-Accra a annoncé lundi que les comptes en banque des personnalités de l'ancien régime avaient été bloqués, précisant que cette mesure concernait environ un millier de personnes et touchait l'ancien président Limann lui-même, les membres de son gouvernement, les députés, les responsables des partis politiques ainsi que les représentants des organismes d'Etat. La radio a ajouté que ces mesures étaient applicables aux comptes des épouses de ces personnalités.

Le conseil provisoire de défense nationale, dirigé par le capitaine d'aviation Jerry Rawlings, qui a repris le pouvoir aux civils deux ans et demi après le leur avoir remis, avait ordonné aux banques de rester fermées lundi matin afin de permettre, d'après Radio-Accra, *« de régler une affaire importante d'intérêt national »*.

Tandis que la situation restait calme dans la capitale ghanéenne, lundi, des manifestants, dont certains avaient été acheminés par une vingtaine d'autocars des sociétés d'Etat, se sont répandus dans les artères de la ville, proclamant leur soutien au nouveau régime militaire. Ils se sont rassemblés dans le centre de la ville en brandissant des banderoles à la gloire de *« Jerry le sauveur ! »* et stigmatisant le *« kalabule »*, terme employé au Ghana pour désigner la corruption que le nouvel *« homme fort »* a, une fois de plus, promis d'éliminer.

L'armée patrouillait toujours en force ce mardi dans les rues d'Accra, mais la grande majorité des magasins et des administrations avaient rouvert leurs portes et les barrages établis en ville par les forces de l'ordre avaient été supprimés. — *(A.F.P., Reuter.)*

Soudan

Le président Nemeiry doit faire face à une montée de l'opposition à Khartoum et dans le Sud

Des manifestations d'étudiants et de lycéens se déroulent depuis le dimanche 3 janvier dans la capitale soudanaise, en signe de protestation contre la récente hausse de 62 % du prix du sucre. Selon un communiqué publié par le ministre de l'éducation et le gouverneur de la province de Khartoum, des heurts se sont produits dimanche et lundi dans la capitale. De jeunes manifestants ont lancé des pierres sur les passants, les stations d'essence et les voitures, endommageant plusieurs véhicules. Dans la partie sud de Khartoum, plus de cent boutiques en bois ont également été incendiées, précise le communiqué, selon lequel la police a fait usage de gaz lacrymogènes pour disperser les manifestants.

A la suite de ces incidents, tous les établissements scolaires de Khartoum ont été fermés *« pour une période indéfinie »*. Toutefois, les arrestations qui auraient été opérées parmi les jeunes manifestants n'ont pas été confirmées. Le mécontentement à la suite de l'augmentation du prix du sucre, denrée de consommation courante au Soudan, pays producteur, serait d'autant plus grand parmi l'ensemble de la population que cette hausse aurait été conseillée au gouvernement soudanais par le Fonds monétaire international.

Au moment où la protestation estudiantine contre cette mesure secoue la capitale, le correspondant au Soudan du *Financial Times* rapporte, le mardi 5 janvier, que *« trente et une importantes personnalités politiques soudanaises »* ont été arrêtées à Juba, la capitale du Sud non musulman, sous l'accusation d'avoir formé un *« parti politique illégal »* et tenté de se procurer des fonds en Libye. Parmi les 31 personnes arrêtées, figurent 17 anciens ministres et 2 anciens présidents de l'Assemblée populaire du Sud récemment dissoute par le pouvoir central. Cette décision, ainsi que certains projets administratifs préparés à Khartoum pour la région du Sud, y aurait suscité l'opposition d'une partie de la population, qui soupçonne le gouvernement de vouloir réduire la marge d'autonomie accordée au Sud en 1972 par le maréchal Nemeiry lui-même, pour mettre fin à la guerre civile qui ravageait depuis plusieurs années la partie méridionale du Soudan.

● *L'AFASPA* (Association française d'amitié et de solidarité avec les peuples d'Afrique), le M.R.A.P. (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre peuples) et le M.A.A. (Mouvement anti-apartheid) organisent, jeudi 7 janvier, à 20 h. 30, au Ciné-club de la R.U. d'Antony, une rencontre culturelle à l'occasion du soixante-dixième anniversaire du congrès national africain (ANC), mouvement d'opposition interdit en Afrique du Sud.

Maroc

PLUSIEURS DIRIGEANTS DE L'UNION DES ÉTUDIANTS TRADUITS EN JUSTICE

Rabat, (*A.F.P.*). — Des peines de trois ans de prison ont été requises lundi 4 janvier par le ministère public du tribunal de première instance de Rabat devant lequel comparaît un groupe de vingt et un étudiants accusés de *« troubles à l'ordre public »*, *« manifestations illégales »* et, pour certains, d'*« activisme au sein des organisations* Ilal Amam *et 23 mars »*, deux mouvements marxistes - léninistes, interdits mais formant l'aile gauchiste de l'Union nationale des étudiants du Maroc (UNEM).

Parmi les accusés figurent trois jeunes filles et trois des cinq membres du comité exécutif de l'UNEM ainsi que des responsables des corporations de différentes facultés de Rabat, arrêtés pour la plupart début décembre lorsque les étudiants avaient manifesté contre l'installation dans les universités de vigiles destinés, selon les autorités, à *« assurer l'ordre et le bon déroulement des études »*.

La sentence pourrait n'être connue que dans une ou deux semaines. Selon les étudiants, des procès du même genre se sont tenus au cours des dernières semaines à Oujda, où cinq étudiants ont été condamnés à des peines de six à huit mois de prison, à Fès (six peines de deux mois et une de quatre mois), et à Casablanca (huit peines de trois à six mois).

PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR — Se prendre en main

AUX ENVIRONS D'HYÈRES

Trois hameaux luttent ensemble contre le feu

Ce n'est même pas une commune. Trois hameaux à l'écart, étirés entre des collines de carte postale provençale, ont pris leur *destin en main depuis* belle lurette, sans attendre que leur tombe de haut, de droite ou de gauche, un discours édifiant sur décentralisation et vie associative. Dès 1932, les trois Borels — dont la trinité constitue une section de la lointaine mairie d'Hyères — avaient leur société de chasse, aujourd'hui nommée Syndicat des *propriétaires forestiers et agricoles*.

Banal ? Pas tellement quand on sait les problèmes que font surgir entre territoires voisins les battues au sanglier. Puis, bientôt, de chasse en repeuplement, on passa vite à la défense de la forêt fragile. En 1964, l'incendie ravageant la colline, les chasseurs forestiers ajoutèrent à leurs deux casquettes le casque de pompier préventif.

Désormais, ces inventeurs de la convivialité — depuis des siècles — se retrouvent tous les dimanches : pendant cinq mois pour la chasse, pendant sept mois pour ouvrir ensemble — sans oublier le casse-croûte en commun — des pare-feu et des chemins qui complètent les pistes tracées par l'Office national des forêts à l'intention des pompiers. Bilan en quelques années : 50 kilomètres de chemins de 3 mètres, 2 hectares de pare-feu de 40 mètres, face au mistral, 10 hectares d'emblavures semées de céréales sobres.. qui du même coup abritent lapins et perdreaux rescapés.

Méthode et matériel ? L'huile de coude et, pour les grosses tâches, un girobroyeur fourni par un sociétaire syndiqué. Financement ? Le bénévolat et les cotisations de ces chasseurs aussi conscients qu'organisés. Pas de subventions. De plus, par temps de sécheresse et de mistral, des équipes se relaient sur les pistes, de jour et de nuit.

A porte ouverte

Sans crier au miracle il se trouve que depuis 1964 on n'a plus vu d'incendie dans la vallée. Quand tant de théoriciens colloquent, les trois Borels auraient-ils prouvé en vivant que l'incendie achève seulement de tuer les pays sans hommes et sans vie ? Bonne prévention vaut mieux que grande armée du feu, trop souvent vaincue — malgré les prouesses de ses fantassins, de ses motorisés et de ses aviateurs — par l'irrésistible coalition de la sécheresse et du mistral. Le meilleur des incendies est celui qu'on ne laisse pas prendre.

Deuxième volet : à 8 kilomètres du centre d'Hyères, si près de la mer, les trois hameaux ont évidemment subi l'assaut de la laminante pression immobilière. Face à un plan d'occupation des sols qui promettait mitage, lotissements, conquête du territoire, un « comité d'intérêt local » s'est créé. Réunions, information — *« Qu'est-ce qu'une zone N.A., N.B, N.Q. ? »* — puis pétitions ont abouti à la révision du POS. Bataille gagnée. Mais rien ne sert de défendre le territoire si une vie économique étiolée en chasse les habitants. Vivre au pays est un leurre si l'on ne peut pas en vivre. Que faire ?

Ici on produit surtout du bon vin (A.O.C.) et des pêches de vigne (sans arrosage, un concentré de sucs). Premier épisode : le CIL lance la promotion au bord de la route en faisant goûter une pêche, en faisant taster le vin. Premier résultat : les citadins voisins viennent acheter *directement* au producteur. Outre que se comble le fameux fossé d'incompréhension, les uns et les autres y trouvent leur intérêt. Aujourd'hui, même les touristes sont « initiés » grâce à un dépliant (voir syndicat d'initiative d'Hyères) qui détaille un itinéraire de producteur en producteur : ici pêches, ici A.O.C., et là un beau pressoir à vis... lequel exige toujours, pour serrer la vis, le coup de main des voisins, la solidarité.

Ainsi, pour se défendre contre les grandes invasions, ce pays n'a pas barré ses routes. (Au contraire, le CIL a demandé et obtenu l'élargissement du pont.) Ayant bien assuré sa vie, il s'ouvre et *accueille mieux. Le point fort* est la grande fête de juillet : bals, concours, repas en plein air, produits du pays, folklore vrai, le contraire du cirque de la côte... Et voilà que des jeunes, au lieu de déserter, vont suivre des stages au lycée agricole voisin pour reprendre les terres des parents, ou d'autres, rentables, vivables.

C.Q.F.D. ? Oui. Mais pas au tableau noir : dans la vie. Pour ces jeunes, *pour le troisième âge*, pour tout le monde, l'animation est de toute l'année à la nouvelle maison commune — où l'on voit d'ailleurs des couples citadins venir se marier, plus gaiement qu'à la chaîne du samedi des grandes villes.

Patriotisme local

Pas d'ombre à ce tableau ? On connaît pourtant le risque encouru par les terres agricoles trop ouvertes à certains citadins piétineurs, voire un tantinet rapineurs (*« Prendre dans un champ ce n'est pas comme voler dans un magasin ! »*) Les Borels y ont *pensé, sans hargne. Avec l'aide* de la mairie d'Hyères, 20 hectares ont été aménagés pour les jeux et les loisirs. Là encore, citadins et ruraux trouvent leur intérêt et se rencontrent. (Contre d'éventuels déprédateurs « professionnels » un garde du syndicat double le garde communal.)

Enfin, l'Arcadie au présent — à propos... une miellerie vient de s'ouvrir — ne cache pas l'avenir. Aujourd'hui vignes et pêches de vigne s'accommodent merveilleusement du soleil et du sec. Mais demain ? Les aléas de l'Europe verte, les variations des « grandes » stratégies agricoles ? En fonction d'éventuelles cultures d'un autre type, les Borels sont donc en train de penser à se relier au canal de Provence. Après concertation. Comme toujours. Pour tout.

Est-elle à vendre, la recette du bonheur des Borels ? On y parle volontiers d'un vieux « patriotisme local », qui se prononce aussi « amour du pays ». Reste un « détail » : sur les quelque cent quatre-vingts habitants des trois hameaux, le CIL compte cent-dix adhérents, auxquels s'ajoutent, parfois en double appartenance, les trente-deux membres du premier syndicat, né des parties de chasse. Si ce n'est pas ça, prendre son destin en main...

Et qu'on ne vienne pas parler aux Borels d'unanimisme sot ! Pour les élections municipales, cantonales ou nationales, ces citoyens fermement associés manifestent sans ambiguïté la pluralité de leurs opinions — ô combien diverses !

JEAN RAMBAUD.

L'INIMITABLE SAVEUR DE LA LAVANDE

Goûteurs de miel

Chevaliers du taste-miel, ils étaient une douzaine et demie autour de la table en fer à cheval. Silence. Défense de parler. Défense, plus encore, de fumer. En les locaux du C.F.P.P.A. de Hyères (1), il s'agissait de distribuer le Soleil à douze branches — label de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur — des miels de lavande et de lavandin élaborés par les abeilles d'entre *mer et montagne*. Déjà le laboratoire apicole de Nice — le seul en France, avec Paris — avait éliminé au préalable... cinquante pour cent des échantillons candidats. Motif majeur de tant d'exclusions ? Non pas de coupables additions d'éléments artificiels mais simplement *« trop de saccharose »*. Trop sucré ! On ne plaisante pas avec le vrai miel de vraie lavande !

Que la chimie se soit prononcée, de même que le Service des fraudes — *« présent » !* —, ne suffisait encore pas aux délégués des syndicats d'apiculteurs venus des six départements : Alpes-Maritimes, Alpes de Haute-Provence, Hautes-Alpes, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse. Assistés par la chambre d'agriculture, initiés aux méthodes de l'I.N.R.A. rappelées en préambule par deux ingénieurs spécialisés (2), ils ont d'abord mis le nez dans des verres, « ballons et à tige », pour capter les « arômes volatils ». Vulgairement appelée « dégustation » la séance d'« analyse sensorielle » commençait.

Là où les plus fines mesures doivent rendre les armes, quatre sens — vue, odorat, goût, toucher — sont mobilisés sous des échelles et des tableaux de valeur. On traque la subjectivité comme un trublion. Pas de label ensoleillé pour une cristallisation à grain grossier, pour trop *de fluidité, ni pour un arrière*-goût de fumée, ou de caramel, ni même pour un parfum (naturel) insuffisant ou une couleur trop intense pour être due à la seule lavande. Car toute autre fleur est exclue. S'agit-il de condamner les autres espèces, comme de « race » inférieure ? Nullement. Et même pas de proclamer que le miel de lavande est *« le meilleur de tous »*. Il *faut* simplement garantir, pour le consommateur et le producteur, un produit spécifique, relativement rare. (Ses *caractéristiques : « blanc à doré, saveur et parfum très agréables »* ; ses propriétés : *« antiseptique pulmonaire, antispasmodique, antirhumatismal »*). Pour le reste c'est une affaire de palais, individuelle. Libre à chacun de préférer bruyère *(« foncé, un peu amer »)*, châtaigner *(« foncé, épais un peu âcre »)* ou au contraire tilleul *« jaune clair, transparent »* et trèfle *« incolore »*, tous deux de *« saveur et parfum agréables »*. Allez départager des amateurs de bourgogne ou de bordeaux, de côtes-du-rhône ou d'alsace !

Bon. Ça, c'est pour l'*« objectivité »*... Mais, entre nous, si vous parlez les yeux dans les yeux avec un apiculteur de Provence, vous saurez vite qui est *ici « le plus fin, le plus élégant, le plus noble »*. Cartes sur table ! Outre les garanties qu'il offre il faut bien avouer que le Soleil à douze branches du miel de lavande est aussi un clin d'œil qu'on se fait entre initiés.

Hélas ! On apprend que pour apporter une « solution » aux problèmes des lavandiculteurs, menacés par les parfums synthétiques, il serait question de réduire les surfaces cultivées... Alors ? Où va-t-on les envoyer « paître » nos abeilles, qui, elles aussi, ont élu la lavande et le lavandin ? — J. R.

(1) Centre de formation professionnelle et de promotion agricole, chemin du Moulin-Premier, 83400 Hyères.

(2) Méthodes analogues à celles de l'analyse sensorielle du vin (« le Monde » du 17 janvier 1981).

Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Le casino Ruhl de Nice n'a plus d'autorisation d'exploitation

Trois cents employés au chômage

En proie à de graves difficultés financières, le casino Ruhl, de Nice, n'a pas été autorisé à continuer ses activités au terme de l'ultime délai qui lui avait été accordé, jusqu'au lundi 4 janvier, par le ministère de l'intérieur. La fermeture de l'établissement entraîne la mise au chômage de trois cent huit salariés. Elle intervient après que le ministère eut refusé au casino d'Enghien-les-Bains (Val-d'Oise) de continuer à exploiter la roulette et le black-jack, et, paradoxalement, au moment où les quatorze établissements de jeux installés en France annoncent des résultats exceptionnels pour l'année 1981 (le Monde *du 1er janvier).*

De notre correspondant régional

Nice. — La mesure dont le casino niçois vient de faire l'objet ne constitue pas une surprise. Depuis le 2 novembre 1981, une menace précise de fermeture était suspendue sur l'établissement, à la suite d'un communiqué publié par le ministère de l'intérieur, selon lequel *« la très mauvaise situation de la société d'exploitation rendait impossible le maintien de l'autorisation des jeux dont elle était bénéficiaire ».*

Le ministère de l'intérieur précisait alors que les pertes excédaient les trois quarts du capital social, que le loyer n'était plus payé, que des sommes considérables étaient dues au fisc, et que, enfin, le principal actionnaire, poursuivi pour de nombreuses infractions, était en fuite depuis mars 1980. Un délai de grâce d'un mois avait été accordé aux dirigeants de la société *« pour qu'ils puissent rechercher des solutions leur permettant de faire fonctionner l'établissement dans des conditions normales ».* Le ministère de l'intérieur avait toutefois consenti à un nouveau sursis le 1er décembre afin d'éviter la fermeture du casino à la veille des fêtes de fin d'année.

Aucun redressement de la situation financière du Ruhl n'apparaissait en fait réalisable depuis les poursuites qui avaient été engagées contre le P.-D.G. de l'établissement, M. Jean-Dominique Fratoni, par le Trésor et l'administration des douanes en décembre 1979 et février 1980. Le fisc réclamait à la Société d'exploitation du casino, la SOCRET, une somme de 90 millions de francs, constituée pour moitié par des pénalités. En juillet 1980, le directeur du service des enquêtes douanières avait, de son côté, fait procéder à l'inscription d'un privilège du Trésor pour un montant de 236 millions de francs, sanctionnant une infraction à la réglementation sur les relations financières avec l'étranger.

Le 21 janvier 1981, enfin, le tribunal de commerce de Nice avait condamné la SOCRET à verser à une banque suisse, la Corner Bank, l'équivalent en dollars de 6,3 millions de francs, en exécution d'un prêt consenti par celle-ci au Ruhl en 1974. A ces sommes considérables s'ajoutent encore une dette de 30 millions de francs à l'égard d'une banque néerlandaise, et un impayé de 8 millions de francs correspondant au loyer du casino pour 1980.

En dépit de cette situation catastrophique, la SOCRET avait décidé le 31 octobre de poursuivre l'exploitation de l'établissement, après que les actionnaires eurent voté un apport de capitaux de 19 millions de francs destinés à compenser les pertes des exercices précédents. Les dirigeants de la société s'étaient toutefois engagés à s'effacer au plus tard le 31 mars 1982 devant une nouvelle société, la SECI (Société européenne d'exploitations commerciales et industrielles), devenue locataire en titre du casino à compter du 1er novembre.

Créée sur l'initiative d'un conseiller municipal (sans étiquette) d'Antibes, le docteur Henri Faraut, la SECI sollicitait elle-même le 4 novembre l'autorisation d'exploitation des jeux, à laquelle le conseil municipal de Nice donnait le 10 décembre un avis favorable. Cette solution n'a pas, semble-t-il, retenu l'attention du ministère de l'intérieur.

On considère, en effet, place Beauvau, que tous les éclaircissements souhaitables n'ont pas été donnés par les dirigeants de cette société sur l'origine des fonds dont elle disposerait, et qu'en tout état de cause son capital de 1,5 million de francs détenu à 44 % par deux ressortissants italiens, MM. Ezio Pullicani-Colonesi, P.-D.G. de la SECI, et Giorgio Sacco, un industriel milanais, est insuffisant. Le ministère de l'intérieur n'aurait pas, d'autre part, acquis la certitude que la SECI soit totalement indépendante de la SOCRET et de M. Jean-Dominique Fratoni, dont il n'est de secret pour personne qu'il continuait depuis sa fuite à l'étranger à diriger le Ruhl de façon occulte.

La SECI a d'ailleurs interrompu d'elle-même la procédure de demande d'autorisation d'exploitation, en revenant le 15 décembre sur les termes du cahier des charges et en sollicitant une diminution de moitié du taux des prélèvements de la commune (7.5 % au lieu de 15 %) sur le produit brut des jeux.

La fin de l'ère Fratoni

En mettant un terme à l'activité de la SOCRET, le ministère de l'intérieur veut, en effet, mettre un terme définitif à l'« ère Fratoni », et permettre au casino niçois de repartir sur des bases entièrement nouvelles. Les salariés du Ruhl ont apparemment accepté d'en passer par une fermeture provisoire de l'établissement. *« Si le gouvernement pense assainir rapidement la situation, nous ne nous opposerons pas à sa décision »*, a déclaré le secrétaire de la section C.F.D.T., M. Guy Veglia, *« mais s'il demeure dans l'expectative, en attendant des solutions-miracles, nous ne resterons pas les bras croisés. »* Les employés du Ruhl ont eux-mêmes soumis au ministère de l'intérieur une proposition tendant à créer une société coopérative ouvrière de production ; celle-ci n'a que peu de chance d'être retenue, en raison des problèmes financiers et juridiques qu'elle soulève.

M. Jacques Médecin, député (app. R.P.R.) et maire de Nice, a regretté que *« la décision de fermeture du Ruhl n'ait pas été officiellement portée à sa connaissance avant notification ».* Il se trouve actuellement aux Etats-Unis et a fait part de son étonnement au cours d'une communication téléphonique.

GUY PORTE.

Ile-de-France

UN PRÉSIDENT POUR LA DÉFENSE

Le choix des équipements publics qui seront construits au sommet du quartier d'affaires de la Défense (*le Monde* des 16, 18 et 22 décembre) devrait être fait par le président de la République avant la fin du mois de janvier. Il semble qu'on ait renoncé à construire le nouvel Opéra et la cité musicale dans ce quartier ; un projet de maison de la communication est à l'étude ainsi que des immeubles de bureaux qui pourraient notamment accueillir le ministère de l'urbanisme et du logement et celui de l'environnement, projet déjà étudié au cours du précédent septennat.

En attendant, le nouveau conseil d'administration de l'établissement public de la Défense, où siègent des élus des communes et collectivités concernées, ainsi que des fonctionnaires désignés par plusieurs ministères, devait élire, ce mardi 5 janvier, son président.

L'idée de proposer la candidature de M. Robert Pontillon, maire de Suresnes, sénateur socialiste des Hauts-de-Seine en mission auprès du premier ministre, et désigné comme « personnalité » par le ministre de l'urbanisme et du logement, alors que les élus délégués par leurs pairs au conseil appartiennent en majorité à l'opposition, ayant été abandonnée (*le Monde* du 27 octobre), le candidat officiel est, comme à l'accoutumée, un haut fonctionnaire.

Il s'agit de M. Joseph Belmont, architecte des bâtiments civils et palais nationaux, nommé inspecteur général de la construction après avoir été directeur de l'architecture pendant trois ans. M. Belmont était l'auteur du projet de tour qui devait abriter, dans le secteur B de la Défense, le ministère de l'éducation nationale, projet qui fut abandonné. — M. Ch.

Rhône-Alpes

● *Au conseil régional Rhône-Alpes.* — Même duel, même résultat : M. Charles Béraudier (modéré), membre du groupe régional Action et progrès, premier adjoint au maire de Lyon, président sortant du conseil régional Rhône-Alpes, a été réélu à la tête de cette assemblée par 70 voix contre 58 à M. Roland Bernard, député, maire socialiste d'Oullins (Rhône). Il y a eu 131 votants, 129 suffrages exprimés, deux bulletins nuls et une voix pour M. Charles Millon (U.D.F.). L'écart des voix légèrement plus important que lors du scrutin du 7 septembre 1981 (70 contre 64) s'explique en grande partie par l'absence de quatre conseillers socialistes et d'un conseiller communiste. *(Corresp.)*

Le Monde

politique

LES CÉRÉMONIES DE VŒUX A L'ÉLYSÉE

Le président de la République insiste sur l'« impérieuse nécessité du respect des droits de l'homme et du droit des peuples »

Les cérémonies de présentation des vœux au président de la République (qui ont débuté lundi matin avec la réception du gouvernement et qui s'achèvent ce mardi après-midi avec celle de la presse) ont été placées sous le signe de l'innovation. D'une part, parce qu'elles permettent aux représentants des « forces vives » du pays, comme aux présidents de conseil régional et de conseil général, d'être reçus à l'Elysée ; d'autre part, parce que, voulant éviter de « parler pour ne rien dire », selon sa propre expression, le chef de l'Etat a saisi ces multiples occasions pour prononcer, à l'adresse de chacun, des paroles fortes.

L'« effet polonais » a marqué celles-ci dans les domaines extérieur et intérieur. A l'intention du corps diplomatique, le président de la République s'en est d'abord tenu à un bref rappel des objectifs de la France : « renforcer les fondements de la paix, favoriser le développement ». Il a souligné qu'elle est d'autant plus attachée à un « réel équilibre des forces entre les blocs » qu'elle juge la situation particulièrement menaçante.

Puis, se détachant de ses notes, M. Mitterrand a parlé pendant près d'une demi-heure de « l'impérieuse nécessité du respect des droits de l'homme et du droit des peuples » et souhaité « bonne année aux peuples qui ont besoin de liberté ».

En direction des forces politiques françaises, le chef de l'Etat a formulé une demande destinée à la fois à faire pièce à l'offensive de l'opposition contre la présence de ministres communistes au gouvernement et à inciter ces mêmes ministres à tenir compte bien plus des positions gouvernementales que de celles qu'exprime, sur la Pologne, le secrétaire général du P.C.F. M. Mitterrand a donc demandé aux membres du gouvernement de « veiller à l'union nécessaire des forces politiques qu'ils représentent ».

Dans l'ordre intérieur, le président de la République a également réaffirmé qu'il entend que la majorité « respecte les droits » de la minorité. Il est un secteur où, en effet, celle-ci est respectée, et où M. Mitterrand donne lui-même l'exemple : Paris.

La présentation, par le maire, des vœux du Conseil de la capitale a permis de constater que l'époque des conflits entre la Ville et l'Etat est bien révolue. Autant MM. Chirac et Giscard d'Estaing avaient éprouvé de multiples difficultés pour s'entendre sur le sort de Paris, autant les leaders socialiste et gaulliste paraissent décidés à œuvrer de concert « pour le bien des Parisiens ». N'est-ce pas là, pour le président de la République, l'occasion de valoriser une opposition de son choix ?

D'autres indications étaient contenues dans les divers messages de vœux présidentiels. Ainsi, s'agissant de l'administration, l'échange entre le vice-président du Conseil d'Etat et le président de la République a permis de mesurer le décalage — pour le moins — qui existe entre, d'une part, des hauts fonctionnaires formés et attachés à l'idée que l'Etat (et donc l'administration) est seul qualifié pour défendre l'« équilibre » d'une société contre « les oligarchies et les féodalités locales », et, d'autre part, un pouvoir politique qui entend obtenir de cette administration qu'« elle ne freine pas » une décentralisation qui lui ôtera certaines compétences.

A charge pour ce même pouvoir politique de donner des directives « claires » et d'assumer ses responsabilités : de toute évidence, M. Mitterrand reproche à certains de ses ministres de « trop déléguer » ces responsabilités « à des bureaux » ; en d'autres termes, de ne pas bien tenir leurs administrations.

Enfin, les milieux militaires seront sans doute sensibles à l'insistance du chef de l'Etat, chef des armées — qu'il veut « républicaines », — sur son rôle particulier dans le maintien de la crédibilité de la dissuasion nucléaire nationale ; de même apprécieront-ils son rappel de la nécessité d'un service national, dont la durée ne semble plus en question.

JEAN-MARIE COLOMBANI.

Lundi après-midi 4 janvier, le président de la République a reçu les vœux des bureaux de l'Assemblée nationale, du Sénat et du Conseil économique et social. M. Alain Poher a souligné que le Sénat a participé à l'œuvre législative en apportant *« comme à son habitude, son sens de la mesure ».* Le président du Sénat a assuré le chef de l'Etat que cette assemblée s'est efforcée de faire progresser le droit. Il a souhaité que la France demeure un *« pays refuge »* pour les libertés et pour les droits de l'homme. *« Dans cette entreprise, le Sénat sera au côté du président de la République »,* a conclu M. Poher.

Après que M. Louis Mermaz, président de l'Assemblée nationale, avait formulé des vœux pour la réussite des objectifs intérieurs et extérieurs du gouvernement, M. Gabriel Ventéjol, président du Conseil économique et social, a défini les quatre priorités qui, selon lui, doivent inspirer l'action des pouvoirs publics, à savoir, l'emploi, l'extension, le renforcement de la Communauté économique européenne et celui du rôle de la France pour que celle-ci dise le droit au niveau international.

M. Mitterrand a répondu, tour à tour, aux trois présidents. S'adressant à M. Poher, il a estimé que dans le respect des options de chacun, les parlementaires sont *« au service de la patrie ».* Le chef de l'Etat a souhaité une meilleure harmonisation des travaux des deux Assemblées afin de permettre au gouvernement de consacrer plus de temps aux travaux du Sénat.

S'adressant ensuite à M. Mermaz, il a indiqué que dans l'avenir les députés reviendraient à un rythme de travail plus normal.

Enfin il a souhaité que le Conseil économique et social puisse travailler dans de meilleurs délais afin de mieux éclairer le Parlement.

M. Mitterrand a ensuite insisté sur l'idée que, au-delà des différences d'options politiques, la majorité doit respecter et respectera les droits de la minorité. Le chef de l'Etat a ensuite reçu les vœux du Conseil de Paris. A cette occasion, M. Jacques Chirac lui a exprimé sa satisfaction de voir que l'unité de la capitale a été sauvegardée par les textes sur la décentralisation et qu'un statut de droit commun est maintenu pour celle-ci. Le maire de Paris a mis l'accent sur la nécessité de préserver la diversité économique et sociale de la capitale. Dans sa réponse, M. Mitterrand a assuré le maire de Paris qu'il ne méconnaît pas ses propres obligations à l'égard de la ville et qu'il a lui-même veillé à ce que le droit commun soit préservé. Il a souhaité que Paris conserve son équilibre sociologique et demandé que le dialogue soit approfondi entre la ville et le pouvoir exécutif pour le bien des Parisiens.

Devant les autorités religieuses, représentant les religions catholique, protestante, juive et musulmane, le chef de l'Etat a évoqué la situation internationale et plus particulièrement celle qui prévaut en Afghanistan et en Pologne.

« Je fais confiance à la conscience universelle »

Puis M. Mitterrand a reçu les vœux des pays — pour la plupart des pays africains — qui ont des relations privilégiées avec la France, avant de se rendre devant le corps diplomatique. Mgr Angelo Felici, nonce apostolique, a, dans son message de vœux, évoqué l'aspiration à la liberté et à la justice et souligné que l'action du président de la République française *« s'inspire de principes élevés. » « La France peut donner une contribution unique à l'instauration d'un ordre international juste et équitable »*, a affirmé Mgr Felici.

Dans sa réponse, M. Mitterrand a souligné *« le courage et le combat pour la paix »* du pape Jean-Paul II. Puis il a évoqué les problèmes mondiaux en mettant l'accent sur les nombreuses violations des droits de l'homme et des droits des peuples et sur la menace que fait peser sur la paix l'accumulation des armements. Il a assuré que la France, quelles que soient les difficultés de l'heure, *« mettra son énergie et ses moyens au service d'une ambition : renforcer les fondements de la paix et favoriser le développement ».*

Après avoir rappelé que rien, à ses yeux, ne peut mieux garantir la paix qu'un *« réel équilibre des forces »* entre les blocs, M. Mitterrand a dénoncé comme *« un facteur constant de désordre »* l'élargissement du fossé entre pays riches et pays pauvres. Il a insisté sur sa volonté *« d'établir sur des bases plus équitables »* un nouvel ordre économique mondial.

Après avoir de nouveau souhaité que s'engagent et se poursuivent *« de vastes négociations continues »* sur ces questions du développement et que soient stabilisés les cours des matières premières, M. Mitterrand a invité ses interlocuteurs à œuvrer dans le sens d'un meilleur équilibre des échanges. Puis il a fait état de la volonté de la France d'entretenir avec tous ses partenaires de la C.E.E. des rapports *« plus confiants et plus continus ».*

Abandonnant ensuite ses notes, le chef de l'Etat a mis l'accent sur *« l'impérieuse nécessité du respect du droit de l'homme et du droit des peuples ».* Il a ajouté : *« Comment un peuple pourrait-il avoir une bonne année ? Ce que peut désirer un peuple, c'est d'abord la paix, une espérance de vivre mieux, de compter sur des lendemains qui donneront à ses enfants un peu plus, un peu mieux. Il faut aussi souhaiter que chacun dispose davantage de lui-même et que l'on puisse avancer ensemble dans la conquête de la sécurité collective et du développement. »*

Le chef de l'Etat a alors souhaité *« bonne année »* aux peuples *« qui souffrent, qui ont besoin de liberté à l'intérieur et à l'extérieur, aux peuples qui appartiennent aux Etats les plus puissants dont la responsabilité est décuplée ».* M. Mitterrand a appelé les grandes puissances à *« faire passer l'intérêt de l'espèce humaine avant l'assouvissement de telle ou telle forme de suprématie ».* Puis il a fait l'éloge des libertés traditionnelles, celle de s'exprimer, d'aller et de venir, de se réunir, en invoquant la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Il a souhaité à chaque peuple *« d'être plus libre qu'en 1981 ».*

Le président de la République a conclu : *« Je n'ignore rien de l'âpreté des conflits et des ambitions mais je fais confiance à la conscience universelle de même que je fais confiance dans chaque peuple aux responsables qui partagent mon idéal. »* Il a enfin souhaité que la communauté internationale sache revenir à ses sources, celles qui lui ont permis de fonder l'ONU et il a demandé à chacun de *« parler clairement et franchement chaque fois que nous sentons que le monde bascule parce que tel ou tel veut affirmer sa volonté, de préférence au droit ».*

La politique de défense

Auparavant, en fin de matinée, M. François Mitterrand avait reçu les vœux des armées, présentés par le chef d'état-major, le général Jeannou Lacaze. Ce dernier a souligné qu'en matière de défense la continuité prévaut et fait l'éloge de la détermination des autorités à poursuivre la modernisation des armées. Evoquant la nécessité d'aller plus loin dans cet effort de défense, le général a affirmé toutefois que les armées sont conscientes de la nécessité de concilier, d'une part, le souci de répondre aux menaces qui pèsent sur le pays et, d'autre part, l'effort demandé au pays dans une situation économique difficile. Il a conclu, selon le porte-parole de l'Elysée : *« L'armée servira dans l'ordre, la disponibilité et la discipline dans le cadre de l'action définie par le président de la République. Nous souhaitons que cette année nouvelle voie la France recueillir le fruit positif de vos efforts. »*

Dans sa réponse, le président a rappelé que, dès son investiture, il avait *« pris la mesure »* de sa responsabilité particulière dans le domaine de la défense en soulignant qu'il avait dirigé plusieurs exercices depuis le P.C. Jupiter. Le chef de l'Etat en a tiré la conviction de la valeur de l'outil militaire français et exprimé sa volonté d'*« œuvrer pour la crédibilité de notre dissuasion ».* Il a confirmé la construction d'un septième sous-marin nucléaire, l'étude et la mise au point d'un nouveau vecteur stratégique (le missile sol-sol balistique mobile) et la construction d'un nouveau missile sol-sol tactique. Le chef de l'Etat a indiqué que l'année 1982 sera mise à profit pour préciser les grandes orientations de la loi-programme pour les années 1984-1988. Il a fait part de son souci d'améliorer la situation des jeunes appelés. *« Le service national reste nécessaire,* a-t-il déclaré, *chacun doit consentir à donner un peu de sa vie pour la France. »* M. Mitterrand a conclu : *« Dans le changement que je conduis, à travers les réformes que j'ai décidées, mais aussi grâce à l'image que les militaires donneront d'eux-mêmes, je souhaite que les armées françaises apparaissent comme les armées de la République. »* Le président avait reçu ensuite les neuf membres du Conseil constitutionnel. Le président de la haute juridiction, M. Frey, a estimé que *« le heurt profond de deux France »* qui peut apparaître *« est en réalité le besoin de trouver une solution viable entre le respect du passé et l'ouverture vers l'avenir ».* Il a insisté sur la nécessité d'un *« climat de tolérance »* et souhaité *« la paix, la dignité et le respect des droits de l'homme ».*

M. Mitterrand lui a répondu en mettant l'accent sur la nécessité de *« veiller à rassembler plus qu'à diviser »* et il a demandé aux *« hommes d'expérience »* qui composent le Conseil constitutionnel de contribuer à faire en sorte *« que la vie soit meilleure pour tous ».* Le déjeuner avait réuni autour du chef de l'Etat les présidents des assemblées et du Conseil constitutionnel ainsi que le premier ministre.

M. PAUL FRAISSE ET « L'HUMANITÉ »

En publiant des extraits de l'article de M. Paul Fraisse, de la section Sorbonne, paru dans la tribune de discussion de *l'Humanité* (*le Monde* du 5 janvier), nous avons ajouté qu'il était professeur de psychologie à l'université de Paris-V (Sorbonne). Il s'agit d'une homonymie :

Professeur de psychologie à la Sorbonne, auteur de nombreux ouvrages consacrés à cette discipline, ami d'Emmanuel Mounier, membre du comité national de patronage de la candidature de M. Mitterrand à la présidence de la République, M. Paul Fraisse n'est pas l'auteur de l'article publié dans *l'Humanité.*

Cet article a été écrit par un « permanent » communiste, secrétaire du comité du Ve arrondissement du P.C.F. et qui, entre autres fonctions, « suit » les activités de la cellule Marcel-Cachin de la section Sorbonne.

● *M. Francisque Collomb*, sénateur non inscrit du Rhône et maire de Lyon, a vivement critiqué, lundi 4 janvier, en présentant ses vœux au personnel de la mairie, les projets du gouvernement concernant la décentralisation et les « pressions » pour faire signer aux municipalités des contrats de solidarité. *« Il ne faut pas confondre décentralisation et féodalisation ; il ne faut pas confondre non plus fonction publique et chantiers nationaux »*, a-t-il estimé.

Le Monde

DES PIONNIERS AUX VIOLENTS

L'agonie du « squatt Losserand »

Sur les murs de l'un des trois immeubles lépreux aux 4 et 6, rue Raymond-Losserand, à Paris - 14e, parmi d'autres slogans et sous une vieille horloge, une fois pour toutes arrêtée, quelqu'un a écrit, il y a probablement bien longtemps : « Nous voulons vivre ! » Les mots, aujourd'hui, prennent une singulière résonance, et la revendication devient une amère dérision.

C'est qu'on meurt, aujourd'hui, dans ce qui fut le « squatt Losserand », fortin avancé de la marginalité et qui n'est plus guère qu'un lieu de misère, de trafic et de délinquance.

Pour la deuxième fois en quatre mois, un meurtre a été commis ici. Le 3 septembre dernier, un Antillais, M. Christian Eugène, était tué au cours d'une rixe. Son meurtrier présumé, un Sénégalais, Joseph Touré, avait été arrêté par les policiers de la 6e brigade territoriale, venus en force. Durant la nuit de la Saint-Sylvestre, une autre rixe après boire éclate dans un local du rez-de-chaussée aménagé en bar. Le tenancier de ce bar, un Sénégalais, M. Amadou Dia, trente-six ans, théoriquement domicilié à Vanves (Hauts-de-Seine), veut s'interposer. Un coup de feu claque. M. Dia est tué sur le coup (*le Monde* daté 3-4 janvier). A nouveau, les policiers, qui n'ont qu'une centaine de mètres à faire depuis le commissariat du XIVe arrondissement, avenue du Maine, vont effectuer une rafle dans ces immeubles, où ils interpellent une quinzaine de personnes. Plusieurs témoins mettent en cause un Réunionnais âgé de vingt-huit ans, déjà interrogé après le meurtre de septembre.

Fermé-ouvert

Deux meurtres en quelques mois. Et au dire, non seulement des policiers, des voisins excédés, mais encore de squatters eux-mêmes, qui parlent d'un lieu *« de l'autre côté de la violence »*, un îlot d'insécurité. Les bagarres sont fréquentes entre bandes rivales pour le contrôle des lieux et de ce qui en constitue l'activité essentielle : des trafics de drogue, d'objets volés, quand ce n'est pas, affirme la police, traite des blanches, agressions et viols.

Il est difficile, tant le lieu est à la fois fermé à toute enquête sérieuse et ouvert à tous les vents, de faire la part de la vérité dans ces accusations. Mais ces deux meurtres successifs, et bien d'autres faits incontestables, montrent l'ampleur du dérapage.

Le squatt Raymond-Losserand n'est plus. Du moins au sens où il fut un autre lieu lorsque, le 1er novembre 1977, après bien des péripéties et des parties de cache-cache avec les vigiles de la Semirep (1), propriétaire des lieu, une vingtaine de personnes réussissaient à s'installer dans ces lieux promis à démolition et d'ailleurs à moitié démolis. Ce fut là la période idyllique du squatt Losserand, l'apparition d'une communauté qui comptait en ses rangs suffisamment d'architectes, dont même une urbaniste américaine, pour s'inventer un lieu de vie. Et suffisamment d'utopistes pour le rendre vivable avec ces loyers fictifs, 300 F par mois, consacrés à la rénovation des locaux, ce restaurant communautaire ouvert sur le quartier, ces assemblées générales du dimanche pour décider des servitudes, et ce respect de la vie privée et familiale posé en principe de la vie communautaire.

Désirs

Ce fut là la période rose d'un squat où, selon le témoignage d'un des pionniers qui y réside encore et se désespère de l'échec, *« les gens ne pouvaient compter que sur leurs propres forces et leurs propres désirs. »* Et où le seul gros problème venait de ces squatters de passage qui arrivaient là avec leur grand sac de phantasmes. Le lieu se voulait ouvert, selon un processus intellectuel ; il n'aurait pu survivre que fermé ou du moins fortement sélectif. L'usure aidant, l'âge venant peut-être, on vit, un comble, des squatters des premiers temps prendre des chambres en ville, vouloir échapper à la pression communautaire ou simplement à la problématique des factures. *« C'est,* dit l'ancien, *qu'il n'est pas facile d'être à la fois le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif, la force publique et les citoyens. »*

C'est surtout que, de dérapage en dérapage, d'abandon en abandon, la grande idée de départ allait s'égarer en chemin. Le squatt était appelé à devenir n ghetto, les pionniers chassés par les radicaux, et les radicaux par les délinquants. Peu à peu, le squatt Losserand allait devenir un petit bout de territoire africain, le déversoir du foyer voisin de la rue Didot, avec le même processus. Les intellectuels furent, peu ou prou, délogés par des marginaux révoltés, revanchards.

Terme logique à un dérapage inévitable et qui devrait conduire à l'ultime étape : l'expulsion. Celle-ci est envisagée depuis plusieurs mois par les autorités. Le 27 octobre, une réunion sur ce sujet s'est tenue dans le bureau du directeur de cabinet du préfet de police de Paris, M. Jean Périer. Sans suite. De même les élus du quartier, notamment M. Jean Rouquette, député socialiste, sont pour cette solution, mais à condition qu'elle s'accompagne d'une offre de relogement. Ce sur quoi tout le monde, Ville de Paris, préfecture de police, est d'accord. Mais comment faire pour ne pas simplement déplacer le problème, pour faire accepter à ces marginaux violents de rentrer dans l'ordre social ?

PIERRE GEORGES.

(1) Société d'économie mixte de rénovation du secteur Plaisance.

La montée du divorce

(Suite de la première page.)

Trois types de divorces sont alors introduits : dans l'un il alors introduits : dans l'un, il l'incompatibilité d'humeur avec son conjoint ; dans l'autre, les époux manifestent leur *mutus dissensus* (consentement mutuel) ; enfin, la loi énonce d'autres motifs : démence, folie ou fureur de l'un des conjoints, condamnation à des peines afflictives ou infamantes, crimes, sévices, injures graves, dérèglement notoire des mœurs, abandon du domicile conjugal pendant deux ans au moins, absence d'au moins cinq ans, émigration...

Lorsqu'il y a conflit, c'est une sorte de conseil de famille composé de parents et d'amis qui tranche et c'est l'officier d'état civil qui prononce le divorce...

Les résultats de ce passage brusque d'un blocage à une loi permissive ne se sont pas fait attendre : dès 1793, on comptait à Paris un divorce pour trois mariages. Le clergé et les défenseurs de la famille-institution obtiendront toutefois, dès août 1793, à faire supprimer certaines dispositions de la loi de 1792 et, petit à petit, à la grignoter. La proclamation du catholicisme religion d'Etat (charte du 4 juin 1814) aboutira à l'abolition du divorce le 8 mai 1816... Seule la séparation de corps (répudiation) est admise.

Le divorce ne sera rétabli que le 27 juillet 1884 par la loi Naquet, qui, légèrement modifiée au cours des ans, régira le divorce jusqu'en 1975. Alfred Naquet, qui défendait l'union libre, voulait rétablir les grandes lignes de la loi de 1792. Il dut mettre beaucoup d'eau dans son vin et déposer trois propositions de loi avant de pouvoir faire réadmettre le divorce. Le texte adopté est loin des conceptions de son auteur : il impose le divorce-sanction : *« Le divorce ne peut être prononcé que s'il est prouvé que l'un des conjoints a commis une faute grave* (...). *Seul l'époux au profit de qui le divorce a été prononcé peut prétendre à une pension alimentaire, outre la pension éventuellement attribuée en vue de l'entretien des enfants. Ces derniers sont confiés à l'époux qui a obtenu le divorce sauf intérêt contraire des enfants... »*

La loi associe divorce et faute : *« Divorcer, c'est mal, c'est un péché vis-à-vis de Dieu, mais aussi de la société, de l'Etat. Il importe donc que la loi soit culpabilisante, et le divorce* (...) *apparaît comme une sanction que l'époux vertueux impose à son conjoint »*, constate le « groupe divorce » des boutiques de droit (3). Il importe de conserver à l'esprit cette loi de 1884... nous en sommes toujours imprégnés. Cette notion de culpabilité n'est pas encore effacée aujourd'hui... La loi du 11 juillet 1975 ne nous aide pas, il est vrai, à l'oublier.

Rupture et autonomie

« Depuis longtemps, une modification de la loi s'imposait », explique encore le « groupe divorce ». En près d'un siècle l'image de la famille s'est, en effet, grandement modifiée. *« Les couples exigent de plus en plus que le mariage recouvre une réalité affective positive, la rupture étant rendue plus facile par l'autonomie croissante des deux époux : mieux vaut se séparer que maintenir la fiction d'une union qui n'existe plus dans les faits. »* Mais le législateur de 1975 a refusé de trancher entre divorce-sanction et divorce-constat pour adopter une formule bâtarde. Un de ses auteurs, M. Jean Carbonnier, professeur honoraire à la faculté de droit de Paris, explique que la loi *« ne pouvait être qu'une loi de compromis* (...) *une transaction très voyante* (...) *conclue entre objectivistes et culpabilistes »*.

Le résultat est une loi intermédiaire entre celle de 1884 et celle de 1972. Le divorce pour faute est maintenu : si l'un des époux a été condamné à une peine afflictive ou infamante, ou s'il peut être imputé à l'un d'eux des faits constituant *« une violation grave et renouvelée des devoirs et obligations du mariage et rendant intolérable le maintien de la vie commune »*. Sont introduits : le divorce par consentement mutuel, soit sur demande conjointe, et dans ce cas les époux n'ont pas à faire connaître leurs raisons, soit sur demande de l'un des époux et accepté par l'autre. En ce dernier cas, le demandeur doit faire état *« d'un ensemble de faits procédant de l'un et de l'autre qui rendent intolérable le maintien de la vie commune »*. Troisième innovation : le divorce par rupture de la vie commune, soit parce que les époux vivent séparés de fait depuis six ans, soit parce que l'un des époux *« souffre d'une maladie mentale grave »*.

Enfin la loi de 1975 maintient *« la séparation de corps prononcée à la demande de l'un des époux dans les mêmes cas et aux mêmes conditions que le divorce »*.

La séparation de corps

Il apparaît — mais doit-on s'en étonner ? — que la séparation de corps est particulièrement demandée par le personnel de service, les agriculteurs — exploitants et salariés — (avec dominante chez les femmes), — les patrons de l'industrie et du commerce et les inactifs (dominante chez les hommes). Ainsi, dès que les conjoints exercent des activités qui lient leur sort l'un à l'autre, ils hésitent devant les ruptures radicales, même si la séparation de corps entraîne la séparation des biens. De même les couples ayant beaucoup d'enfants choisissent fréquemment cette formule. *« Le recours à la séparation de corps comme le choix d'une famille nombreuse relèvent tous deux d'un même attachement aux valeurs traditionnelles de la famille par-delà le constat d'échec de la relation conjugale »*, note l'étude du ministère de la justice.

En fait, on peut presque dire à chacun son divorce : plus on est jeune, moins on a d'enfants ; et, si on appartient aux catégories des professions libérales et cadres supérieurs ou moyens, on préfère le divorce par consentement mutuel au divorce pour faute. L'âge moyen est dans le premier cas de 34,8 et dans le second de 33,1 ; le nombre d'enfants est de 1,2 contre 1,8. De nombreux autres facteurs, tels que le lieu de résidence, influent dans le choix d'une formule de divorce. Ainsi, dans es villes, où l'on est plus perméable aux changements, le consentement mutuel est plus recherché. Sans compter les juges et avocats qui, volontairement ou inconsciemment, orientent les indécis vers tel ou tel choix.

Ainsi Anne et Robert. Lorsqu'ils ont eu l'intention de se séparer, ils voulaient seulement une séparation de corps. Leur avocat les a persuadés d'opter pour le consentement mutuel par demande conjointe. *« La plupart des séparations de corps se terminent par un divorce quelques années plus tard*, leur a-t-il expliqué, *autant faire l'économie d'une procédure »*. Un avocat, Me Sylvie Fauvet, explique que, chaque fois qu'elle le peut, elle évite à ses clients le divorce pour faute où l'on s'entre-déchire. Mais d'autres avocats reconnaissent qu'ils sont plus à l'aise avec la vieille formule... Or il ne faut pas se leurrer : si la multiplication des divorces a contribué à une meilleure connaissance des diffirentes formes de divorce, lorsqu'on arrive à la procédure beaucoup préfèrent s'en remettre totalement à leur avocat. Certains volontairement, d'autres par inhibition devant les textes, inhibition entretenue par les « spécialistes ». L'avocat devrait être l'objet d'un choix très attentif, or les couples s'en remettent souvent au hasard. Il arrive cependant que la rencontre soit inespérée et l'on entend des divorcés dire : *« Quand cela a été fini, je n'ai pas pu m'empêcher de sauter au cou de mon avocat »*, *« depuis mon divorce, nous sommes des amis »*, *« sans elle, je n'aurais pas tenu le coup... »* En général, ces avocats ont pu travailler avec leurs clients. Mais, comme l'expliquent des associations telles que Les divorcés de France ou Foyers dissociés (4), trop souvent les couples sont tenus complètement à l'écart de cet événement qui les concerne au premier chef et viennent demander aux associations des explications que leurs avocats auraient dû leur fournir.

Après six ans d'application de la nouvelle loi, les critiques entendues lors de son adoption subsistent et se sont même renforcées. Ils s'agissait d'un pas important vers le divorce constat, mais beaucoup estiment la loi encore insuffisante : *« Il n'y a pas de divorce où l'on dit c'est ma faute, il faut que l'autre soit d'accord ou bien lui trouver absolument des torts »*, regrette Me Sylvie Fauvet. Le « groupe divorce » des boutiques de droit déplore également cette lacune.

La loi ouvre la porte à de nombreuses polémiques : on assiste à des débats sans fin entre praticiens et la jurisprudence manifeste déjà une très grande diversité. Un des principaux thèmes de discussion tourne autour du rôle du juge aux affaires matrimoniales.

Pour Mme Jacqueline Meguin qui a exercé cette fonction à Paris de 1976 à 1980, le juge doit *« essayer d'obtenir un accord des parties. Ce qui est le plus important, c'est que le divorce se déroule sans drame »*. Lors d'un divorce par consentement mutuel, il contrôle et veille à ce que le divorce soit réglé de façon équitable. Or certains ne reconnaissent pas au juge le droit de désapprouver une convention qui reflète la volonté des époux.

De même, dans le cas du divorce demandé par l'un et accepté par l'autre, qui peut estimer que les faits avancés par le demandeur *« rendent intolérable le maintien de la vie commune »* le juge ou bien les personnes concernées ?

Reprenant l'esprit de la loi de 1792, le « groupe divorce » prône une procédure par consentement mutuel qui serait une simple formalité administrative à la mairie : *« On ne demande l'avis de personne pour se marier, on ne voit pas pourquoi nous aurions besoin de quiconque si nous sommes d'accord l'un et l'autre pour divorcer. Nous rejetons tout droit de regard, que ce soit d'un avocat ou d'un juge. »* Le « groupe divorce » estime, en effet, que le divorce par consentement mutuel (demande conjointe) n'est pas une procédure contentieuse : il n'y a pas de conflit. Le juge n'a donc pas à dire qui a tort et qui a raison. Il doit vérifier que les époux sont d'accord. Quant à l'avocat, il a pour seule tâche de traduire en termes juridiques l'accord des époux.

Dans le cas d'un consentement mutuel par demande conjointe, la loi de 1975 donnait le choix aux époux de recourir ou non à l'assistance d'un avocat, mais, après une réaction vigoureuse du corps des avocats, un décret du 29 juillet 1976 a rendu obligatoire le recours à un avocat au moins. Des réticences se manifestent encore. *« Même lors d'un consentement mutuel, je préfère qu'il y ait deux avocats »*, dit Me Gorny. Pendant des années, il a fallu agir comme si l'intérêt de l'un des époux se heurtait à celui de l'autre, l'idée d'un consensus, d'un intérêt commun aux deux membres du couple n'est pas encore entrée dans les mœurs.

CHRISTIANE CHOMBEAU.

(3) *Comment divorcer par vous-même, guide pratique du divorce*, collection *Le tout sur le tout*, Boutiques de droit, 11, rue Barrault, 75013 Paris.

(4) Divorcés de France, 8, rue Albert-Bayet - 75013 Paris. Tél. : 535-02-57.

Foyers dissociés, 9, rue Guénégaud - 75006 Paris. Tél. : 329-77-19.

Prochain article :

OBJECTIF : ÉPANOUISSEMENT

Faits et jugements

LE « PORNOGRAPHE » DE LA R.A.T.P.

Un bibliothécaire de la R.A.T.P., M. Bernard Bérigaud, âgé de trente-deux ans, a demandé, lundi 4 janvier, aux juges des prud'hommes de Paris d'annuler un blâme déposé contre lui par son employeur, le comité d'entreprise de la R.A.T.P.

Bien étrange blâme, en vérité : il est reproché à M. Bérigaud, qui achète six mille livres par an, d'avoir commandé quatre volumes de bandes dessinées de Pichard et de Tardi, quatre classiques du dessin dénudé, aux audaces aujourd'hui bien innocentes, mais que le comité d'entreprise de la R.A.T.P., en majorité C.G.T., a jugé « pornographiques ».

Par cet achat, le bibliothécaire, à en croire un tract de la C.G.T. de l'entreprise publique, aurait cherché *« à nuire à la culture, au comité d'entreprise, à la C.G.T. et, plus généralement, à la démocratie »*. Le bibliothécaire a bien tenté d'expliquer que, depuis fort longtemps, Pichard et Tardi étaient lus par des adultes aux mœurs tout à fait respectables, même par des enfants sages. Rien n'y a fait : le 29 octobre, la commission paritaire du personnel de la R.A.T.P. a voté un blâme contre le dévoyeur, jugeant que celui-ci avait commis *« une faute professionnelle par le choix de livres dont la nature porte atteinte à la moralité du comité d'entreprise »*.

Perplexe, le juge des prud'hommes, écoutant les protestations de M. Bérigaud et de son avocat, Me Antoine Comte, s'est déclaré incompétent pour juger sur le fond. La question cruciale demeure donc, pour l'instant, sans réponse : la moralité du comité d'entreprise de la R.A.T.P. est-elle en danger ?

● *Nomination de magistrats.* — M. Claude Allaer, président de chambre en surnombre à la cour d'appel de Paris, est nommé président de chambre à cette cour. Il remplace M. Louis Hardy, admis à faire valoir ses droits à la retraite. M. Allaer fut le dernier président de la Cour de sûreté de l'Etat.

● Minute *et* Spécial-Dernière *condamnés pour diffamation.* — La dix-septième chambre correctionnelle de Paris a condamné, lundi 4 janvier, les journaux *Minute* et *Spécial-Dernière* à verser chacun 4 000 francs de dommages-intérêts à M. Jean-Pierre Lenoir, ancien officier du SDECE, pour diffamation. *Minute*, dans un article signé Jacques Tillier, du 13 août 1980, et *Spécial-Dernière*, le 22 août 1980, dans un article signé Rémy Drelon-Mounier, accusaient M. Lenoir d'être associé à la gestion d'une *« boîte à partouzes »*, l'auberge du Roy-René, à Ville-d'Avray (Hauts-de-Seine) (*le Monde* du 15 août 1980). L'amnistie couvrant l'infraction pénale, MM. Tillier et Drelon-Mounier, ainsi que le directeur de *Spécial-Dernière*, M. Louis Balaye (le directeur de *Minute* en 1980, M. Jean Boizeau, est décédé) ont été condamnés civilement.

● *Les détenus de la prison d'Epinal* qui avaient commencé une grève de la faim le 1er janvier ont cessé leur mouvement lundi 4 en fin de journée. Vingt-neuf détenus s'étaient associés à cette action pour protester contre l'insalubrité de la maison d'arrêt et son encombrement (*le Monde* du 5 janvier, première édition). Construite en 1821, la prison d'Epinal est prévue pour trente-neuf détenus et en accueille soixante et un. Les grévistes ont décidé d'arrêter leur mouvement après la visite du directeur régional des services pénitentiaires, M. Antoine Ossola. Ils ont estimé que leur grève avait permis d'attirer l'attention sur leurs mauvaises conditions de détention. — *(Corresp.)*

● PRECISION. — Dans l'article intitulé « Fin de partie à Enghien » (*le Monde* du 1er janvier) nous avons attribué par erreur le prénom de Paul au directeur du casino d'Enghien. Il s'agit en réalité de M. Pierre Ducis.

POLICE

Une direction de la formation est créée au ministère de l'intérieur

« J'attache une très grande importance à la formation des policiers, et particulièrement la formation des policiers en uniforme qui est donnée dans cette école », déclarait, le 17 décembre dernier, M. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur, venu rendre visite aux élèves-gardiens de la paix du Centre d'application des personnels en uniforme (CAPU) de Vincennes. En décidant de créer une direction de la formation des personnels de la police nationale, placée directement sous l'autorité du directeur général de la P.N., le ministre de l'intérieur a concrétisé son souci, déjà exprimé à plusieurs reprises depuis sa nomination place Beauvau, de voir redéfini un « modèle de formation » des futurs policiers.

C'est désormais chose faite : le *Journal officiel* du 3 janvier a publié un décret relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et de la décentralisation. Y figure, parmi les nouvelles dispositions, la création d'une *« direction de la formation des personnels de police »*, dont le futur titulaire devrait être incessamment connu. Cette direction remplace l'ex-sous-direction des écoles, rattachée jusqu'ici à la direction du personnel.

Selon les termes de M. Defferre, *« il faut que les policiers, dès leur formation initiale, apprennent à connaître les mécanismes sociaux souvent compliqués en présence desquels ils vont se trouver »*.

Tout en s'attachant à augmenter sensiblement la capacité des différentes écoles, devenue déjà insuffisante en raison de la création de nouveaux postes dès cette année, il va falloir revoir totalement le cycle recrutement-formation.

En matière de recrutement, il est prévu de remplacer l'entretien — jugé trop superficiel — que tout candidat devait avoir par le passé avec un gradé ou un officier par un « examen » approfondi devant un jury où siégeront, outre des policiers, des magistrats et des psychologues. Pour ce qui concerne les programmes d'études, c'est notamment une nouvelle sensibilisation à la psychologie et une meilleure préparation aux diverses tâches (là encore, grâce au recrutement d'instructeurs et formateurs issus de différents milieux professionnels, avocats, juristes, journalistes, etc.), qui doivent être considérées comme les grands axes sur quoi reposera la nouvelle pédagogie. Enfin, la formation permanente fera, elle aussi, l'objet d'une amélioration indispensable.

Une véritable réforme, qui devrait s'officialiser par la publication aux alentours du mois de juin prochain d'une « charte de la formation », qui pourrait devenir, en quelque sorte, l'acte d'engagement envers tous ses personnels de la police nationale. — J. M. - D. S.

Le Monde

MEDECINE

MORALE ET MÉDICAMENTS : LES DEUX LOGIQUES

par JEAN-YVES NAU

Moraliser le médicament. Le propos qui, avant le 10 mai, n'était que marginal devient, aujourd'hui, un objectif officiel. Dans le même temps, partenaire obligatoire et important de toute politique de santé, l'industrie pharmaceutique est préoccupée. Ses responsables, pour la plupart, ont vu d'un œil inquiet le changement de majorité puis la nomination d'un membre du parti communiste français au ministère de la santé. Pour l'heure, la tutelle de cette industrie est partagée entre plusieurs ministères (santé, industrie, recherche, technologie et solidarité nationale). Certes, il n'y a pas eu d'affrontement avec les pouvoirs publics, mais l'inquiétude est toujours présente (1).

Au-delà des difficultés ponctuelles et périodiques concernant l'augmentation du prix de vente des médicaments, au-delà même des problèmes liés à la nationalisation de certaines firmes et aux projets de restructuration de l'industrie nationale, un phénomène nouveau apparaît : l'irruption officielle de la morale dans un monde qui, pour l'essentiel, fonde son activité sur des contraintes essentiellement économiques et techniques.

Ces derniers mois, le ministre de la santé, M. Jack Ralite, a clairement manifesté sa volonté dans ce domaine, déclarant lors de son tour de France qu'il voulait voir s'inverser la proportion des sommes consacrées à la publicité et à la recherche sur le médicament et demandant, d'autre part, un rapport sur les visiteurs médicaux que nous analysons ici. Un sénateur socialiste, M. Frank Sérusclat (Rhône), a été chargé de faire des propositions au gouvernement, « au terme d'une réflexion approfondie sur la distribution du médicament ». Un universitaire, le professeur J. Dangoumeau (Bordeaux), étudie, pour sa part, les modifications à apporter aux conditions et au mode de financement des expérimentations des médicaments sur les malades.

Le changement politique n'est pas seul en cause. Le progrès des connaissances biologiques et des possibilités pharmacologiques entraîne l'apparition d'un nombre croissant de molécules pouvant être présentées comme des médicaments. Pourtant, toutes n'ont pas le même intérêt, toutes, notamment, ne font pas la preuve de leur efficacité. Les quatre mille sept cents spécialités pharmaceutiques aujourd'hui sur le marché ne forment pas un tout homogène. Les professionnels de la santé, à l'usage, établissent dans cet ensemble un classement qui sépare quelques centaines de médicaments « essentiels » des produits qui se rapprochent des placebos. Quelle échelle de valeur doit servir de référence pour autoriser ou interdire la mise sur le marché de ces substances, sachant qu'une fois à la disposition du corps médical, elles seront de toute manière prescrites, consommées et dans certains cas remboursées par la collectivité ?

L'intérêt porté à l'état sanitaire des pays du tiers-monde pose aussi problème. Quelques chiffres récemment rappelés par le professeur A. Capron (Institut national de la santé et de la recherche médicale, Institut Pasteur de Lille) sont éloquents à cet égard : le quart le plus riche de la planète consomme les trois quarts des médicaments disponibles ; le quart le plus pauvre, où sévissent des pathologies graves et multiples, ne consomment que 7 % de ces produits. Cette consommation représente par an et par personne 50 dollars en France et 0,5 dollar dans la plupart des pays d'Afrique.

Au total, sur bien des aspects, le parallèle peut être fait entre les industries du médicament et les industries d'armement. Dans les deux cas, deux logiques s'affrontent : celle de l'intérêt collectif et celle de la compétition économique et industrielle. Les paradoxes dans l'activité du visiteur médical sont, à cet égard, particulièrement démonstratifs. La volonté affichée par les partis politiques au pouvoir et la nationalisation d'une partie de l'industrie pharmaceutique, constitueront prochainement un test. Elles permettront, en effet, de savoir si la morale peut véritablement, en France et en 1982, investir le champ du médicament.

(1) Sous le titre « Enjeux de la santé » la revue *Prospective et santé* publie dans son numéro 19 un remarquable ensemble de textes, « synthèse d'un grand nombre d'idées qui agitent actuellement la famille des professions de santé ». *Prospective et santé*, 9, rue Alfred-de-Vigny - 75008-Paris - Tél. 763-41-33.

Le maquis des substances anti-inflammatoires

Cent vingt-deux millions de boîtes d'anti-inflammatoires non stéroïdiens (A.I.N.S.) et d'Aspirine ont été vendues en 1980 en France : un marché de plus de 1 milliard de francs, dont l'une des principales caractéristiques est d'être en pleine expansion. Avec quarante spécialités et une centaine de présentations, les A.I.N.S. constituent l'une des familles pharmaceutiques les plus fournies. Il ne fait aucun doute qu'une telle diversité correspond plus à des nécessités de marketing qu'à des impératifs thérapeutiques : derrière trois ou quatre molécules « chefs de file », tous les A.I.N.S. présentent à peu près les mêmes avantages, mais aussi les mêmes inconvénients, parfois graves.

La consommation en croissance rapide de ces médicaments ainsi que l'élargissement de leurs indications viennent de conduire la direction de la pharmacie et du médicament du ministère de la santé à mettre en place un groupe de travail présidé par le docteur Denis Hioco (Institut national de la santé et de la recherche médicale [INSERM], hôpital Henri-Mondor). Ce groupe est chargé, en collaboration avec la commission des autorisations de mise sur le marché (A.M.M.), de clarifier ce dossier de plus en plus complexe. Ce même sujet a été au centre d'une réunion consacrée aux troubles digestifs résultant de certains traitements médicamenteux, qui a réuni à Paris plus de quatre cents médecins.

Il y a quelques semaines, enfin, les laboratoires Eli-Lilly réunissaient à Londres une soixantaine de rhumatologues français pour présenter les caractéristiques d'un nouvel A.I.N.S. Ce produit a bien obtenu son A.M.M. en France. Il n'y est cependant pas commercialisé, son fabricant n'ayant pas reçu l'accord de remboursement par la Sécurité sociale.

« *CHALEUR, douleur, rougeur, tumeur* » : associés, ce sont les quatre symptômes cardinaux de l'inflammation. Celle-ci, classiquement, est définie comme l'« *ensemble des phénomènes réactionnels se produisant au point irrité par un agent pathogène* ». Une définition, qu'il conviendrait sans doute de reprendre compte tenu des nouvelles et importantes données apportées par les travaux de ces dernières années consacrés à l'inventaire détaillé des différents facteurs impliqués et à la chronologie des événements biologiques. Si, dans ce domaine, les progrès sont indéniables, il n'en est pas moins vrai que l'inflammation demeure, à bien des égards, une inconnue. Le stimulus peut être de nature variée : biologique (bactérie, parasite, virus), physique (microcristaux présents dans les articulations) ou immunologique (antigènes, complexes immuns).

On peut distinguer schématiquement deux types d'états inflammatoires : aigus (crise de goutte, angine...) ou chroniques (la plupart des maladies rhumatismales). C'est la présence du stimulus dans l'organisme qui conduit celui-ci à former une « réponse inflammatoire » dans laquelle deux types d'éléments sont mobilisés : des cellules et des médiateurs humoraux *(voir encadré)*. A différents échelons pourtant cette réponse est mal élucidée, ce qui explique — en aval — que l'on maîtrise encore fort mal les substances ayant une activité anti-inflammatoire. Ces dernières se classent en plusieurs catégories. On peut schématiquement distinguer :

● LES SALICYLES (du nom de l'acide acétyl-salicylique ou Aspirine, le médicament le plus consommé dans le monde). Largement utilisés pour leur effet antalgique, ils sont néanmoins aussi prescrits pour leur effet anti-inflammatoire et parfois pour leur action sur la coagulation sanguine. Les effets indésirables sont essentiellement d'ordre digestif (douleurs d'estomac plus ou moins accompagnées de nausées et de vomissements, hémorragies digestives) ou sanguin. L'acide acétyl-salicylique est aujourd'hui présenté sous d'innombrables formes

● LES CORTICOÏDES. — Ils induisent dans l'organisme les mêmes effets que certaines des hormones produites par les glandes corticosurrénales. Il s'agit soit de molécules semblables aux composés naturels, soit de substances de synthèse à la structure légèrement modifiée. Relativement peu utilisés dans le traitement des insuffisances hormonales, les corticoïdes sont, en revanche, fréquemment prescrits en tant qu'anti-inflammatoires. Leur utilisation n'est cependant pas dénuée de risques, la fréquence de leurs effets secondaires et des accidents étant proportionnelle à leur efficacité. Aux divers troubles métaboliques (rétention d'eau et de sel entraînant une prise de poids, perte de potassium, vergetures, fonte musculaire, etc.), il faut, là aussi, ajouter des accidents de type digestif, des complications infectieuses (les résistances de l'organisme sont diminuées) et parfois psychiques (euphorie, insomnie, voire psychose). Lorsqu'ils sont indispensables les traitements par corticoïdes impliquent une étroite et constante surveillance médicale.

● LES A.I.N.S. Ils constituent le groupe le plus hétérogène et le plus complexe dans lequel on retrouve tous les autres produits comportant une activité anti-inflammatoire. De l'avis de nombreux praticiens, en dépit de la progression constante des spécialités et des présentations commerciales, seuls deux médicaments se sont, à l'usage, véritablement imposés en une trentaine d'années : la phénylbutazone et l'indol-indométacine. En revanche, tous peuvent induire les mêmes effets secondaires indésirables. Là encore, la propriété anti-inflammatoire est liée à une agressivité digestive certaine. L'ulcère d'estomac, en particulier, est une contre-indication formelle. Les accidents neuro-sensoriels ou hématologiques peuvent aussi survenir.

C'est dans ce maquis que, depuis quelques mois, une nouvelle molécule du groupe A.I.N.S. est mise sur différents marchés par la société Eli-Lilly : le benoxaprofène. Ce composé découvert en 1971 par trois chercheurs britanniques a récemment été commercialisé dans sept pays (Grande-Bretagne, R. F. A., Suisse, Danemark, Norvège, Espagne et Afrique du Sud). Il a l'originalité d'être présenté comme une spécialité au mode d'action différent des autres A.I.N.S. *(voir encadré)*.

Est-ce à dire que l'efficacité chimique du composé sera supérieure ? Rien n'est moins certain et, en tout état de cause, le recul est insuffisant pour affirmer que cette spécialité constitue un traitement de fond des maladies inflammatoires chroniques, comme la polyarthrite rhumatoïde ou la spondylarthrite ankylosante. Ce serait d'autant plus difficile à affirmer que, dans ce domaine, aucun test d'efficacité *in vitro* ou sur l'animal ne permet d'extrapoler à l'homme. Une différence semble néanmoins acquise : la fréquence inférieure des accidents digestifs.

Cet avantage est pourtant obéré par la possible survenue d'accidents hépathiques ou cutanés (coloration anormale de la peau exposée au soleil, troubles trophiques du pourtour des ongles). En l'état actuel des connaissances dans ce domaine, on peut donc simplement avancer qu'un tel produit pourrait avoir sa place dans la large panoplie des A.I.N.S.

(Lire la suite page 10.)

Cellules et molécules

PLUSIEURS schémas fort complexes tentent de rendre compte dans le détail des divers stades et des différents acteurs de la réponse inflammatoire. Dans cet ensemble, on peut grossièrement établir un partage entre les cellules et les molécules, spécifiques ou non.

● *Les cellules* impliquées sont essentiellement des cellules sanguines de la lignée blanche (globules blancs). On retrouve notamment des polynucléaires (cellules à plusieurs noyaux), des macrophages et des lymphocytes (cellules régulatrices du système immunitaire). Les plaquettes sanguines et certaines cellules du tissu conjonctif (fibroblastes et mastocytes) jouent aussi un rôle important. En cas d'inflammation aiguë, certaines de ces cellules traversent la paroi du vaisseau et envahissent le foyer inflammatoire. Elles sont, ensuite, l'un des constituants du pus qui se forme à ce niveau.

● *Les molécules* (ou médiateurs) sont fort nombreuses et de structures variées. Elles comprennent en particulier l'histamine, la sérotonine (molécules de petites dimensions), le système du complexe, groupe complexe de neuf protéines. Toutes ces substances ont de multiples effets parmi lesquels la dilatation des vaisseaux sanguins (rougeur et chaleur) et l'augmentation de leur perméabilité (tumeur). Certaines sont à l'origine de la sensation douloureuse.

Une place particulière doit être faite aux prostaglandines, ces molécules de la famille des « acides gras insaturés » qui entrent dans la composition des membranes de certaines cellules. Elles semblent, en effet, capables tout à la fois d'une action inflammatoire et d'une action anti-inflammatoire.

Plusieurs de ces molécules sont synthétisées à partir des composants (phospholipides) des membranes cellulaires. Deux voies enzymatiques sont alors possibles conduisant à des composés différents : la voie de la lipo-oxygénase (leucotriènes) et celle de la cyclodioxygénase (prostaglandines).

La plupart des A.I.N.S. agissent en bloquant cette seconde voie à un stade avancé de la réponse inflammatoire. Ils n'empêchent pas la survenue des mécanismes pathologiques, mais en diminuent les effets cliniques. Leur action n'est donc que symptomatique : ils diminuent bien l'intensité des symptômes mais, n'ont, en revanche, aucun effet sur le facteur déclenchant de l'ensemble du processus inflammatoire.

Le site d'action du benoxaprofène serait théoriquement situé non pas sur la voie de la cyclodioxygénase mais sur celle — parallèle — de la lipo-oxygénase. La synthèse des prostaglandines ne devrait donc pas en théorie être inhibée.

Il reste pourtant que, dans bon nombre de cas, l'inflammation est un phénomène physiopathologique qu'il faut respecter et non combattre.

Le visiteur médical : entre le commerce et l'information

Le rapport réalisé par l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) sur la visite médicale constitue un événement. C'est, en effet, la première fois que les pouvoirs publics demandent que l'on fasse le point de l'ensemble des problèmes posés par ce secteur d'activité (1).

Mal connu, souvent critiqué, le visiteur médical est, tour à tour, présenté soit comme un informateur objectif et compétent sur le médicament, soit comme un vendeur spécialisé auprès du corps médical et coupable de nombreux abus. Une chose est certaine, la visite médicale joue un rôle essentiel au sein de l'industrie du médicament.

L'industrie pharmaceutique consacre, en effet, chaque année 10 % de son chiffre d'affaires (soit près de 2 milliards) à la visite médicale. Le rapport confirme sur ce point que « *les dépenses promotionnelles dépassent largement les dépenses de recherche, les dépenses relatives à la visite médicale seule se situant aux environs de 85 % des dépenses de recherche* ».

Le rapport de l'IGAS recense 9 097 visiteurs médicaux exclusifs (2) et près de 2 000 intérimaires. Cinq importantes sociétés d'intérim assurent la plus grande partie de ce « marché » et fournissent à la demande des « *visiteurs médicaux pour des durées,* précise le rapport, *généralement limitées au temps de lancement d'un produit, lorsqu'une entreprise a besoin de renforcer provisoirement ses effectifs* ».

Les seuls visiteurs médicaux exclusifs représentent près de 15 % des effectifs totaux de l'industrie pharmaceutique, un pourcentage constant depuis une dizaine d'années.

Pour une très large majorité, les visiteurs médicaux ont moins de quarante ans, et la féminisation de cette profession est en augmentation. Le rapport note qu'un nombre « *relativement important d'entre eux sont d'anciens enseignants. Beaucoup ont commencé des études dans le domaine des professions de santé (médecine et pharmacie notamment), et les ont abandonnées pour des raisons diverses. La plupart ont au moins une formation secondaire complète. Un certain nombre sont originaires de familles médicales. Quelques-uns, enfin, sont médecins et pharmaciens (...)* ». Un autre phénomène est à noter : la courte durée de la vie professionnelle des visiteurs médicaux (entre huit et douze ans).

Groupés dans de nombreuses organisations syndicales ou amicales, les visiteurs médicaux sont inconnus des textes législatifs du code de santé. Un seul texte réglementaire fait allusion à leur existence, interdisant aux fabricants d'adresser toute publicité en faveur des médicaments aux prescripteurs « *y compris par leurs délégués ou visiteurs auprès du corps médical ou pharmaceutique* »

Le paradoxe est donc complet puisque les membres de cette profession sans statut, salariés de l'industrie pharmaceutique, devraient être dégagés de toute activité commerciale et n'avoir pour objectif que de dispenser gracieusement une information technique et scientifique complète et objective. Dans l'immense majorité des cas, bien évidemment, la réalité est tout autre.

(Lire la suite page 10.)

(1) Le rapport a été rédigé, après une large consultation de la profession, par M. Pierre Jean, chargé de mission à l'IGAS, à la suite d'une note du cabinet du ministre de la santé datée du 23 octobre 1981. Cette note précisait les orientations définies par M. Jack Ralite, ministre de la santé (moralisation de l'information sur le médicament, réduction de la part des dépenses publicitaires dans le chiffre d'affaires des firmes pharmaceutiques, garantie d'emploi pour les visiteurs médicaux actuellement employés). Ce rapport est actuellement à l'étude au cabinet de M. Ralite.

(2) Visiteur médical travaillant à temps complet pour une seule société.



Les recherches biophysiologiques à l'hôpital maritime de Sainte-Anne à Toulon

Explorer l'homme pour explorer la mer

Le grand spectacle télévisé des missions spatiales fait souvent oublier l'aventure sous-marine. Le « monde du silence » ne fait pas beaucoup de bruit. « *Pourtant*, notait le chef du C.E.R.T.S.M. (1), *quels résultats n'aurait-on pas déjà obtenus si, proportionnellement aux richesses de la mer, l'investissement avait été égal à celui de l'espace.* » Il parlait, là, des moyens permettant l'exploration et l'exploitation sous-marines. Quant aux « plongeurs profonds », ils retiennent l'attention à la seule occasion de records. Encore s'interroge-t-on : pourquoi s'acharner à envoyer toujours plus profond, toujours plus longtemps, avec toujours plus de risques des hommes alors que des robots, insensibles, infaillibles, sont, dès maintenant, capables d'agir non pas à 500 mètres ou 600 mètres mais par 6 000 mètres de fond ?

En fait, la pénétration sous la mer a des buts très divers, et pour certaines tâches l'engin le plus sophistiqué ne saurait encore remplacer la précaire mais fabuleuse machine humaine, dotée notamment... de deux yeux, de deux mains et d'une tête. C'est déjà dire qu'atteindre 684 mètres (record fictif atteint en caisson aux Etats-Unis) a un intérêt dans la seule mesure où *l'homme peut non seulement s'y maintenir mais y effectuer un travail.* Dans cette perspective, les opérations « Entex » se succèdent au centre hyperbar de la marine nationale à Toulon. Une certaine publicité avait été donnée au début de l'année 1981 à Entex-5 : quatre plongeurs du GISMER et de la COMEX (2) avaient effectué, douze jours durant, une série de travaux déterminés à la profondeur fictive de 450 mètres (46 atmosphères absolues de pression). Tenant compte du temps nécessaire à la plongée (compression) et à la remontée (décompression) les quatre hommes avaient vécu en caisson pendant vingt-neuf jours. Les maîtres d'œuvre s'étaient alors un peu irrités contre la notion de record, privilégiée par les médias au détriment de la recherche. Depuis, discrètement, se sont succédé Entex-6, Entex-7. Entex-8 se prépare pour février-mars de cette année. En fait, chacun des nouveaux *pas en avant* a fait surgir des questions nouvelles. Entex-8, comme les précédents, sera seulement une étape de plus vers les 500-600 mètres du plateau continental que visent avant tout les plongées de type commercial, pétrole en tête.

Limites de l'organisme de l'homme, moyens de reculer ces limites face aux risques, tel est le problème aux mille énoncés. « *Au-delà de la tranche des 400-500*, disait le médecin-chef du GISMER, plongeur lui-même, *nous entrons dans le domaine de l'exploration médicale.* » Ainsi l'exploration de la mer devient, d'abord, celle de l'homme. Outre les réponses immédiates que doit apporter une « médecine de la plongée », on imagine, dès lors, l'importance des retombées d'une telle recherche, fondamentale. Comme pour les précédentes, les responsables scientifiques de la prochaine opération sont les professeurs Naquet, du C.N.R.S., et Broussole, du CERB. Qu'est-ce que le CERB ? Sa notoriété internationale n'a d'égale que sa méconnaissance par le public.

Une médecine en train de se créer

Le Centre d'études et recherches biophysiologiques appliquées à la marine, logé dans un pavillon de l'hôpital d'instruction des armées Sainte-Anne à Toulon, réunit une cinquantaine de personnes (3), dont trente chercheurs répartis en cinq divisions : physiologie générale et respiratoire, électrophysiologie, biochimie, physiologie métabolique et cellulaire, radiobiologie. La première et la cinquième divisions mettent leur activité et leurs équipements de pointe — dont ceux du laboratoire de médecine nucléaire — au service de l'hôpital. Outre ses propres installations techniques, le CERB peut disposer des services et laboratoires de Sainte-Anne — notamment de son caisson hyperbare thérapeutique, — de tous les services spécialisés de l'arsenal maritime, spécialement du nouveau centre hyperbare du GISMER qui permet des simulations de plongées humaines jusqu'à 1 000 mètres. C'est dire que le CERB se trouve au centre d'un environnement continu. Son domaine a été défini dès 1960 par la direction du service de santé des armées : « *Toutes études et recherches se rapportant à tous les problèmes biologiques et physiologiques auxquels les personnels de la marine ont à faire face sous les divers climats, aussi bien à terre qu'à bord des divers bâtiments et aéronefs.* »

Vaste programme... qu'illustre la diversité des travaux en cours :

L'énumération même des différentes divisions a déjà situé la complexité des problèmes de la plongée, qui s'engendrent l'un l'autre à chaque pas en avant. « *L'eau est un milieu hostile à l'homme.* » (...) « *Pour plonger profond et pour y rester plus de deux minutes l'homme doit utiliser un détendeur à la demande qui recrée une ambiance gazeuse dans laquelle il peut respirer un air à une pression équivalente à celle de l'eau qui l'entoure. Un équilibre doit s'établir entre les pressions existant à l'intérieur de l'organisme, en particulier dans les volumes gazeux, et à l'extérieur.* »

C'est tout simple, comme disait l'humoriste. Il suffit de maintenir ou de rétablir l'équilibre par des moyens à perfectionner sans cesse par les médecins, les biologistes, les chimistes, les physiciens, les ingénieurs, moyens qui, eux-mêmes, engendrent parfois dans l'organisme des déséquilibres... dont les causes sont souvent à découvrir. Ainsi l'azote incorporé au mélange gazeux, trop fréquemment à l'origine de narcoses, a cédé la place à l'hélium, qui à son tour pose des questions nouvelles — à propos de troubles du système nerveux, — si bien qu'on songe à le remplacer par de l'hydrogène, lequel est explosif mêlé à l'oxygène. Et l'oxygène même — notre oxygène de *mammifères terrestres* — est, dans certaines conditions, la cause de troubles allant jusqu'aux convulsions, jusqu'à la mort.

Sans qu'il soit question d'aborder ici chacun de ces déséquilibres, la seule mention des divers types d'accidents possibles illustre encore l'infinie diversité de la recherche de leurs causes comme des parades et enfin des thérapeutiques. Ils ont trois grandes origines : mécanique, biochimique, biophysique.

Les premiers, les barotraumatismes sont le résultat des variations de pression à la plongée et à la remontée. Ils affectent sinus, oreille interne, intestins. La surpression pulmonaire peut être mortelle. Les accidents biochimiques ont pour origine les gaz, qui deviennent toxiques avec l'augmentation de la pression. Le gaz carbonique, apporté par le mélange respiratoire ou par le métabolisme du plongeur, est la cause d'intoxications. La fameuse ivresse des profondeurs est une narcose à l'azote. L'hyperoxie prolongée est mortelle. Les accidents de décompression, biophysiques, les plus connus du public, se caractérisent par le dégagement de bulles dans les vaisseaux sanguins et les tissus mêmes. C'est le phénomène de la bouteille d'eau gazeuse qu'on décapsule. Ce seul *chapitre* s'ouvre sur un monde. Outre la sanction immédiate, parfois par la mort, existent des effets à longue échéance, tels que l'ostéonécrose. Moins connue, cette maladie, qui peut atteindre le cartilage articulaire, affecte les plongeurs profonds qui ont longtemps accumulé des décompressions défectueuses.

Rapide, approximatif, ce survol des risques veut seulement proposer une image d'une « médecine en train de se créer ».

Dans les laboratoires successifs du CERB, où l'on passe de caissons hyperbares en équipements radiologiques assistés d'ordinateurs, l'aventure sous-marine apparaît sous un aspect bien différent. L'éclatement — avant la synthèse — en mille disciplines met à cent lieues du lyrisme ordinaire sur les merveilles d'un monde « *où l'homme est libéré des contraintes de la pesanteur* ». En fait, on pénètre ici pas à pas dans l'inconnu de l'homme.

Dans tel laboratoire, on a mis en évidence une nouvelle génération de plaquettes sanguines surgies pendant la décompression. Dans un autre, on scrute les modifications des enzymes et des hormones pendant les plongées à longue durée : la section de radio-immunologie a obtenu des résultats décisifs pour le dosage des superoxydes dismutases (SOD), enzymes qui protègent l'organisme agressé par l'hyperoxie (ces travaux ont d'ailleurs valu au biochimiste Baret le prix Debiesse). La *pharmacologie* des drogues est complètement remise en question en fonction de l'hyperbarie et des modifications des gaz inertes soumis à de fortes pressions.

Plus loin, la mise au point de scintigraphies osseuses va permettre un diagnostic précoce permettant d'enrayer l'évolution de l'insidieuse ostéonécrose des plongeurs en profondeur. Il a fallu pour cela des appareils très sophistiqués réalisés par les maisons spécialisées, en fonction, parfois, des directives données par le docteur Morcellet, sous-directeur du CERB. Un autre succès du CERB est l'accoutumance de petits animaux à l'oxygène pur. Une animalerie, des ateliers de mécanique et d'électronique complètent l'ensemble. Les deux bouts de cette chaîne de recherches en apparence fragmentée demeurent amarrés d'une part à l'hôpital, d'autre part aux « travaux pratiques » permanents des plongeurs. Ces plongeurs « à hauts risques » qui, pas plus que les chercheurs à l'autre bout de la chaîne, ne connaissent les confettis des « triomphes » réservés à leurs frères de l'espace.

Et pourtant : « *Si, proportionnellement aux richesses de la mer...* »

JEAN RAMBAUD.

(1) Centre d'études, de recherche, et de techniques sous-marines, situé dans l'arsenal de la marine nationale, à Toulon (*le Monde* du 26 avril 1979).

(2) Compagnie maritime d'expertise, à Marseille, civile, et Groupe d'intervention sous la mer, de la marine nationale, à Toulon.

(3) De jeunes scientifiques accomplissant leur service national sont incorporés aux équipes.

Le colloque national travaillera sur

Le 13 janvier, M. François Mitterrand ouvrira, au Palais des congrès de Paris, les Journées nationales de la recherche et de la technologie, épisode culminant du colloque national, faisant suite au vaste mouvement de consultation et de réflexion mené depuis trois mois sur la place que doivent avoir, dans la société française, les activités de recherche, les problèmes que celles-ci posent et qu'on leur pose, le rôle et les responsabilités de leurs secteurs. Après des assises régionales et des journées sectorielles qui ont donné un premier aperçu des demandes exprimées et des jugements portés, les douze groupes de travail thématique créés par le comité d'organisation du colloque ont établi des rapports qui seront discutés les 14 et 15 janvier.

Il s'agit de textes préliminaires qui regroupent les idées émises, dégagent les problèmes soulevés. Il n'y faut pas chercher de conclusions tranchées, et, quand des propositions sont prises à leur compte par les groupes de travail, c'est en partie pour fournir des bases solides aux discussions qui auront lieu en commission. Tous ces rapports seront longuement examinés par des commissions qui, souvent, dépasseront la centaine de membres — ce qui ne facilitera pas leur travail. Il sera pourtant nécessaire que ces commissions introduisent une certaine hiérarchie dans la masse des propositions — parfois divergentes — dont elles seront saisies.

Le plus difficile sera sans doute de résoudre, ou du moins de dépasser, certaines contradictions qui transparaissent dans les rapports. La plus fondamentale de ces contradictions se

Des stratégies pour une croissance équilibrée

Le rapport du groupe de travail « Grands équilibres et domaines-clés », rédigé par M. Michel Demazure, professeur de mathématiques à l'Ecole polytechnique, commence par quelques constatations. L'auteur rappelle ainsi que *les études de prospective faites* ces dernières années contenaient déjà les dénonciations qui se retrouvent dans toutes les contributions reçues : condamnation de la politique des créneaux, du pilotage par l'aval. Cela montre qu' « *il ne suffit pas de faire une bonne prospective pour faire une bonne politique de recherche* ».

Une autre constatation est l'absence de renseignements globaux — sauf de nature budgétaire — sur la recherche française. Il paraît « *urgent que la France se dote de moyens d'analyse et de prospective sérieux dans le domaine de la recherche et du développement technologique* ». A ce propos, le rapport souligne qu'une « *quantité énorme d'information* [est] *contenue dans l'ensemble des contributions au colloque* », et qu'elle devra être analysée de manière approfondie.

Une troisième constatation est que l'appareil de recherche est d'une grande diversité. Celle-ci appelle décloisonnement et coordination, mais non pas intégration, car elle fait la force de l'appareil et « *permet, ce qui est essentiel, une grande flexibilité* ».

Le rapport analyse ensuite les contributions reçues sous trois angles : les grands équilibres ; les éléments d'une stratégie ; les priorités et les programmes.

La nécessité de mécanismes contrôlant le respect des grands équilibres est presque unanimement reconnue. Le rapport identifie cinq thèmes de réflexion : « *La recherche fondamentale, le transfert technologique, les sciences humaines, les disciplines marginales, l'équilibre géographique.* »

La recherche fondamentale a deux faces : recherche non finalisée et recherche de base finalisée. Il ressort, de manière générale, que « *ces deux aspects doivent être représentés dans chaque organisme, assurés si possible par le même personnel* », et sont justiciables d'un « *financement de base régulier assuré sur une base pluriannuelle* ». Le seul critère reconnu d'évaluation de la qualité est le jugement par les pairs. En revanche, l'équilibre entre les divers domaines doit « *être examiné et déterminé dans des structures dépassant la seule communauté scientifique* ».

Les sciences humaines et sociales seront discutées dans d'autres textes ; le rapport, pour sa part, s'intéresse à l'équilibre entre ces sciences humaines et sociales, pour que ces dernières participent plus « *à la définition des systèmes scientifiques et des programmes technologiques* », puis il énonce quelques obstacles à cette participation. L'un d'eux est la difficulté qu'on rencontre à estimer la qualité des travaux de recherche humaine et sociale. Le jugement par les pairs paraît ici moins satisfaisant, et une multiplicité des instances d'évaluation est souhaitée.

Pour l'équilibre géographique, et pour ne pas faire double emploi avec d'autres rapports, seule a été considérée la coopération internationale entre pays développés. Il a été relevé une faiblesse, voire une absence totale « *du contrôle scientifique des accords de coopération* » ainsi que leur caractère trop « politique ». Des accords de laboratoire à laboratoire paraissent plus efficaces que les accords entre Etats.

Après avoir, ainsi, recensé quelques *problèmes et causes de déséquilibres*, le rapport envisage « *les éléments d'une stratégie* ». Il se contente d'énumérer et de classer de très nombreuses suggestions. Il remarque immédiatement que cette énumération est inutile « *si l'on ne traite pas des mécanismes permettant d'assurer la mise en œuvre et le suivi de cette stratégie* ». La complexité du problème a conduit le groupe de travail à considérer, à titre d'exemple, trois « situations pures » : la recherche fondamentale ; la recherche à finalité industrielle et économique ; les projets autour de grandes filières économiques ; chacune appelle « *des modalités de choix, d'évaluation et de pilotage spécifique* ». Sans entrer dans le détail des modalités suggérées, ces trois situations s'alignent clairement sur un axe dirigé du chercheur vers l'utilisateur puis vers l'utilisateur indirect (la communauté nationale dans son ensemble). « *La dynamique propre des disciplines de recherche* » doit alors laisser progressivement la place à « *des critères d'orientation socio-économiques et politiques* ».

La priorité, c'est l'homme

Dernière partie du rapport : « Les priorités et les programmes ». La priorité des priorités, c'est l'homme ! Le système de formation actuel est incapable « *de produire une quantité suffisante d'hommes et de femmes qualifiées,* [ce qui] *sera le principal obstacle à l'expansion du volume de la recherche, du développement et de l'activité économique* ». De nombreuses carences sont dénoncées, dont les princes sont dénoncées, dons les principales paraissent être « *la primauté de la sélection sur la formation* », et celle « *de l'individualisme aux dépens de la collaboration* ». Une autre priorité est « *la réappropriation de la recherche et du développement dans les régions, à travers la valorisation des activités et des ressources locales* ». Deux clarifications se dégagent des contributions : la notion de « *programme prioritaire, constitué à partir d'un problème déjà défini et institutionnalaisé* », et celle, toute différente, des « *programmes et thèmes mobilisateurs* » qui souvent correspondent à des problèmes « en amont » encore mal cernés et requièrent une approche pluridisciplinaire.

Le rapport prend fin avec la mise en évidence de trois points où l'on note de fortes divergences entre les contributions : il s'agit du problème de l'évaluation avec la difficile prise en compte de l'interdisciplinarité ; du thème « *science-technique-société* », où l'autonomie des logiques scientifiques et politiques entre en conflit avec leur interdépendance ; enfin, de « *la contradiction pluralisme-unification* » pour tout ce qui concerne les statuts des personnels, les structures et le financement des organismes. Le rapporteur, qui, à plusieurs reprises, a égayé son texte de notes humoristiques, remarque ici que l'on rejoint « *la dialectique de la sécurité et de la liberté (!) qui est au cœur de la société française* ».

Morale et médicaments : les deux logiques

Le maquis des substances anti-inflammatoires

(Suite de la page 9.)

Selon le fabricant, ce médicament a déjà été utilisé par près de trois cent cinquante mille personnes, dont deux cent cinquante mille en Grande-Bretagne. Il correspond déjà, dans ce dernier pays, à une prescription pour douze de produits anti-inflammatoires. A terme, l'objectif des dirigeants d'Eli-Lilly est de se situer, grâce au benoxaprofène, dans les cinq ou six grands laboratoires d'A.I.N.S.

On glisse donc là insensiblement de la thérapeutique au marketing. Le phénomène est constant dans cette famille médicamenteuse. Longtemps utilisés presque exclusivement contre les maladies rhumatismales chroniques douloureuses et invalidantes, les A.I.N.S. pouvaient se multiplier sans crainte de saturation, chaque nouvelle formule représentant un espoir supplémentaire pour le malade dont le traitement n'avait pas fait ses preuves. Elle constituait aussi une chance de plus pour le thérapeute. Compte tenu des zones d'ombres qui subsistent dans la genèse et la physio-pathologie des affections rhumatismales, de telles tentatives peuvent d'ailleurs pleinement se justifier. A cet état de fait qui persiste se sont récemment ajoutées de nouvelles indications pour les A.I.N.S. : de très nombreux syndromes inflammatoires et des troubles gynécologiques comme les dysménorrhées (1). Les états arthrosiques — pathologie multiforme et, passé un certain âge, omniprésente — sont aussi devenus une indication des A.I.N.S. C'est ainsi que ces derniers sont bien souvent utilisés comme des médicaments « de confort ». On peut néanmoins penser que la cessation temporaire de la douleur qu'ils apportent n'est pas obtenue sans risque.

D'autre part, la multiplicité des actions biologiques des A.I.N.S. permet aux fabricants de réaliser des « glissements de marketing » dont se sont vivement étonnés certains des participants à la *réunion de Londres*. Ainsi, une même molécule a pu être présentée simultanément en France comme un A.I.N.S. et outre-Atlantique comme un antalgique pur. Certains produits nouveaux ne sont parfois que des « remakes » de spécialités connues depuis longtemps. Enfin, compte tenu de l'âge de certains principes actifs, l'arrivée des médicaments génériques reprenant les formules qui ne seront plus protégées par des brevets devrait entraîner l'accélération du phénomène.

Déjà, la plupart des groupes pharmaceutiques ont leur anti-inflammatoire sur le marché, et l'expérience démontre que l'arrivée d'un nouveau ne réduit pas d'autant les ventes de ceux déjà présents.

Ainsi, à leur manière, les A.I.N.S. illustrent parfaitement les difficultés qu'il peut y avoir à établir une parfaite adéquation entre les besoins médicaux et thérapeutiques et les impératifs commerciaux. Dans ces conditions, la mise en place au ministère de la santé d'un groupe de travail sur le thème particulier des A.I.N.S. a valeur de symbole. Les pouvoirs publics parviendront-ils, en pratique, à instaurer un peu plus de cohérence ? En d'autres termes, certaines spécialités seront-elles retirées du marché ? Cela reste difficile à imaginer.

J.-Y. N.

(1) Les dysménorrhées sont des manifestations douloureuses survenant au moment des règles.

Le visiteur médical entre le commerce et l'information

(Suite de la page 9.)

Depuis de longues années, la profession s'inquiétait de ces contradictions. Ainsi, à plusieurs reprises, le Syndicat national professionnel autonome des délégués visiteurs médicaux a-t-il demandé aux pouvoirs publics des assurances en matière de formation professionnelle, de normes de travail, de stabilité dans l'emploi et, surtout, l'application de « *saines règles d'éthique et de déontologie professionnelle* ».

Le rapport reste très prudent sur le fait de savoir s'il existe une relation entre l'effort promotionnel et la consommation médicamenteuse. Pourtant il *souligne, d'autre part*, les problèmes « *de fond et de forme* » que pose la pratique des primes versées aux visiteurs médicaux, estimant, d'une part, qu' « *il est difficile, en raison de l'ambiguïté des objectifs poursuivis, de ne pas reconnaître à l'employeur le droit de chercher à apprécier l'impact des visiteurs médicaux dans la promotion commerciale de ses produits* » et, de l'autre, le caractère contestable du fait « *que ces primes soient liées à une seule référence : les ventes* ». Il préconise donc un nouveau mode de calcul dans lequel les primes seraient calculées « *pour 50 % au plus par référence aux résultats commerciaux* » et « *pour 50 % au moins sur la base d'autres critères qui tendraient à apprécier la qualité du travail* ».

Le rapport est, d'autre part, peu confiant sur les chances de développement des actions d'information financées par les pouvoirs publics (« le Monde de la médecine » du 2 décembre 1981) et des banques de données informatisées (*le Monde* du 30 décembre 1981). Aussi propose-t-il le maintien du système « *moyennant sans doute quelques atténuations aux effets pervers qu'il développe* ».

Le paragraphe consacré aux déviations du rôle de visiteur médical est peu développé eu égard aux polémiques qu'elles alimentent. On reconnaît néanmoins que le visiteur médical est le « *négociateur* » des opérations de financement de matériel ou de boissons alcoolisées dans les internats d'hôpitaux, l'organisateur des réunions en partie scientifiques, en partie gastronomiques et en partie touristiques.

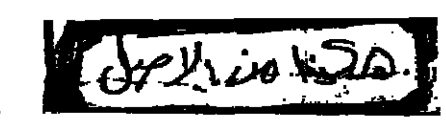
Tous ces éléments qui, est-il précisé, ne sont pas toujours du goût des visiteurs médicaux, expliquent que la profession ait réclamé l'élaboration d'un code de déontologie. Sur ce point, le rapport se borne à suggérer qu'« *un certain nombre de règles soient précisées* ».

Laissant aux responsables hospitaliers la charge d'une amélioration des conditions dans lesquelles s'effectue la visite hospitalière, écartant l'idée d'un statut légal du visiteur médical, et refusant la notion du monopole d'exercice, le rapport ne retient que l'idée de l'établissement d'une carte professionnelle.

Au total, ce document se fixe des objectifs modérés (améliorer la formation, atténuer le caractère commercial du système, gommer les bavures...). Il souligne la nécessité de lancer de nombreuses recherches pour mieux cerner les besoins des prescripteurs. « *C'est à ce prix*, conclut l'auteur, *que dans les années à venir la visite médicale pourra évoluer dans un sens favorable à une promotion de la santé* ».

J.-Y. N.





sur la recherche douze rapports

situe sans doute entre le pluralisme et l'unification : la flexibilité du système de recherche, son adaptation incessante à l'évolution des problèmes qu'il a pour tâche de résoudre entrent en conflit avec une certaine unification des structures, nécessaire pour assurer des conditions d'emploi décentes aux personnels de recherche et pour faciliter des transferts d'hommes entre les divers secteurs. Une plus grande démocratisation du système, nécessaire pour que soit trouvé un équilibre entre ces tendances opposées, ne garantit pas, à elle seule, que cet équilibre sera satisfaisant.

Autre antagonisme : l'aspect culturel de la connaissance, en opposition à son caractère utilitaire. Si, dans les sciences exactes, la distinction des différents degrés d'application de la recherche peut permettre de définir des procédures adaptées d'évaluation et de pilotage, les sciences humaines font apparaître l'opposition dans toute son acuité.

Nous analysons ci-dessous deux des rapports des groupes de travail. L'un traite des grands équilibres et des domaines-clés, il présente des éléments de stratégie pour la politique scientifique. L'autre est consacré à la recherche industrielle : ce secteur, mal financé, mal considéré, mal utilisé, mais surtout mal compris, est pourtant celui par lequel la recherche justifie, aux yeux du grand public, l'effort consenti par la nation. Il appelle des mesures spécifiques pour lesquelles le rapport présente de nombreuses suggestions.

MAURICE ARVONNY.

La clé des transferts de technologie

« Le rôle-clé de la recherche industrielle » : Sous ce titre, le groupe chargé du thème « Recherche, technologie et industrie » résume excellemment son rapport. « Rôle-clé » ne veut pas dire domination ou priorité. Le rapport insiste sur le fait que l'ensemble *« recherche - technologie - industrie - commerce - économie »* n'est pas une énumération induisant une hiérarchie, mais un *« système régulé, donc bouclé »*. Les membres du groupe ont donc pris d'abord soin de clarifier les interactions à double sens entre la recherche industrielle et les secteurs amont et aval — en insistant particulièrement sur ce qui va de l'aval vers l'amont.

Ainsi la recherche de base non finalisée est-elle à la source des grandes innovations — avec un décalage qui est souvent de deux ou trois décennies. Mais en sens inverse, elle *« s'appuie sur les fruits d'un savoir-faire lentement acquis »*, au point que *« ceux qui fabriquent des lasers finissent par acquérir plus de connaissances fondamentales sur le pompage optique que ceux qui ont découvert ce dernier »*. Quant à la recherche de base finalisée, elle *« doit être en résonance avec la technologie »*. Elle a sur les recherches d'application une antériorité, non une supériorité. Et les *« ricochets »* sont multiples entre application des connaissances, et connaissances que vont susciter les applications.

Les recherches d'application, à finalité industrielle, sont la clé des transferts de technologie. Or, ce type de recherche est *« faible en hommes et en moyens »*. Les diverses contributions reçues en analysant les raisons : mentalités éloignées, manque de communications, faiblesse des structures françaises de transfert. Cette recherche doit être poursuivie pendant la mise en œuvre industrielle par des innovations portant *« aussi bien sur les performances des produits que sur la recherche des baisses de prix »*. Cette mise en œuvre industrielle a une *« dimension culturelle »* et plusieurs textes soulignent que les sciences sociales ont ici leur rôle à jouer.

Le rapport analyse ensuite plus spécialement la recherche industrielle, définie comme *« l'ensemble des recherches de base et d'application effectuées pour et par l'industrie »*. Il rappelle quelques chiffres importants : les entreprises financent 43 % de la recherche totale, mais en exécutent 60 %. L'effort français de recherche est nettement inférieur aux efforts du Japon et de l'Allemagne fédérale, sans parler des Etats-Unis. Les décisions gouvernementales sur la croissance de cet effort devraient conduire à l'embauche de trois mille chercheurs par an dans l'industrie et de mille dans la recherche publique tournée vers l'industrie — d'où des inquiétudes sur la capacité du système de formation à assurer la qualification d'un aussi grand nombre de chercheurs.

Ensuite, le rapport souligne des orientations générales qui se dégagent des contributions reçues. Il note un *« désir que l'Etat intervienne énergiquement »*, qui s'oppose d'ailleurs à la *« crainte qu'une intervention trop rigide tourne à la technocratie »* — cette opposition pouvant être surmontée par la démocratisation de l'appareil de recherche et par la *« création d'organismes souples, régionaux, sectoriels ou thématiques (...) qui n'auraient pas mission d'effectuer eux-mêmes les recherches mais d'assurer, de coordonner, de financer les laboratoires et centres de recherches universitaires et industriels, publics et privés engagés dans les domaines correspondants »*.

Enfin, le rapport relève *« quatre autres préoccupations permanentes »*. L'importance de la régionalisation, le rôle essentiel des industries nationales, la nécessité d'une démocratisation dans les laboratoires et les centres de recherches des entreprises, enfin, le besoin d'une *« formation générale en culture technique industrielle »*, essentielle aussi bien pour les acteurs que pour les utilisateurs de la production.

Des structures de dialogue

La suite du rapport est une classification des nombreuses propositions reçues par le groupe de travail. Elles sont classées en cinq chapitres : *« Vers une efficacité industrielle de la recherche. Pour une mise en réseau des centres de recherches industriels. La recherche industrielle dans les entreprises. Objectifs et critères de choix en matière de recherche industrielle. Pour un système d'aides cohérentes »*.

Sans entrer dans le détail des nombreuses propositions incluses dans ce chapitre, on peut relever quelques lignes de force. L'accent mis sur la circulation des idées et des hommes ; la création de *« structures de dialogue très spécialisées sur des problèmes bien définis »*, nécessaires pour mobiliser les P.M.E. ; celle de *« centres techniques interbranches »* ; la démocratisation de la recherche dans l'entreprise, qui implique *« la participation des chercheurs à la définition des finalités de leurs activités et à l'appréciation de leurs retombées sans remettre en cause la fonction d'arbitrage qui reste celle de l'entreprise »* ; une plus grande attention à la propriété industrielle.

Le dernier chapitre aborde les questions financières. Beaucoup de contributions soutiennent la proposition dite de *« 1 % technologique »*. Dans la forme retenue par le groupe de travail, il s'agit de remplacer les taxes parafiscales qui financent les centres techniques par un prélèvement de 0,3 % sur la valeur ajoutée par les entreprises. De plus, les entreprises qui estiment avoir un besoin spécifique d'aide technique pourraient financer le centre technique ou le laboratoire industriel de leur choix en prélevant 0,35 % sur la même base, l'Etat contribuant alors pour un montant égal. Le rapport discute aussi des aides fiscales et des subventions dont il est souhaitable qu'elles forment un ensemble cohérent.

UN COMITÉ DES APPLICATIONS DE LA SCIENCE CRÉÉ A L'ACADÉMIE

L'Académie des sciences a adopté, lundi 4 janvier, en comité secret, le projet de création d'un comité académique des applications de la science. Cet organisme, dont la mise en place ne sera effective que lorsque le bureau de l'Académie aura pris les contacts nécessaires avec les pouvoirs publics, devrait se pencher sur tous les problèmes concernant la technologie et les sciences appliquées.

Cette décision fait suite aux déclarations que le président de l'Académie, M. Pierre Jacquinot, avait faites lors de la séance solennelle annuelle (*le Monde* du 16 décembre) de l'Académie. Il avait alors annoncé que l'Académie devait *« étendre sa compétence à des questions relevant plus nettement des applications de la science, des sciences de l'ingénieur ou de la technologie »*.

Pour la science

II. — LA VÉRITÉ DE LA SCIENCE

par EDGAR MORIN

La science « fait problème » : elle libère, mais elle peut aussi asservir ; elle ne peut concevoir son propre rôle social ; elle ne contrôle pas sa propre structure de pensée (« le Monde » du 5 janvier).

L'esprit scientifique est incapable de se penser lui-même tant qu'il croit que la connaissance scientifique est le reflet du réel. Cette connaissance ne porte-t-elle pas en elle la preuve empirique (données vérifiées par observations/expérimentations différentes) et la preuve logique (cohérence des théories) ? Dès lors la vérité objective de la science échappe à tout regard scientifique puisqu'elle est ce regard lui-même. Ce qui est élucidant n'a pas besoin d'être élucidé.

Or les travaux divers, et en de nombreux points antagonistes, de Popper, Kuhn, Lakatos, Feyerabend entre autres, ont pour trait commun de montrer que les théories scientifiques, comme les icebergs, ont une part immergée énorme qui n'est pas scientifique, mais qui est indispensable au développement de la science. C'est là que se situe la zone aveugle de la science qui croit que la théorie reflète le réel. Le propre de la scientificité n'est pas de refléter le réel, mais de le traduire en des théories changeantes et réfutables.

En effet, les théories scientifiques mettent en forme, en ordre et en organisation les données vérifiées sur lesquelles elles se fondent et sont par là même des systèmes d'idées, des constructions de l'esprit qui s'appliquent aux données pour leur être adéquates. Mais, sans cesse, des moyens d'observation ou d'expérimentation nouveaux, ou une nouvelle attention, font surgir des données inconnues, invisibles.

Dès lors, les théories cessent d'être adéquates, et il est nécessaire, si l'on ne peut les élargir, d'en inventer de nouvelles. De fait, *« la science est plus changeante que la théologie »*, comme le remarquait Whitehead. En effet, la théologie a une très grande stabilité parce qu'elle se fonde sur un monde surnaturel invérifiable, alors que ce qui se fonde sur le monde naturel est toujours réfutable.

L'évolution de la connaissance scientifique n'est pas seulement d'accroissement et d'extension du savoir. Elle est aussi de transformations, de ruptures, de passages d'une théorie à l'autre. Les théories scientifiques sont mortelles, et *« elles sont mortelles parce que scientifiques »*. La vision que donne Popper de l'évolution de la science devient celle d'une sélection naturelle où les théories résistent un temps non parce qu'elles sont vraies, mais parce qu'elles sont le mieux adaptées à l'état contemporain des connaissances.

Kuhn apporte une autre idée non moins importante : c'est qu'il se produit des transformations révolutionnaires dans l'évolution scientifique, où un paradigme, principe majeur contrôlant les visions du monde, s'effondre pour laisser place à un nouveau paradigme. On croyait que le principe d'organisation des théories scientifiques était purement et simplement logique. On doit voir, avec Kuhn, qu'il y a, à l'intérieur et au-dessus des théories, inconscients et invisibles, quelques principes fondamentaux qui contrôlent et commandent, de façon occulte, l'organisation de la connaissance scientifique et l'usage même de la logique.

Dès lors, nous pouvons comprendre que la science soit « vraie » dans ses données (vérifiées, vérifiables), sans que ses théories soient pour autant « vraies ». Alors qu'est-ce qui fait qu'une théorie soit scientifique, si ce n'est pas sa « vérité » ? Ici, Popper a apporté l'idée capitale qui permet de distinguer la théorie scientifique de la doctrine (non scientifique) : une théorie est scientifique lorsqu'elle accepte que sa fausseté puisse être éventuellement démontrée. Une doctrine, un dogme, eux, trouvent en eux-mêmes leur auto-vérification incessante (référence à la pensée sacralisée des fondateurs, certitude que la thèse est prouvée définitivement). Le dogme est inattaquable par l'expérience. La théorie scientifique est bio-dégradable. Ce que n'avait pas vu Popper, c'est que la même théorie peut être soit scientifique (acceptant le jeu de la contestation et de la réfutation, c'est-à-dire acceptant sa mort éventuelle), soit doctrine auto-suffisante : ainsi en est-il du marxisme comme du freudisme.

Dès lors, la connaissance progresse sur le plan empirique, par accroissement des « vérités », et sur le plan théorique, par élimination d'erreurs. Le jeu de la science n'est pas le jeu de la possession et de l'élargissement de la vérité, c'est le jeu où le combat pour la vérité se confond avec la lutte contre l'erreur.

L'incertitude/certitude

La connaissance scientifique est une connaissance certaine, dans le sens où elle se fonde sur des données vérifiées et qu'elle est apte à fournir des prédictions concrètes. Toutefois le progrès des certitudes scientifiques ne va nullement dans le sens d'une grande certitude.

Certes, on a longtemps cru que l'univers était une machine déterministe impeccable qui serait totalement connaissable, et certains croient encore qu'une équation maîtresse nous livrerait son secret. Or, en fait, l'enrichissement de notre connaissance de l'univers débouche sur le mystère de son origine, de son être, de son avenir. La nature du tissu profond de notre réalité physique se dérobe dans le mouvement même où on l'entr'aperçoit. Notre logique piétine ou s'affole devant l'infiniment petit et l'infiniment grand, le vide physique et les très hautes énergies. Les extraordinaires découvertes de l'organisation à la fois moléculaire et informationnelle de la machine vivante nous conduisent non à la connaissance finale de la vie mais aux portes du problème de l'auto-organisation.

On peut même dire que, de Galilée à Einstein, de Laplace à Hubble, de Newton à Bohr, nous avons perdu le trône d'assurance qui mettait notre esprit au centre de l'univers : nous avons appris que nous sommes, nous autres citoyens de la planète Terre, les banlieusards d'un Soleil de banlieue lui même exilé à la périphérie d'une galaxie périphérique d'un univers mille fois plus mystérieux que nul ne l'aurait imaginé il y a encore un siècle. Le progrès des certitudes scientifiques produit donc un progrès de l'incertitude. Mais c'est une « bonne » incertitude qui nous délivre d'une illusion naïve et nous éveille d'un rêve légendaire : c'est une ignorance qui se connaît comme ignorance. Et ainsi, aussi bien les ignorances que les connaissances issues du progrès scientifique apportent un éclairage irremplaçable aux problèmes fondamentaux que l'on dit philosophiques.

La règle du jeu

Ainsi la science n'est pas seulement une accumulation de vérités vraies. Disons plus, à la suite de Popper : elle est un champ toujours ouvert où se combattent non seulement les théories mais les principes d'explication, c'est-à-dire aussi les visions du monde et les postulats métaphysiques. Mais ce combat a et maintient ses règles du jeu : le respect des données d'une part, l'obéissance à des critères de cohérence d'autre part. C'est l'obéissance à cette règle, *« mais par des débattants-combattants »* acceptant sans équivoque cette règle, qui fait la supériorité de la science sur tout autre forme de connaissance.

C'est dire, du coup, que ce serait une grossière erreur que de rêver d'une science qui serait purgée de toute idéologie et où ne régnerait plus qu'une seule vision du monde ou théorie « vraie ». En fait, le conflit des idéologies, des présupposés métaphysiques (conscients ou non) est une condition *sine qua non* de la vitalité de la science. Ici s'opère du coup une nécessaire démythification : le scientifique n'est pas un homme supérieur, désintéressé, par rapport à ses concitoyens. Il a les mêmes petitesses, la même propension à l'erreur, mais c'est le jeu qu'il joue, le jeu scientifique de la vérité et de l'erreur, qui, lui, est supérieur dans un univers idéologique religieux, politique, où ce jeu est bloqué ou faussé. Le physicien n'est pas plus intelligent que le sociologue, qui n'arrive pas encore à faire de la sociologie une science. C'est qu'en sociologie la règle du jeu est beaucoup plus difficile à établir : la vérification expérimentale y est quasi impossible, la subjectivité y est toujours engagée. L'idée que la vertu capitale de la science réside dans les règles propres à son jeu de la vérité et de l'erreur nous montre que *« ce qui doit être absolument sauvegardé comme condition fondamentale de la vie même de la science, c'est la pluralité conflictuelle au sein d'un jeu qui obéit à des règles empiriques-logiques »*.

Ainsi nous voyons que, tout en correspondant à des données de caractère objectif, la connaissance scientifique n'est pas le reflet des lois de la nature. Elle porte en elle un univers de théories, d'idées, de paradigmes, ce qui nous renvoie d'une part aux conditions bio-anthropologiques de la connaissance (car il n'y a pas d'esprit sans cerveau), d'autre part à l'enracinement culturel, social, historique, des théories. Les théories scientifiques surgissent des esprits humains au sein d'une culture *hic et nunc*.

La connaissance scientifique ne saurait s'isoler de ses conditions d'élaboration. Mais elle ne saurait être *réduite* à ces conditions. La science ne saurait être considérée comme une pure et simple « idéologie » sociale, car elle mène un dialogue incessant sur le champ de la vérification empirique avec le monde des phénomènes.

Il est donc nécessaire que toute science s'interroge sur ses structures idéologiques et son enracinement socio-culturel. Ici, nous nous rendons compte qu'il nous manque une science capitale, la science des choses de l'esprit ou noologie, apte à concevoir comment et dans quelles conditions culturelles les idées s'assemblent, s'enchaînent, s'agencent les unes les autres, constituent des systèmes qui s'auto-régulent, s'auto-défendent, s'auto-multiplient, s'auto-propagent. Il nous manque une sociologie de la connaissance scientifique qui soit non seulement aussi puissante mais plus complexe encore que la science qu'elle examine.

C'est dire que *« nous sommes à l'aube d'un effort de longue haleine et en profondeur, lequel nécessite de multiples développements nouveaux, afin de permettre à l'activité scientifique de disposer des moyens de la réflexivité, c'est-à-dire de l'auto-interrogation »*.

La nécessité d'une science de la science a déjà été maintes fois formulé. Mais il faut dire que, conformément aux démonstrations de Tarsky et Gödel, une telle science serait, par rapport à la science actuelle, une « méta-science », dotée d'un méta-point de vue, plus riche, plus ample, pour considérer scientifiquement la science elle-même.

Cette méta-science ne saurait être la science définitive. Elle s'ouvrirait vers de nouveaux méta-horizons. Et c'est cela qui nous fait apparaître un autre visage de la « vérité » de la science : *« La science est et demeure une aventure. »* La vérité de la science n'est pas seulement dans la capitalisation des vérités acquises, la vérification des théories connues. Elle est dans le caractère ouvert de l'aventure qui permet, que dis-je, qui aujourd'hui exige la remise en question de ses propres structures de pensée. Bronovski disait que le concept de la science n'est ni absolu ni éternel. Peut-être sommes-nous à un moment critique où le concept même de science est en train de se modifier.

Prochain article :

VIVONS-NOUS UNE RÉVOLUTION SCIENTIFIQUE ?

DÉFENSE

LORS DE LEURS ENTRETIENS A WASHINGTON

MM. Hernu et Weinberger tenteront de relancer la coopération militaire entre la France et les États-Unis

Accompagné du général Jeannou Lacaze, chef d'état-major des armées, et de M. Jean Martre, délégué général pour l'armement, M. Charles Hernu, ministre français de la défense, séjournera en visite officielle aux Etats-Unis, du mercredi 6 au lundi 11 janvier, sur l'invitation de son homologue américain, M. Caspar Weinberger. Le thème principal des discussions, à Washington, sera la relance de la coopération industrielle militaire entre les deux pays.

M. Hernu rend ainsi la courte visite que le secrétaire américain à la défense avait faite à Paris à la mi-octobre de l'année dernière. Le ministre français de la défense aura aussi des entretiens avec le secrétaire d'Etat américain, le général Alexander Haig, et il visitera des bases militaires de la marine américaine en Virginie et de l'armée de l'air américaine dans le Nebraska.

La visite aux Etats-Unis de M. Hernu intervient à un moment particulier des relations franco-américaines : la France, malgré la présence de ministres communistes au gouvernement, a soutenu l'offre de Washington à certains pays de l'alliance atlantique d'installer sur leur sol des missiles nucléaires tactiques américains en réplique à la présence en Europe de batteries soviétiques SS-20 de 5 000 kilomètres de portée, et, dans le même temps, elle n'est pas totalement satisfaite de la manière dont les dirigeants américains entendent et appliquent le *« two way street »* militaire : cette expression, jadis employée par un ancien sous-secrétaire américain à la défense chargé des questions de développement et de recherche technologique, désigne la possibilité ouverte à chacun des partenaires de l'alliance atlantique de conclure des accords réciproques d'achat et de vente d'armements.

Or, pour l'instant, ce volume de coopération militaire entre la France et les Etats-Unis reste peu important ou assez déséquilibré. Le missile anti-aérien Roland, de conception franco - ouest - allemande, ne sera pas commandé dans les quantités prévues par les Etats-Unis, qui se contenteront d'en équiper leur force de déploiement rapide (à raison de cinq cent quatre-vingt-quinze missiles pour vingt-huit postes de tir). Le char français à roues-canon AMX-10 RC n'a pas davantage été retenu par le Pentagone pour sa force d'intervention. L'avion d'entraînement Alpha-jet franco-ouest-allemand a été écarté par la marine américaine, au profit du Hawk britannique, même si, aujourd'hui, le congrès n'approuve pas totalement ce choix industriel.

Les deux ministres ont prévu, dans ce cadre du *« two way street »*, d'examiner les conditions d'entrée en service du réacteur franco-américain CFM-56 sur des avions de l'armée de l'air américaine (des KC-135 de ravitaillement en vol) et, aussi, les conditions d'un achat, par la France, aux Etats-Unis d'une demi-douzaine d'avions-radar, du modèle Hawkeye de Grumman ou AWACS de Boeing.

Crédits insuffisants, personnel en sous-effectif...

L'amiral Lannuzel évoque « les difficultés du moment » de la marine

Dans un éditorial publié par l'hebdomadaire *Cols bleus* daté du 2 janvier, le chef d'état-major de la marine, l'amiral Jean Lannuzel, expose ce qu'il appelle *« les difficultés du moment »* de son armée, qui ont trait à l'insuffisance de son budget et à son sous-effectif. Toutefois, l'amiral exprime sa confiance *« tant il est vrai*, explique-t-il, *que la construction d'une marine est affaire de continuité, de volonté et de ténacité »*.

Examinant le budget de la marine pour 1982, l'hebdomadaire de l'état-major constate que les autorisations de programme représentent 12 490 millions de francs, en progression de 12,2 % par rapport à l'an dernier. *« Cette augmentation relativement faible est préoccupante*, observe *Cols bleus*, *car la marine a besoin de lancer en 1982 les commandes d'un sous-marin nucléaire d'attaque, de deux corvettes anti-sous-marines, de deux chasseurs de mines, de deux patrouilleurs super-patra, de deux bâtiments de service public de 400 tonnes, de deux bâtiments hydrographes et d'un bâtiment d'expérimentation à la guerre des mines. »*

« Comme la force océanique stratégique et les constructions aéronautiques — le lancement du programme dit ANG d'un nouvel avion de patrouille maritime — voient leurs autorisations de programme augmentées respectivement de 30 % et de 43 %, c'est, considère *Cols bleus*, *le chapitre des constructions neuves de la flotte qui supporte pratiquement seul les restrictions. »*

L'hebdomadaire de la marine observe, du reste, que le premier porte-avions aurait dû être commandé en 1981, sur les deux porte-avions à propulsion nucléaire dont la construction avait été décidée en 1980 pour remplacer le *Foch* et le *Clemenceau*.

« Dans le budget de la marine de 1982, écrit l'amiral Lannuzel, *la faiblesse des autorisations de programme, dont la croissance de 12,2 % par rapport à 1981 est inférieure à la hausse des prix, est inquiétante. Or, l'autorisation de programme est le gage de l'avenir. Conjoncturelle et liée à la seule année 1982, la faiblesse des autorisations de programme n'aura pas de conséquence irréversible. Mon souhait le plus ardent est de les voir remonter à un niveau compatible avec les objectifs de la marine 2000. »*

Rappelant son espoir de voir aboutir un plan d'augmentation des effectifs de la marine de l'orde de cinq mille hommes, l'amiral écrit : *« Avec la création de quatre cent huit postes inscrits au budget de 1982, la marine obtient le début de la réalisation de ce plan. Il n'en demeure pas moins que le problème principal de la marine reste le sous-effectif qui tient au fait historique que les effectifs budgétaires globaux de la marine n'ont pas varié depuis 1965. (...) Ce sous-effectif a ses conséquences, et je sais bien que sur certains bâtiments le régime du quart par bordée doit être institué, ce qui représente des journées de douze heures. »*

L'amiral estime cependant : *« Ce sont là des difficultés du moment, qui ne sauraient altérer ma confiance en l'avenir. »*

Le Monde

culture

MUSIQUE

Six représentations pour « Carmen » à Pékin

La circonspection des autorités chinoises

La vie de *Carmen* à Pékin aura été bien courte : elle n'excédera pas six représentations, celles que Jean Périsson devait en tout état de cause diriger.

L'information, qui émane de source sûre, a été connue, le lundi 4 janvier à Pékin, trois jours après la « première » (*le Monde* daté 2-3 janvier). A l'origine il avait été prévu que le spectacle durerait plusieurs semaines et il avait même été envisagé — hypothèse vite abandonnée — qu'il soit montré en province. Aussi bien la décision d'arrêter le spectacle au bout d'une semaine a-t-elle créé à Pékin une certaine surprise.

Quelles sont les raisons qui ont pu motiver cette décision alors que les Chinois étaient demandeurs en cette affaire et que l'Opéra central de Pékin a consenti, pour mener à bien ce travail, des investissements considérables, y consacrant plus d'un an de travail intense et difficile sous la conduite quasi permanente d'une équipe française de huit personnes

A-t-on estimé que la troupe de l'Opéra central (trois distributions ont été formées au total) ne serait pas à même de mener a bien *Carmen* sans la présence de l'encadrement français ? Ou bien les autorités chinoises ont-elles jugé que le sujet de cet opéra était, en fin de compte, trop scabreux ou subversif pour être montré à de larges masses ? La plus haute personnalité officielle chinoise présente à la « première » était un vice-ministre de la culture, M. Wu Xue. A la fin du spectacle, contrairement à ce qui se passe habituellement, il n'est pas monté sur la scène pour la photo traditionnelle.

Le silence de la presse chinoise sur l'événement lui-même est révélateur, lui aussi, de la circonspection manifestée par les autorités à l'égard du spectacle. Le même silence avait été observé il y a quelques semaines lors de la présentation de mode de Pierre Cardin (*le Monde* du 1er décembre), comme s'il s'agissait pour les responsables chinois, dans ces deux cas, d'entreprises dangereuses sur le plan de la morale « socialiste » et réservées, par conséquent, à un public limité et trié sur le volet.

ANITA RIND.

Hildegard Behrens à Paris

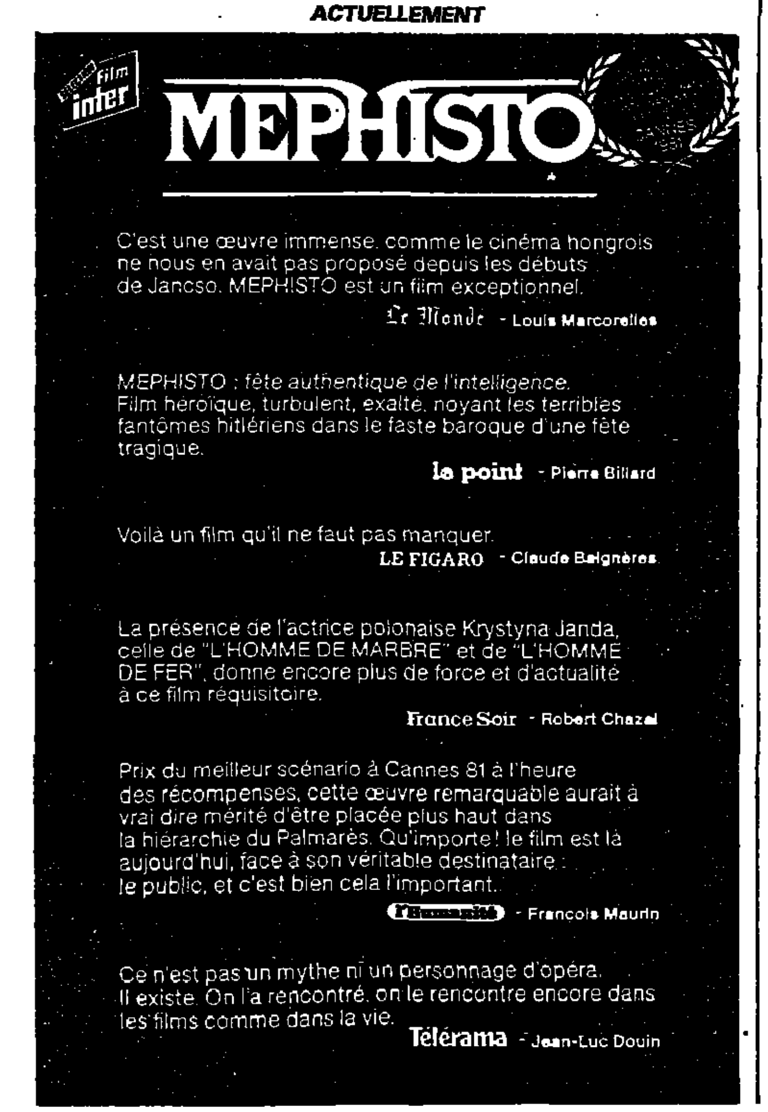
L'expression juste

Il y a des succès que l'on peut prévoir, celui d'Hildegard Behrens est de ceux-là. Inconnue il y a quelques années, elle a conquis, en incarnant Salomé à Salzbourg sous la direction d'Herbert von Karajan, une célébrité rapide et justifiée. Elle viendra chanter Léonore au Palais Garnier le mois prochain, de sorte que le concert qu'elle a donné au Théâtre musical de Paris avec l'Orchestre Colonne ressemblait assez à une avant-première.

Le programme, tout entier consacré à Wagner, commençait avec l'ouverture des *Maîtres chanteurs*. C'est là un début qui, pour excellent qu'il soit au théâtre, convient assez mal au concert et cela d'autant plus que la suite était d'un caractère bien différent : les *Wesendonck Lieder*, *Siegfried Idyll* et, pour finir, le *Prélude* et la *Mort d'Isolde*. Ce n'est donc pas avec cette première page qu'on pouvait se faire une idée exacte des ressources du chef, Francis Travis, qui, avec un travail de répétition que l'on suppose limité par le temps, a fait pour le mieux. Avec le cycle des lieder sur des poèmes de Mathilde Wesendonck, Francis Travis a montré des qualités rares d'accompagnateur, sachant deviner et prévoir chaque inflexion rythmique de la cantatrice sans se borner à cela puisqu'il a obtenu des musiciens de réelles finesses d'expression, évitant le divor ce toujours possible entre un orchestre de qualité assez moyenne et une chanteuse qui a longuement mûri son répertoire. On regrettera seulement que l'ensemble du programme n'ait pas été travaillé avec autant de soin que *Siegfried Idyll* car, entraîné par la battue vive et claire de son chef, l'Orchestre Colonne s'y est montré sous le jour le plus favorable.

Mais, on s'en doute, une bonne partie du public n'avait d'oreille que pour Hildegard Behrens. Cela aurait pu étonner l'auditeur non prévenu : le premier lied et la première moitié du deuxième révélaient plutôt les inégalités d'une voix mieux faite pour l'opéra que pour la mélodie, qui exige une parfaite homogénéité. Mais Hildegard Behrens ne possède pas seulement un timbre attachant, elle sait captiver l'attention et la conduire par un sens de l'expression juste qu'il serait bien malaisé de définir ; de là des défauts qui disparaissent parce que l'attention se porte bientôt sur le sens sans s'arrêter aux moyens. La fragilité de la première phrase de la mort d'Isolde est l'une de ces expressions inoubliables qui restent dans l'oreille jusqu'à la fin de l'épilogue que la voix, dans le grave, soit souvent couverte par l'orchestre, semble alors la chose la plus naturelle du monde. C'est comme si le chant s'évanouissait progressivement dans les vagues sonores déferlant alentour. « *Dans l'haleine infinie de l'âme universelle, se perdre, s'abîmer sans conscience, suprême volupté* », dit le poème ; on ne saurait en rendre plus fidèlement l'esprit.

GÉRARD CONDÉ.



ROCK

Le nouveau phénomène anglais

(Suite de la première page.)

Après l'explosion punk qui a marqué une étape décisive, il semble que ces groupes aient voulu prendre le contre-pied en revenant à des schémas plus structurés et traditionnels. Là où l'énergie et l'authenticité primaient, on soigne ici le son, la production, les mélodies. On enrobe, on fignole, on traite de sujets légers, on flatte l'oreille, sur les disques comme sur la scène, on fait acte de professionnalisme. Bref, on répond à un besoin de plaisir insouciant.

Il y a quatre ans, on traduisait les malaises de la crise économique en les chantant, aujourd'hui, on les exorcise en divertissant. Dans le même temps, on revient à la danse ; la création qui repose essentiellement sur l'emploi des synthétiseurs se recommande souvent du funk. Bien sûr, les pulsions ont été émasculées, maîtrisées pour répondre en des rythmes électroniques, marqués et méthodiques, au lyrisme sophistiqué des compositions. Une musique sage, en somme, qui s'intègre bien au format des discothèques et qui séduit par le raffinement de ses échos.

Avec des titres comme *Electricity*, *Enola Gay*, *Souvenir*, qui sont autant de succès internationaux, Orchestral Manœuvre In The Dark est en passe de devenir, dans un style différent, un phénomène commercial à la manière de Police. Constitué à la base de deux musiciens, Paul Humphreys et Andrew McCluskey, le groupe travaille l'image en fonction de la musique. Les musiciens sont effacés au profit d'un graphisme, sur les pochettes de disques, qui emprunte au Bauhaus. Avant les fêtes, Orchestral Manœuvre In The Dark terminait une tournée anglaise triomphale par deux concerts londoniens au Drury Lane. Très vite, le magnifique théâtre victorien a pris l'allure d'un Muppet show avec tous des gens qui dansaient aux balcons. Le public est jeune, bon chic bon genre. On danse et on s'habille de la même façon : les garçons cheveux coupés court, en smoking, chemise à col cassé et nœud papillon, les filles parées de fanfreluches.

Il suffit de se promener sur King's Road pour constater que les boutiques se sont mises immédiatement au diapason. Le rock est en Angleterre une véritable aubaine pour le prêt-à-porter. Le public était le même aux concerts de Human League qui avait choisi, au même moment, le Rainbow pour couronner une tournée tout aussi triomphale. Dans cette surenchère de luxe de pacotille — les matières et les coupes sont de piètre qualité — il y a quelque chose de dérisoire, pour ne pas dire de décadent.

Plus porté sur les rythmes et moins riche en mélodie qu'Orchestral Manœuvre, Human League propose également un spectacle joliment traité mais dont le partipris esthétique, en revanche, manque de vie et de passion. Transfuge de Human League, bien que moins connu, Heaven 17, qui ne se produit pas encore sur scène, est sans doute le plus intéressant de ces groupes avec une espèce de *techno pop* qui fait référence de façon plus vigoureuse au funk. Ce n'est pas un hasard si ces trois-là appartiennent au catalogue Virgin ; se consacrant exclusivement au rock, depuis dix ans la compagnie anglaise a su prendre en chaque occasion le pouls des différentes tendances qui l'ont marqué.

Au-delà d'une filiation certaine, quoique moins brillante, avec les travaux de David Bowie, une constante domine chez tous ces groupes : la qualité des voix. Elles sont racées, nuancées, et les mélodies reposent essentiellement sur les harmonies qu'elles dessinent. Il reste que si 1982 doit être l'année du rock électronique, ces musiciens devront passer au stade supérieur, donner une âme à leurs instruments, communiquer des sentiments plus audacieux, s'attaquer au fond et non plus s'attacher à la forme, au risque de sombrer, eux aussi, dans un exercice de style éphémère.

ALAIN WAIS.

★ Discographie : Orchestral Manœuvre, Human League, Heaven 17 chez Virgin ; Ultravox chez RCA ; Soft Cell chez Celluloïd.

★ Orchestral Manœuvre sera à Paris le 18 janvier. Human League viendra en février.

PATRIMOINE

Pouvoirs et urbanisation

Les Pyramides sont sauvées les Pyramides sont menacées

En 1978, Sadate, sous la pression de l'opinion internationale, avait dû annuler le contrat passé avec une société de Hongkong visant à la construction sur le plateau sacré de Guizeh, au sud-ouest des grandes Pyramides, d'un énorme complexe touristique de quarante-deux mille lits répartis en vingt-quatre « villages » se mirant dans un lac artificiel en forme de croix pharaonique... Le site où se trouve la seule encore debout des sept merveilles du monde antique n'en avait pas pour autant été rendu depuis à sa nécessaire nudité, les Cairotes continuant d'édifier sur des terrains appartenant à l'Etat, et malgré les appels angoissés des égyptologues, force villas luxueuses ou cabanons de fortune — appelés au Caire « chalets », — restaurants, cabarets et même une mosquée !

Tout cela n'existe plus aujourd'hui. De puissants engins à chenille sont venus en décembre sur l'ordre du général Moubarak, *le nouveau raïs, peut-être* conseillé par une épouse férue d'égyptologie, et ils ont rasé tous les bâtiments qui défiguraient l'horizon de Guizeh, n'épargnant pas plus les anciennes casernes britanniques que la villa présidentielle (utilisée par Nasser, puis par Sadate), celle des jésuites, de tel ancien ministre ou de telle artiste. Tout cela n'est pas allé sans drames, des épouses ayant découvert à la lecture des journaux que leur conjoint avait possédé une garçonnière au désert, un « propriétaire » étant pris d'un malaise cardiaque sur les ruines de sa maison *« avec vue sur les pyramides »* récemment édifiée, sans parler des danseuses orientales privées de leur piste.

On parle maintenant de nettoyer l'environnement des monuments du côté de la vallée du Nil, où le Sphinx paraît sérieusement menacé par les infiltrations d'eau souterraines et les gaz d'échappement des véhicules. L'indifférence des édiles cairotes a laissé à l'est des Pyramides hôtels de tourisme, magasins de souvenirs et habitations traditionnelles s'accrocher jusqu'au rebord même du plateau. Dans un premier temps, il faudrait au moins abattre un sanatorium pour enfants et un pavillon néo-pharaonique de Farouk transformé en buvette et déplacer le hangar verdâtre hideux que les Italiens, pour une fois ennemis de la beauté, ont construit au pied de la pyramide de Khéops afin d'y abriter *in situ* la barque solaire de ce pharaon retrouvée en 1954.

Alors que des périls dus à l'urbanisation anarchique s'éloignent peut-être définitivement de Guizeh, d'autres, liés à l'avidité « organisée » des promoteurs, réapparaissent. Au moment même où la présidence faisait nettoyer le plateau, le gouverneur de la région comprenant les Pyramides parrainait un nouveau projet de *« mise en valeur »* — s'articulant autour de trois points au lieu de vingt-quatre, il est vrai... — et prévoyant en contrebas du plateau et sur le plateau lui-même trois « centres de tourisme, culture et loisirs ». L'ensemble comprendrait des galeries marchandes, une bibliothèque, une poste, un commissariat, des restaurants, des parkings, des toilettes, un espace pour les festivités populaires et même un « jardin pharaonique », dont l'évocation, à lui seul, fait frémir. Il ne reste plus à espérer que le successeur de Sadate renvoie à ses cartons ce plan insensé — et qu'il constitue une commission de surveillance *ad hoc*, car les promoteurs ont pour caractéristique, quand ils ont jeté leur dévolu sur un site, de toujours revenir à la charge.

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

CINÉMA

« Chercheuses d'or », de Mervyn le Roy

La dépression en cadence

Dans son récent et très savant ouvrage *Comédie musicale* (Editions Stock), Alain Masson n'hésite pas à considérer *Chercheuses d'or*, aux côtés de *Chantons sous la pluie*, comme un des deux chefs-d'œuvre du genre. Regardant un peu la comédie musicale à la manière d'André Bazin le western, l'auteur y verrait volontiers, même s'il n'emploie pas ces termes, le cinéma américain par excellence.

Chercheuses d'or est le second volet d'une trilogie créée à la Warner en 1932-1933 sous l'impulsion de Darryl F. Zanuck, à un moment où le *musical*, né véritablement avec le cinéma parlant, connaît une crise, où, au dernier moment, les distributeurs coupent les numéros jugés indigestes. Zanuck, qui quittera la compagnie peu après *42e Rue* pour fonder la Twentieth Century (qui fusionnera en 1935 avec la Fox), embauche le chorégraphe Busby Berkeley, amené deux ans plus tôt de Brodway par le producteur Samuel Goldwyn. Découragé, prêt à regagner New-York et la routine du théâtre *légitime* comme on dit en Amérique, Busby Berkeley reprend du service et déploie des bataillons de girls filmés sous tous les angles par une caméra unique (jamais deux caméras ne tournent en même temps).

Chercheuses d'or amplifie les trouvailles de *42e Rue* et les porte à la perfection dramatique dans le numéro *Remember my Forgotten Man* sur la guerre de 1914-1918 et la dépression des années 30. Busby Berkeley prouve sans effort, ou plutôt au prix d'un travail acharné d'où l'expression d'effort a été gommée, que le *musical* peut tout dire, mais exige d'énormes moyens, aujourd'hui inaccessibles même à Hollywood. Le génie de la comédie musicale telle que l'a inventée la Warner culminera, juste après *Chercheuses d'or*, dans *Prologues*, où James Gagney conduit le bal.

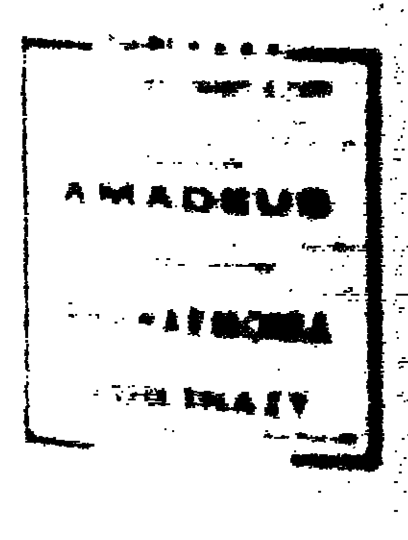
Les histoires deviennent secondaires, il s'agit toujours de mettre sur pied une revue malgré la crise. Le *musical* de la Warner, phénomène unique dans l'histoire du cinéma, renvoie à un studio connu comme le studio de l'« homme laborieux » *(the Working Man)*, . Il s'insère dans une mythologie populiste propre à la Warner, où les capitalistes peuvent se laisser berner, où les girls incarnent une morale du show business qui trouve toujours récompense.

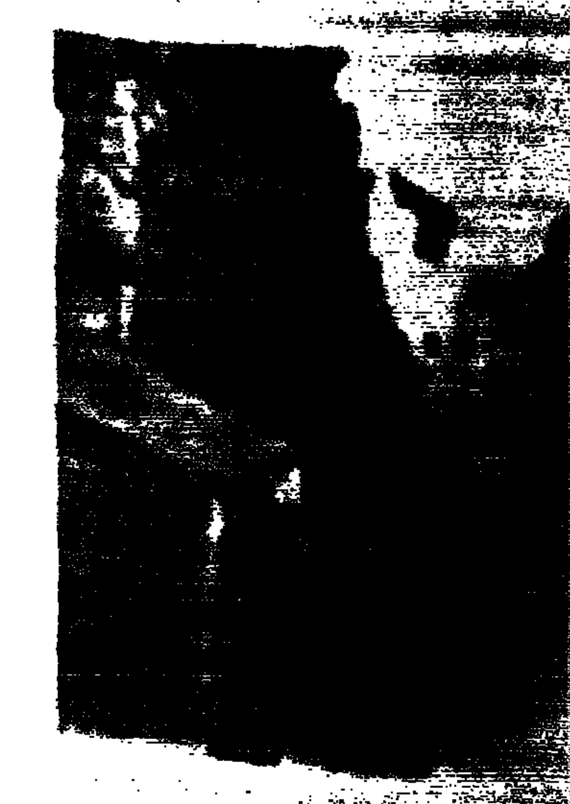
Joan Blondell, morte en 1979, introduit admirablement le grand numéro final. Elle a su évoquer l'esprit *qui animait alors le studio : « Busby Berkeley nous utilisait jusqu'à l'os... Mais je suis heureuse d'avoir vécu cette époque, les années de la dépression. Les gens voulaient rire, être libérés de leur désespoir. »* La trilogie *42e Rue*, *Chercheuses d'or*, *Prologues*, reste un moment de l'histoire de l'Amérique.

LOUIS MARCORELLES.

★ Action Christine, 6e.







SPECTACLES

théâtres

LES SPECTACLES NOUVEAUX

VAMPIRE AU PENSIONNAT, Théâtre d'Edgar (322-11-02), 20 h 30.
DE TOUTES LES COULEURS, Théâtre du Rond-Point (256-70-80), 20 h 30.
MARIONNETTES RICHARD BRADSHAW, Petit TEP (636-91-02), 20 h 30.
STRATÉGIE POUR DEUX JAMBONS, Nanterre, Théâtre des amandiers (821-18-81), 20 h 45.

Les salles subventionnées et municipales

Salle Favart (296-12-20), 20 h 30 : Brasil Tropical.
Comédie-Française (296-10-20) : 20 h 30 : les Femmes savantes.
Chaillot (727-81-15), grand théâtre, 20 h : Faust.
Petit Odéon (325-70-32), 18 h 30 : Dorval et moi ; 21 h 30, le Neveu de Rameau.
TEP (797-96-06) 20 h 30, le Grand Magic Circus (le Bourgeois gentilhomme).
Carré Silvia-Monfort (531-28-34), 20 h 30 : Duchesse d'Amalfi.
Théâtre musical de Paris (261-19-83), 20 h 30 ; West Side Story.

Les autres salles

Atelier (606-49-24), 21 h : le Nombril.
Bouffes-du-Nord (239-34-50), 20 h 30 : la Tragédie de Carmen.
Bouffes-Parisiens (296-60-24), 21 h, Diable d'homme.
Cartoucherie Épée de Bois (808-39-74), 20 h 30 : Ecrits contre la Commune.
Comédie italienne (321-22-22), 20 h 30 : la Servante amoureuse.
Espace-Gaîté (327-95-94), 20 h 30 : D. Lavanant ; 21 h 45 : Gérard Pierron.
Espace Marais (271-10-19), 22 h 30 : Motus et Paillasse.
Essaïon (278-46-42), salle I, 20 h : la Princesse de Babylone ; 21 h 30 : Attention copyright ; salle II, 18 h 30 : Spectacle Guillevic ; 20 h 30 : Monsieur, Monsieur, Monsieur ; 22 h : Cheese ou la vie en rond.
Fontaine (874-74-40), 20 h 30 : les Trois Jeanne ; 22 h : la Tour de la Défense.
Gaîté-Montparnasse (322-16-18), 20 h 15 : Ça fait mal quand je touche ? 22 h : Est-ce que les fous jouent-ils ?
Galerie 55 (326-63-51), 20 h 30 : Zoo Story ; 22 h : Sundance.
Huchette (326-38-99), 18 h 30 : André Frère ; 20 h 15 : la Cantatrice chauve ; 21 h 15 : la Leçon ; 22 h 30 : les Armes secrètes.
Jardin d'Hiver (262-59-49), 19 h : Partage.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre Noir, 18 h 30 : Yerma ; 20 h 30 : Anatole ; 22 h 15 : Elle lui dirait dans l'île ; Théâtre Rouge, 18 h 30 : Ladyablogues ; 20 h 30 : Milosz ; 22 h 15 : Lève-toi et rêve. Petite salle, 18 h 30 : Parlons français.
Marie Stuart (508-17-80), 22 h 15 : Pourquoi la robe d'Anna... ?
Marigny (256-04-41), 21 h : Domino.
Mathurins (265-90-00), 18 h 30 : le Grain de sable ; 21 h : Jacques et son maître.
Michel (265-35-02), 21 h 15 : On dînera au lit.
Moderne (280-09-30), 20 h 30 : le Journal d'une femme de chambre.
Nouveautés (770-52-76) : 21 h, Ferme les yeux et pense à l'Angleterre.
Œuvre (874-42-52), 20 h 30 : Orties... chaud.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h 45 : Joyeuses Pâques.
Piazza (633-08-80), 20 h 30 : Ecoute le vent sur la lande.
Roquette (805-71-51), Petite salle : 20 h 30, Il était trois fois ; 21 h 45 : le Combat de la mouche.
Saint-Georges (878-63-47), 20 h 45 : le Charimari.
Théâtre d'Edgar (322-11-02) : 22 h, Nous on fait où on nous dit de faire ; 23 h 15 : Vinci avait raison.
Théâtre en rond (387-88-14), 20 h 30 : Méli-mélomane ; 22 h : Rosine Favey.
Théâtre du Marais (278-03-53) : 20 h 30 ; Henri IV.
Théâtre Présent (203-02-55), 20 h 30 : le Grand Bilan.
Théâtre des Quatre-Cents-Coups (633-01-21), 20 h 30 : Christophe Colomb.
Théâtre-18 (226-47-47), 22 h : Gaspard.
Tristan-Bernard (522-08-40), 21 h : Une heure à tuer.

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES » 704.70.20 (lignes groupées)
(de 11 heures a 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Mardi 5 janvier 1982

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35), 20 h 15 : Tohu Bahut ; 21 h 30 : le Président ; 22 h 45 : Des bigoudis à l'intérieur de la tête.
Blancs-Manteaux (887-15-84), I, 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; Des bulles dans l'encrier ; II, 20 h 15 : Jeannot Ribochon arrive ; 21 h 30 : Qui a tué Betty Grandt ? ; 22 h 30 : Attachez vos ceintures.
Café d'Edgar (322-11-02), I, 20 h 30 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 45 : Mangeuses d'hommes ; 23 h 15 : Demain, j'enlève le noir. – II, 20 h 30 : les Moines en folie ; 21 h 45 : C'était ça ou le chômage.
Café de la Gare (278-52-51), 22 h : Qu'est-ce qu'il y a dedans ? ; 22 h 15 : le Chasseur d'ombre.
Coupe-Chou (272-01-73), 20 h 30 : le Petit Prince ; 22 h : Feydeau, Courteline, Labiche.
Fanal (233-91-17), 20 h : Un ouvrage de dames ; 21 h 15 : F. Blanche.
Petit Casino (278-36-50), 21 h : Douby... be good ; 22 h 15 : T'as pas vu mes bananes ?
Le Tintamarre (887-32-82), 19 h : Destressan, C. Epinal ; 20 h 30 : Phèdre.
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 20 h 15 : Connaissez-vous cet escabeau ? ; 21 h 30 : Il en est... de la police ; 22 h 30 : Teleny.

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45), 21 h : Achetez François.
Deux-Anes (606-10-26), 21 h : C'est pas tout rose.

Le music-hall

Bobino (322-74-84), 20 h 45 : Riou-Pouchain ; P. Font et P. Val.
Espace Gaîté (327-95-94), 22 h : G. Pierron chante G. Couté.
Gymnase (246-79-79), 20 h 30 : le Grand Orchestre du Splendid.
Lucernaire (544-57-34), 20 h 30 : la Fête à Boris ; 22 h 30 : A. Nizet, D. Carmier.
Olympia (742-25-49), 21 h : Renaud.
Palais des Glaces (607-49-93), 20 h 45 : D. Bailly ; 22 h 15 : J.-P. Farré.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 20 h 30 : Catherine Le Forestier.
Trottoirs de Buenos-Aires (260-44-41), 21 h : R. Caldarella, Jacinta.

La danse

Espace Marais (271-10-19), 20 h 30 : Graziella Martinez.
Théâtre de Paris (280-09-30), 20 h 30 : l'Ensemble de Pékin.
Théâtre-18 (226-47-47), 20 h : Ombre d'entre elles.

Les comédies musicales

Eldorado (208-18-76), 20 h 30 : Brel en cent chansons.
Michodière (742-95-22), 20 h 30 : Amusez-vous ! Ah !... ces années 30.

Les concerts

Salle Pleyel, (20 h 30 : Orchestre de Paris, dir. D. Barenboïm, sol. N. Milstein (Beethoven, Shubert).

Jazz, pop, rock, folk

Caveau de la Huchette (326-65-05), 21 h 30 : Hal Singer.
Cirque d'Hiver (503-47-59), 21 h : J. Higelin.
Jazz Unité (776-44-26), 21 h 30 : B. Willen, Quartet Moko.
Petit Journal (326-28-59), 21 h 30 : Royal Tencopators.
Petit Opportun (236-01-36), 23 h : R. Fays trio.
Slow Club (233-84-30) : R. Franc.

En région parisienne

Gennevilliers, Théâtre (793-63-12), 20 h 45 : la Chute de l'Egoïste Johann Fatzer.
Vincennes, Théâtre Daniel-Sorano (374-73-74), 21 h : le Triomphe de l'amour.

cinémas

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

15 h : La Mère, de M. Donskoï ; 19 h : l'Académie Morlock présente : Observation de l'hématozoaire de Laverant, de C. Duty ; Une simple histoire, de M. Hanoun ; 21 h : Te souviens-tu de Dolly Bell, de E. Kusturica.

BEAUBOURG (278-35-57)

Relâche.

Les exclusivités

ALLEMAGNE MERE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
L'AMOUR NU (Fr.) : Français, 9e (770-33-88).
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : Ambassade, (359-19-08) : George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). – V.f. : Richelieu, 2e, (233-56-70) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) : Nation, 12e (343-04-67) : Fauvette, 13e (331-60-74).
CARMEN JONES (A., v.o.) George-V, 8e (562-41-46).
LA CHEVRE (Fr.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-27-78) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
CONDORMAN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
COUP DE TORCHON (Fr.) : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Paramount-Opéra, 2e (742-56-31) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
CROQUE LA VIE (Fr.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Miramar, 14e (320-89-52).
LE DERNIER METRO (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), sous-titres anglais.
DIVA (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04).
EAUX PROFONDES (Fr.), Forum, 1er (297-53-74) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
EXCALIBUR (A., v.f.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
LE FACTEUR SONNE TOUJOURS DEUX FOIS (A., v.o.) (*) : Elysées Point-Show, 8e (225-67-29).
FAME (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).
LE FAUSSAIRE (All., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C.-Champs-Elysées, 8e (359-12-15). V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
LA FEMME D'A COTE (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Biarritz, 8e (723-69-23).
LA FILLE OFFERTE (All., v.o.) (**) : Marais, 4e (278-47-86).
LES FILLES DE GRENOBLE (Fr.) (*) : Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
FRANCESCA (Port., v.o.) : Action-République, 11e (805-51-33) ; Olympic, 14e (542-67-42).
GARDE A VUE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LA GRANDE ESCROQUERIE DU ROCK'N ROLL (A., v.o.) (*) : Rivoli-Cinéma, 4e (272-63-32) ; Elysées Point Show, 8e (225-67-29).
LA GUERRE DU FEU (Fr.-Can.) : Gaumont-les-Halles, 1er (297-49-70) ; ABC, 2e (236-55-54) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
L'HIVER LE PLUS FROID A PÉKIN (Chin., v.o.) : Ciné-Seine, 5e (325-95-99).
L'HOMME DE FER (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe-Huchette, 5e (633-08-40) ; Lucernaire, 6e (544-57-34) ; Ambassade, 8e (359-19-08).
HOTEL DES AMERIQUES (Fr.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
IL FAUT TUER BIRGITT HAAS (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
LE JARDINIER (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
LE JOURNAL D'UNE FILLE PERDUE (All., muet) : Vendôme, 2e (742-97-52) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Pagode, 7e (705-12-15).
LOLA, UNE FEMME ALLEMANDE (All., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
LE MAITRE D'ÉCOLE (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

SPECTACLES

MALEVIL (Fr.) : Studio-Raspail, 14e (320-38-98).
MÉPHISTO (Hong., v.o.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Elysée-Lincoln, 8e (359-34-14) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42). – V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
METAL HURLANT (A., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; – V.f. : Impérial, 2e (742-72-52).
LA MORT AU LARGE (*) (It., v.f.) : Maxéville, 2e (770-72-86).
NOCES DE SANG (Esp., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
L'OMBRE ROUGE (Fr.) : Racine, 6e (633-43-71).
PASSION D'AMOUR (It., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62).
LA PEAU (It. v.o.) (*) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
LE PETIT LORD FAUNTLEROY (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36). – H. sp. V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).
POPEYE (A., v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis-Elysées, 8e (720-76-23) ; (v.f.) : Rex, 2e (236-83-93), Cluny-Palace, 5e (354-07-76), Ermitage, 8e (359-15-71), Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) : Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Magic-Convention, 15e (828-20-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) : Secrétan, 19e (206-71-33).
POUR LA PEAU D'UN FLIC (Fr.) (*) : Marbeuf, 8e (225-18-45).

LE PROFESSIONNEL (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Colisée, 8e (359-29-46) : Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

PRUNE DES BOIS (Belg.) : Rivoli, 4e (272-63-32) ; Banque de l'image, 5e (326-12-39).

QUAND TU SERAS DEBLOQUÉ FAIS-MOI SIGNE (Fr.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23), Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (359-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ;

REPORTERS (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
LA REVANCHE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93), U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; U.G.C. Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59), U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52), Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-34) : Murat, 16e (651-99-75) : Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
RIEN QUE POUR VOS YEUX (Ang., v.f.) : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Colisée, 8e (359-29-46).
ROX ET ROUKY (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; -Normandie, 8e (359-41-18) ; La Royale, 8e (265-82-66) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) : Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
SALUT L'AMI, ADIEU LE TRÉSOR (Am., v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; George-V, 8e (562-41-46), Paramount-City, 8e (562-45-76). – (V.f.) : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Opéra, 2e (742-56-31), Paramount-Bastille, 12e (343-79-17), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) : Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
SANGLANTES CONFESSIONS (A., v.o.) (*) : Marignan, 8e (359-92-82).
SI MA GUEULE VOUS PLAIT (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) : Biarritz, 8e (723-69-23) : Caméo, 9e (246-66-44) : Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
SOLIDARNOSC (Pol., v.o.) : Banque de l'Image, 5e (326-12-39).
LA SOUPE AUX CHOUX (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (296-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-52-43) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Bienvenue-Montparnasse, 14e (544-25-02) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
STALKER (Sov., v.o.) : Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Cosmos, 6e (544-28-80).
SURVIVANCE (A., v.f.) : Cin'Ac Italiens, 2e (296-80-27).

THE ROSE (A., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).
TOTO APOTRE ET MARTYR (It., v.o.) Studio Cujas, 5e (354-89-22) : 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
TOTO LE MOKO (It., v.o.) Forum, 1er (297-53-74) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
UNE AFFAIRE D'HOMMES (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33), Montparnasse 83, 6e (544-14-27).
UNE ÉTRANGE AFFAIRE (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Marivaux, 2e (296-80-40) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) : Paramount-Bastille, 12e (357-90-81) : Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Mistral, 14e (539-52-43) : Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) : Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
VOTRE ENFANT M'INTÉRESSE (Fr.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).
Y A-T-IL UN PILOTE DANS L'AVION ? (A., v.f.) : Bergère, 2e (770-77-58) : Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

Les grandes reprises

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A.,v.o.) : Action Christine bis, 6e (633-22-13).
AUTANT EN EMPORTE LE VENT (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45) ; v.f. : 3 Haussmann, 9e (770-47-55).
LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) (*) : Elysée-Point-Show, 8e (225-67-29).
BUTCH CASSIDY ET LE KID (A., v.o.) : Epée-de-bois, 5e (337-57-47). H. sp.
CERTAINS L'AIMENT CHAUD (A., v.o) : Boîte à films, 17e (622-44-21).
CHERCHEUSE D'OR (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78).
DÉLIVRANCE (A. v.o.) (*) : Studio Galande, 5e (354-72-71).
LE DERNIER NABAB (A., v.o.) : Champollion, 5e (354-51-60).
LA DERNIÈRE FOLIE DE MEL BROOKS (A., v.o.) : Cinéma-Présent, 12e (203-02-55).
DEUX LOUSTICS EN BORDÉE (Am. v.f.) : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Images, 18e (522-47-94).
LES DIX COMMANDEMENTS (A., v.f.) : 3 Haussmann, 9e (770-47-55).
DUELLISTES (A. v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).
ECRIT SUR DU VENT (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-47-46).
ET LA TENDRESSE, BORDEL ! (Fr.) : Opéra-Night, 9e (296-62-56).
FRANKENSTEIN JUNIOR (A., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82)
GENDARMES ET VOLEURS (It., v.o.) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25).
LE GRAND FRISSON (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (534-34-83) ; v.f. : U.G.C.-Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C.-Caméo, 9e (246-66-44).
LE GRAND SOMMEIL (A., v.o.) : Action Christine bis, 6e (633-22-13).
LA GUERRE DES BOUTONS (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56).
IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (It., v.f.) : 3 Haussmann, 9e (770-47-55).
IVANHOE (A.) : Action Ecoles, 5e (325-72-07) ; Action Lafayette, 9e (878-80-50).
JOUR DE FETE (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56).
JOHNNY GOT HIS GUN (A., v.o.) : la Banque de l'Image, 5e (326-12-39).
LABYRINTHE (procédé Panrama) (Fr).) : Espace Gaîté, 14e (327-95-94).
LABYRINTH MAN (A., v.o.) : Rivoli Cinéma, 4e (272-63-32).
MACADAM COW-BOY (A., v.o.) : Saint-Germain-Village, 5e (633-63-20).
MAYA (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37).
LE MEPRIS (Fr.) : Studio Logos, 5e (354-26-42).
MIDNIGHT EXPRESS (A.) (**) (v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69).
MONTY PYTHON (SACRE GRAAL et LA VIE DE BRIAN) (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).
ORANGE MECANIQUE (A.) (**) : (v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69).
OUVRIERS 80 (Pol., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).
PANDORA (A., v.o.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23) : Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).
LE PARRAIN (I et II) (A., v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01).
PLAY-TIME (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56).
LE POLICEMAN (A., v.f.) : Hollywood Bd, 8e (770-10-41).
LE PROCES (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37).
SATYRICON (It., v.o.) : Olympic Halles, 4e (278-34-15) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42).
LA SCANDALEUSE DE BERLIN (A., v.o.) : Action Christine bis, 6e (633-22-13).
LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97).
STROMBOLI (It., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).
TAXI DRIVER (A., v.f.) (*) : Opéra-Night, 2e (296-62-56) ; Studio Galande, 5e (354-72-71) ; Boîte à Films, 17e (622-44-21).
THE LAST PICTURE SHOW (A., v.o.) :Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
THE ROCKY HORROR PICTURES SHOW (A., v.o.) : Gaumont-les Halles, 1er (297-49-70) ; Studio Galande, 5e (354-72-71).
THE YELLOW SUBMARINE (A., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77).
TOMBE LES FILLES ET TAIS-TOI (A., v.o.) : Champollion, 5e (354-51-60).
LES VALSEUSES (Fr.) (**) : U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22).
VOTEZ Mc KAY (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
WEST SIDE STORY (A., v.o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97).
LES YEUX DE LAURA MARS (A., v.o.) (*) : Studio Jean-Cocteau, 5e (354-47-62).
YOYO (Fr.) : Forum 1er (297-53-74) ; Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

RADIO-TÉLÉVISION

Mardi 5 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 30 Variétés : Juliette et compagnie.
Réalisation J.-P. Barizien.
Juliette Gréco, Sophie Kren, Simo Gobes, Didier Marouani, etc., etc.
21 h 30 Série : La nouvelle malle des Indes.
Réal. Christian-Jaque, avec C. Kohlund, J.-P. Bouvier, R. Carel...
Un jeune officier anglais et un botaniste français en partance pour les Indes.
22 h 20 Document : Regards entendus.
Lascaux par Bataille, réalisation P. Beuchot.
La découverte des peintures préhistoriques grâce au très beau texte de Georges Bataille.
23 h 20 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 Les dossiers de l'écran : La femme-flic.
Film français de Y. Boisset (1979), avec Miou-Miou, J.-M. Thibault, L. Escudero, J.-P. Kalfon, F. Simon, A. Lacast.
Mutée dans une petite ville du Nord que dominent un riche industriel et sa famille, une jeune femme, inspecteur de police, mène une enquête – qu'on veut étouffer – sur un réseau de prostitution enfantine.
Film politico-social solidement réalisé mais agaçant par son manichéisme outrancier. Heureusement, Miou-Miou, grande comédienne, apporte sincérité, vérité, émotion, au milieu des stéréotypes.
22 h Débat : La police face aux Français.
Avec MM. G. Monate, chargé de mission à la direction générale de la police nationale, Y. Boisset, réalisateur, J. Jaffre, directeur de la Sofres, A. Hupe et A. Manesse, gardiens de la paix, R. Terrail, inspecteur divisionnaire, C. Baillot, commissaire principal, C. Lopez, brigadier, J.-F. Kahn, journaliste, Mme E. Mathieu, inspecteur principal à Toulon, J. Cosimi, femme d'inspecteur, et A. de Montvallon, inspectrice démissionnaire.
23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 30 Téléfilm : Zone bleue.
Procès de Prague, ou le VONS au banc des accusés : une émission de la télévision suisse romande.
21 h 35 Cinéma : Le Magot de Josefa.
Film français de C. Autant-Lara (1963), avec Bourvil, A. Magnani, P. Brasseur, R. Iglesias, H. Virlojeux (N. Rediffusion).
Un musicien bohème et sans argent cherche à escroquer la mère de son ami (avec la complicité de celui-ci), épicière de village qui passe pour détenir un gros magot.
Farce paysanne un peu lourde à laquelle il manque la virulence habituelle d'Autant-Lara. Mais le cinéaste a utilisé, au mieux de son talent, la grande Anna Magnani, venue tourner en France.
23 h Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h, Dialogues : la Mesure de la vie, avec E. de Miribel et P. Emmanuel.
21 h 15, Musiques de notre temps.
22 h 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, Concert (donné le 30 juin 1981 au Théâtre des Champs-Élysées) : « Rienzi », opéra de Wagner, par le Nouvel Orchestre philharmonique et les Chœurs de Radio-France, sol. W. Neumann, P. Kovacs R. Massis... dir. S. Koehler, chef des chœurs, J. Jouineau.
23 h 30, La nuit sur France-Musique : le Club du jazz.

Mercredi 6 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 05 Jeu : Réponse à tout.
12 h 25 Une minute pour les femmes.
Vous devez acheter une voiture d'occasion ? Attention !
12 h 30 Les visiteurs du jour.
13 h Journal.
13 h 40 Un métier pour demain : la publicité.
13 h 55 Les visiteurs du mercredi.
18 h 25 1, rue Sésame.
18 h 50 Ces chers disparus.
Charles Boyer.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les paris de TF 1.
19 h 53 Loterie nationale.
20 h Journal.
20 h 30 Tirage du Loto.
20 h 35 Les mercredis de l'information.
Une émission de J.-M. Cavada et M. Thoulouze.
Iran, une révolution assiégée, un reportage de Y. Billon et L. Zanazzi.
21 h 30 Reflets de la danse.
New-York : « Dancing Lofts » ; réalisation C. Mourthe.
22 h 20 Document : Jean Giono ou le voyageur immobile.
Réalisation J. Meny.
23 h 05 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h 05 Passez donc me voir.
12 h 30 Jeu : J'ai la mémoire qui flanche.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Série : Les amours des années grises.
14 h Des animaux et des hommes.
Spécial Canada.
14 h 45 Récré A 2.
17 h 25 Les carnets de l'aventure.
Glace extrême, de J.-M. Boivin.
L'escalade des deux faces nord du mont Blanc.
18 h Platine 45.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord, pas d'accord (I.N.C.).
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les gens d'ici.
20 h Journal.
20 h 35 Documentaire : la planète bleue..
De L. Broomhead, réalisation J.-P. Spiero.
Manger... danger ?
Une enquête sur les huiles frelatées espagnoles, sur les champignons, sur les manières de mieux s'alimenter.
21 h 40 Musique.
L'Orchestre national, direction L. Maazel, interprète l'ouverture du « Carnaval romain » et « Roméo et Juliette » de Berlioz.
22 h 45 Document : Les enthousiastes.
« L'embarquement pour Cythère », de Watteau.
Une génèse et une analyse du tableau de Watteau par l'historien Payen-Appenzeller.
23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

18 h 30 Pour les jeunes.
18 h 55 Tribune libre.
A.I.C.F. (Action internationale contre la faim).
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé : Ulysse 31.
20 h Les jeux.
20 h 30 Ciné-parade.
de C. Villers et P. Godeau.
En direct de la maison des frères Lumière, à Lyon.
22 h Journal.

FRANCE-CULTURE

10 h 45, Le livre ouverture sur la vie : Antoine Maillet, à propos de « Christophe Cartier de la Noisette, dit Nounours ».
11 h 2, Carrousel : « Tableaux d'une exposition », de Moussorgski, par B. Engerer, piano.
12 h 5, Agora : Dopocteur A. Tomatis, pour « la nuit utérine ».
12 h 45, Panorama : Des livres pour enfants.
13 h 30, Les tournois du royaume de la musique.
14 h, Sons : Eglogue.
14 h 5, Un livre, des voix : « le Voleur de Madrid », de J. Semprun.
14 h 47, L'école des parents et des éducateurs : les bambins musiciens.
15 h 2, Le monde au singulier : l'actualité selon Sarkis.
15 h 45, Archimedia : calculateurs-ordinateurs.
16 h 45, Contact.
17 h, Rose libre : Jacques Cartier, voyages au Canada 1534-1541.
17 h 32, Les femmes compositeurs américaines : les tendances marginales.
18 h 30, Alors le cavalier rouge passa... contes populaires : Princesse Génie.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, La science en marche.
20 h, La musique et les hommes : « l'Enlèvement au sérail », de Mozart, par l'Orchestre de chambre de Lausanne.
22 h 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

9 h 2, Musiciens d'aujourd'hui : T. Gobbi (XVIIIe siècle, bel canto, Rossini, Verdi), œuvres de Boccherini, Cimarosa, Rossini et Respighi : (« le Barbier de Séville », de Rossini, extrait).
12 h 2, Musiciens amateurs ; 12 h 30, Jazz « tout Duke ».
13 h, Jeunes solistes (en direct du studio 119) : « Sonate en sol majeur », de K. Bach ; « Sérénade », de Alvars ; « Sonate, op. 68 », de Casella ; « Sequenza über Johannes », de Holliger ; « Danse des lutins », de Renie ; P.M. Vigneau (harpiste).
14 h, Microcosmos, émission pour la jeunesse ; 14 h 50, Les éphémérides de la musique ; 15 h 20, le jeu et la bricole ; 16 h, Micro-concert, les fontaines de Rome. .
17 h, Le jeu des miroirs : Œuvres de Tchaïkowski et Webern.
18 h 30, Studio-concert : (en direct du Studio 106) Œuvres de Beethoven et de Mendelssohn, par The Western Arts Trio, B. Hanly (violon(, D. Tomatz (violoncelle), W. Rose (piano).
19 h 30, Jazz.
20 h, Les chants de la terre : magazine de musiques traditionnelles.
20 h 30, Concert (Semaine de musique contemporaine à la Villa-Médicis) : « Sables », de Hersant ; « Acon », de Pernaïachia ; « Tenere », de Florenz ; par le groupe instrumental de musique contemporaine ; direction M. Panni.
21 h 40, Concert (donné le 16 novembre 1981 au T.C.E.) en liaison avec Antenne 2, « Carnaval » (ouverture), de Berlioz, par l'Orchestre national de France, direction L. Maazel.
23 h 30, La nuit sur France-Musique : Musique de nuit, œuvres de Beethoven, Honegger, Smetana, Martin et Chostakovitch ; 0 h 5, L'oreille et l'œil : Œuvres de Monteverdi, Scriabine et Berio.

TRIBUNES ET DÉBATS

MARDI 5 JANVIER

– *M. Pierre Debizet,* secrétaire général du SAC, participe au journal d'Europe 1, à 19 h 30.

MERCREDI 6 JANVIER

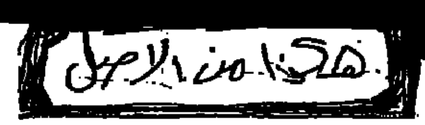
– *M. Jacques Toubon,* député (R.P.R.) du quinzième arrondissement de Paris, est l'invité de l'émission « Face au public » de France-Inter, à 19 h 10.

● *France-Culture* diffuse chaque jour à 18 h 30, depuis le lundi 4 jusqu'au vendredi 8 janvier, des contes lus par de nombreux comédiens et groupés sous le titre « Alors le cavalier rouge passa... »

● Le conseil d'administration de Radio-Monte-Carlo a décidé de transformer le service commercial de la station en une régie publicitaire, appelée Mondiorégie, qui devrait rapidement permettre, selon la direction de R.M.C., de développer des activités internationales. La répartition du capital de Mondiorégie (société de droit monégasque) sera identique à celle de Radio-Monte-Carlo (la Sofirad détenant 83,66 % des parts et la principauté de Monaco 16,33 %).

Le conseil d'administration de R.M.-C. a, d'autre part, autorisé l'acquisition par la station de 20 % des parts du capital de Télé-Monte-Carlo, précédemment détenues par Publicis.

● *La B.B.C.* cesse les émissions en italien et en espagnol qu'elle diffusait depuis quarante ans à destination de l'Europe. Cette suppression intervient à la suite d'économies budgétaires décidées par le gouvernement britannique. Toutefois, la B.B.C., qui assure une trentaine de services en langues étrangères dans le monde, continuera également de diffuser depuis Londres, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, un service mondial en langue anglaise.



RADIO-TÉLÉVISION

VU

Quinze millions de sourires

Que ce soit par l'image ou par le mot, ce n'est pas facile de donner à voir une ville, une grande ville — je pense à la série des « Capitales insolites » sur Antenne 2, — de servir de guide à une foule totalement disparate de touristes en pantoufles. Il y a ceux qui y sont déjà allés pour leur plaisir ou leurs affaires, ceux qui circulent beaucoup, ceux qui ont la passion des voyages, ceux qui, pour se distraire, organisent des circuits imaginaires, élaborent des combinaisons auto-stop, ferry, car, train, charter, ceux qui potassent le Guide du routard, bref, les agités, j'en suis, les dingues du dépaysement, dont la curiosité s'aiguise au fur et à mesure que s'éloignent les frontières.

Il y a ceux qui ne bougent jamais de chez eux ou très peu, ceux qui, faute de temps, de goût ou d'argent, se contentent très volontiers d'une visite à domicile, d'un jeu de cartes postales jetées, battues, étalées derrière la vitre de l'écran. Marble Arch, le Colisée, l'Empire State Building, l'Acropole, deux ou trois musées, un bon bistrot, français de préférence, un peu de musique d'ambiance et allez, c'est pesé, empaqueté : en cinquante-cinq minutes, on a « fait » Londres, Rome, New-York ou Athènes, merci bien, ça suffit, ce sera tout pour aujourd'hui.

A Tokyo — on y était lundi soir, — côté monuments historiques, inutile de se précipiter, il n'y en a pas, il n'y en a plus, les bombardiers yankee ont tout rasé en 1945. Ce qu'il y a, en revanche, et ça il y en a énormément... c'est des Japonais. Chaque fois qu'on débarque, on a le choc, on est renversé par la densité invraisemblable de cette mouvante masse de gens. Ils sont quinze millions à circuler dans une cité-bureau futuriste, cernée de banlieues-dortoirs à l'ancienne, constamment secouées par des tremblements de terre et menacées par le feu ; quinze millions de visages imperturbables et de sourires épinglés aux tempes, parfaitement imperméables à toute langue étrangère y compris à l'anglais.

« Bienvenue », « s'il vous plaît » et « merci », voilà, nous disait Mosco, le réalisateur, les maîtres-mots de cet art de vivre ensemble en si grand nombre sur un si petit coin de la planète. Sans se bousculer, sans se piétiner, sans s'entretuer sinon entre marchands de drogue, de filles et de jeux, les marchands ambulants, c'est ainsi qu'on surnomme les parrains nippons.

A noter deux très jolies séquences : la cérémonie de l'accueil confiée dans les grands magasins à de jolies hôtesses aux joues de porcelaine, aux voix d'oiseau, et qui s'inclinent avec la régularité de poupées mécaniques — bienvenue, s'il vous plaît, merci — devant le flot de la clientèle. Et puis la façon dont les employés de gare enfournent, entassent, à grands coups d'épaule, la marchandise humaine dans des wagons bondés sans provoquer l'ombre d'une protestation chez les habitués de la ligne Yanaka-Tokyo.

Il faut ce qu'il faut, et ce qu'il faut, c'est arriver à l'heure à son boulot, travailler d'arrache-pied, prendre de cinq à huit minutes pour lamper sa soupe aux nouilles à l'heure du déjeuner et éponger ensuite les fatigues de la journée avec les copains dans les bars américains de Tokyo by night. Et les femmes, pendant ce temps-là ? Elles restent plantées chez elles devant la télévision. C'était bien vu, bien montré. Tokyo, on y serait volontiers resté une heure de plus.

CLAUDE SARRAUTE.

Le « scandale » de « Droit de réponse »

NOUVELLES RÉACTIONS

La presse du mardi 5 janvier revient largement sur ce que certains qualifient d'« affaire Polac », Max Clos consacrant ainsi à l'émission « Droit de réponse » son éditorial en première page du *Figaro*. Mais alors que le journal de M. Hersant avait critiqué l'intervention du ministre de la communication à propos du reportage consacré aux « trottoirs de Manille », il affirme aujourd'hui attendre du gouvernement l'interdiction de l'émission contestée, *« entreprise délibérée de destruction des valeurs »*.

Répondant, pour sa part, à l'A.F.P. au sujet de « Droit de réponse », le président de TF 1, M. Jacques Boutet, a vu dans l'émission de Michel Polac *« un témoignage de l'ouverture de la télévision à toutes les tendances de l'opinion »*. *« Réaliser en direct cette émission comporte naturellement un certain nombre de risques,* ajoute M. Boutet, *celui, par exemple, de déplaire, voire de choquer. Mais il est normal que la télévision l'assume parce qu'il est la contrepartie de la liberté d'expression. »*

Mme Yvette Roudy, ministre des droits de la femme, qui s'exprimait lundi devant des journalistes, s'est élevée en revanche contre *« les pseudo-intellectuels qui insultent la gauche en s'imaginant qu'ils font peuple parce qu'ils sont vulgaires »* ,et jugé l'émission semblable à *« un spectacle de bistro »* où *« grossièreté et vulgarité étaient mêlées »*. Une position semblable à celle de M. André Bergeron, secrétaire général de Force ouvrière, qui s'est déclaré profondément « choqué ».

● PRECISION. — Dans l'article intitulé « La nouvelle télévision » (*le Monde* du 5 janvier), nous avons omis de préciser que le chiffre de 42 % d'écoute attribué à l'émission « Droit de réponse » était celui du sondage réalisé quotidiennement par la société Konso-France pour *France-Soir*, et portant sur le choix de programme de cent familles de la région parisienne jointes le soir même par téléphone.

● *Le vingt-deuxième Festival international de télévision de Monte-Carlo* aura lieu du 5 au 13 février 1982. Au cours de cette manifestation — les 5, 6 et 7 février, — l'Institut national de l'audio-visuel organisera, en collaboration avec la société International Marketing Video, un forum international consacré aux nouvelles techniques de production et de création audio-visuelles liées à l'utilisation de l'électronique et de l'informatique. (Rens. IM V. : 747-12-80 ou INA : 537-09-72.)

● RECTIFICATIF. — C'est l'orchestre de l'Opéra de Paris, ce que nous avions omis dans nos programmes, l'orchestre de Lyon, les chœurs de l'opéra de Lyon, et plusieurs autres chœurs, qui interprétaient, sous la direction de Serge Baudo le *Requiem* de Berlioz donné en septembre 1981 au Festival Berlioz de Lyon et retransmis par Antenne 2 et France-Musique, le 2 janvier dernier.

FAITS DIVERS

A PARIS

Un mort et un blessé grave dans le métro

Un homme armé a été tué par des policiers lundi soir 4 janvier, dans le métro parisien alors que, s'enfuyant après avoir échappé à un contrôle d'identité, il avait ouvert le feu sur l'un des deux policiers qui le poursuivaient. L'homme, qui était détenteur d'un passeport américain établi au nom de Michel Naddef, né en 1948, a été tué sur le ballast du métro entre les stations Couronnes et Belleville (vingtième), sur la ligne Dauphine-Nation.

Michel Naddef avait été interpellé au cours d'un contrôle d'identité de routine sur les quais du métro Couronnes par les policiers de la compagnie centrale de sécurité du métro (C.C.S.M.). Les agents qui le fouillaient avaient découvert sur lui un pistolet de calibre 6,35 mm. Mais Michel Naddef, qui était également porteur d'un pistolet de calibre 7,65, parvenait à se dégager avant que la fouille ne soit terminée et à s'enfuir. Il réussissait à prendre une centaine de mètres d'avance sur ses poursuivants puis tirait un coup de feu dans leur direction. L'un d'eux ripostait alors et tirait une balle qui devait blesser mortellement Michel Naddef.

D'autre part, un adolescent âgé de seize ans, William B..., a été victime d'une agression dans le métro parisien vers minuit à la station Montmartre, dimanche 3 janvier. Monté dans le métro à la station Wagram avec un camarade, les deux jeunes gens ont été abordés et menacés par deux jeunes malfaiteurs qui, sous la menace de couteaux, exigeaient de l'argent. William B... a refusé et a essayé d'échapper à l'un des agresseurs, un Noir, qui l'a frappé de plusieurs coups de couteaux au ventre. Ensuite, les deux agresseurs ont quitté la rame sans être inquiétés par la vingtaine de voyageurs témoins de cette agression. C'est seulement à l'arrivée du métro à la station République que l'alerte fut donnée et que la victime devait être transportée à l'hôpital Saint-Louis, où son état était jugé sérieux.

SPORTS

FOOTBALL

Décision suspendue pour les grands stades de Lyon et de Saint-Étienne

De notre correspondant régional

Lyon. — « Une enquête sur la procédure » : c'est le seul résultat concret d'une réunion qui s'est tenue, le lundi 4 janvier, à Charbonnières, siège de l'établissement public régional, sur le thème de l'opération « Grands Stades » de Lyon et de Saint-Etienne. A la suite du vote négatif du conseil général de la Loire (« le Monde » du 24 décembre 1981), et en raison des fortes réticences de la municipalité lyonnaise, pour le financement de ces deux importants projets, le préfet de la région Rhône-Alpes, M. Olivier Philip, avait provoqué une réunion avec les présidents des conseils généraux concernés : le président du conseil régional, les responsables des finances des assemblées et les deux maires considérés comme « maîtres d'œuvre », MM. Francisque Collomb et Joseph Sanguedolce.

Le 14 janvier, le conseil général du Rhône se saisira du dossier. Quatre jours plus tard, à la demande du maire de Saint-Etienne, relayé par les autorités préfectorales, le conseil général de la Loire examinera de nouveau le plan de financement de l'aménagement du stade Geoffroy-Guichard. Cette réunion est en elle-même un succès pour les partisans de l'opération, qui ne pouvaient rester sur un résultat négatif. Il n'est cependant pas certain que les conseillers ruraux du département rejoindront massivement les conseillers urbains, plus favorables au projet. Quant aux inquiétudes financières de la municipalité lyonnaise, elles pourraient être en partie apaisées par l'octroi de prêts à taux modifié par la Caisse des dépôts et consignations.

En tout état de cause, ce n'est qu'après les réunions des 14 et 18 janvier prochain, après même l'examen du dossier par le conseil régional aux premiers jours de sa session, le 25 janvier, que les maires, en fonction de l'accueil réservé à leur demande de participation, prendront *« en concertation avec l'Etat qui traite,* précise M. Olivier Philip, *avec les municipalités »* leur décision définitive. Cela signifie que les dossiers des stades de Saint-Etienne et de Lyon vont, pendant quelque temps encore, nourrir le débat politique régional et même national, puisque le renoncement de l'une des deux villes, ou des deux, ne serait pas sans conséquences sur le championnat d'Europe des nations pour lequel la France est engagée.

Rappelons que les projets sont évalués à 70 millions pour Saint-Etienne et à 28,5 millions pour Lyon. La part déjà annoncée de l'Etat sera respectivement de 24,5 millions et de 10,8 millions.

Le conseil régional délibérera sur une proposition de programme égale à 50 % de la subvention de l'Etat, soit au total 17,65 millions de francs. Les aides réclamées aux assemblées départementales sont du même ordre.

CLAUDE RÉGENT.

VOLLEY-BALL. — *La Corée du Sud, quatrième des derniers championnats du monde, a battu la France par 3 sets à 1 (15-5, 15-8, 8-15, 15-5), le 4 janvier, à Paris.*

CARNET

Naissances

— Huguette et Alfred EIBEL partagent avec Catherine la joie d'annoncer la naissance de
Anne-Laurence
le mardi 22 décembre 1981 à la clinique de la Muette.
46-48, rue Nicolo,
75016 Paris.

— Jean et Véronique MAILLET ont la joie d'annoncer l'arrivée de
Michaël,
chez eux, le 14 décembre 1981.
11, rue de Javel,
75004 Paris.

Fiançailles

— Caroline COLONNA
et
Yves GIRAUD
ont la joie de faire part de leurs fiançailles, à Gap, le 29 décembre 1981.
Gap (05000).
Fontvieille (13990).

Mariages

— Lizzie GOZLAN
et
Gilles PELLEGRIN
ont le plaisir de faire part de leur mariage célébré dans la plus stricte intimité en la mairie du septième arrondissement le 23 décembre 1981.

Décès

RENÉ DORAND

— Nous apprenons le décès, survenu à Paris le 30 décembre 1981, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, de
M. René DORAND,
constructeur aéronautique
et
fondateur de la Société des giravions Dorand.

[Né le 21 mai 1898 à Avignon (Vaucluse), René Dorand, ingénieur de l'Ecole centrale et diplômé de l'Ecole supérieure d'électricité, est le fils d'Emile Dorand, lui-même constructeur d'avions (il a notamment mis au point les premières hélices propulsives).

Il entre en 1922 comme ingénieur à la société Louis-Breguet, où il se spécialise dans les problèmes de giraviation. Il construit notamment, en 1935, le premier hélicoptère équipé de deux rotors contrarotatifs (tournant en sens inverse), à bord duquel le pilote Maurice Claisse réalisera peu après les premières performances spécifiques à l'hélicoptère (vol stationnaire, translation, etc.). Dans le cadre de la Société du gyroplane, qu'il constitue l'année suivante, il invente le plateau cyclique, qui, par un système de battement imposé aux pales du rotor, permet les évolutions horizontales de l'hélicoptère. Faute de brevet, l'invention sera copiée cinq ans plus tard par le constructeur américain Sikorsky et adoptée, depuis, sur nombre de voitures tournantes.

Après sa mise en sommeil pendant la guerre, la Société du gyroplane est intégrée, en 1945, dans la Société nationale de constructions aéronautiques du Centre (S.N.C.A.C.). René Dorand y réalise un nouveau prototype d'hélicoptère, le NC 210, avant de fonder, en 1950, la Société des giravions Dorand, qui produira notamment une maquette de grue volante, puis se lancera dans l'étude et la réalisation de simulateurs de vol et de tir, matériels qu'elle continue de produire de nos jours.]

— M. et Mme René Strauss,
Jean, Laurent et Denis,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Andrée BERNHEIM,
née Jeanne Mendel,
leur mère et grand-mère,
survenu en son domicile, à Paris, le 29 décembre 1981.
20, rue des Dominicains,
54000 Nancy.

— Mme Elyane Lapeyre,
Mme André Caillat,
Mme Bernard Boutan, ses nièces,
Sa famille et amis,
ont la douleur de faire part du décès de
Mlle Anne BERTRAND,
directeur commercial honoraire
de la Compagnie des Salins du Midi,
ex-conseiller
du commerce extérieur,
survenu le 29 décembre 1981, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans.
Selon la volonté du défunt, le corps a été remis à la science.
130, avenue de Brancolar,
06100 Nice.

— La famille et les amis de
Anne-Marie CAMUSAT,
professeur honoraire
d'Ecole normale de Paris,
ancienne élève
de l'Ecole normale supérieure
de Fontenay-aux-Roses,
chevalier dans l'ordre national
du Mérite,
font part de son décès, survenu le lundi 28 décembre 1981, à l'hôpital de la Fondation Curie à Paris.
Selon sa volonté, son corps a été remis à la faculté de médecine pour servir à la recherche.
Que tous ceux qui ont bénéficié de son amitié et de son affection soient fidèles à son souvenir.
117, boulevard du Montparnasse,
75006 Paris.

— Les familles Izmirlian, Hegray et Chabanian,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Charles CHABANIAN,
survenu le 30 décembre 1981, à Nice.
Les obsèques auront lieu le jeudi 7 janvier 1982, à 10 h. 30, en l'église Saint-Honoré-d'Eylau, Paris-16e.
Cet avis tient lieu de faire-part.

Paris, Montpellier.
— On nous prie d'annoncer le décès, dans sa soixante-quinzième année, de
Joseph-Charles de CHERADE,
comte de MONTBRON,
survenu le 31 décembre 1981 à Sao-Paulo (Brésil).
De la part de :
Ses enfants,
Le vicomte de Montbron,
M. et Mme Emmanuel Grasset.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme Jean Emery,
Ses enfants, petits-enfants et arrière-petite-fille,
ont la tristesse de faire part du décès de
M. Jean EMERY,
ancien directeur
à la société Philips,
survenu le 21 décembre 1981, après une longue maladie.
Une messe du souvenir sera célébrée le samedi 9 janvier 1982, à 18 h. 15, en l'église Saint-Jacques du Haut-Pas, sa paroisse (252 bis, rue Saint-Jacques, Paris-5e).
25, rue Pierre-Nicole,
75005 Paris.

— On nous prie d'annoncer la mort du peintre
Madeleine GRENIER,
Bourg-la-Reine, 3 janvier 1982.

Paris, Lyon, Vaugneray (69).
— Victor et Marie Courtadon, née Guyard,
leurs enfants et petits-enfants,
Monique Guyard,
Georges Guyard et ses enfants,
font part du décès, dans sa quatre-vingt-septième année, de
Mme veuve Henriette GUYARD,
née Richard,
et rappellent à votre souvenir son époux le
général de brigade
Georges GUYARD,
décédé le 25 août 1951.
Les obsèques auront lieu à Paris le jeudi 7 janvier à 15 h 45 en l'église Saint-François-Xavier.

— Mme Charles Guillaud,
son épouse,
Mme Jacques Hinglais,
sa fille,
M. et Mme Emmanuel Hinglais,
Etienne et Thomas,
ses petits-enfants,
M. et Mme Jean Gachet,
ses beau-frère et sœur,
M. et Mme Alain Gachet et leurs enfants,
ses neveu et nièce,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Charles GUILLAUD,
directeur
de recherches titulaire honoraire
au Centre national de la recherche scientifique,
ancien directeur
du Laboratoire du magnétisme
de Bellevue,
membre correspondant
de l'Académie des sciences,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur
de l'ordre national du Mérite,
commandeur
des Palmes académiques,
survenu le 31 décembre 1981, dans sa quatre-vingt-deuxième année.
La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 6 janvier 1982, à 9 heures, en l'église Notre-Dame de Bellevue, à Meudon, suivie de l'inhumation au cimetière des Longs-Réages de Meudon dans le caveau de famille.
7, rue des Capucins,
92190 Meudon.

— Nous apprenons le décès de
Jacques HOWLETT,
survenu le 4 janvier 1982, en son domicile parisien, à la suite d'une longue maladie.

[Né en 1919 à Abbeville, Jacques Howlett était professeur de philosophie au lycée Carnot. Ami de longue date d'Alioune Diop qu'il avait connu au lycée Saint-Louis, où les deux hommes étaient maîtres d'internat, Jacques Howlett appartenait à l'équipe de fondation de Présence africaine qu'anima Alioune Diop jusqu'à sa mort en mai 1980.]

— Mme Yves Le Dantec,
Ses enfants, ses petits-enfants,
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de
Yves LE DANTEC,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
survenu à Grasse, le 30 décembre 1981, à l'âge de soixante-treize ans.
La cérémonie religieuse a été célébrée à Grasse, dans la plus stricte intimité.
Une messe sera dite en l'église Saint-Eustache, à Paris, le samedi 23 janvier 1982, à 11 heures.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction *sur les insertions du « Carnet du* Monde », *sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.*

— Alger, Monaco, Paris, Avignon, Allauch-en-Provence.
Mme Désiré Note, née Blanche Christaud, son épouse,
M. Jean-Pierre Moyne et Mme, née Chantal Note, et leurs enfants,
M. et Mme Druon Note-Goinard et leurs enfants,
Mlle Axelle Note et Michel son fiancé,
ses enfants,
Le docteur Druon Note et Mme, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Aimé Note et leurs enfants,
ses frères,
Les familles Musso, leurs enfants et petits-enfants,
Les familles Christaud-Gisclard,
Les familles parentes et alliées,
Et tous ses amis d'Algérie et de France,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu, muni des sacrements de l'Eglise, le 1er janvier 1982, à Labastide-des-Jourdans (Vaucluse), de leur bien-aimé
Désiré NOTE,
docteur en pharmacie,
docteur ès sciences,
dans sa soixante-douzième année.
La cérémonie religieuse a eu lieu le lundi 4 janvier 1982, en l'église Sainte-Dévote (Principauté de Monaco).
20, boulevard Princesse-Charlotte,
Monte-Carlo.
4, avenue Montespan,
75016 Paris.

— Le personnel des Laboratoires Laphal et Seepi, avenue de Provence, à Allauch-en-Provence (Bouches-du-Rhône)
a le regret de faire part du décès de leur administrateur,
M. Désiré NOTE,
docteur en pharmacie,
docteur ès sciences,
survenu le 1er janvier 1982, dans sa soixante-douzième année.

— Le personnel des Laboratoires Techni-Pharma, « Le Mercator », 7, rue de l'Industrie, à Monaco (principauté de Monaco),
a le regret de faire part du décès de leur président-directeur général,
M. Désiré NOTE,
docteur en pharmacie,
docteur ès sciences,
survenu le 1er janvier 1982, dans sa soixante-douzième année.

— Le personnel des Laboratoires Marcofina, 89, rue Martre, à Clichy (Hauts-de-Seine)
a le regret de faire part du décès de leur président-directeur général,
M. Désiré NOTE,
docteur en pharmacie,
docteur ès sciences,
survenu le 1er janvier 1982, dans sa soixante-douzième année.

— Le personnel des Laboratoires Cophima, 49, rue La Fayette, à Casablanca,
Et tous ses amis du Maroc,
ont le regret de faire part du décès de leur président-directeur général,
M. Désiré NOTE,
docteur en pharmacie,
docteur ès sciences,
survenu le 1er janvier 1982, dans sa soixante-douzième année.

— **Marc REMONDON**
a trouvé la mort, le 2 janvier 1982, près du sommet de l'Aiguille Verte. Il avait vingt-six ans.
Une messe sera dite ultérieurement à Paris.
168, boulevard Haussmann,
75008 Paris.

— Nous apprenons la mort de notre confrère
Henri SAHUGUET,
décédé le dimanche 3 janvier 1982, à l'âge de soixante-quinze ans, à Bourg-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées).
Ses obsèques ont lieu ce mardi 5 janvier, à Bourg-de-Bigorre.

[Né le 15 septembre 1906 à Paris, Henri Sahuguet avait été, avant la dernière guerre, international de basket-ball et d'athlétisme (saut à la perche).
Entré à l'Agence Havas en 1928, chargé notamment de la « couverture » du basket-ball et du sport automobile, Henri Sahuguet était devenu chef adjoint du service des sports de l'A.F.P. en 1944. Il avait pris sa retraite en 1971.]

— Mme Agnès Serre-Beaulieu,
son épouse,
Mlle Anne Serre,
sa fille,
M. René Serre,
son père,
M. Jean Leclerc,
ont la douleur de faire part du décès de
Bernard SERRE,
survenu le 4 janvier 1982, à Paris.
Une cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 7 janvier, à 8 h. 30, en l'église Notre-Dame-des-Otages (81, rue Haxo, Paris-20e).

— Mme Serge Varangot,
M. et Mme Jean-Pierre Boissavit,
Amélie et Jean Serge Boissavit,
M. et Mme Jean Varangot et leurs enfants,
M. l'abbé Varangot,
M. et Mme Charles Baudron et leurs enfants,
M. Charles Bertrand, sa fille et sa petite-fille,
M. et Mme Robert Lemoine et leurs enfants,
ont la grande tristesse de faire part du rappel à Dieu de
M. Serge VARANGOT,
officier de la Légion d'honneur,
médaille militaire,
croix de guerre,
le 25 décembre 1981.
La cérémonie religieuse a été célébrée dans l'intimité familiale, en la chapelle du Puy-Saint-Astier (Dordogne).
Une messe sera dite à son intention, le mercredi 20 janvier 1982, à 18 h. 30, en l'église Saint-Pierre de Chaillot, à Paris.
9, place des Etats-Unis,
75116 Paris.

Anniversaires

— A ceux qui ont connu et aimé
Mme Louis CHANROUX,
née Marie BECHADE
une prière ou une pensée est demandée le 5 janvier 1982, dix-neuvième anniversaire de sa mort.

— Pour le dixième anniversaire du retour à Dieu de
Maurice CHEVALIER,
la messe des artistes sera célébrée à sa mémoire à l'église Saint-Roch, 296, rue Saint-Honoré, dimanche 10 janvier à 11 h 45.
Son ami Père A.-M. Carré, dominicain, prononcera l'homélie.
Tous ceux qui ont connu et aimé Maurice Chevalier sont conviés à participer à cette action de grâce ou à s'y unir par la prière.

INFORMATIONS « SERVICES »

MODE

Doudounes de ville

Un des derniers vêtements de sport à entrer de plain-pied dans la vie citadine, la doudoune, chaude, légère et pratique, prend la relève du manteau et du blouson d'hiver, tant pour les adultes que pour les enfants. Les fabricants proposent désormais des variantes de couleurs vives, brillantes, destinées aux pistes de ski, et des modèles de ville en teintes plus neutres.

Les nouvelles techniques de matelassage et de coupe apportent, grâce à l'ordinateur qui en module le travail, une étanchéité accrue contre la pluie, la neige et le vent pour protéger les conducteurs de deux-roues, notamment chez LE VIEUX CAMPEUR (48, rue des Ecoles, Paris-5e. Tél. : 329-12-32). Ici, les vêtements offrent même des coutures cloisonnées contre le froid. Les doudounes sont remplies de duvet d'oie ou de canard, dont elles ont le poids plume. Elles demandent alors un entretien coûteux.

Le datron Hollofil, d'abord lancé en couettes, est une fibre synthétique de Du Pont de Nemours aussi chaude que le duvet, et lavable de surcroît, à des prix très accessibles.

Le matelassage se recouvre, comme en sandwich, de nylon mat placé à l'extérieur et se double de percale de coton pour le confort intérieur. Les modèles existent en trois longueurs, couvrant les reins jusqu'à mi-cuisse. Les cols sont montants, les fermetures à glissière ou bandes de velcro sur patte, avec ou sans cordon de taille. Les prix oscillent de 480 F à 1 353 F, ce dernier pour un modèle long en tissu goreltex, récente matière imperméable à pores, pour laisser passer la transpiration.

Chez MARKS & SPENCER (35-37, boulevard Haussmann, tél. : 742-42-91), une doudoune citadine couvre bien les hanches masculines. Certaines ont des renforts d'épaules en tons plus soutenus de beige, de vert ou de gris, à 375 F. Dans le même esprit, une série de polyester mat et doublé en contraste. On attend l'arrivée de paletots de cuir suédé, à double boutonnage, qui seront vendus 699 F. Moins élaborées, chaudes, les parkas marine ou grises sont doublées de nylon (465 F). Signalons aussi les dessous thermiques pour le sport, en bleu chiné ou blanc, caleçons longs (65 F), gilets à manches courtes (59 F) et mi-bas à semelles épaisses (27 F), destinés à compenser les économies d'énergie.

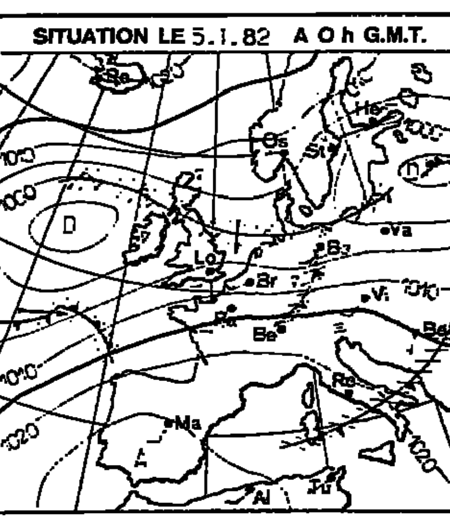
Parmi les démarqueurs, les dépôts SKI-FRANCE DISTRIBUTION, à Paris (14, rue Letellier, 15e), tél. 567-78-60), à Nanterre (14, rue P.-V.-Couturier, tél. : 724-00-04), habillent toute la famille en coloris vifs ou neutres, en blousons et parkas, entre 250 et 500 F. Il s'agit de modèles de marque, dont Lafuma, Fusalp, Montand, Action et André Jamet, entre autres. Cette maison se spécialise dans les vêtements et les équipements de ski, de tennis ou de planche à voile, selon les saisons.

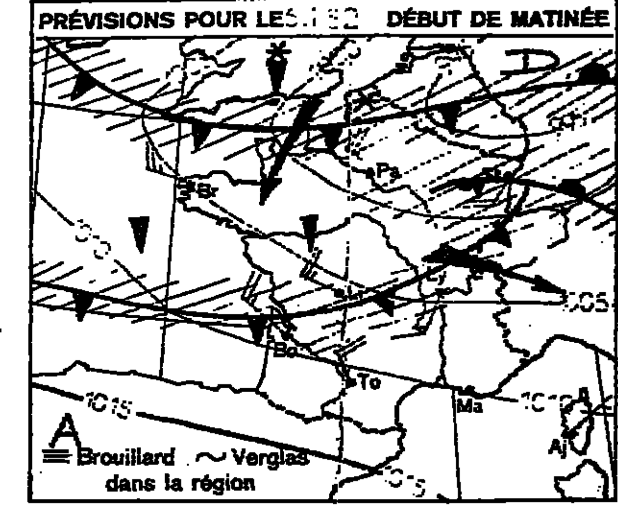
N. MONT-SERVAN.



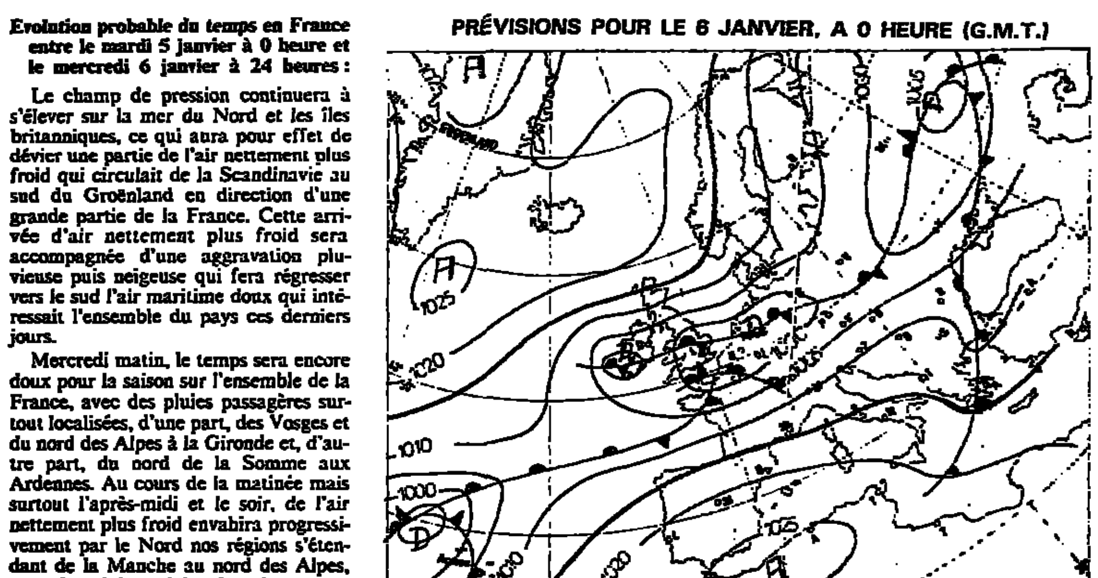
MARKS & SPENCER : Doudoune bicolore avec capuchon incorporé dans le col, assez longue pour couvrir les reins en deux-roues. Existe en beige, gris ou vert : 375 F, 35-37, boulevard Haussmann.

MÉTÉOROLOGIE





PRÉVISIONS POUR LE 6 JANVIER, A 0 HEURE (G.M.T.)



Evolution probable du temps en France entre le mardi 5 janvier à 0 heure et le mercredi 6 janvier à 24 heures :

Le champ de pression continuera à s'élever sur la mer du Nord et les îles britanniques, ce qui aura pour effet de dévier une partie de l'air nettement plus froid qui circulait de la Scandinavie au sud du Groënland en direction d'une grande partie de la France. Cette arrivée d'air nettement plus froid sera accompagnée d'une aggravation pluvieuse puis neigeuse qui fera régresser vers le sud l'air maritime doux qui intéressait l'ensemble du pays ces derniers jours.

Mercredi matin, le temps sera encore doux pour la saison sur l'ensemble de la France, avec des pluies passagères surtout localisées, d'une part, des Vosges et du nord des Alpes à la Gironde et, d'autre part, du nord de la Somme aux Ardennes. Au cours de la matinée mais surtout l'après-midi et le soir, de l'air nettement plus froid envahira progressivement par le Nord nos régions s'étendant de la Manche au nord des Alpes, avec des pluies suivies de neige et une rotation des vents au secteur nord-est. Par endroits, la baisse des températures sera supérieure à 10 degrés. Sur le reste de la France, le temps doux persistera avec encore des pluies ou des averses passagères moins marquées sur le secteur méditerranéen.

Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer à Paris le 5 janvier 1982 à 7 heures : 1 012,9 millibars, soit 759,7 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 4 janvier ; le second, le minimum de la nuit du 4 au 5 janvier) : Ajaccio, 15 et 7 degrés ; Biarritz, 19 et 10 ; Bordeaux, 17 et 8 ; Bourges, 14 et 10 ; Brest, 12 et 11 ; Caen, 13 et 9 ; Cherbourg, 11 et 9 ; Clermont-Ferrand, 13 et 9 ; Dijon, 12 et 8 ; Grenoble, 13 et 7 ; Lille, 12 et 9 ; Lyon, 13 et 7 ; Marseille-Marignane, 15 et 5 ; Nancy, 13 et 9 ; Nantes, 15 et 12 ; Nice-Côte d'Azur, 13 et 7 ; Paris-Le Bourget, 13 et 9 ; Pau, 20 et 7 ; Perpignan, 16 et 10 ; Rennes, 14 et 10 ; Strasbourg, 13 et 8 ; Tours, 15 et 11 ; Toulouse, 16 et 5 ; Pointe-à-Pitre, 26 et 22.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 19 et 7 degrés ; Amsterdam, 11 et 8 ; Athènes, 16 et 7 ; Berlin, 10 et 8 ; Bonn, 12 et 9 ; Bruxelles, 12 et 9 ; Le Caire (non parvenu) ; îles Canaries, 24 et 15 ; Copenhague, 2 et – 4 ; Dakar, 27 et 18 ; Genève, 9 et 4 ; Jérusalem, 14 et 5 ; Lisbonne, 17 et 10 ; Londres, 13 et 8 ; Madrid, 12 et 8 ; Moscou, – 19 et – 23 ; Nairobi, 26 et 14 ; New-York, 12 et 2 ; Palma-de-Majorque, 18 et 7 ; Rome, 16 et 3 ; Stockholm, – 18 et – 19 ; Téhéran (non parvenu).

LES PROBABILITÉS POUR LA FIN DE LA SEMAINE

Jeudi : sur l'Aquitaine, le Languedoc, le Roussillon et la Provence, encore du temps doux et très humide. Ailleurs, le froid va s'accentuer, surtout au nord et à l'est de la Seine, dans la nuit, où il fera – 6 à – 8, et dans la journée à peine 0 degré. Encore de nombreuses averses de neige jusqu'au Massif Central et aux régions proches de l'Atlantique.

Vendredi et samedi : offensive du temps doux et de la pluie sur les régions de l'Ouest et du Sud-Ouest. Toujours du froid sur le Nord et le Nord-Est. Entre ces deux zones bien contractées, une bande allant de la Normandie et du Bassin parisien au Massif Central et à la vallée du Rhône où le conflit entre l'air froid et l'air chaud donnera de la neige et du verglas. Le reflux de l'air froid vers le Nord-Est devrait tout de même s'amorcer en fin de semaine.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3097

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II						■			
III							■		
IV				■	■				
V								■	
VI						■			
VII					■				
VIII				■					■
IX					■				
X		■		■					
XI			■					■	

HORIZONTALEMENT

I. Nom plus grand sur la carte des vins que sur la carte routière. – II. C'est parfois l'affaire d'une minute. Dieu scandinave. – III. Pensent « bête ». Personnel. – IV. Capitale de la dynastie des Bagratides. La proie pour l'ombre. – V. Mot pour mot. – VI. Est issu. Au bas de l'échelle des valeurs. – VII. Sa promenade est théoriquement réservée aux disciples de John Bull. Auxiliaire de l'état. – VIII. Se plante généralement par temps sec. Ne desserre pas les mâchoires pendant le travail. – IX. Déceler la trame d'une combinaison. Pale au moulin ; pâle à l'horizon. – X. Une femme se sent fiévreuse quand il viole son intimité. – XI. Copulative. Siège ou assise.

VERTICALEMENT

1. Fruit aigre de même nature que la guigne. – 2. Mailles dans les bas de nos grands-mères. – 3. Un naturaliste les recherche, un naturiste les fuit. – 4. Eclaire la mine. Inspirateur d'une coiffure d'enfant. – 5. Barbe pour les sapeurs. Douce manifestation. Premier terme d'une injonction célèbre. – 6. Relève les plats et hausse la note. Agents préposés au maintien de l'ordre dans les vieux quartiers. – 7. Note. Homme vulnérable aux fièvres de cheval. – 8. Si sa femme fut très salée, ses filles, par contre, se révélèrent trop dessalées. Oiseau moins difficile que le héron. – 9. Partant d'un beau gâchis, elle peut exécuter un excellent travail. Le continent, pour un insulaire de l'Atlantique.

Solution du problème n° 3096

Horizontalement

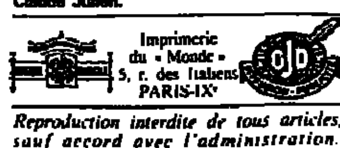
I. Grammaire. – II. Eure. Ilet. – III. Stères. Pi – IV. Rêver. – V. Aspiré. Ta. – VI. Tiare. Zig. – VII. Ingénuité. – VIII. Ouest. Ri. – IX. NS. Ecot. – X. Cyclone. – XI. Gris. Anse.

Verticalement

1. Gestation. – 2. Rut. Sinus. – 3. Aréopage. Ci. – 4. Mer. Ires. Ys. – 5. Errent. – 6. Aisée. Ela. – 7. Il. Zircon. – 8. Répétitions. – 9. Etirage. Tee.

GUY BROUTY.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.



Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437



PARIS EN VISITES

JEUDI 7 JANVIER

« La Sainte-Chapelle », 12 h 30, entrée, M. Guillier.

« Bibliothèque Forney », 1, rue du Figuier, Mme Puchal.

« Musée Jacquemart-André », 15 h, 158, boulevard Haussmann, Mme Zujovic.

« Le café Procope », 16 h, 13, rue de l'Ancienne-Comédie, Mme Pennec (Caisse nationale des monuments historiques).

« Dieux de l'Inde », 15 h 30, 6, place d'Iéna (Approche de l'art).

« Les fastes du gothique », 17 h, Grand Palais (Arcus).

« Salons de l'Hôtel de Ville », 14 h 30, métro Hôtel-de-Ville (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Exposition Turner », 12 h 30, 28, rue des Francs-Bourgeois (Mme Hager).

« Oeuvres d'art et curiosités », 15 h, Saint-Sulpice (Histoire et Archéologie).

« La franc-maçonnerie », 15 h, 16, rue Cadet (P.-Y. Jaslet).

« Les chefs-d'œuvre du musée », 10 h, musée du Louvre.

« Les hôtels du Marais du Temple », 14 h 30, métro Temple (Paris pittoresque et insolite).

« L'île Saint-Louis », 14 h 30, métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

CONFÉRENCES

JEUDI 7 JANVIER

15 h, 46, rue Barrault, Mme M. Courchinoux : « Grandeur et vicissitude d'une citoyenne française face à la justice » (Université populaire de Paris).

15 h, 2, place du Palais-Royal, M. J.-E. Perrin : « La faïence du Nord ».

18 h 30, Centre Pompidou, salle d'actualité, rez-de-chaussée, MM. P. Bouvier, D. Duclos, A. Spire : « De l'usine on peut voir la ville ».

19 h 30, 19, rue du Commandant-Mouchotte, M. J.-H. Lorenzi : « Le nouvel ordre économique international : quelle place pour la France ? »

20 h, 26, rue Bergère, Docteur A. Janov : « Prisonnier de la souffrance » (L'homme et la connaissance).

20 h 30, 5, rue Largillière, Mme V. Bolze : « Les fastes du gothique et le siècle de Charles V » (Nouvelle Acropole).

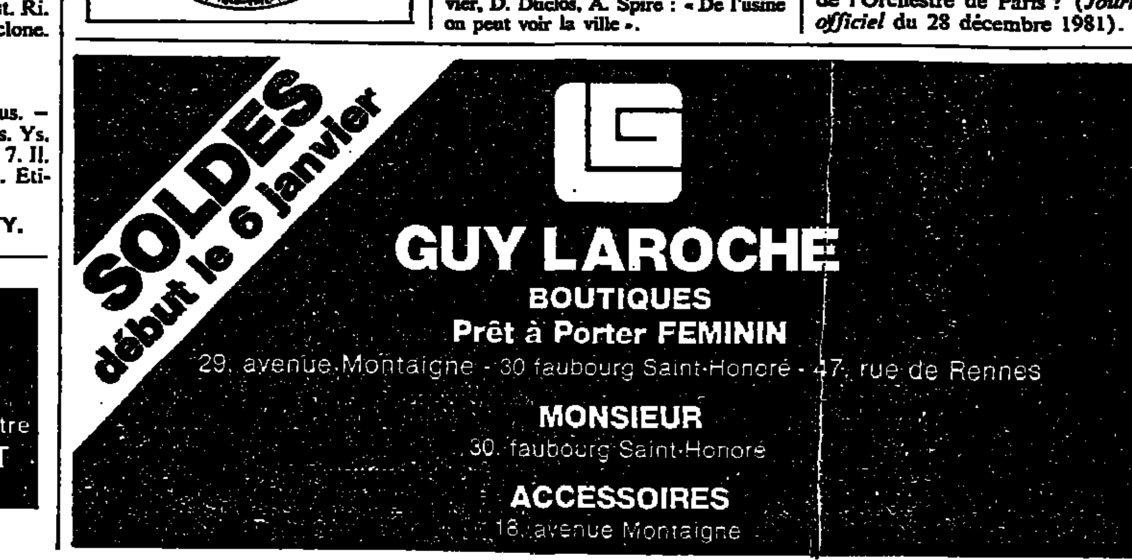
TRANSPORTS

LA S.N.C.F. ET LA CULTURE

M. Jean Jarosz, député communiste du Nord, souhaite que la S.N.C.F. participe à sa façon à la démocratisation de la culture. Comment ? Il interroge en ces termes son « collègue » communiste, ministre des transports, M. Charles Fiterman :

Serait-il possible d'accorder une réduction sur les tarifs S.N.C.F. aux spectateurs se rendant à l'Opéra, aux concerts de l'Orchestre de Paris ou au Louvre. Ce vœu a été émis lors de la réunion du groupe d'études sur la musique, l'art lyrique et la danse afin de trouver un moyen supplémentaire au développement de ces activités culturelles en France. Une réduction de 75 % à la S.N.C.F. sur présentation d'un billet d'entrée au spectacle permettrait ainsi de donner un élan à la participation plus grande des Français à ce genre de spectacles actuellement délaissés par les « provinciaux ».

Quelles mesures comptez-vous prendre pour accorder une réduction allant jusqu'à 75 % sur les tarifs S.N.C.F. aux usagers se rendant à l'Opéra, au Louvre ou à un concert de l'Orchestre de Paris ? (*Journal officiel* du 28 décembre 1981).



BREF

COLLOQUES

SUPER-8 DANS LES PYRÉNÉES. – L'Association régionale d'expression par le cinéma non commercial (AREC) organise, en collaboration avec le service animation de la ville de Cabestany et la direction départementale Temps libre, jeunesse et sports des Pyrénées-Orientales, les rencontres d'hiver du film super-8, du 29 janvier au 31 janvier.

Ces rencontres sont ouvertes à tous les cinéastes amateurs et auront lieu à Cabestany (Pyrénées-Orientales), salle Carrère.

★ **AREC, 429, avenue du Val de Montferrand, 34010 Montpellier.**

FORMATION PERMANENTE

LE CONSEIL GENERAL. – L'Association pour la démocratie et l'éducation locale et sociale organise un stage sur « le conseil général » les 29-30 janvier 1982 à Saint-Ouen-l'Aumône dans le Val-d'Oise. Prix : 850 F et 640 F.

★ **ADELS, 70, rue de la Villette, 75019 Paris. Tél. : 240-86-86.**

TEMPS LIBRE

SELF-DÉFENSE. – La Direction départementale Temps libre, jeunesse et sports de Paris organise, avec l'appui du C.A.P.A.L.S., une journée d'information et de pratique de « Self-défense féminine » le dimanche 31 janvier 1982 au Gymnase Dunois – 62, rue Dunois, 75013 Paris. Participation : 100 francs (assurance comprise).

★ **25, rue de Ponthieu, 75008 Paris. Tél. : 359-01-69. Postes : 208 et 217.**

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* des 4 et 5 janvier 1982 :

UN DÉCRET

- Relatif à l'harmonisation des circonscriptions du service du travail et de la protection sociale agricoles.

DES ARRÊTÉS

- Relatif à l'administration de caisses d'assurance-maladie ;
- Fixant le prix de vente en France continentale de certaines catégories de tabacs fabriqués.

DES LISTES

- Des candidats définitivement admis à l'examen de commissaire aux comptes pour la session de 1981 ;
- De classement aux concours de 1981 pour l'entrée à l'Ecole normale supérieure de jeunes filles (section des sciences).

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE-D.O.M.-T.O.M.	273 F	442 F	611 F	780 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	483 F	862 F	1 241 F	1 620 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	313 F	522 F	731 F	940 F
II. – SUISSE, TUNISIE	386 F	667 F	949 F	1 230 F

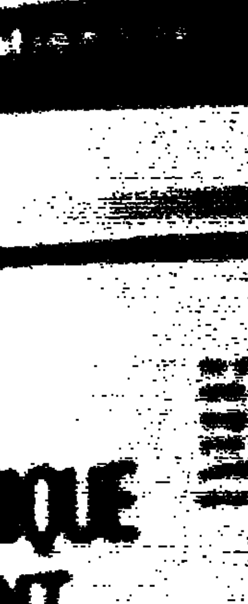
Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.





BREF

FORMATION PERMANENTE

TEMPS LIBRE

JOURNAL OFFICIEL

SPORTS

Soldes de Soldes
LA SOLDERIE
A SES JOURNÉES EXCEPTIONNELLES
40 % de démarque

Le Monde

ANNONCES CLASSEES

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.*	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

emplois internationaux (et départements d'Outre-Mer)

emplois internationaux (et départements d'Outre-Mer)

emplois internationaux (et départements d'Outre-Mer)

LA BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT JEDDAH

Salaire variant entre 30.000 et 55.000 $ E.U.

La Banque Islamique de Développement, institution financière internationale, offre à des professionels hautement qualifiés, Les possibilités de carrière au sein d'une équipe pluridisciplinaire, utilisant l'arabe, l'anglais et le français. Des candidatures sont sollicitées pour les postes ci-après:

AUDITEUR INTERNE (Réf. 1.01)

Le candidat devra justifier d'une large expérience dans l'élaboration et la mise en oeuvre des programmes de vérification des comptes, y compris la vérification des dépenses, des revenus, des actifs et des passifs, en conformité avec les politiques et réglements en vigueur.

REVISEUR ANGLAIS/FRANCAIS (Réf. 3.01)

Le candidat devra justifier d'un diplôme universitaire reconnu et une large expérience professionelle, de préférence dans une organisation financière, bancaire ou de développement appropriée.

TRADUCTEURS-INTERPRETES ANGLAIS/ARABE (Réf. 3.03)

Les candidats devront justifier d'un diplôme universitaire *reconnu et une large expérience de préférence dans une organisation financière*, bancaire ou de développement appropriée.

CADRE CHARGE DES INVESTISSEMENTS (Réf. 5.01)

Le postulant devra avoir un diplôme universitaire reconnu en économie/Finance et une solide expérience en matière de *transactions sur le marché financier, en gestion des portefeuilles et autres fonctions de trésorerie.*

COMPTABLES QUALIFIES (Réf. 5.01)

Le candidat devra justifier de qualifications professionelles en comptabilité, et de préférence être membre d'un organisme de comptabilité reconnu au niveau international, avec une *large expérience en matière de finances et de gestion comptable,* ainsi qu'une aptitude à superviser le personnel subalterne. La préférence sera donnée aux candidats ayant une bonne connaissance de la langue arabe.

CADRE FINANCIER CHARGE DU BUDGET (Réf. 5.03)

Le candidat devra avoir un diplôme universitaire reconnu en économie, commerce ou gestion, ou des qualifications professionnelles en comptabilité et finances avec une vaste expérience dans le domaine du budget et des systèmes budgétaires.

RESPONSABLE DU PERSONNEL (Réf. 6.01)

Le candidat devra avoir une expérience appropriée dans le recrutement du personnel, la planification des effectifs, la formation et l'organisation des carrières, la classification du personnel, les indemnités et systèmes de retraite. Il devra posséder entre autres, un diplôme universitaire du niveau du MBA ou un diplôme équivalent.

INGENIEUR GENIE CIVIL (Réf. 6.02)

Le candidat devra justifier d'un diplôme universitaire ou grande école en Génie Civil et une grande expérience dans l'évaluation des Projets de génie civil, la préparation des études *d'ingénieur, la supervision de l'exécution des projets, des études* de faisabilité etc.

INGENIEUR MAINTENANCE (Réf. 6.03)

Le candidat devra justifier d'un diplôme d'ingénieur et d'une large expérience dans l'entretien des bâtiments, des systèmes de climatisation et d'installations électriques et mécaniques.

JURISTE (Réf. 7.01)

Le candidat devra justifier d'une expérience solide dans la préparation et la négociation d'accords et contrats, la préparation et l'examen des dossiers d'appel d'offre. Il doit posséder un diplôme universitaire en droit. La préférence sera donnée au candidat ayant une bonne connaissance de l'arabe.

ANALYSTE FINANCIER (Réf. 8.01)

Le candidat devra justifier d'une expérience approfondie dans la mise au point et l'analyse d'informations financières en utilisant des modèles programmés et des tests de sensibilité.

Il doit posséder un diplôme universitaire en économie, un MBA ou un diplôme équivalent.

ECONOMISTE DE PROJET (Réf. 8.02)

Le candidat devra justifier d'une expérience approfondie dans l'élaboration des études de factibilité, de l'analyse de coût-bénéfice et de l'évaluation des projets. Il doit posséder un diplôme universitaire en économie ou dans une matière étroitement liée à l'économie.

ECONOMISTE (Réf. 8.03)

Le candidat devra justifier d'une expérience en matière d'opérations commerciales dans une banque et posséder un diplôme universitaire du niveau maitrise en gestion ou un diplôme équivalent.

INGENIEUR MECANICIEN (Réf. 8.04)

Le candidat devra justifier d'une expérience solide aussi bien dans l'évaluation techniques des projets que dans la supervision et l'analyse de factibilité et autres études afférentes. Il doit posséder un diplôme universitaire en Génie Mécanique.

INGENIEUR CHIMISTE (Réf. 8.05)

Le candidat devra justifier d'une grande expérience dans le domaine de la planification, prépration, évaluation et supervision des projets. Il doit posséder un diplôme universitaire reconnu d'ingénieur chimiste et il serait souhaitable qu'il soit membre *d'une association professionnelle.*

ECONOMISTE (RECHERCHE) (Réf. 9.01)

Le candidat devra justifier d'une expérience solide dans le domaine de la recherche économique et l'analyse économique quantitative. Il doit posséder un doctorat en économie et un minimum de 10 années de travail de recherche.

Tous les candidats devront avoir un minimum de 5 années *d'expérience dans une organisation financière, bancaire,* d'investissement ou de recherche appropriée. La connaissance d'au moins 2 des langues de travail est souhaitée; la préférence sera donnée aux ressortissants des pays membres de la Banque.

En plus du salaire, d'autres avantages sont offerts: indemnité d'installation, logement meublé gratuit, congé annuel avec voyage au pays d'origine, indemnité pour personnes à charge, soins médicaux gratuits, assurance groupe et accident, retraite et indemnité de transport.

Les demandes de candidature devront être envoyées confidentiellement, et en citant les numéros exacts de référence à l'adresse suivante:

Monsieur le Directeur de l'Administration Générale
Banque Islamique de Développement.
P.O. Box: 5925 — Djeddah,
Royaume d'Arabie Saoudite.

Des renseignements complémentaires peuvent être demandés à la même adresse.

L'un des premiers groupes français de B T P., en forte croissance, recherche pour son activite Travaux Publics.

un responsable administration - gestion

• **Le candidat idéal** : c'est un jeune diplomé d'une Grande Ecole scientifique : X, Centrale, Ponts, Mines, E.S.T.P. . . . . justifiant d'une formation complementaire MBA, ISA, INSEAD, IAE, ou bien d'une ecole de gestion : HEC, ESSEC, SUP. de CO.
Dans les deux cas, il a le goût de l'opérationnel, l'envie de s'expatrier a bref delai, et une connaissance solide de l'anglais.
Une première expérience constitue un plus.

• **Le poste** : - donne une vision complete du fonctionnement d'un grand projet ou d'un département d'activite,
- necessite une action effective auprés des responsables commerciaux et productifs.
- associe le titulaire à l'organisation du projet ou à la definition de la politique du département

• **Les perspectives** : une intégration réussie à ce poste ouvre la voie de responsabilités opérationnelles importantes au sein du groupe, en France comme à l'Etranger. (Réf. 7091 AG)

le chef comptable d'un grand projet au Nigéria

Justifiant d'une expérience de 5 ans minimum dans une fonction similaire, si possible sur de grands projets internationaux, le candidat retenu possede une connaissance solide de l'anglais.

Sous l'autorité du directeur administratif et après une période d'intégration de 4 à 5 mois au siége, il prendra possession de son poste et l'organisera de façon dynamique.

Le groupe offre de réelles perspectives d'avenir au battant ayant réussi son intégration à ce poste. (Réf. 7091 CN)

Envoyez votre candidature sous référence à :

OP organisation et publicité
2 RUE MARENGO 75001 PARIS/QUI TRANS.

TYMSHARE NETWORK SYSTEMS CONSULTING, filiale du groupe TYMSHARE, spécialisée dans la conception de réseaux et systèmes de transmission de données, recherche pour ses bureaux de Paris des

TELECOMMUNICATION CONSULTANTS

(réf. 430)

Fonction :

■ Responsables de leur marché, ils assureront le bon développement des projets en cours auprès des sociétés clientes ■ ils prendront contact avec les sociétés nouvelles susceptibles de mettre en place des réseaux et systèmes de transmission de données ■ ils négocieront et mettront au point les projets en tenant compte des besoins des utilisateurs et des technologies à mettre en œuvre ■ ils en assureront le suivi en coordonnant l'action des responsables du logiciel et du matériel.

Profil :

■ Ingénieur, universitaire ou équivalent ■ connaissant le français et l'anglais et si possible d'autres langues ■ ayant de préférence acquis une expérience de 2 à 5 ans dans *le domaine de la transmission de données soit sur le plan national, soit sur le plan* international, chez un constructeur, auprès d'un exploitant de réseaux ou dans une société de service traitant de problèmes de télécommunication ■ ayant le goût du contact et de la négociation ■ capable de contrôler la réalisation de projets importants et de longue durée.

Nous offrons la réelle possibilité de construire une carrière dans une société tournée vers l'avenir et développant une technologie de pointe.

Envoyez votre candidature + C.V. à Jerry RUBIN, Personnel Consultant, 185, chaussée de La Hulpe, 1170 Bruxelles qui se fera un plaisir de vous rencontrer soit à Paris, soit à Bruxelles, pour vous donner tous les détails sur cette fonction. Toutes les candidatures seront traitées avec la plus grande discrétion.



---

emplois internationaux

Cette classification permet aux sociétés nationales ou internationales de faire publier pour leur siège ou leurs établissements situés hors de France leurs appels d'offres d'emplois.

CARRIERE BANCAIRE INTERNATIONALE

La rapide croissance de notre réseau nous conduit à rechercher de nouveaux collaborateurs capables d'animer et de diriger une grande agence ou un groupe d'agences dans des pays en développement, francophones et anglophones.

Les candidats de niveau VII (classe FR) ou AVP (classe US), devront maîtriser l'ensemble des opérations et les diverses techniques de crédit.

Adresser lettre + C.V. sous référence Nº 3924/J à
Mr CHASSERY 40, rue Oliver de Serres
75015 PARIS - (qui transmettra)

IMPORTANTE ENTREPRISE BTP
réalisant plus de 1 milliard de travaux
recherche pour
important chantier de logement social
au NIGERIA un

COORDINATEUR DES CORPS D'ETAT SECONDAIRES

parlant anglais et ayant déjà expérience étranger
(autorité sur 6 expatriés).

Envoyer C.V. et prétentions sous No 18958,
CONTESSE PUBLICITE, 20, avenue de l'Opéra,
75040 PARIS CEDEX 01 qui transmettra.

ANNONCES CLASSEES

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col. *	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40.00	47.04
DEMANDES D'EMPLOI	12.00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36.45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions



emplois internationaux (et départements d'Outre-Mer)

emplois internationaux (et départements d'Outre-Mer)

emplois internationaux (et départements d'Outre-Mer)

LA COUR DE JUSTICE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES
recherche

assistant(e)s adjoint(e)s et dactylographes de langue française

par voie de concours sur titres et épreuves constituant une réserve de recrutement.

Conditions requises: ☐ être ressortissant d'un des pays membres des Communautés européennes; ☐ avoir moins de 40 ans au 31 décembre 1981; ☐ avoir une connaissance approfondie de la langue française et une connaissance satisfaisante d'une autre langue officielle des Communautés européennes; ☐ **pour assistant(e)s adjoint(e)s:** - avoir un diplôme d'études secondaires ou une expérience professionnelle équivalente; - avoir deux années d'expérience appropriée; ☐ **pour dactylographes:** - avoir un diplôme d'études moyennes ou une expérience professionnelle équivalente; - avoir une année d'expérience appropriée.

De plus amples renseignements, ainsi que l'acte de candidature obligatoire, peuvent être obtenus sur simple demande écrite (réf. Journal Officiel des C.E. no. C 328) au Bureau de Presse et d'Information:
☐ rue Archimède 73, 1040 BRUXELLES, BELGIQUE ; ☐ rue des Belles Feuilles 61, 75782 PARIS Cedex 16, FRANCE ou à la Cour de Justice des C.E., Division du Personnel, Case postale 1406, Luxembourg.
La date limite pour le dépôt des candidatures est le 31 janvier 1982.

Sté NORBERT BEYRARD FRANCE
Etudes économiques financières et de génie industriel, spécialisée dans l'assistance technique aux pays en voie de développement
recherche

INGÉNIEUR AGRONOME

Ayant une formation complémentaire dans le domaine de l'économie qui lui permettrait d'élaborer et de gérer des projets de développement agricole. Cet ingénieur doit pouvoir accepter une mission de longue durée en Afrique francophone.
Ecrire avec C.V. et photo, Sté Norbert Beyrard France, 68, rue Pierre-Charron, 75008 PARIS.

Un magasin exclusif des vêtements pour les hommes recherche un retoucheur tailleur expert.
Lieu de travail : Oklahoma City (Place of work).
Envoyer C.V. à Dr Joy Reed Belt. P.O. Box 18446, Oklahoma City, Oklahoma U.S.A. 73154.

AFRIQUE NOIRE
FRANCOPHONE
société recherche

UN COMPTABLE
CONFIRMÉ

Expérience en informatique sur IBM 32 souhaitée.
Contrat expatrié.
Envoyer C.V. et photo sous nº 9.398
LTP, 31, bd Bonne-Nouvelle, 75083 Paris Cedex 02.

SOCIÉTÉ AMÉRICAINE
cherche

PROFESS. D'ÉCONOMIE ET DE GESTION

pour compléter équipe chargée d'élaborer programme et de dispenser cours, dans nouvel institut marocain de formation de travailleurs et cadres sociaux.
Doctorat, expér. enseignement et bon niveau d'anglais exigé. Langue d'enseignem. : français.
Contrat de 24 à 30 mois.
Salaire et avant. tr. intéressants.
Envoyer C.V. et prétentions à H.R.M., B.P. 162 TANGER.



RECHERCHE POUR

IMPORTANTE SOCIETE INDUSTRIELLE DU BOIS AU GABON

UN RESPONSABLE METHODES-ORGANISATION

Ingénieur diplômé Arts et Métiers
ou équivalent

Expérience professionnelle : 5 ans minimum

- **Fonction :**
  Placé sous l'autorité directe du chef de la division des services techniques, il sera chargé de préparer ses décisions et d'organiser le travail au sein des services techniques et de production.
- **Connaissances requises :**
  - travaux d'usinage, chaudronnerie, garage, centrale thermique, gestion de magasin...
  - contrôle budgétaire
- **Qualités pédagogiques :**
  - intérêt pour la formation pratique.

Ce poste conviendrait à un homme dynamique, méthodique, désireux de développer ses qualités professionnelles et d'assumer des responsabilités importantes.

Rémunération élevée
Avantages sociaux habituellement liés a l'expatriation
POSTE A POURVOIR IMMEDIATEMENT

Envoyer C.V. photo et lettre manuscrite à :
S.I.E.I. 5, Boulevard Magenta - 75010 PARIS

Offshore System Technology

Opportunities in Monaco

Terminal Installations Inc. is an offshore company with world-wide interests and has been a pioneer in the development of floating offshore terminals for oil production, storage and transfer. There are opportunities in the Engineering Department for:

Installation Engineer

responsible for the preparation of installation project procedures. These procedures will serve as a basis for the estimating department to prepare offers for new projects or for orders to adapt designs to make them suitable for installation and to prepare the actual execution of the work. Frequent co-ordination with contract design, engineering, estimating and operations departments will be necessary.

Candidates, preferably aged 30 to 35, should have a degree in mechanical engineering, naval architecture, ocean engineering or similar. Experience in and knowledge of offshore installation work – preferably of offshore terminals – is essential. The ability to express oneself clearly in written and spoken English is necessary. Ref. CM.56/A.

Shipbuilding / Repair Estimator

responsible for the preparation of cost estimates for:
— tanker conversion and repairs
— new building of installation, service and maintenance vessels
— maintenance, overhauls and repairs of the company's fleet.

Candidates should have a degree in engineering, with a minimum of 5 years' experience in a senior estimating position. This should have included working in both a new building and a repair shipyard. A knowledge of the offshore industry is also required. Ref. CM.56/B.

Installation Estimator

responsible for studying projects and preparing cost estimates and analyses and preparing detailed enquiries to suppliers and sub-contractors.

Candidates should be engineers with experience in the preparation for and execution of offshore installation projects – civil and/or structural – both in the office and on site. Knowledge of estimating and planning procedures is essential. Familiarity with contractual aspects would be an asset.

A relevant engineering degree is essential. Ref. CM.56/C.

Offshore Installation Designer

to design the installation procedures for offshore floating structures, including loading, storage and production systems.

Candidates should be familiar with the design of such structures and should also have a knowledge of underwater connection and offshore erection techniques. Ref. CM.56/D.

Fluency in English is essential for all appointments. We offer competitive salaries and a full range of fringe benefits.

You will be working in an international atmosphere in modern offices located near the new Monaco harbour. Career prospects are in the context of the expanding international Single Buoy Moorings group.

Replies should be sent before 26th January 1982 with detailed c.v., salary requirements and photo, quoting appropriate reference, to: **Personnel Manager, Terminal Installations Inc., PO Box 157, Monaco (Principality).**

TII TERMINAL INSTALLATIONS INC

Offshore System Technology

Single Buoy Moorings Inc. has pioneered the design and development of floating offshore terminals for oil production storage and transfer. SBM systems are installed and operating throughout the world. The company is growing rapidly in response to international demand for its products and offers interesting careers in a highly stimulating professional environment for:

Quality Assurance Engineer
Monaco based

to prepare Quality Assurance standards, manufacturing specifications and technical reports.

Candidates should have a degree in metallurgy, together with 3 to 5 years' experience in the field of inspection and testing of materials and offshore fabrication processes, supplemented by a basic knowledge of materials, welding and corrosion. Thorough familiarity with the various international codes, standards and specifications applied to offshore work is required.
Ref. CM.55/A.

Project Manager
Monaco based

to undertake co-ordination and responsibility for projects throughout the world.

Sound project administration and contractual experience together with a relevant degree or professional qualification are necessary. The ability to represent the company in liaison with major clients is essential. Ref. CM.55/B.

Project Engineer
Monaco based

to be responsible to the Construction Manager for fabrication procedures and methods and technical execution of assigned projects, with specific responsibility for providing the communication link between site personnel and Monaco.

Candidates must have a relevant degree or professional qualification with sound knowledge and experience of welding. Ref. CM.55/C.

Construction Supervisor
for worldwide sites

with experience in steel fabrication and welding, for SBM construction projects. A sound knowledge of NDT and quality control is essential.

The main requirement is relevant basic experience, soundly based, preferably on a recognised apprenticeship, and subsequent experience including supervisory responsibilities. A willingness to be based on sites worldwide is essential.

A relevant academic qualification plus the ability to maintain basic site administration systems and records is also important. Ref. CM.55/D.

Fluency in English is essential for all appointments.

The company offers salaries and benefits, including a pension scheme, which reflect the considerable importance it attaches to its key personnel. Career prospects are in the context of the expanding international group.

Please write, before 26th January 1982, with full career details and salary requirements, enclosing a photograph, quoting appropriate reference, to:



**Personnel Manager,
Single Buoy Moorings Inc.,
PO Box 844,
CH 1701, Fribourg, Switzerland.**



emplois régionaux

Télématique

Société spécialisée dans la transmission de données informatiques recherche pour sa Direction Technique à RENNES :

1 INGENIEUR

ayant une première expérience en transmission de données, production de logiciel sur systèmes à microprocesseurs, ou logiciels d'exploitation de systèmes de commutation pour participer au suivi de la réalisation et préparer la prise en charge technique de nouveaux équipements de commutation destinés à participer à un réseau de transmission de données par paquets. Réf. 201

1 TECHNICIEN SUPERIEUR

chargé de la gestion, exploitation et maintenance des moyens d'essais de la Direction. Expérience en exploitation et maintenance d'équipements informatiques et en transmission de données souhaitable. Réf. 202

1 TECHNICIEN SUPERIEUR

chargé du contrôle et de la gestion des configurations de logiciels. Expérience en informatique et transmission de données nécessaire. Réf 203

Si vous êtes intéressés par l'un de ces postes, adressez votre C.V. avec photo et prétentions, en précisant le poste choisi, à l'attention de Madame FAVEREAU - CENTOR - 16 Bis Rue Henri Monnier - 75009 PARIS, sous Réf. 82 802.

dmp

IMPORTANTE ENTREPRISE MÉCANIQUE DE PRÉCISION
recherche pour région de
BAYONNE

ingénieur débutant
AM - INSA

possédant une formation complémentaire en gestion (type I.A.E.).

Le candidat prendra en charge une activité de GESTION DE LA PRODUCTION (Planning, Lancement, Ordonnancement, Documentation technique...).

Adresser C.V. manuscrit, photo et prétentions sous réf. CEM (mentionnée sur l'enveloppe) à



Publicis Conseil
EMPLOIS et CARRIÈRES
30, rue Vernet, 75008 PARIS



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS



désire renforcer ses équipes "système d'information"

+ de 5 milliards de chiffre d'affaires
+ de 7000 personnes
un fort potentiel à l'étranger, leader sur la plupart de ses marchés :
– HUILES ALIMENTAIRES ET SAUCES
– PLATS CUISINES EN CONSERVES
– PRODUITS D'ENTRETIEN...

Pour répondre à nos besoins en marketing, ventes, transports, ordonnancement, production, achat, comptabilité, gestion du personnel, gestion financière... etc.

Nous recherchons des Collaborateurs
déjà formés
mais aussi de futurs Informaticiens que ce métier intéresse

VOUS ETES DEJA PROGRAMMEUR

de formation IUT ou Universitaire équivalente, vous avez moins de deux ans d'expérience, vous pouvez être intégré à nos équipes après un cycle d'adaptation à nos méthodes.

Nous utilisons le télétraitement, les bases de données ; nous développons un réseau de mini-ordinateurs MINI 6 ; nous étudions de nouveaux moyens de télécommunications ; nous utilisons et développons des méthodes et des outils modernes : la méthode d'analyse CORIG, le langage PROTEE en traitement par lot et en télétraitement, les générateurs GIP de la CGI, le développement des programmes informatiques en conversationnel, le temps partagé (TIME SHARING), les micro-ordinateurs, ...

Votre rémunération sera fonction de votre expérience. Elle ne saurait être inférieure à 80.000 Francs par an.

VOUS N'AVEZ AUCUNE FORMATION INFORMATIQUE

mais vous avez suivi pendant deux années au moins les cours d'une faculté ou d'une classe préparatoire à une grande école à vocation scientifique ou économique.

Si l'informatique vous intéresse nous pouvons vous proposer : une FORMATION THEORIQUE ET PRATIQUE pour devenir PROGRAMMEUR DE GESTION.

En fonction de vos résultats et de vos compétences vous aurez la possibilité d'évoluer vers des responsabilités plus larges.

Vous trouverez chez nous tous les avantages sociaux d'une grande Entreprise.

Si vous êtes de sexe masculin, vous devez être libéré de vos obligations militaires.



Vous pouvez envoyer curriculum vitae, photo, adresse et No de téléphone, une lettre manuscrite au Service du Personnel - 122, avenue du Général Leclerc, 92103 BOULOGNE-BILLANCOURT.

TRANSAC
Alcatel

dans le cadre d'une croissance en volume de 25% de son activité pour assurer les objectifs de développement de ses nouveaux mini-ordinateurs de gestion transactionnelle, recherche

des formateurs logiciel

FONCTION :
Assurer la formation de nos clients et de notre personnel (programmeurs, analystes et ingénieurs-système) sur nos langages (ASSEMBLEUR, LCA, PL, COBOL) et sur notre système d'exploitation.

PROFIL :
- Analystes-programmeurs ou ingénieurs système possédant plusieurs années d'expérience en moyens et/ou mini-systèmes.
- Aptitude au contact commercial.
- Forte motivation pour la transmission de connaissance et l'animation de groupe.
- Disponibilité pour déplacements fréquents de courte durée.

LIEU DE TRAVAIL : Bruyères-Le-Châtel (proche Arpajon) puis Massy 91 (5'R.E.R.)

Ecrire avec CV et prétentions à
Catherine BONNIER
TRANSAC ALCATEL
91680 BRUYERES-LE-CHATEL



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

Responsable service formation
230 000 F ±

3 SUISSES

Le groupe 3 SUISSES fait partie des grands de la vente par correspondance, il emploie 6 000 personnes dont 400 cadres et réalise un chiffre d'affaires de 4 Milliards de Francs.
Nous sommes convaincus que c'est à la qualité des hommes et à leur professionnalisme que nous devons notre croissance continue.
Nos projets de développement imposent un redéploiement de notre stratégie de formation.
Nous recherchons le **Responsable du Service Formation** qui, avec nous, réussira cette mutation. Il sera rattaché directement au Directeur des Relations Humaines.
Ce poste conviendrait à un **candidat de forte personnalité**, âgé environ de 35 ans, **diplômé de l'enseignement supérieur, ayant plusieurs années d'expérience** dans l'animation du Service Formation d'une grande entreprise : élaboration de la politique formation, détection des besoins et conception de programmes, contribution de la formation à une gestion prévisionnelle des ressources humaines.
La connaissance de l'anglais et/ou de l'allemand serait un atout supplémentaire.
La rémunération sera fonction de l'expérience du candidat. Le poste est basé à Croix (59).
Nous vous prions d'adresser votre candidature sous référence 121 P21 à notre conseil qui garantit toute discrétion.

MEDIA PA

38 rue de Lisbonne 75008 PARIS **Hansen**

Rhône - Alpes

Entreprise industrielle et commerciale n°2 en Europe dans sa spécialité : produits mécaniques de moyenne et de grande série pour les professionnels de la construction

1200 personnes, CA : 300 MF +

recherche son

Chef de Bureau d'Etudes

Rattaché au Responsable études et industrialisation, il devra diriger, animer, gérer et coordonner l'équipe chargée de la recherche et de l'étude des nouveaux produits.

Ingénieur de formation mécanique, 35 ans minimum. Expérience en études nouveaux produits, conduite de projets, animation d'une petite équipe, analyse de la valeur. Langue anglaise nécessaire.

Ecrire à Guy Romestant - SPIT - BP 104 26501 BOURG LES VALENCE Cedex

---

Jeunes Diplômés Sup de Co, INSA, ENSI...

Leader sur son marché, importante société située en **VENDÉE**, dans le cadre du développement de son service

informatique

recrute

Jeunes diplômés

- **Sup de Co ou équivalent, option comptable ou informatique,**
- **Ingénieur INSA-ENSI ou équivalent.**

Après formation et adaptation, ils participeront à la mise en place d'une gestion informatique temps réel évoluée.

Merci d'adresser C.V. manuscrit, photo et prétentions, à

sfdt Direction du Personnel
87X 85002 LA ROCHE SUR YON CEDEX.

MEDIA PA

Importante Industrie en expansion
Prod. modernes pour le Bâtiment à Strasbourg
recherche

JEUNE CADRE EXPORT

ESC - ESCE ou similaire

1 à 2 ans expér. exportation
Parlant bien l'anglais
2e langue souhaitée : allemand, italien ou espagnol.

Mission :
- Assistance au responsable de l'exportation pour développer des marchés d'exportation déjà actifs.
- Etudes de débouchés, de canaux de distribution.
- Organisation de reseaux.

Adr. C.V. dét. s/réf. 953M à
SELETEC
Conseil
67009 STRASBOURG CEDEX.

P.-D.G. ARRIVANT A LA RETRAITE

recherche

UN TECHNICO-CCIAL

avec expérience très approfondie de la gestion (C.A. annuel : 45 000 000 F) pour en faire son collaborateur direct, branche professionnelle travaux publics et industrie. Lieu : Marseille. Ecrire avec C.V. + photo à EUROSUD, sous le n° 1 769, 2, r. Breteuil, 13001 Marseille.

Jeunes diplômés AM, INSA, ENSI...

Leader sur son marché, Importante Société mécanique située en **VENDEE**, recrute des

Jeunes Ingénieurs
débutants ou presque

Après formation et adaptation, ces jeunes diplômés A.M., INSA, ENSI ou équivalent, se verront confier des responsabilités dans le **domaine de la production**.

Merci d'adresser C.V. manuscrit, photo et prétentions à

sfdt Direction du Personnel -
87X 85002 LA ROCHE SUR YON CEDEX.

MEDIA PA

Organisme de Formation région Sud-Ouest, recherche Un (e) FORMATEUR-INTERVENANT dans le domaine de la GESTION DE PRODUCTION et de l'ORGANISATION.

Profil souhaité :
- Mini 35 ans.
- Expérience d'entreprise plus particulièrement P.M.E.
- Niveau Ingénieur.
- Intérêt pour la formation et l'intervention en entreprise.
- Connaissances en informatique et/ou C.A.O. automatismes appréciées.

Envoyer C.V et prétentions s/n° 7.804, *Le Monde* Service ANNONCE CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75427 Paris Cedex 09.

SPRAGUE FRANCE
FABRICANT DE COMPOSANTS ÉLECTRONIQUES
recrute pour son unité de fabrication
DE TOURS

UN AGENT DE MÉTHODES

de formation BAC F1 ou F2 + A.E.T.
Le candidat aura acquis une précédente expérience dans un atelier de production et devra maîtriser tous les éléments de l'analyse WORK FACTOR.
Des notions d'anglais et de Basic seront appréciées et permettront de favoriser la réussite et l'évolution dans ce poste pour un candidat de valeur.
Nous offrons des conditions de travail attrayantes ainsi que des avantages sociaux intéressants et vous remercions d'adresser votre curriculum vitae manuscrit avec photo et prétentions à :

SPRAGUE FRANCE - SERVICE DU PERSONNEL
B.P. 0143 - 37100 TOURS CEDEX.

JEUNE ENTR. AUTOMAT. CH : ing. et tech. 2-3 ans expér. : Electronique, micro, Intel, Mécanique, constr. machines. Envoyer lettre + C.V. à : C.E.R.S.A., Chem. de Bellepaire, 13170 Les Pennes-Mirabeau.

BORDEAUX
Sociétés régionales recherchent
INGÉNIEURS
automatique et/ou mécanique, électronique
pour conduite projets d'étude. Ecr. s/n° 7.624 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

CONSEIL JURIDIQUE RHONE-ALPES recherche COLLABORATEUR EXPERIMENTE, 10 ans environ d'expérience (association poss). Honoraires 81 : 1,2 MF Ecr. s/n° 114.537 M, R.-Presse 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris, qui transmettra.

TECNO

MOBILIER CONTEMPORAIN (ÉQUIPEMENT BUREAUX ET COLLECTIVITÉS)
recherche

ATTACHÉ COMMERCIAL

POUR LYON ET RÉGION RHONE-ALPES

- Relations constantes avec prescripteurs, architectes-décorateurs, utilisateurs publics ou privés.
- Expérience indispensable.

ECRIRE AVEC C.V., PHOTO ET PRÉTENTIONS
TECNO,
276, BD SAINT-GERMAIN
75007 PARIS.

Sté équipement du littoral en LANGUEDOC-ROUSSILLON
recherche
de mars à octobre 1982

UN HOMME DE COMMUNICATION

Capable de susciter l'animation d'une station touristique.
Expérience exigée
Env. C.V. et prétentions avant le 15 janvier 82, à S.E.M.E.T.A., 13, rue de l'Ange, 66027 PERPIGNAN cedex.

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

RECHERCHE pour renouvellement au sein de son service INDUSTRIE.

CONSEILLER EN GESTION DES ENTREPRISES

- Formation supérieure gestion indispensable, type E.S.C.
- Double formation technique + gestion, serait un atout.
- Expérience en entreprise P.M.I. obligatoire, minimum 3 ans.

Ecrire avec C.V. détaillé, photo, prétentions à C.C.I. de l'INDRE, Monsieur le Secrétaire Général, 24, place Gambetta, 36000 CHATEAUROUX.

LA VILLE DE GRENOBLE A DÉCIDÉ DE RENFORCER LES MOYENS MIS EN PLACE DANS LE DOMAINE ÉCONOMIQUE, EN VUE :
- D'aider les entreprises locales en difficulté.
- De promouvoir la recherche de nouveaux axes de développement adaptés au contexte économique actuel.
- D'inciter la création d'entreprises.

ELLE RECHERCHE POUR CELA :

UN CHARGÉ D'OPÉRATIONS ÉCONOMIQUES

QUI DEVRA :
- Procéder à l'élaboration d'expertises financières, de diagnostics économiques, d'études des branches d'activité en termes de produits et de marchés.
- Participer à l'élaboration de plans locaux.
- Assurer l'information des entreprises et la mise en œuvre des mesures d'incitation à l'embauche.

En relation avec les milieux économiques et leurs représentants (organismes consulaires ou organismes professionnels) avec les administrations et les institutions financières.
Niveau d'accès : diplôme de l'enseignement supérieur.

QUALITÉS SOUHAITÉES :
- Forte capacité de négociations.
- Expérience professionnelle des entreprises ou de contacts avec les entreprises souhaitées.

SALAIRE NET DE DÉBUT : 100.000 F.

Envoyer curriculum vitae et lettre manuscrite avant le 20 janvier 1982 à M. le maire de Grenoble, 11, boulevard Jean-Pain, 38000 GRENOBLE.

Pour aider à la mise en place des mesures gouvernementales en faveur de la lutte contre le chômage, la ville de Grenoble recrute :

UN CHARGÉ DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

QUI AURA POUR FONCTIONS :
- D'aider la coordination des actions spécifiques mises en place en direction des jeunes et favoriser leur intégration progressive dans les structures de travail.
- D'assurer la cohérence entre la formation, la mise au travail et l'adaptation au poste de travail.
- D'informer les entreprises sur les aides existantes en matière d'emploi.
- De faire l'étude des besoins de formation avec les organismes compétents de la formation professionnelle.
- D'assurer les contacts avec les employeurs pour détecter les possibilités de création d'emplois nouveaux.

En liaison avec les organismes chargés du service public de l'emploi et les organisations syndicales, les organismes consulaires et les organisations professionnelles.
Niveau d'accès : diplômes de l'enseignement supérieur.

QUALITÉS SOUHAITÉES :
- Fortes capacités de négociations.
- Expérience professionnelle de l'entreprise souhaitée.

SALAIRE NET DE DÉBUT : 100.000 F.

Envoyer C.V. et lettre manuscr. avant le 20 janvier 1982 à M. le maire de Grenoble, 11, boulevard Jean-Pain, 38000 GRENOBLE.

SPRAGUE FRANCE

IMPORTANT FABRICANT DE COMPOSANTS ÉLECTRONIQUES
recrute pour son unité de fabrication de TOURS (INDRE-ET-LOIRE)

UN ANALYSTE

DUT ou MIAGE, ayant une bonne connaissance du COBOL dans un environnement IBM, VSE/CICS, pour analyses et programmations d'applications définies en commun avec les utilisateurs de la Compagnie.

Une expérience de quelques années et la pratique de l'anglais sont indispensables pour la réussite dans ce poste qui évoluera vers la responsabilité de projets pour un candidat de valeur.

Pour ce poste, nous vous remercions de bien vouloir adresser votre C.V., avec photo et prétentions, à
SPRAGUE FRANCE
Service du Personnel
B.P. 143, 37001 TOURS Cedex.



OFFRES D'EMPLOIS — OFFRES D'EMPLOIS — OFFRES D'EMPLOIS — OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS — OFFRES D'EMPLOIS — OFFRES D'EMPLOIS — OFFRES D'EMPLOIS

auditeur interne

Vous avez choisi cette fonction parce que sa proximité de la Direction Générale et la vision synthétique qu'elle donne de la marche de l'entreprise vous permet d'être au cœur de son évolution.

Nous sommes l'un des plus importants groupes industriels français d'envergure internationale dont la structure se développe et évolue. C'est le moment pour vous de rejoindre notre équipe d'auditeurs internes. Cette petite équipe rattachée à la Direction Générale et bénéficiant de son appui réalise des missions d'audit en France et à l'étranger

Votre mission :

contrôler les procédures et vérifier les comptes de sociétés du groupe sous forme d'audits comptables et financiers et d'audits opérationnels. Établir les rapports d'audit et suggérer les mesures correctives à la Direction Générale et aux opérationnels.

Vous êtes diplômé d'une grande école HEC, ESSEC, ESC et après 3 ans d'expérience, par exemple dans un cabinet anglo-saxon, vous souhaitez vous intégrer dans une entreprise. Vous parlez anglais et êtes disponible pour voyager à 50% de votre temps en France et à l'étranger. Vous avez le potentiel pour parvenir dans 3 ou 5 ans à un poste de responsabilité.

Votre candidature nous intéresse.

Nous vous remercions d'adresser votre dossier de candidature à Madame Anne MALDIDIER, sous la référence 236 LM.

jacques tixier s.a.
7 rue de logelbach . 75017 paris



membre de syntec

HAVAS CONTACT

ÉTUDES ET PRODUCTION SCHLUMBERGER

conçoit et réalise des systèmes pour la recherche et l'exploitation pétrolières.

Son département informatique, qui gère l'ensemble des logiciels d'interprétation des mesures pétrolières recherche un

Ingénieur informaticien

(grande école)

ayant acquis une expérience d'environ 2 ans en développement de Software.
Il sera chargé de l'intégration des logiciels et de leur distribution aux centres de calculs utilisateurs basés à l'étranger.

Ce poste recouvre de nombreux contacts à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise, et nécessite donc une pratique courante de l'anglais. Il ouvre des perspectives de carrière dans le groupe SCHLUMBERGER, notamment aux USA.

Les candidatures seront adressées, accompagnées d'un CV détaillé et d'une photo sous la référence 81128 à

ÉTUDES ET PRODUCTIONS SCHLUMBERGER — Schlumberger — 26, rue de la Cavée 92142 CLAMART.

HAVAS CONTACT

Télématique

Société spécialisée dans la transmission de données informatiques recherche un

INGENIEUR

niveau II, pour son département «politique produits».

Ce poste requiert un minimum de connaissances dans les domaines suivants :
- architectures de réseaux (IBM/SNA, CII-HB/DSA, ...)
- produits téléinformatiques : frontaux, satellites, terminaux,...

Au contact avec l'ensemble de la profession informatique, le cadre recherché aura ainsi l'occasion de se valoriser en développant sa connaissance de produits qui appartiennent à un domaine en très forte croissance.

Ce poste convient à un cadre ayant entre 2 et 5 ans d'expérience dans une activité de ce type chez un constructeur de matériels informatiques ou une société de services.

Adressez C.V. et prétentions à Pierre Mulot Publicité - sous référence 5834 - 39 rue de l'Arcade - 75008 PARIS, qui transmettra.

pmp

LA SOCIETE DE LA LOTERIE NATIONALE ET DU LOTO NATIONAL RECHERCHE POUR RENFORCER LES SERVICES DE SON DEPARTEMENT INFORMATIQUE :

Programmeurs système
IBM 4341/370-138

(réf. 410 M)

- Formation : niveau IUT, Bac C, ou équivalent.
- Expérience : 3 ans dans le poste sur des matériels de différents constructeurs, bonne faculté d'adaptation.
- Connaissances : Assembleur, CICS/VSE, DOS/VSE

Analyste programmeur

(réf. 411 M)

- Formation : IUT
- Expérience : 2 ans. Parfaite maitrise des méthodes d'analyse
- Connaissances : - CICS/VSE, DL1, souhaitées - Assembleur - Algol facultatif.

Préparateur BATCH

(réf. 412 M)

- Formation : Bac, AFPA, ou équivalent
- Expérience : 2 à 3 ans dans le poste.
- Connaissances : - Jeu DOS/VSE, VSAM indispensables - ICCF, DYNAM, souhaitées

Pupitreurs

(réf. 413 M)

- Formation : Bac, AFPA ou équivalent.
- Expérience : 2 à 3 ans dans le poste
- Connaissances : pupitrage DOS/VSE, CICS/VSE pour IBM 4341, 370 - 138, indispensables.

Nous vous remercions de bien vouloir adresser votre candidature en mentionnant vos prétentions et la référence du poste auquel vous postulez à :
L. GOURNAY - LOTO NATIONAL
Domaine des Gueules Cassées - Moussy le Vieux
77230 DAMMARTIN EN GOELE

LOTO

rsog carrières

Valeo

GROUPE INDUSTRIEL FRANCAIS
C.A. 6,7 milliards, 30 000 personnes

Dans le cadre de notre politique de promotion interne, nous privilégions le recrutement de jeunes diplômés de grandes écoles et à fort potentiel d'évolution. Notre gestion prévisionnelle des ingénieurs et cadres ouvre de larges possibilités de carrière dans le Groupe à des

INGENIEURS DEBUTANTS

1) Ingénieur mécanicien vous avez des connaissances en automatismes. Vous serez chargé, après formation, d'études et de réalisations techniques visant à améliorer les matériels et procédés de fabrication d'embrayages en grandes séries pour obtenir les meilleures conditions techniques, humaines et économiques de production en relation avec de nombreux services de cette importante usine. Poste à AMIENS (80). Réf. 43500/1

2) Ingénieur généraliste vous avez des connaissances en gestion. Au sein du service Achats de notre Division d'équipements thermiques automobile, vous serez responsable, après formation, de marchés d'achats de produits semi ouvrés : vous en assurerez la gestion (prix, qualité, délais, . . .), négocierez les cahiers des charges avec les services concernés (B.E., production, gestion, . . .) et avec nos sous-traitants et rechercherez de nouveaux fournisseurs. Anglais indispensable. Poste à LA VERRIERE (78). Réf. 43500/2

3) Ingénieur mécanicien vous avez de très bonnes connaissances en mécanique vibratoire, acquises soit dans votre école (SUP AERO, ENSICA, . . .) soit au cours d'une thèse de doctorat. Au sein de ce centre de Recherches Avancées travaillant pour nos différentes lignes de produits, vous serez chargé de recherches approfondies et d'études ponctuelles sur des problèmes de vibrations et d'acoustique posés par nos centres de développement de produits, nos usines et certains de nos clients. Bonnes connaissances en allemand et/ou anglais. Poste à St-OUEN (93). Réf. 43500/3

Adresser CV, prétentions et photo en indiquant la référence du poste choisi à VALEO Service Recrutement I & C 43, rue Bayen - 75017 Paris

Importante société PRODUITS INDUSTRIELS Paris filiale groupe américain recherche un jeune

ingénieur

Il devra dans un premier temps participer aux ETUDES de mise au point de nouveaux produits dans le cadre du laboratoire de recherche appliquée
De solides connaissances en CERAMIQUE sont indispensables pour cette première étape.
Dans un deuxième temps, il se verra confier des responsabilités en PRODUCTION afin d'assurer la superuison complète d'un secteur de fabrication impliquant gestion de personnel et maîtrise des coûts de production.
Bonne maîtrise de l'anglais nécessaire.

Veuillez écrire sous réf. 7956 à

INTERCARRIÈRES
5 rue du Helder 75009 Paris

média-system

JEUMONT-SCHNEIDER

LA PLAINE SAINT-DENIS

Pour son Laboratoire de Recherches et de développement en signalisation ferroviaire

1 TECHNICIEN

Titulaire d'un BTS ou DUT en électronique ou automatisme, le candidat doit justifier d'une expérience de 2 à 3 ans en études de matériels électroniques et d'automatismes industriels.

Le poste comportant éventuellement des déplacements à l'étranger, une bonne connaissance de l'anglais sera un atout.

Adresser C.V. avec prétentions
JEUMONT SCHNEIDER
M. COURTEAUX
194, Avenue du Président Wilson
93212 LA PLAINE SAINT-DENIS.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES POUDRES ET EXPLOSIFS

Nous sommes un centre de recherches implanté en banlieue Sud de Paris.

Notre Société emploie 6000 personnes dans toute la France.

Notre centre de calcul scientifique développe des techniques de modélisation de phénomènes physiques ou mécaniques des milieux continus et en aérothermochimie, il entretient des contacts au niveau international.

Nous cherchons le :

RESPONSABLE DU GROUPE DE CALCULS DES STRUCTURES

qui sera chargé des études théoriques, des améliorations de programmes d'ELEMENTS FINIS dans le domaine NON LINEAIRE.

Ce poste est offert à un scientifique de valeur ayant une première expérience en calcul par éléments finis non linéaires.

Ecrire avec références à M. THOMAS, Centre de Recherches du BOUCHET - B.P. No 2 - 91710 VERT LE PETIT.
Référence à rappeler MI05.

IMPORTANTES SOCIÉTÉS recrute

INGÉNIEURS-INFORMATICIENS

GRANDES ÉCOLES
Connaissant temps réel assembleur. Exp. 3 à 7 ans.

SALAIRES MOTIVANTS

Env. C.V. et prét. s/nº 6.270 à PRAIRIAL, 47, rue des Tournelles, 75003 Paris, qui transmettra.

JEUNE SOCIETE DE CONSEIL DE GESTION AU P.M.E.

Recherche pour faire face à son développement

CADRES

Diplômés Ecole de Commerce + D.E.C.S. ou équivalent, 3 à 5 ans années d'exp., contrôle de gestion, audit ou conseil.
Prière adresser C.V. et prét. à : STRATERGIE, 24/26, rue Henri-Barbusse, 92110 CLICHY.

médecin ou pharmacien

responsable du réseau hospitalier
200.000 F

Notre société, filiale française d'un important groupe pharmaceutique international représente aujourd'hui un chiffre d'affaires de 300 Millions de Francs.

Le «Patron» de Réseau que nous recherchons actuellement prendra en charge l'animation, l'encadrement et la coordination (objectifs et contrôle) de l'action d'une équipe de 18 Visiteurs Médicaux à tendance hospitalière et Spécialistes.

Votre formation peut être celle d'un Pharmacien ou d'un Médecin ayant de bonnes connaissances pharmaceutiques.

Par ailleurs, vous avez une expérience de l'industrie pharmaceutique, de l'animation des hommes et du contact commercial en milieu hospitalier.

Enfin, vous savez concilier vie familiale et disponibilité professionnelle, soit environ la moitié de votre temps sur le terrain en contacts individuels, réunions de zones, comités hospitaliers, etc...

Merci d'envoyer votre C.V. sous réf. 5260 à Michel GARNIER.

INTERNATIONAL BUSINESS DRIVE
28, avenue de Messine
75008 PARIS
à qui nous avons confié cette recherche.

iBD — CSNCR — média-system

DAF FRANCE

recherche

FUTURS CHEFS d'ENTREPRISE

Qui, après une période de formation au Siège se verront confiés :

dans un premier temps,
des responsabilités fonctionnelles en France impliquant des déplacements,
puis, la Direction d'une Unité Commerciale pouvant nécessiter un déménagement.

La fonction s'adresse à des Cadres Commerciaux de Haut Niveau possédant de réelles qualités de gestionnaires et justifiant d'une expérience confirmée de la vente de biens d'équipements.

Adresser CV détaillé, photo à :
DAF FRANCE - Service du Personnel
SURVILLIERS B.P. 4 - 95470 FOSSES

LOCAFRANCE

ÉTABLISSEMENT FINANCIER
CRÉDIT BAIL MOBILIER

recherche

ATTACHÉ ADMINISTRATIF

MISSION :
- assurer le traitement de toutes les opérations intervenant sur les contrats en cours ;
- assumer, dans ce cadre, les relations avec les clients et les organismes extérieurs concernés ;
- animer et contrôler un groupe de travail.

PROFIL :
- expérience professionnelle en gestion administrative (type assurances) certaine ayant permis d'acquérir des connaissances comptables, financières, fiscales et juridiques dans ce domaine ;
- aptitudes aux contacts commerciaux et à l'animation du personnel.

Envoyer C.V., photo et prétentions à LOCAFRANCE, Direction du Personnel, 43-47, avenue de la Grande-Armée, 75116 PARIS.

médecin

délégué à l'information médicale hospitalière
200.000 F

Le groupe pharmaceutique BEECHAM a su prendre une place prépondérante dans le domaine des antibiotiques notamment.

En France, notre centre de recherche, notre unité de fabrication et bien sûr nos réseaux d'informations médicales ont largement conforté cette position

Aujourd'hui le médecin que nous recherchons assurera des missions opérationnelles d'information produits auprès des membres du Comité des Médicaments, des leaders hospitaliers influents de façon à renforcer les thèmes produits et l'action d'information médicale. Il indiquera la philosophie, les principes d'utilisation, les schémas thérapeutiques.

En plus de votre formation de médecin, vous avez une bonne expérience du milieu hospitalier. Par ailleurs, vous avez le sens de la communication, une assez grande disponibilité pour de courts déplacements et aimez travailler en équipe tout en sachant faire preuve d'autonomie.

Nous offrons de réelles possibilités de développement à un candidat de potentiel.

Merci d'envoyer votre C.V. sous réf. 5257 à Michel GARNIER

INTERNATIONAL BUSINESS DRIVE
28, avenue de Messine
75008 PARIS
à qui nous avons confié cette recherche.

iBD — CSNCR — média system

TEXUNION
Groupe DMC

recherche pour

filiale filature & tissage
(équipements modernes)
implantée au NORD CAMEROUN

un

ingénieur chef de fabrication

Dépendant du DIRECTEUR d'USINE, il sera réellement responsable de la marche optimum de l'outil de fabrication (50000 broches de filature et 1000 métiers à tisser) et sera plus spécialement chargé d'assurer qualité, rendement et productivité au plus haut niveau en maintenant personnellement un contact permanent avec la fabrication.

Ce poste conviendrait à un INGÉNIEUR TEXTILE, ayant au minimum 5 à 10 ans d'expérience en fabrication et connaissant bien toute l'importance des facteurs rendement et productivité dans ce type d'Industrie.
Salaire élevé. Maison de fonction. 2 mois de congés annuels. Avantages sociaux très complets.

Les dossiers de candidatures — sous réf. 2308 M à préciser sur l'enveloppe — seront traités confidentiellement par

DEVELOPPEMENT
10, rue de la Paix - 75002 Paris.

jeune directeur

filiale espagnole

(CA 1982: 10 MF; effectif 50 personnes)
170000F +

Un GROUPE FRANÇAIS d'EXTRACTION et de VENTE de PRODUITS MINÉRAUX - leader dans sa spécialité en EUROPE - recherche pour sa Filiale Espagnole implantée à FIGUERAS un JEUNE DIRECTEUR.

Rattaché au Directeur Général du Groupe et bénéficiant de l'appui des Directions fonctionnelles françaises (Marketing, Financière et Technique), il se verra confier la responsabilité du développement global de la Société.
Il sera capable d'assurer notamment une activité commerciale importante tant au plan de l'organisation et du suivi des contacts commerciaux qu'à celui des démarches auprès de la clientèle, avec l'aide des Agents en Espagne.

Le candidat, âgé de 30 ans minimum, BILINGUE, pourrait être de NATIONALITÉ ESPAGNOLE. Il sera diplômé d'études supérieures commerciales ou scientifiques (HEC, ESSEC, ESC, INSA ou équivalent). Il possédera une expérience de quelques années acquise en milieu industriel, l'ayant confronté à des responsabilités commerciales et d'encadrement. Il sera intéressé par le management complet d'une petite unité.

Les dossiers de candidature - sous réf. 2305 M à préciser sur l'enveloppe - seront traités confidentiellement par

DEVELOPPEMENT
10, rue de la Paix - 75002 Paris.

CFM
COMPAGNIE FRANÇAISE DU MEUBLE

recherche pour sa

division «cuisines»

(CA 81: 80 MF)
située à HERQUEVILLE (20 km de ROUEN)

un

directeur de la distribution

administration des ventes, expéditions, S.A.V., poseurs...

Dépendant du Directeur Marketing et Commercial et en relation permanente avec la production, il sera chargé - dans le cadre de son budget - de parfaire l'organisation et le fonctionnement de l'administration des ventes, de la réorganisation du Service Expédition et du suivi du Service Après-Vente.

Ce poste conviendrait à DIPLÔMÉ d'ÉTUDES COMMERCIALES SUPÉRIEURES, type ESC, âgé de 30 ans minimum, ayant une expérience administration des ventes ou logistique... acquise de préférence dans une société de produits de grande et moyenne série ou société de transports.

Les dossiers de candidatures - sous réf. 2302 M à préciser sur l'enveloppe - seront traités confidentiellement par

DEVELOPPEMENT
10, rue de la Paix - 75002 Paris.

jeune

ingénieur développement

Un ÉDITEUR et IMPRIMEUR TECHNIQUE - 300 personnes, CA 70 MF - recherche pour l'une de ses usines située à 120 km Ouest de Paris, un INGÉNIEUR.

Le Directeur du Département (Ingénieur lui-même) souhaite lui confier en direct des missions d'études. Après une période de formation en Fabrication, il recherchera les techniques ou les processus permettant le développement des nouveaux produits. Sa créativité et son goût pour la technique devraient lui permettre de proposer des solutions originales.

FORMATION A & M, INSA, ENI, IDN...

Les dossiers de candidatures — sous réf. 2297 M à préciser sur l'enveloppe — seront traités confidentiellement par

DEVELOPPEMENT
10, rue de la Paix - 75002 Paris.

jeune ingénieur

engineering international
SIÈGE PARIS

Notre Société — Filiale d'un GROUPE MULTINATIONAL — construit et assiste techniquement des Usines dans les pays en voie de développement.
Le Directeur du Département d'ÉTUDES et RÉALISATIONS recherche pour le seconder un jeune INGÉNIEUR.

Il sera très étroitement associé aux études de conception générale, à la définition et à la sélection de l'ensemble des équipements industriels (énergies, installations thermiques, fluides, génie civil, automatismes...)
Il devra également au cours de brefs séjours sur les sites à l'étranger, suivre la réalisation des projets et ultérieurement coordonner l'ensemble des travaux.

Ce poste, de création et de contacts, conviendrait à un jeune INGÉNIEUR A & M ou équivalent, DÉBUTANT ou possédant 2 à 3 ans d'expérience industrielle.
La pratique de l'ANGLAIS sera un atout important.

Les dossiers de candidatures — sous réf. 2306 M à préciser sur l'enveloppe — seront traités confidentiellement par

DEVELOPPEMENT
10, rue de la Paix - 75002 Paris.

ingénieur méthodes

machines à commandes numériques

Une Société de MOULES MÉTALLIQUES installée en Seine-Maritime recherche pour son équipe Méthodes un INGÉNIEUR MÉCANICIEN, de formation A et M, INSA ou équivalent, ayant quelques années d'expérience de la programmation de machines à Commandes Numériques.

Ce poste doit évoluer vers la responsabilité d'un bureau de méthodes.

La candidature de JEUNES INGÉNIEURS DÉBUTANTS pourra être envisagée dans une autre perspective.

Logement assuré sur place.

Les dossiers de candidatures — sous réf. 2307 M à préciser sur l'enveloppe — seront traités confidentiellement par

DEVELOPPEMENT
10, rue de la Paix - 75002 Paris.

Telecommunications

Ministère des Postes, des Télécommunications et de la Télédiffusion

recherche un

ingénieur-chercheur

Grande Ecole ou diplôme Universitaire (Maîtrise ou DEA de Mathématiques ou d'Informatique).

ayant une expérience en méthodes de conception de logiciel et des connaissances des techniques avancées de construction et de validation de programmes.
Il participera, au sein de l'équipe chargée de l'étude d'un langage de spécification : • à la définition des concepts du langage • au développement et à l'expérimentation d'outils de génie logiciel • à la formalisation du cahier des charges des systèmes de commutation.

Adresser C.V. et prétentions à :
Division CENTRES et LOGICIELS de COMMUTATION
Centre Paris A

cnet *Centre National d'Études des Télécommunications (CNET) - 38/40, rue du Général Leclerc 92131 ISSY-LES-MOULINEAUX*

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

100 MF de C.A. 300 personnes

récemment intégrée dans un groupe français, recherche son

RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET COMPTABLE

qui aura pour mission de :
- Réorganiser et diriger le Service Comptable (comptabilité générale et analytique, prix de revient, consolidation...).
- Mettre en place les procédures groupe.
- Gérer la trésorerie et assurer les relations bancaires.
- Préparer et suivre les budgets.

Ce poste, basé à Gien (45), requiert un candidat de plus de 30 ans, titulaire du D.E.C.S. et ayant acquis pendant au moins cinq ans une expérience similaire dans une société industrielle de taille comparable.

Envoyer C.V. manuscrit, photo et prétentions à SOFRELEC, BP 37 - 93171 Bagnolet Cedex.

MDSI, leader mondial de la programmation automatique des machines outils à commande numérique, recherche, pour assister son service technique, un

INGENIEUR D'APPLICATION LOGICIEL

POUR ADAPTATION SUR MACHINES OUTILS A CN

Vous serez chargé de la préparation des spécifications en vue de l'écriture des programmes d'adaptation, des recommandations concernant l'implantation de nouvelles méthodes de programmation et la création d'un nouveau vocabulaire.

Vous assisterez également les ingénieurs d'application dans l'utilisation de programmes d'adaptation complexes et assurerez la formation du personnel dans le domaine du logiciel.

Vous êtes jeune ingénieur AM ou équivalent, vous parlez anglais correctement, des déplacements de courte durée avec une voiture de société ne vous font pas peur ; peut-être même avez-vous eu une première expérience similaire ou une expérience chez un constructeur de machines outils à C.N.

Merci d'envoyer votre C.V. + photo + prétentions à Marie-José Villoing, MDSI France, Tour Manhattan Cédex 21 92095 Paris la Défense 2.



Une Société Schlumberger

média-system

INFORMATICIENS

(INGENIEURS OU M.I.A.G.E)

Vous avez le sens de la pédagogie et Vous souhaitez transmettre votre métier

DEVENEZ FORMATEURS 160 000 F +

L'AFPA recrute pour sa Direction Technique des informaticiens ayant une expérience d'au moins 5 ans dans la conduite de projets conversationnels (analyse et programmation).
Ces postes d'adressent à des spécialistes de la gestion classique utilisant des réseaux et / ou des micro-ordinateurs.
Une expérience en bureautique serait appréciée.
Un stage de formation aux méthodes d'enseignement de l'AFPA est prévu avant leur prise de fonction.
Si cette offre vous intéresse, adressez avant le 15 Janvier votre C.V. détaillé à N. LARDREAU AFPA DRCO - 88 rue Robespierre - 93100 MONTREUIL.

La sélection aura lieu le 26 Janvier.

afpa **DES METIERS QUI VIVENT!**

racg carrières

PROMOTION AGRO-ALIMENTAIRE

Un organisme national

recherche :

- **JEUNE CHEF DE PRODUITS**
  - Diplôme commercial supérieur.
  - Expérience acquise en agence ou chez un annonceur.
  - Très sûr dans les négociations à haut niveau.
  - Anglais indispensable.
  - Disponible mi-février.
- **JEUNE CADRE EXPÉRIMENTÉ**
  - Diplômé école de commerce.
  - Excellente connaissance de la Distribution alimentaire.
  - Rompu aux techniques promotionnelles.
  - Très sûr dans les négociations à haut niveau.
  - Disponible immédiatement.
- **PROMOTEUR-MERCHANDISER**
  - Expérience confirmée dans la Distribution alimentaire.
  - *Déplacements fréquents dans toute la France*; basé à Paris.
- **J. F. DE LANGUE ALLEMANDE**
  - Formation universitaire en Français et Anglais.
  - Expérience Presse ou *Publicité appréciée*.
  - Poste : Documentation - études.

Adresser C.V., dernier salaire et prétentions en indiquant poste retenu à M. BRESSON.

SOPEXA 43, rue de Naples, PARIS 8e.

INGENIEUR INFORMATICIEN pour rédaction notices techniques

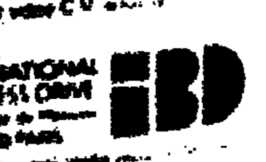
Notre Société spécialisée dans les applications aux secteurs industriel et militaire de l'électronique et de l'informatique professionnelle, recherche pour son activité :
VISUALISATION GRAPHIQUE

UN INGENIEUR INFORMATICIEN DIPLOME OU UNIVERSITAIRE 3è CYCLE

Il aura acquis une première expérience soit en laboratoire, soit dans un service de documentation ou de formation.
Cet ingénieur sera chargé de la documentation propre à cette activité : création de documentation, mise à jour, adaptation à la configuration du matériel livré.



Adresser votre candidature sous référence JMP 1 à J.F. SILVESTRE - SINTRA ALCATEL 41, rue Périer 92120 MONTROUGE.





OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS

Le Groupe CEGOS

Conseil et Formation
recherche pour sa
Division Finance et Gestion

Jeunes diplômés Gdes Ecoles

Votre première expérience de 2 ou 3 ans vous a fait mesurer l'importance décisive d'une «bonne gestion» pour la réussite de l'entreprise, la satisfaction de ses clients et de ses collaborateurs.
La CEGOS poursuit ces mêmes buts, elle a des méthodes et un savoir-faire éprouvés et constamment adaptés aux évolutions des organisations et des techniques de gestion.

Vous êtes dans un service informatique, ou méthode, ou organisation, ou contrôle de gestion et vous souhaitez approfondir les systèmes qui sont à la base d'une bonne gestion : contrôle des coûts, gestion prévisionnelle, gestion de trésorerie, comptabilité...
Vous souhaitez apporter à des entreprises variées vos connaissances et vos goûts d'organisateur pour les aider à être bien gérées.

L'équipe Finance et Gestion qui fait une place importante aux activités de formation en complément du conseil vous propose de la rejoindre. Vous y trouverez les occasions d'affirmer vos talents, votre désir d'autonomie et de responsabilité.

Votre connaissance de l'anglais et votre attrait pour la mini-informatique seront de bons atouts.

sélé CEGOS

Adresser C.V. à P. SCHUTZ Directeur des Ressources Humaines
CEGOS 204, Rond Point du Pont de Sèvres 92516 BOULOGNE Cédex

Abidjan, Barcelone, Bruxelles, Dusseldorf, Lisbonne, Londres, Lyon, Madrid, Milan, Munich, New York, Sao Paulo, Séville, Tunis

Membre de SYNTEC

Dans le cadre d'une opération massive de recrutement
(80 postes à pourvoir) **INTERCONTROLE**
Filiale du Commissariat à l'Energie Atomique
spécialisée dans le Contrôle Non Destructif de haute technicité
(ultra-sons, courants de Foucault, etc. ...) recherche

9 INGENIEURS

1 - pour l'unité PROCEDES

4 Ingénieurs génie physique (métallurgie) débutants

(INSA, ENSI, AM, UTC, ECP ou équivalent) Réf. 1010
pour participer, après formation assurée par la société, aux travaux d'application de procédés de CND en Laboratoire, rédiger des procédures et rapports d'essais.
Connaissances en électronique et mécanique appréciées.

2 - pour l'unité SERVICE

2 Ingénieurs électroniciens ou électromécaniciens

Réf. 1011
pour assurer l'encadrement sur chantiers d'une équipe de 30 techniciens (Responsables d'Opérations).

3 - pour l'unité INGENIERIE

1 Ingénieur électronicien débutant Réf. 1012

1 Ingénieur mécanicien confirmé Réf. 1013

pour participer à l'étude et au développement de systèmes de CND.

1 Ingénieur électronicien confirmé Réf. 1014

(ou BTS + 10 à 15 ans d'expérience en électronique et mécanique)
pour élaborer la documentation technique nécessaire à la réalisation et à l'utilisation du matériel développé par la société (Rédacteur Technique)

Adresser lettre manuscrite, C. V. détaillé et photo en précisant le poste choisi à
INTERCONTROLE
15, rue des Solets, SILIC 433 - 94583 RUNGIS Cédex.

Publival

---

elf aquitaine

RECHERCHE POUR SA DIRECTION DU COMMERCE INTERNATIONAL

INGENIEUR D'ETUDE

PROFIL :
Débutant ou quelques années d'expérience.
Ingénieur Grande Ecole s'intéressant à l'économie.
Notions d'informatique avec si possible un langage.
Bonne connaissance de l'anglais.
MISSION :
Participer au soutien technico-économique à la vente de pétrole brut.
INTERET :
Activité variée.
Possibilité de carrière au sein du Groupe pour candidat motivé et mobile géographiquement.
Ecrire avec C.V. et prétentions sous réf. 19030 à SNEAP - DC Recrutement
26, Avenue des Lilas - Tour 12.04 - 64018 PAU CEDEX.

INTERTECHNIQUE

AERONAUTIQUE - ESPACE - INFORMATIQUE
recherche

Pour son service clients Informatique et Instrumentation

1) Pour son siège social :

INGÉNIEURS DÉBUTANTS

ou éventuellement AGENTS TECHNIQUES ELECTRONICIENS niveau V/3 (Réf. SC. 45)

Ils assureront le développement des procédures de maintenance sur les nouveaux produits informatiques et participeront à la formation des techniciens d'intervention.

INSPECTEURS TECHNIQUES ÉLECTRONICIENS

(Réf. SC. 46)

ayant de bonnes connaissances en informatique pour assurer la maintenance et l'intervention sur calculateurs et périphériques associés.

2) pour son agence de LILLE :

1 INSPECTEUR TECHNIQUE ÉLECTRONICIEN

(Réf. SC. 47)

ayant de bonnes connaissances en informatique pour assurer la maintenance et l'intervention sur calculateurs et périphériques associés.
Un stage de formation au siège social est prévu.

POUR TOUS CES POSTES, LA CONNAISSANCE DE LA LANGUE ANGLAISE SERA APPRÉCIÉE.

Nombreux avantages sociaux par accord d'entreprise, dont prime de fin d'année

Restaurant d'entreprise.

Adresser C.V. avec prétentions, en précisant la référence de l'annonce, à la Direction du Personnel

INTERTECHNIQUE • 78370 • PLAISIR

Leader sur ses marchés (EQUIPEMENT ET DECORATION DE LA MAISON)
notre société en expansion s'implantera au cours du premier quadrimestre 1982 au **SUD DE PARIS.**
Dans cette perspective, elle recherche

DEUX CHEFS DE PRODUITS

HF

En relation avec le Directeur du marketing, ils participeront à l'élaboration du plan marketing et seront responsables de sa gestion et de son animation au niveau du couple produit/marché qui leur sera confié.

Ils seront en liaison constante avec les équipes de développement des usines pour la définition et la mise au point des produits.

Ils devront motiver les équipes de vente et assurer le management des divers prestataires de services internes et externes.

Une formation supérieure commerciale complétée par une première expérience de chef de produits junior est indispensable.

Une expérience vécue au sein d'une entreprise touchant les produits de grande consommation (circuit food) serait un atout supplémentaire.

La réussite dans la fonction débouchera rapidement vers des responsabilités de chef de groupe.

Adresser lettre manuscrite, indiquant prétentions et CV s/réf. 151 à Corine VAN LOEY.

degré Conseil
11, rue La Boetie
75008 PARIS

Importante société d'ingénierie
– 4800 personnes – située à La Défense
recherche

ADJOINT CHEF ADMINISTRATION DU PERSONNEL

Ce cadre, diplômé de l'enseignement supérieur, sera chargé, au sein du Service Administration du Personnel (20 personnes), des fonctions suivantes :
– encadrement journalier et organisation des cellules chargées de la gestion administrative, paie et statistiques sociales ;
– développement et perfectionnement d'applications informatiques : gestion des absences, saisies et consultations temps réel...
– études et applications diverses en liaison avec l'évolution de la législation.
Une première expérience de l'administration du personnel est indispensable pour réussir dans ce poste et évoluer au sein d'une Direction du Personnel.

Adresser C.V. et prétentions sous référence 73187 M
à HAVAS CONTACT
156, bd Haussmann – 75008 PARIS,
qui transmettra

HAVAS CONTACT

DIEBOLD FRANCE
recherche

INGENIEURS CONSEILS

désireux de rejoindre une équipe de professionnels appelée a traiter des interventions de haut niveau dans les domaines :
- **INFORMATIQUE**
- **BUREAUTIQUE**
- **GESTION DE LA PRODUCTION**

La préférence sera donnée à des Ingénieurs, Grandes Ecoles, pouvant justifier d'une expérience professionnelle minimum de 3 années, acquise en société de conseil.
Envoyer C.V., photo et prétentions à :
Mme AICH - DIEBOLD FRANCE - 63, rue la Boétie - 75008 PARIS

CAMBISTE

qui désirez évoluer vers une activité de
PROMOTION
sans quitter votre milieu professionnel
venez contribuer
au développement de notre Service d'Information en temps réel.
Nous sommes un GROUPE spécialisé dans
L'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE
et nous vous offrons une rémunération à la hauteur de vos résultats.

Merci de nous envoyer lettre manuscrite, C.V. et rémunération actuelle s/nº 1.450, GAUCHER, 98, rue de la Victoire, 75009 PARIS, qui transmettra.

Importante entreprise de travaux publics présente dans 26 pays
recherche pour son Siège à

LA DEFENSE

un Cadre Administratif

Le candidat retenu sera titulaire d'une maitrise de droit des affaires. Il sera intéressé par le droit international et le droit fiscal.
Il aura acquis une expérience de quelques années, si possible dans les travaux publics. Il parlera Anglais et Espagnol.
Il sera chargé d'étudier et de négocier les closes juridiques des contrats à l'étranger.

Adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions sous réf. 9390 à L.T.P.
31, Bd Bonne Nouvelle 75083 Paris Cedex 02 - qui transmettra

IMPORTANTE SOCIETE
REGION PARISIENNE
recherche

INGENIEUR

Pour assister le Chef de son Service Achats.

Vous qui :
— êtes dynamique
— recherchez les contacts humains
— aimez la négociation
— voulez participer à la mise en place de l'informatique dans le secteur des achats
— avez une expérience de l'industrie électronique ou mécanique.

Vous êtes cet Ingénieur que nous recherchons.

Adressez votre C.V., manuscrit et photo sous No 19.444
CONTESSE PUBLICITE, 20, avenue de l'Opéra
75040 PARIS Cedex 01 qui transmettra.



MDSI, leader mondial de la programmation automatique de machines outils à commande numérique,
recherche, pour Paris et Angers

INGENIEURS D'APPLICATION COMMANDE NUMERIQUE

A.M. ou équivalent

Vous assisterez l'ingénieur commercial lors de la démonstration des produits MDSI.
Vous ferez une évaluation technique des machines outils de la clientèle, en vue de l'élaboration des spécifications des programmes d'adaptation.
Vous serez également chargé de la formation et du suivi des nouveaux clients (résolution de leurs problèmes complexes de programmation, et assistance-conseils techniques en commande numérique).
Diplômé AM ou équivalent, votre bon niveau d'anglais vous permettra d'apprécier la formation-produits qui aura lieu en France et aux U.S.A.
Une voiture de fonction sera mise à votre disposition pour les déplacements que vous aurez à effectuer dans votre zone d'activité.

Merci d'envoyer C.V. + photo + prétentions à Marie-José Villoing, MDSI France, Tour Manhattan Cédex 21 92095 Paris la Défense 2.



Une Société Schlumberger

média-system



GIXI
INGÉNIERIE INFORMATIQUE

recherche pour son Département PRODUITS PÉRI-INFORMATIQUE installé à MORANGIS

un responsable SAV

10 ans d'expérience, une compétence France export et la pratique courante de l'anglais sont indispensables.
Il assure le support technique et la gestion de son domaine, d'où la nécessité d'un sens aigu de l'organisation et une aptitude certaine aux relations humaines.

des inspecteurs de SAV

3 ans d'expérience en France et/ou à l'export pour travailler sur des systèmes à base de minis avec bandes et disques.
Connaissance des gammes Mitra ou Réalité et anglais appréciés.

un ingénieur technico-commercial export

Ce poste peut convenir à un ingénieur ayant acquis une solide expérience technique en matière de systèmes de gestion transactionnelle sur mini et désireux d'évoluer vers une carrière technico-commerciale.
Exigences du poste : anglais indispensable et mobilité (4 mois par an à l'étranger).

Merci de m'adresser un C.V. détaillé avec photo et prétentions : Annie-Paule SANVITI
GIXI - Ingénierie Informatique
Z.A. ORSAY COURTABŒUF, avenue de la Baltique
B.P. 110 — 91944 LES ULIS CEDEX.

GROUPE CISI

Notre Division Avionique participe avec succès sur tous les marchés mondiaux à la compétion entre les Grands des équipements électroniques. Notre développement nous conduit à recruter :

ingénieur électronicien

De formation Grande École (ISEP - ESE - ENSEEIHT - INSA LYON...), il aura acquis une spécialisation ou une première expérience dans le domaine des Études touchant l'électronique rapide, les circuits VHF et les hyperfréquences - pour utilisation dans des matériels aéroportés.

Au sein du service «Radio Navigation», il aura la responsabilité de l'élaboration des propositions techniques et financières. Il définira les réalisations et contrôlera les coûts.

Il entretiendra de nombreux contacts avec des interlocuteurs de haut niveau technique.



ingénieur mécanicien
A&M ou équivalent

Au sein du bureau d'Études Optroniques pour équipements aéronautiques, il aura de nombreux contacts avec des spécialistes de haut niveau dans les domaines de l'optique, de l'électronique et dans la production.
La connaissance de l'anglais est appréciée.

Les perspectives d'évolution au sein du groupe peuvent être importantes pour ces deux postes particulièrement formateurs.

Les candidats sont priés d'adresser leur dossier accompagné d'une photo à Madame CHARRIER, THOMSON CSF - 52, rue Guynemer - 92132 ISSY-LES-MOULINEAUX.



THOMSON-CSF
DIVISION
EQUIPEMENTS AVIONIQUES

L'UN DES PRINCIPAUX GROUPES FRANÇAIS DE BATIMENT - TRAVAUX PUBLICS
en pleine expansion, recherche dans le cadre de son activité T.P.

2 PROJECT ENGINEERS
DE HAUT NIVEAU

Placé sous l'autorité du "patron" du Bureau d'Études, chacun d'eux :
- est responsable de la direction des études techniques d'un projet de grande envergure (centrale thermique, station d'épuration, aéroport, barrage etc.),
- dirige une équipe d'ingénieurs et de techniciens appartenant au B.E. de l'entreprise ou à un B.E. extérieur,
- domine les techniques du Génie Civil et peut coordonner l'Electrical et le Mechanical (industriel et bâtiment), en allant au delà de ses connaissances de base.

Le candidat idéal est un ingénieur issu d'une Grande Ecole, (X, Ponts, Centrale, etc.). Une formation complémentaire de type C.H.E.C. représente un plus.
- Il justifie d'une expérience minimale de 5 à 10 ans sur de grands projets.
- Naturellement, il maîtrise bien la langue anglaise ainsi que les spécifications US/U-K et accepte les nombreux déplacements liés à la fonction.
- C'est un homme imaginatif et dynamique, souhaitant trouver dans une mission complète l'épanouissement de sa carrière. Celle-ci ne peut qu'évoluer favorablement pour un candidat efficace et volontaire.

Merci d'adresser votre candidature sous référence 7058 à :

OP organisation et publicité
2 RUE MARENGO 75001 PARIS/OOI TRANS.

PSYCHOLOGUE D'ENTREPRISE
H/F

Nous sommes une importante société de distribution leader dans son marché.
L'expansion continuelle de notre groupe et la politique que *nous menons en matière de* **gestion de carrières et de recrutement de cadres** nous conduisent à créer un poste de Psychologue d'Entreprise.
Une à deux années d'expérience dans le recrutement de cadres, en cabinet ou en entreprise, seraient appréciées.
- Rémunération en fonction de l'expérience x 13 + prime d'objectifs + nombreux avantages sociaux.
- Lieu de travail : région Parisienne banlieue Sud.

Envoyer lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions sous référence 30102 M à BLEU Publicité 41, Avenue du Château - 94300 VINCENNES

Ingénieur Bureau d'Etudes

Notre Société spécialisée dans les applications aux secteurs militaire et industriel de l'électronique et de l'informatique
recherche pour son
BUREAU D'ETUDES ET DEVELOPPEMENT

UN INGENIEUR DIPLOME A.M. *ou équivalent*

ayant acquis 2 ou 3 années d'expérience dans un bureau d'études et si possible dans la conception de matériel à grande diffusion.
Il apportera son concours technique pour la conception et l'établissement des dossiers.
Il sera chargé d'étudier la mise en place d'une C.A.O.
Il assurera la liaison entre les laboratoires, le service achats, les ateliers de prototypes et l'usine de production.



SINTRA
Alcatel

Adresser votre candidature sous référence S 1 à
J.F. SILVESTRE - SINTRA ALCATEL
41, rue Périer
92120 MONTROUGE.

Si vous êtes intéressés par les réseaux de télétraitement en environnement IBM (contrôleurs de communication, terminaux interactifs, systèmes distribués) chez un constructeur, nous vous proposons les postes suivants :

INGÉNIEUR SUPPORT / CONSULTANT
BASE PARIS

minimum 5 ans d'expérience, connaissance SNA et systèmes IBM. Goût de l'ingénierie de réseaux.

2 INGÉNIEURS TECHNICO-COMMERCIAUX
BASES PARIS ET LYON

3 à 5 ans d'expérience systèmes.

INGÉNIEUR LOGICIEL
DÉBUTANT BASE PARIS

Ecole d'ingénieur avec spécialité informatique et petite expérience. Goût des contacts clients.

ANGLAIS SOUHAITÉ POUR LES 4 POSTES

Ecrire avec C.V. et photo à
ITT Data Systems France SA
Département du personnel
Tour Maine Montparnasse
(Boîte 148)
33, avenue du Maine
75755 Paris Cedex 15

ITT

SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE
Fédération de Coopératives de première importance nationale, recherche pour création de poste

CADRE SUPERIEUR DIRECTION
POUR LA RESPONSABILITÉ DU DÉVELOPPEMENT

Mission :
- Proposer, animer la politique du développement de la Fédération Nationale.
- Promouvoir la création de services développement dans les Coopératives et dans les régions.

Dans ce secteur de l'économie sociale, le projet global de développement vise la participation et la promotion des hommes, et recouvre concrètement :
- la communication avec les sociétaires, et avec l'environnement professionnel et administratif,
- le Plan de formation des adhérents, administrateurs et salariés,
- les actions techniques et de conseil auprès des sociétaires.

Profil :
- Formation agronomique et généraliste.
- *Dix à quinze années d'expérience dans les organisations professionnelles du secteur agricole et entreprises agro-alimentaires.*

Adresser curriculum-vitae à L.P.A. GENEVAY (référence 135) 11, square Jasmin, 75016 Paris.

GRAND GROUPE ELECTRONIQUE FRANÇAIS
recherche

INGENIEUR
Physique - Chimie de Paris

(ENSCP) ou équivalent. 10 ans d'expérience études et développement de nouveaux composants électroniques.
Solide expérience en physico-chimie. Esprit de synthèse, ayant des aptitudes pour l'animation d'une équipe et possédant le sens des relations humaines.
Connaissance de la langue anglaise.
Poste à pourvoir en région parisienne.

Envoyer lettre de candidature, C.V., photo et prétentions sous référence 7218 à :

OP organisation et publicité
2 RUE MARENGO 75001 PARIS/OOI TRANS.

---

iie
un ingénieur commercial, un battant.

Nous sommes une société de services de traitement (30 personnes), filiale du Groupe CGI. Nos deux ordinateurs de grande puissance (dont un AS 7000) et notre capacité technique sont nos meilleurs atouts. C'est pour cette raison que nous recherchons un battant ayant avant tout une première expérience réussie dans la vente en informatique. Un homme (ou une femme) capable, par son potentiel personnel, par ses initiatives chez nous très ouvertes, d'accélérer encore notre développement.
Si votre ambition est au niveau de la nôtre, pour l'entreprise comme pour vous-même, rencontrons-nous rapidement après l'envoi de votre dossier de candidature (lettre + CV + prétentions), à Arnaud BRESSANGE
IIE — 22 rue Violet, 75015 Paris
(discrétion assurée)

BANQUE INTERNATIONALE
recherche
POUR SON AGENCE A PARIS

CAMBISTES
2 ANS D'EXPÉRIENCE MINIMUM

Langue anglaise très recommandée
Salaire selon expérience

Envoyer C.V. et photo sous référence 30104 M à : BLEU Publicité - 41, Avenue du Château - 94300 VINCENNES

OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS

SOCIÉTÉ D'UN IMPORTANT GROUPE DE PRESTATIONS DE SERVICE

Siège Social parisien
Chiffre d'affaires : 1 Milliard de F

recherche pour sa DIRECTION FINANCIÈRE

un RESPONSABLE DE HAUT NIVEAU

- Vous serez RESPONSABLE :
  - des Services Comptables (Comptabilité Générale, Comptabilité Clients),
  - de l'élaboration du budget et du contrôle budgétaire,
  - de la gestion d'une importante trésorerie.
- RATTACHÉ au DIRECTEUR de la GESTION (Membre du Directoire), vous dirigerez 60 personnes.
  - Vous êtes de formation supérieure,
  - Vous avez au minimum 10 ans d'expérience professionnelle,
  - Vous avez déjà réalisé des créations de Sociétés en France et à l'Etranger, négocié dans le cadre d'un Joint-Venture, élaboré des plans de financement d'envergure, procédé à la consolidation des comptes,
  - Vous êtes par définition homme d'autorité et bon négociateur,
  - Votre rôle ne sera pas celui d'un fonctionnel,
  - Vous savez diriger, déléguer, contrôler,
  - Vous parlez anglais.
- Rémunération en rapport avec vos capacités.

Envoyer lettre manuscrite, cv, photo et prétentions sous n° 41768 HAVAS CONTACT 156, bd Haussmann, 75008 PARIS.

HAVAS CONTACT

KENDALL

Filiale française d'une très importante Société multinationale (720 millions de $) faisant partie du Groupe Colgate Palmolive, recherche son

contrôleur de gestion

Rattaché directement au responsable de la filiale, il prendra en charge la préparation et le suivi budgétaire, il collaborera au « reporting » à la Maison Mère, analysera les résultats et assistera la direction dans sa gestion.

Ce poste, très autonome, conviendra à un jeune candidat de formation commerciale supérieure **possédant une première expérience de la fonction**, ayant une bonne connaissance de la comptabilité anglo-saxonne et une très bonne pratique de l'anglais.

Lieu de travail : proche banlieue Ouest-La Défense.

Adresser candidature au Chef du Personnel,
KENDALL S.A. COLGATE PALMOLIVE 92401 COURBEVOIE Cedex.

Emplois et Carrières

Nous sommes une entreprise commerciale de taille humaine. Nous distribuons des produits consommables. Notre chiffre d'affaires - 250 Millions de Francs en 81 - progresse de 40 % par an. Nous le réalisons pour 25 % à l'export (C.E.E.).

Notre force de vente et notre équipe de négociateurs sont les 2 pôles stratégiques qui conditionnent notre développement et notre rentabilite. En France et en Europe, nos négociateurs recherchent les industriels qui fabriquent nos produits et nos conditionnements. Ils traitent avec eux de la qualité, des prix de revient, et des délais.

Pour rejoindre leur équipe - ils sont 4 jeunes diplômés - ils cherchent

un Jeune Diplomé (HEC, ESSEC, Sup de Co,...)

ayant 1 à 2 ans d'experience

Avec eux, il se mesurera à des problèmes concrets ; ses decisions engageront l'entreprise. Les liaisons constantes qu'il aura avec les équipes Marketing (produits nouveaux par exemple) et Technique le feront participer de plein pied à la logistique de l'entreprise. En quelque sorte, c'est une position privilégiée.

L'anglais est indispensable, une deuxième langue sera appréciée.

Jean-Louis Chauché attend vos candidatures - CV. + photo - sous reference M 126 C pour vous mettre en rapport dès le premier contact, avec les responsables de l'equipe.

COPERS - 1, rue Moncey - 75009 PARIS.

futur directeur administratif et financier

Nous sommes l'une des bonnes affaires de fabrication en sous-traitance d'ensembles mécaniques (500 personnes), installée dans une grande ville universitaire du Centre de la France. Notre DAF prend prochainement sa retraite et souhaite confier progressivement à son adjoint la totalité de ses fonctions : comptabilité générale et analytique, contrôle de gestion, trésorerie et relations bancaires, problèmes financiers, administration des achats, personnel (il anime une quinzaine de collaborateurs).

A 33 ans minimum, de formation Sup de Co + DECS par exemple, vous êtes un praticien de ces fonctions et avez fait votre carrière dans des affaires moyennes de préférence proches de la mécanique.

Bien sûr, vous êtes familier de l'informatique (la gestion de production puis la comptabilité vont être traitées sur un mini).

Notre consultant, Mme M.C. TESSIER, vous remercie de lui écrire (réf. 4029 LM).



ALEXANDRE TIC S.A.
10, RUE ROYALE 75008 PARIS
LYON - LILLE - NANTES - BRUXELLES - LONDRES

MEMBRE DE SYNTEC

IMPORTANT GROUPE AGRO-ALIMENTAIRE
recrute

Cadres de Gestion

leur mission consistera en :

- la mise en place et suivi de l'organisation administrative et financière des Filiales du Groupe.
- le contrôle de leur gestion.

Formation supérieure exigée :
Ecole supérieure de commerce + DECS ou équivalent.

3 ans d'expérience minimum souhaitable.

Les postes sont à pourvoir à Paris (déplacements à prévoir), et en Province.

Adresser CV, photo, prétentions s/réf. 6212 à I.C.M. 83, rue de Rennes 75006 PARIS qui transmettra.

THOMSON-CSF

FILIALE SPECIALISEE EN FILS & CABLES POUR L'ELECTRONIQUE ET LES TELECOMMUNICATIONS
500 PERS. 200 MILLIONS DE F.
PROCHE BANLIEUE OUEST, rech.

CHEF DU Sce ADMINISTRATION COMMERCIALE

QUI DIRIGERA ET ANIMERA UN SERVICE DE 14 PERSONNES DONT IL REPENSERA le cas échéant L'ORGANISATION ET LES PROCEDURES. Trait d'union avec les Usines, il se considérera au service des Clients et des Commerciaux.

POSTE EVOLUTIF

UN SPÉCIALISTE DE l'ADMINISTRATION COMMERCIALE
en milieu industriel avec pratique
• des marchés d'Etat et avec gros Clients • de l'informatique • du contact avec les Clients.

DISCRETION ABSOLUE. Lettre manuscrite, C.V. détaillé, rémunération et photo ss réf. 4777 à

sélection conseil
98, AV. DE VILLIERS. 75017 PARIS

IMPORTANT ORGANISME DE RECHERCHE
Grande banlieue Nord de Paris
recrute
pour son département
CALCUL

JEUNE INGENIEUR MECANICIEN

GRANDE ECOLE ou 3e CYCLE

Débutant ou ayant quelques années d'expérience.

Intégré à une équipe, il sera chargé de travaux de recherche et d'assistance technique sur des problèmes liés à la MECANIQUE DE LA RUPTURE.

De bonnes connaissances dans ce domaine ainsi qu'en informatique scientifique et en calcul de structures sont nécessaires.

Anglais indispensable.

Adresser CV, photo et prétentions à No 19.280 à Contesse Publicité 20, av. Opéra 75040 Paris Cedex 01 qui transmettra

Région Parisienne 120 000 +

Un Jeune Ingénieur Grande Ecole

- Responsable d'études d'innovations technologiques -

Groupe Industriel français, C.A. annuel : 1 milliard 300 millions, recherche, pour l'une de ses sociétés filiales réalisant plus de la moitié de son C.A., un ingénieur ayant une expérience de 3 ans environ : méthode, B.E., développement, acquise, de préférence, dans des industries de grandes séries ; intégré au département Progrès techniques/industrialisation, il aura la responsabilité des études menées dans le cadre de la politique d'évolution technologique de la société, à moyen et long terme.

Possibilité d'évolution de carrière dans un groupe important.

Adresser lettre man., CV détaillé, photo, s/réf. 71600/M à R.VERDET, Sélé-CEGOS, Tour Chenonceaux, 204, Rd-point du Pont de Sèvres 92516 BOULOGNE Cédex

sélé CEGOS

Membre de SYNTEC

Pour faire face à son expansion rapide INTERCONTROLE, filiale du Commissariat à l'Energie Atomique, recrute d'urgence pour son unité PROCEDES

2 Ingénieurs

confirmés en CND (ultra-sons, courants de Foucault, etc...)

Veuillez adresser lettre man., C.V. et photo sous réf. 1009 à

INTERCONTROLE
15, rue des Solets, SILIC 433, 94583 RUNGIS CEDEX

Publival

INGÉNIEUR D'ÉTUDES ET D'ESSAIS

Pour une importante Société d'Ingénierie (5000 personnes), siège social La Défense, construisant des centrales thermiques.

Ayant une expérience de 2 à 3 ans en laboratoire, plate-forme d'essais ou bureau d'etudes de conception, dans le domaine des chaudières ou échangeurs de chaleur, il participera :
- à l'élaboration de programmes d'essais;
- à la recherche et selection de sous-traitants et laboratoires;
- à la conception et modèles de maquettes;
- aux essais et à leurs dépouillements.

Intégré à une équipe de conception de gros matériels chaudronnés, ce poste s'adresse à un candidat intéressé par les domaines de la thermique et de l'instrumentation, ayant une bonne connaissance de l'anglais et du Fortran.

Adresser lettre manuscrite + CV + prétentions sous référence 73146 à HAVAS CONTACT - 156, boulevard Haussmann - 75008 Paris, qui transmettra.

HAVAS CONTACT

HELMINGER

Important Groupe de Transports
2500 Personnes - 25 Etablissements décentralisés
recherche pour son SERVICE INFORMATIQUE

INGENIEUR INFORMATICIEN

Formation supérieure, 2 ans expérience minimum sur mini-ordinateur

Au sein d'une équipe il participera à la conception et à la réalisation de projets de gestion en temps réel sur REALITE 2000.

Il travaillera notamment à la création d'un réseau pour interconnecter les 9 systèmes installés ou en cours d'installation.

Poste basé à Paris - Déplacements à prévoir en Province.

Adresser C.V., photo et prétentions, sous pli confidentiel, à :

SOCIETE HELMINGER - Service Informatique
31, rue du Département - BP 138
75863 - PARIS Cédex 18

L'AVENIR DU CONSEIL PASSE PAR DE GRANDS CABINETS NATIONAUX

- appartenant à des réseaux internationaux,
- maîtrisant les techniques anglo-saxonnes,
- capables de gérer des projets de Direction Générale,
- associant des compétences pluridisciplinaires,
- privilégiant le travail structuré en équipe,
- permettant à chacun d'être responsable en étant un interlocuteur privilégié des utilisateurs.

SI VOUS ETES

- diplôme Grande Ecole,
- experimenté en conduite de projets,
- compétent en grands et petits systèmes,
- persuadé de pouvoir élargir votre vision des problèmes.

Bref, si vous êtes un

INFORMATICIEN à spectre large ou un **ORGANISATEUR** de haut niveau

(3 à 4 ans d'expérience professionnelle)

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV et photo sous référence 9566 à VALENS CONSEIL B.P. 359 - 75064 PARIS Cédex 02 qui transmettra

Des deplacements sont à prévoir. Certains postes sont à pourvoir en province.



SODERN

SOCIETE D'ETUDE ET DE DEVELOPPEMENT DE MATERIELS DE HAUTE TECHNICITE NUCLEAIRE-ESPACE-AUTOMATISME

Banlieue SUD-EST

recherche

INGENIEUR expérimenté

Pour mener des travaux de réalisation de matériels électroniques faisant appel à des technologies d'enrobage plastique.

Sens du Commandement nécessaire.

Adresser C.V. manuscrit, photo au Service du Personnel, 1, avenue Descartes 94450 LIMEIL BREVANNES.

SOCIETE DE GESTION DE SERVICES PUBLICS EAUX - ASSAINISSEMENT
1500 personnes - (600 millions CA)
filiale d'un grand groupe francais, recherche

INGENIEUR D'AFFAIRES

Ecole d'Ingénieurs avec formation complémentaire à la gestion des entreprises ou H.E.C. - ESSEC - SUP. de CO. - Sciences PO. (ECOFI).

Après étude approfondie du marché, il préparera la négociation de contrats et y participera en liaison avec les responsables opérationnels locaux.

Il est demandé quelques années d'expérience en matière de négociations commerciales, de préférence en rapport avec l'administration.

Le poste est basé à Paris avec des déplacements fréquents de courte durée.

Ecrire avec CV photo et prétentions sous référence 19065 à Contesse Publicité - 20, avenue de l'Opéra 75040 Paris cedex 01, qui transmettra.

OFFRES D'EMPLOIS — OFFRES D'EMPLOIS — OFFRES D'EMPLOIS — OFFRES D'EMPLOIS

SITA

SOCIETE INTERNATIONALE DE TELECOMMUNICATIONS AERONAUTIQUES

Exploitant et développant le plus grand reseau civil mondial de transmission et de commutation de messages à l'usage exclusif des compagnies aériennes, recherche pour son siège situé à Paris :

INGENIEUR CONCEPTEUR
de systèmes de télécommunications

Dans le cadre du Département Etudes de Nouveaux Services, cet ingénieur sera chargé des études d'opportunité, de la définition et de la conception techniques des nouveaux services de télécommunications, ainsi que de la définition de l'architecture et de la conception générale des systèmes de télécommunications correspondants.

- Services de communications digitales air-sol.
- Services télématiques :
  - Télécopie,
  - Télétex,
  - Courrier électronique,
  - Services de messageries évolués.

Ce poste s'adresse à des Ingénieurs Grandes Ecoles (ENST, Centrale, ESE, ENSI, ...), spécialisés dans les domaines de communications *digitales* et *transmissions* de données et *justifiant de 3 à 5 ans* d'expérience de conception de systèmes et reseaux de télécommunications (réseaux à commutation de paquets, téléinformatique, systèmes temps réel, normalisation de protocoles).

Pour ce poste, une excellente *maîtrise* de l'anglais écrit et parlé est indispensable.

Envoyer C.V. détaillé et prétentions à :
SITA — Direction du Personnel
112 Avenue Charles de Gaulle — 92522 NEUILLY-SUR-SEINE

ETABLISSEMENT DE CRÉDIT PARIS-15e

recherche pour son

SERVICE CONTRATS

et pour remplacements de longue durée :

Rédacteurs (trices) Juridiques

- Disponibles rapidement.
- Titulaires DEUG ou Licence Droit privé maximum, et ayant si possible, stage ou expérience en étude de notaire.

Ecr. av. C.V., photo s/réf. 3.143 à P. LICHAU S.A., B.P. 220, 75063 Paris Cedex 02, qui tr.

S.I.D.E.

recherche
Libre rapidement

1) ANALYSTE
2) ANALYSTES-PROGRAMMEURS

- Expérience 3 ans min.
- Pratique COBOL ou PL1.
- Connaissances souhaitées : CICS ou IMS

Salaire motivant.
Avantages sociaux.
Format. complément. assurée.
Adresser curriculum vitae au 11, rue Degef, 75016 PARIS.

SOCIETE DES TUYAUX BONNA
3.000 personnes - C.A. 600 millions de F.
Fabrication et pose de canalisations en béton
Engineering, fourniture d'usines de préfabrication produits en main - FRANCE et ETRANGER
recherche

JEUNES INGENIEURS

PONTS ET CHAUSSEE - MINES - CENTRALE

1) Pour son Département Etudes et Projets à Paris

Les postes conviennent à des Ingénieurs formés notamment en Génie Civil - Hydraulique - Béton, débutants ou quelques années d'expérience et désireux :

a) - d'avoir dès le départ des responsabilités techniques sur des projets France et Etranger

b) - d'assurer les relations avec les Clients et les services Production, Travaux et Commercial.

2) Pour son service Qualité

Le poste convient à un Ingénieur de quelques *années d'expérience. La connaissance des techniques* de soudure sur acier doux serait appréciée.

Dans les deux cas, il est prévu d'évoluer vers d'autres fonctions pour déboucher sur des responsabilités plus étendues en France et à l'Etranger.

Les postes nécessitent :
- de l'initiative,
- du caractère,
- le goût de la technique.

bonna

Ecrire avec C.V. et photo sous référence 8619 à
Société des Tuyaux BONNA
Boîte Postale 371 - 08
75365 Paris Cedex 08

SOCIETE DE DISTRIBUTION DE MATERIELS ELECTRONIQUES
Filiale d'un groupe multinational,
Zone Silic à RUNGIS (94)
recherche pour entrée en fonction immédiate :

CHEF COMPTABLE CADRE

- DECS ou équivalent,
- Bonne connaissance des methodes comptables anglo-saxonnes,
- Expérience d'environ 3 ans,
- Fonction : responsabilité du service comptabilité (2 personnes), déclarations fiscales et sociales, «reporting» mensuel.

CHEF S.A.V. CADRE

- Expérimenté électronique, mécanique, informatique,
- Meneur d'hommes, responsabilite 5 personnes
- Excellent contact clientèle.

INGENIEUR S.A.V. CADRE

- Installation, entretien,
- Contrôle d'entrée,
- Equipements haute technicité,
- Déplacements courte durée.

STANDARDISTE TELEXISTE

- De préférence langue maternelle anglaise.

Pour ces quatre postes, l'anglais est nécessaire.

Adresser CV + photo + prétentions s/réf. 7767 à PIERRE LICHAU S.A. — B.P. 220 — 75063 PARIS Cédex 02 qui transmettra.

Importante Société Industrielle du secteur Bois
(6 usines en France) - recherche pour son siège social (Paris La Défense)

un ingénieur recherche et développement

Diplômé
ENS Chimie ou ENS Chimie + EFP

Il aura une première expérience (3ans mini) acquise de préférence dans l'Industrie papetière comme ingénieur de recherche ou de fabrication.
Placé sous l'autorité du DIRECTEUR INDUSTRIEL il coordonnera l'activité des laboratoires des usines de la société et participera à l'élaboration des programmes de recherche appliquée.
Il participera également au développement des procédés existants ou futurs en recherchant les informations susceptibles de conduire à des transferts de technologie.

Ce poste très autonome implique sens des contacts et esprit d'*initiative*.
Une bonne connaissance de l'Anglais est indispensable.
Il nécessite de nombreux déplacements de courte durée.

Adres. lettre man., c.v., photo (retournée), sous référence 8605 à AXIAL Publicité 27, rue Taitbout 75009 Paris qui transmettra.

JEUNES INGENIEURS

Débutants ou avec une première expérience
CENTRALE, ESE, IEG, ENSAM, ENSTA, IDN ...






La Division SPIE du groupe
SPIE-BATIGNOLLES
spécialisée dans les activités électriques et électromécaniques, souhaite intégrer des jeunes ingénieurs pour renforcer ses équipes d'études et de réalisations en France et à l'étranger.
Après une période de formation, ils se verront confier des responsabilités d'études, de gestion d'affaires et de réalisations de travaux, au sein des Directions d'affaires en régions et à l'exportation, en électricité générale, en entreprise mécanique et en entreprise générale.
La pratique de l'anglais et la mobilité sont des atouts importants pour travailler dans un groupe de dimension internationale.

Adresser dossier de candidature à la Direction du Personnel, Division SPIE 202 quai de Clichy 92111 Clichy Cédex.

média-system

ETABLISSEMENT FINANCIER
en pleine expansion, allié à de grands groupes de distribution,
recherche

collaboratrices

pour services administratifs à Paris.
- Niveau BTS secrétariat ou DUT gestion ou économie ;
- Expérience préalable souhaitée.

POSTES EVOLUTIFS SUIVANT COMPETENCES

Adresser C.V., photo, références et prétentions à N. 1727 - PUBLICITES REUNIES 112, Bd Voltaire - 75011 Paris

---

CALIQUA

Société de thermique industrielle Paris
recherche pour renforcer son potentiel d'études

2 Ingénieurs grande école

(Mines, Centrale, AM)

Un ingénieur confirmé chef de projet
ayant des connaissances approfondies en thermique industrielle, thermo-dynamique et mécanique des fluides.
Il lui sera confié l'étude de propositions importantes sur le plan technique impliquant quelques relations avec la clientèle dans les domaines de production d'énergie *et/ou de* récupération d'énergie.

Un ingénieur débutant
ayant choisi option thermique

Bonne connaissance de l'anglais appréciée pour ces 2 postes.

Veuillez écrire, sous réf. 8023 à

INTERCARRIÈRES
5 rue du Helder 75009 Paris

média-system

SOCIÉTÉ SPÉCIALISÉE DANS LA FABRICATION DE PRODUITS FRAIS
TRAITEUR-BOULANGERIE-VIENNOISERIE
recherche

1 ATTACHÉ COMMERCIAL

- Région parisienne.
- Rémunér. fixe + commission.
- Voiture de service fournie.
- Quelques années d'expérience dans la vente de produits du même type auprès de la distribution moderne.

Env. lettre man., C.V., photo à SMD Aff. Sociales, 17, avenue de la Résidence, 92160 ANTONY.

---

export manager

Un esprit vif, une personnalité à la fois affirmée et diplomate, un sens commercial développé, une bonne autonomie, tant de qualités que vous avez su développer au cours de votre carrière et en particulier récemment à «l'International».

Aussi devons-nous nous rencontrer car pour prendre en charge la commercialisation de nos produits sur les pays méditerranéens, nous recherchons un véritable homme d'affaires.

Votre mission consistera à maintenir la progression des ventes sur votre secteur (Israël, Portugal, etc...) et à assurer une pénétration efficace des nouveaux marchés (*Afrique du Nord, Afrique Noire*).

Bien sûr, il s'agit de vendre mais également de conseiller et d'informer convenablement vos clients. Aussi nous paraît-il indispensable, étant donné l'aspect technique de nos produits, d'avoir une formation du type Ingénieur Électro-mécanicien.

Rejoignez-nous au sein d'un groupe international, leader dans son domaine où vous aurez l'occasion de pratiquer couramment l'anglais.

Merci d'envoyer votre C.V. sous réf. 5255 à Philippe SAMETT

INTERNATIONAL BUSINESS DRIVE
28, avenue de Messine
75008 PARIS
iBD

à qui nous avons confié cette recherche.

média system

Les Editions
FERNAND NATHAN
recherchent un collaborateur chargé de l'Edition des

PRODUITS AUDIO-VISUELS EDUCATIFS

destinés à la promotion scolaire et professionnelle.

A partir d'une étude permanente du marché et en liaison avec les auteurs qu'il contacte, il conçoit et contrôle la réalisation des produits nouveaux.

Il contribue au développement de la diffusion nationale et internationale des produits.
Ce poste s'adresse de préférence à un jeune candidat ayant une pratique des techniques audio-visuelles, notamment d'enregistrement sonore, et une première expérience de l'enseignement, de la formation et/ou de l'édition.

Lieu de travail : PARIS
Anglais courant, Allemand souhaité

Ecrire avec CV détaillé en précisant la rémunération actuelle, s/réf. 62 à Denis JOUSSET

plein emploi
10, rue du Mail - 75002 PARIS



Ingénieurs

Important groupe industriel
recherche

- INGÉNIEUR INFORMATICIEN :
ayant deux à quatre années d'expérience, il assurera le développement de l'enseignement assisté par ordinateur appliqué à la C.A.O. en relation avec les universités. (réf. 1249).

- INGÉNIEUR DE RECHERCHES :
appliquées en hydraulique systèmes et composants.
Ce poste conviendrait à un **ingénieur mécanicien débutant** ayant des connaissances en electricité et en electronique.
Il sera chargé de la conception et de la mise au point de dispositifs pour véhicules dans les domaines de la direction, de la suspension et du freinage.
Anglais nécessaire, allemand souhaitable. (réf. 1246).

★ ★ ★

Lieu de travail : **banlieue Ouest de Paris.** Situations d'avenir dans secteurs de pointe avec possibilité de mobilité à l'intérieur du groupe permettant une carrière intéressante.
Adresser lettre manuscrite. + C.V. + photo sous références ci-dessus à Monsieur O'DELANT -CAPFOR - 23, avenue Marceau - 75116 PARIS.

NANTES-PARIS CAPFOR LYON - BREST

GROUPE IMPORTANT 8e ARRONDISSEMENT

recherche

CONTROLEUR DE GESTION

pour : Activités à l'Exportation Filiales

Il est demandé :
. I.U.T., D.E.C.S. ou Ecole de Commerces

Expérience quelques années soit :
- Dans un Groupe International ou dans un Cabinet d'Audit.
- Anglais courant.
- Connaissance comptabilité anglo-saxonne.

Envoyer C.V., photo et prétentions à S.E.E.P., 18 bis, rue d'Anjou, 75008 Paris, qui transmettra.

IMPORTANT GROUPE CHIMIE
région parisienne
recherche

son responsable formulation
PHYTOSANITAIRE

JEUNE INGENIEUR CHIMISTE
diplômé, 32 ans minimum, le candidat aura une expérience réussie de la formulation acquise de préférence dans le domaine phytosanitaire.

- Il sera chargé d'animer un groupe de 4 collaborateurs.
- Bonne connaissance de l'Anglais exigée

Envoyer c.v., photo et prétentions sous référence 8609 à AXIAL Publicité 27, rue Taitbout 75009 Paris, qui transm.

Patron des Entrepôts

Paris Sud-Est

Distribution physique sur 50 000 M²
Mouvement 160 000 tonnes - 250 véhicules
450 personnes

Le Candidat : porteur de méthodes rationnelles et nouvelles en logistique, il a démontré ses capacités de commandement, rayonnement sur les hommes de terrain. Ingénieur ou équivalent technique, rodé aux responsabilités d'exploitation, il aspire à maîtriser budget, hommes, moyens, mais se sent capable de se substituer temporairement à un chef de dépôt défaillant.

La Société : assure pour un groupe français international, la distribution de production de 22 usines depuis 7 entrepôts, chacun centre de livraisons régionales et d'approvisionnement des 6 autres. De dimension « humaine », 170 millions de C.A., son directeur d'exploitation vous attend avec l'espoir de trouver en vous un prolongement présent et... à terme.

Discrétion absolue sous référence 1350
CAPFOR, 23, avenue Marceau - 75116 PARIS.

CAPFOR
NANTES - PARIS - LYON - BREST - QUIMPER - LORIENT

MEDIA PA

BERTIN & Cie

Recherche et Développement

recherche pour sa division énergétique plusieurs

INGENIEURS GRANDES ECOLES

(X, ECP, MINES, ESC...)

pour développer ses activités dans les domaines suivants :

- ECONOMIE D'ENERGIE (Bâtiment, industrie, transport)
- ENERGIE NOUVELLE (Solaire, biomasse)
- PROCEDES NOUVEAUX mettant en œuvre la thermique, la thermodynamique, la combustion et la mécanique des fluides.
- MACHINES TOURNANTES

Envoyer C.V. et rémunération souhaitée sous référence 821 à :
M. R. BOY — BERTIN & Cie
B.P. 3 — 78370 PLAISIR

IMPORTANT GROUPE MULTINATIONAL
recherche

COMPTABLE 2e échelon

Formation minimum B.P., expérience souhaitée en cabinet comptable 3 à 5 ans, pour tenue comptabilité complète d'une holding jusqu'aux déclarations fiscales, suivi de la trésorerie.

Lieu de travail grande banlieue Ouest, région de Mantes.

Adr. C.V. dét., photo et prét. s/no 02904, P.A. SVP, 37, rue du Général-Foy, 75008 PARIS.



tél. : 297.58.13

vous présente ses meilleurs vœux

OFFRES D'EMPLOIS

BOULOGNE BILLANCOURT
filiale d'un puissant groupe multinational
recherche

CHEF DU SERVICE FORMATION

pour ses 5 établissements - 1700 personnes

En étroite collaboration avec la direction du personnel à laquelle le service est rattaché :
- il centralise et analyse les besoins de formation ;
- il conseille les chefs d'établissement ;
- il établit les programmes ;
- il organise les formations et évalue leurs résultats ;
- il gère les budgets de la formation.

POSTE EVOLUTIF
ne pouvant convenir qu'à un diplômé de l'enseignement supérieur, ayant déjà une première expérience de la formation dans une entreprise industrielle, par exemple en qualité d'adjoint. Anglais apprécié.

Adresser lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions sur une base annuelle à
N. 1729 - PUBLICITES REUNIES
112, Bd Voltaire - 75011 Paris

CAISSE NATIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE

dans le cadre d'un grand projet d'interconnexion de systèmes informatiques de télématiques recherche

Ingénieur Informaticien
réf. MAF 1

chargé de la conception et de l'organisation du contrôle qualité du réseau, expérience de 3 à 5 ans des mini-ordinateurs temps réel et de la mise en place de systèmes informatiques, pratique des télécommunications appréciées.

Ingénieur Informaticien
réf. MAF 2

chargé d'analyser les besoins des différents partenaires et d'organiser les installations pratiques de la mise en place de systèmes informatiques, connaissance en télécommunication, expérience technico-commercial.

Adr. CV, phot., sal. et prét. en préc. la réf. à CNCA Recrutement Carrières - 75710 Paris Brune

LEVI TOURNAY PUB.



dassault systemes
(Suresnes) recherche

un Technicien Supérieur

Il deviendra un excellent utilisateur du système interactif **CATIA** développé et vendu par Dassault Systèmes.
Ce système très évolué de Conception et de Fabrication Assistées par Ordinateur (C.F.A.O.) fonctionne sur le principe d'un dialogue entre un ordinateur et l'opérateur au travers d'une console graphique.

FONCTION : former le personnel des sociétés qui ont adopté **CATIA** pour les bureaux d'études ou leurs usines de production.
Traiter des problèmes concrets pour le compte de clients potentiels.

PROFIL : 30 ans environ - BTS ou DUT de type bureau d'études en mécanique, goût prononcé pour les techniques nouvelles.
Anglais courant **EXIGE.**

Adresser lettre manuscrite + photo récente + CV détaillé à :
CONSILIA Conseil en Ressources Humaines
5, rue Lincoln 75008 Paris

LEVI TOURNAY PUB.

---

débutant
assistant contrôle de gestion
Banlieue Nord-Ouest

Notre société internationale, distribue en France des biens d'équipements aux particuliers et aux professionnels. Notre croissance est importante, nos prévisions ambitieuses.
Aujourd'hui, nous créons le poste. Il s'agit d'assister la Direction Financière dans un certain nombre de tâches : mise en place et animation du contrôle budgétaire, préparation du reporting, suivi des procédures comptables, participation à l'élaboration des budgets, etc...
Bien sûr, nous vous apporterons une formation pratique complémentaire à vos études supérieures (E.S.C. ou maîtrise de gestion avec DECS) car nous attendons plus de vous une capacité à apprendre que des connaissances exploitables de suite.
Par ailleurs, notre contexte international nécessite une bonne pratique de la langue anglaise.
Enfin, pour un candidat à fort potentiel, une évolution est possible à l'intérieur du groupe.
Merci d'envoyer votre C.V. sous référence 5246 à Michel GARNIER.



INTERNATIONAL BUSINESS DRIVE
28, avenue de Messine
75008 PARIS
à qui nous avons confié cette recherche.

média-system — CSNCR

IMPORTANT ORGANISME FINANCIER (Paris)
recherche pour son
Secteur Prêts au Personnel

un Juriste confirmé

en liaison avec le responsable du secteur, il coordonnera les activités des différentes cellules constituant le secteur, il présidera également à l'étude, à l'attribution, à la réalisation et au suivi du remboursement des prêts. Il participera enfin à la mise en place d'une nouvelle chaîne de prêts au personnel.
Une formation supérieure (droit privé) est nécessaire ainsi qu'une expérience de plusieurs années dans le domaine juridique.
La connaissance pratique des prêts (règlementations, assurances ...) ainsi qu'une habitude du traitement par informatique seront appréciées, une bonne aptitude à l'encadrement est indispensable.

Adres. CV, photo, sal. et prét. s/réf. 5438 à L.T.P.
31, Bd Bonne Nouvelle 75063 Paris Cedex 02
qui transmettra

OMNIUM
TECHNIQUE des TRANSPORTS PAR PIPELINE (O.T.P.)
recherche

ingénieur grande école
(formation génie-chimique)

pour développement projets-gaz et ayant 1 à 2 ans d'expérience. Formation gazière/pétrolière souhaitée (type E.N.S.P.M.). La connaissance de l'Anglais est indispensable.
Adresser C.V. (photo et prétentions) à :
OTP - Service du Personnel
5, rue Chante-Coq - 92801 PUTEAUX

Chef des Services Production Papetière

IMPORTANT GROUPE PAPETIER
recherche un animateur dynamique avec une solide expérience de la production papetière.
Logement disponible.
Mr. Dannenberger - Société CEPIAD - 135, avenue de Wagram - 75017 Paris vous assure la discrétion de l'instruction de votre dossier.

COFAP

SYNDICAT PATRONAL
INDUSTRIE AGROCHIMIQUE
recherche

FUTUR RESPONSABLE
de son service
ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE

Justifiant obligatoirement :
- Formation supérieure à base juridique.
- Expérience de plusieurs années acquise de préférence dans le domaine des produits agrochimiques.
- Une bonne pratique des études législatives et des contacts avec les milieux ministériels et parlementaires.

Adresser lettre manuscrite + C.V. à Mme GADET, 1, rue Gambetta, 92100 BOULOGNE.

Sté vente tôles Galva L.A.F. Electrozinguées, inox., alu. recherche
CORRESPONDANCIERS VENDEURS TELEPHONIQUES
Siège banlieue Est Paris. Ecrire nº 30706, M. BLEU, 17, rue Label, 94300 Vincennes.

Nous sommes une Société Française de première importance
Nous recherchons quelques
PERSONNES DE CARACTÈRE
Capables après STAGE d'atteindre en quelques mois de 5.000 à 7.000 F. MENSUELS
Nous leur offrons :
- Une formation complète.
- Une activité prenante.
- Un plan de carrière précis.

Si vous pensez pouvoir faire « PEAU NEUVE »
Ecrire avec C.V. et photo nº 1723, Publicités Réunies, 112, bd Voltaire, 75011 Paris.
La préférence sera donnée à candidat ayant fait :
- SOIT de bonnes études.
- SOIT la preuve de leur personnalité.

G. INFO
INGÉNIEURS TÉLÉCOM
Débutants ou 1 an d'expérience
INGÉNIEURS D'ÉTUDES EN TÉLÉPHONIE
pour système de commutation
INGÉNIEURS LOGICIEL
suivi et maintenance de logiciel. Réalisation et planification des réseaux.
ING4NIEURS TEMPS RÉEL
Connaissances en téléinformatique, réseau.
INGÉNIEURS MICROS
INTEL 80/80
MOTOROLA 6800 et MC 68 000
INGÉNIEURS CALCULS SCIENTIFIQUES
Connaissances MICRO FORTRAN
Lieu d'affectation : Paris-Bretagne
Salaire 108 000 à 192 000/an
7, rue de l'Isly, 75008 Paris.

Cie D'ASSURANCES DU SECTEUR PRIVÉ recherche
DIPLOMES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉR. (Droit, Sciences Eco et Sup. de Co) pour postes
D'INSPECTEURS SINISTRES
Installations en province après un stage de formation de 15 mois.
Ecr. avec C.V. et photo à M. DESSAIN GELINET Directeur des Sinistres Cie LE CONTINENT, 62, r. de Richelieu, 75002 Paris.

PRESSE
Hebdo très proche Paris cherche
JOURNALISTES
polyvalents, localiers.
Barème hebdo régionaux.
Tél. ap. 20 h., 011-82-76.

Pour démarrage 43 31 sous VM/CMS
INGÉNIEUR SYSTEM
Fixe ou possibilité d'interventions ponctuelles.
Tél. 563-17-27 (P. 254/255).

Importante Industrie matériaux pour le bâtiment usines en France, R.F.A., Suisse recherche pour Paris
JEUNE CONSEILLER TECHNIQUE
CONTACTS ET INFORMATIONS « prescripteurs »
B.T.S. collaborateur d'architecte ou simil. + 2 à 5 ans expérience projets
Mission : contacts d'information et de conseil technique à niveau élevé, avec les responsables de cabinets d'architectes, bureaux d'études, etc.
Poste d'avenir stable.
Adr. C.V. dét. ss réf. 952 à
SELETEC
Conseil
67009 STRASBOURG CEDEX.

C.I.M.B. recherche
OPÉRATEUR RADIOGRAPHIE
Niveau 2 (rayons X) pour ses fabrications.
Tél. : 981-90-07 pour R.-V.

ECOLE DE LANGUES
Recherche pour ses centres de Paris et Région Parisienne
UN PROFESSEUR
DE LANGUE MATERNELLE ANGLAISE,
diplômé et formé aux méthodes audio-visuelles pour adultes.
Adresser C.V., à CETRADEL, 26, rue Vignon, 75009 Paris.

IMPORTANT DISTRIBUTEUR PARISIEN, PAPIERS, IMPRESSION, ÉCRITURE recherche pour animer et développer services Paris et province.
UN CHEF GROUPE DE VENTES
PARIS
UN CHEF VENTES
PROVINCE
Connaissance du métier et sérieuses référ. exigées.
Envoyer C.V. et photo à : nº 30.377 M BLEU, 17, rue Label, 94300 Vincennes.

Direction Départementale de l'Equipement Val-de-Marne recherche pour Nogent-sur-Marne
INGÉNIEUR
contractuel E.T.P. ou équivalent pour élaboration projet autoroutes et contrôle de plans d'exécution.
Connaissance en calcul de structure indispensable.
Adresser C.V. à Subdivision E.G.T. 12, 2 ter, rue Théodore-Honoré, 94130 Nogent (Marne).
Tél. 877-45-67.

---

secrétaires



HOOVER
FRANCE

recherche
pour PARIS PORTE MAILLOT

une secrétaire de direction commerciale

Parfaitement bilingue anglais. Sténo anglaise. Disponibilité et sens des responsabilités. Sens aigu de l'organisation, autorité et discrétion naturelles. Expérience professionnelle minimale de 5 ans.

une sténodactylo

Expérience professionnelle minimale 3 ans. Bonne sténo et orthographe parfaite.

La lettre accompagnant le C.V. et la photo devra être manuscrite et adressée à J. GUYOMARC'H - S.A. HOOVER, B.P. No 9 - 21600 LONGVIC.

P.M.E. NEUILLY-PLAISANCE (93) près R.E.R., rech. de suite
SECRÉTAIRE-ATTACHÉE DE DIRECTION
avec expérience et notions comptables.
Env. C.V. manuscrit + photo + prét. à FRAMACO, 12, av. V.-Hugo.

SECRÉTAIRE COMMERCIALE
Responsable agence Paris. Bonnes connaissances nautisme et allemand ou anglais.
Téléphone : 236-52-84.

Recherche
SECRÉTAIRE
bilingue français/allemand, âge souhaité 35 ans env. Libre immédiatement. Env. lettre manuscrite, C.V. et photo récente à Sophie XUEREB. Conseil en marketing, 89, rue de Lille, 75007 PARIS.

représentation offres

Cherche pour Région Parisienne
REPRÉSENTANTS
pour visit. labo pharmaceutiques, facultés, universités.
Ecr. CEAL, à 72370 Ardenay.

formation professionnelle

Dirigeants, Ingénieurs, Cadres,

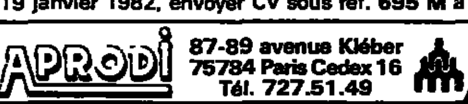
ou assimilés
ayant une expérience professionnelle de plusieurs années en entreprise.
L'APRODI organise la FORMATION de CONSEILLERS d'ENTREPRISES et de CADRES de GESTION
pour les petites et moyennes entreprises industrielles.

DEBOUCHES POSSIBLES :
Les Cabinets de Conseil, les Entreprises et tous organismes publics ou privés concernés par la promotion de la P.M.I. S'adresse également aux Repreneurs d'entreprises.

OBJECTIFS :
- connaitre, savoir utiliser et mettre en place les techniques de gestion,
- acquérir une compétence réelle en matière de diagnostic d'entreprise P.M.I.

DUREE ET DATES DU STAGE :
- 24 semaines dont 9 semaines en entreprises.
- Session débutant le 8 février 1982.

Indemnité de formation de l'Assedic et possibilité de rémunération de l'Etat.
Pour s'inscrire à la réunion d'information du 19 janvier 1982, envoyer CV sous réf. 695 M à



87-89 avenue Kléber
75784 Paris Cedex 16
Tél. 727.51.49

DEMANDES D'EMPLOI

DIRECTEUR D'USINE
46 ans

Ingénieur A.M. + Gestion I.C.G., expérience confirmée dans le domaine « relations sociales » de la fonction. Disponible rapidement.

recherche

DIRECTION d'USINE ou DIRECTION GÉNÉRALE P.M.I.

Ecrire sous nº 6.390 M RÉGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.

H. 36 ans, ch. emp. en expatriation en qualité de : comptable de chantier pétrolier — ou autre, au Moyen-Orient ou Afrique, étudie ttes propos. - Connaît, Français, Anglais et Arabe.

SECRÉTAIRE D'ÉDITION
J. F. 35 ans, solide expér. édition, dynamique, rech. poste respons. près éditeur. Ecr. nº 18 698 Contesse Publicité 20, av. Opéra 75 040 Paris-1er.

CADRE 44 ans
Format. expertise comptable finance-gestion-contrôle animation-organis. Contrôle-fiscalité-législation-informatique depuis 10 ans.
Directeur financier
Paris/Banlieue-Sud

PSYCHOLOGUE CLINICIENNE, 26 ans, titulaire D.E.S.S., pratique des méthodes projectives, expérience professionnelle enfants, adolescents, et prévention des nourrissons.
Recherche poste ou vacation. Travail souhaité.
Marie Metivier, 7, Villa Jacquemont 75017 Paris.
Téléphone : 226-91-52

J. H. 22 ans ; dynamique motivé, ch. emploi vente, approv. dans sports, habillement, ou similaire. Eventuel. représentation Tél. : 778-13-26, poste 42-81 ou 046-13-05 après 20 h.

JNE FEMME rech. emploi TRADUCTRICE Franç., Russe
Téléphone : 258-81-05

capitaux propositions commerciales

UNE OPPORTUNITÉ
est offerte à personne avec relations P.M.I. P.M.E. pour créer, dans le cadre d'un groupe multinational, son cabinet indépendant de conseil en exportation.
Appui technique et financier ainsi que formation assurés au candidat sélectionné.
Ecrire E.R.M., 82, av. J.-B. Clément, 92100 BOULOGNE.

propositions diverses

Pour connaître les emplois offerts à l'étranger (Australie, Canada, Afrique, Amériques, Asie) dem. la revue spécialisée MIGRATIONS (LM), 3, rue Montyon, 75428 Paris Cedex 09.

L'immobilier

appartements ventes

2e arrdt

OPÉRA
Dans immeuble réhabilité à neuf par architecte spécialisé, STUDIOS 2 Pces, livrables de suite à partir de 350.000 F. Sur place 1, RUE MONSIGNY, tous les jours de 10 h. à 18 h. 260-19-91 ou 522-95-20.

3e arrdt

RÉPUBLIQUE Près - Living + chambre, tout cft, caractère. A SAISIR - Tél. : 325-75-42.

6e arrdt

SITUATION EXCEPTIONNELLE
SUR LUXEMBOURG
132 m² + service + 2 parkings.
C. ACHARD : 624-76-97.

7e arrdt

Rue SAINT-DOMINIQUE séjour + chbre, gd débarras 60 m² clair. GARBI : 567-22-88.

SOLFERINO 354-95-10. Calme, 400 m². GRAND STANDING sur jardin, arbres, haut plafond.

8e arrdt

R. LABORDE
2 P. sur rue 33 m² environ + petit grenier, 4e étage sans asc., petits travaux à prévoir. Prix 270.000 F. CABINET DESLANDES. Téléph. : 293-64-78.

VIIIe QUARTIER EUROPE Imm. pierre de taille, 6/7 P. 170 m², standing, 1.450.000 F. Téléphone : 281-33-01.

9e arrdt

CADET, 11, RUE SAULNIER
5 P., 106 m². 490.000 F.
2e étage. 6 et 7 janvier, de 14 à 18 h.

11e arrdt

Mo OBERKAMPF 60, rue Folie-Méricourt. Propriétaire vend libre appt 2 pièces possible. Confort. Prix : 140.000 F à débattre. Téléphone : 557-70-08.

BASTILLE
180 m² sur 2 étages, poutres, cheminée. Possibilité division, parking. Tél. : 272-40-19.

12e arrdt

Michel Bizot - Daumesnil
VUE TOUT PARIS
95 m², balc., box - 354-95-10.

13e arrdt

Mo TOLBIAC, récent
BEAU 2 P., 42 m²
4e ét., bon imm. de 9 étages. 310.000 F. 585-15-21.

Mo PORTE-DE-CHOISY, récent
BEAU 4 P. 67 m²
étage élevé, cave, parking. 470.000 F. 585-15-21.

15e arrdt

Appt vente 15e SEVRES-LECOURBE, 3 pces, gde cuis. équipée. Vue s/Paris. Imm. stg. 810.000 F, frais réduits. Ag. BRANCION - 575-73-94.

POUR PROFESSION LIBERALE
2, 3 P. CONFORT
1er ét., av. Suffren. 790.000 F. Jean FEUILLADE 566-00-75.

16e arrdt

RUE SPONTINI
7 P., cuis., 2 bains, 5e étage, 4 chambres service, parking. GARBI : 567-22-88.

POUR PROFESSION LIBÉRALE 2, 3 PCES CONFORT 2 portes palières, bd Murat Prix 790.000 F 1er ét. AV. VERSAILLES 830.000 F Jean FEUILLADE 566-00-75.

AV. DE VERSAILLES. Petit 2 P. calme, cft, chf. indiv. gaz. 320.000 F. H.B. 955-72-77. Soir 955-97-85.

18e arrdt

LAMARCK 296-00-45. 3 pièc. 60 m². Prix : 390.000 F.

78-Yvelines

4 KM VERSAILLES
Dans cadre except. et classé, magnifique 145 m² entièrement rénové. Prix intéressant. H.B. 955-72-77. Soir 969-87-60.

92 Hauts-de-Seine

VANVES, living + 2 chambres.
VUE IMPRENABLE, tt cft, 7e, asc. 550-34-00.

94 Val-de-Marne

VINCENNES studio entrée, cuis., bains, balcon 33 m². Box récent. Prix : 290.000 F - 327-52-44.

Etranger

NEW-YORK-CITY
Très belle zone résidentielle. Récent condominium de luxe, libre printemps 1982.
Appartements de 3 (1 chambre) à 10 pièces (5 chambres) et toutes tailles intermédiaires. Quelques duplex Penthouses avec vue panoramique.
Prix achat : 330.000 à 3.500.000 dollars.
Pour plus d'information, appeler :
JERRY KIERUS COMPANY
19 - 1 (212) 888-01-04
ou écrire : P.O. Box 4220 Grand Central Station NEW-YORK NY 10017 U.S.A.

appartements achats

Pour clients sérieux, PAIE COMPTANT, APPTS ttes surf. et IMMEUB. à Paris 15e et 7e. JEAN FEUILLADE, 54, av. de la Motte-Picquet, 15e - 566-00-75.

RECHERCHE 2 à 4 P., Paris, préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 9e, 4e, 12e, avec ou sans travaux. PAIEMENT CPT CHEZ NOTAIRE. Tél. : 873-23-55, même le soir.

PAIEMENT CPT CHEZ NOTAIRE Recherche, urgent, 2 à 3 pièces, Paris, avec ou sans travaux. Mme LEULIER - 261-39-78 ou le soir 900-84-25.

locations non meublées demandes

Région parisienne

Pour Stés européennes cherche villas, pavillons pour CADRES. Durée 2 à 6 ans. 283-57-02.

locations meublées demandes

Paris

SERVICE AMBASSADE pour cadres mutés Paris rech. du STUDIO au 5 P. LOYERS GARANTIS par Stés ou Ambassades - 281-10-20.

bureaux

Locations

VOTRE SIÈGE SOCIAL S.A.R.L. - R.C. - R.M. Constitution de Sociétés Démarches et tous Services Permanence Téléphonique.
355-17-50.

PONT DE SURESNES 1400 m² et 800 m² disponibles, imm. neuf. Possibilité vente.
GEFIC C.T.I.
720-50-80.

VOTRE SIEGE SOCIAL 8e TELEX - SECRETARIAT CONSTITUTION SOCIETES
AGECO - 294-95-28.

BUREAUX MEUBLÉS
Sièges de Stés av. secrétariat, tél., télex, toutes démarches pour création d'entreprise.
ACTE S.A. 261-80-88 +
BORDEAUX (56) 81-96-80
TOULOUSE (61) 42-14-40.

fonds de commerce

SAINT-DENIS
Vend CAFÉ place du Marché. Tél. : 826-70-02 ou 820-30-27.

Cause santé, vend société gros œuvre Montpellier spécialisée villas. Bon équilibre financier et portefeuille commandes intéressant. Ecr. HAVAS MONTPELLIER Nº 197 700, qui transmettra.

boutiques

NATION Murs gde BOUTIQUE Gde façade, bail 3-6-9. Loyer 45.000 F. Px 400.000 F GERANT - 720-89-18.

INVESTISSEMENT
1) MURS restaur. REPUBLIQUE. Loyer 30.000. Px 300.000 F
2) Cabinet PARAMEDICAL, Mairie 18e. Loyer 18.000 F. Px 180.000 F. Pptaire 720-89-18.

immeubles

OPÉRA
Dans imm. REMIS A NEUF, STAND., LOCAUX CCIAUX. Possible TOUTES SURFACES, rez-de-chaussée et sous-sol. 260-19-91 ou 522-95-20.

pavillons

ST-GRATIEN, RESIDENTIEL 120 m² habitation sur jardin 750 m², garage. 503-00-11.

maisons de campagne

SORÈDE (Pyr.-Or.) 7 km mer, MAIS. rén., 5 p., gar., dépend., jard. 350.000 F. (68) 89-21-02.

LANDES
Dans petit village, forêt, 13 km Mont-de-Marsan. Maison landaise, gros œuvre, toiture, intérieur en état, eau, électricité.
SUR 3.000 m² TERRAIN
grand séjour, cheminée, poutres appar., 4 chbres, cuis., w.-c., s. d'eau, grenier aménageable, dépendances. Vendue directement par marchand de biens sans intermédiaire. Prix : 250.000 F. Crédit possible.
A.V.M. SARBAZAN, 40120 ROQUEFORT. Téléphone : (16-58) 45-81-44 ou (16-58) 45-60-78.

propriétés

Marché des Notaires Enchères (91) GIRONVILLE-SUR-ESSONNE, 12 p. sur 29.704 m² jardin, bois, autre pavillon. Mise à prix : 600.000 F. Notaire A. PINEAU (1) 268-30-21.

viagers

F. CRUZ - 266-19-00
8, rue La Boétie - Paris-8e. Prix rentes indexées garanties. Étude gratuite discrète.

VICTOR-HUGO
3 P., 100 m², 450.000 F + 5.000 F, occupé femme 74 ans. Bel imm. CRUZ - 266-19-00.





Le Monde

économie

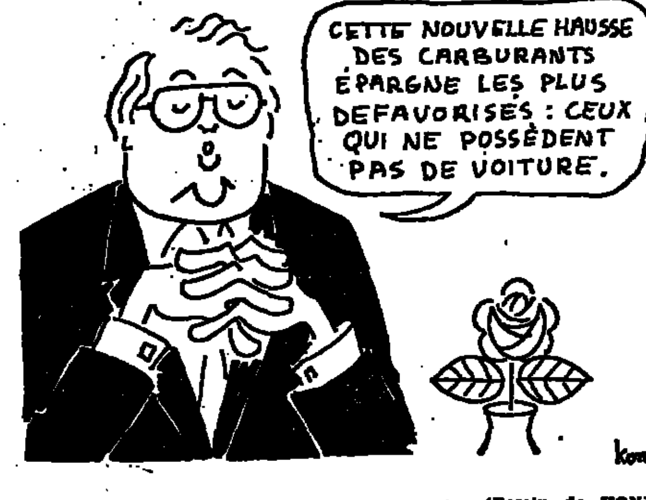
ÉNERGIE

EN ATTENDANT L'APPLICATION D'UNE NOUVELLE FORMULE DE PRIX

Les tarifs des produits pétroliers augmentent le 7 janvier

La hausse des prix des produits pétroliers interviendra jeudi 7 janvier. Le comité national des prix devrait confirmer, mercredi, l'augmentation moyenne — de l'ordre de 5 %, — qui prend en compte, pour une large part, la majoration de la taxe intérieure sur les produits pétroliers inscrite dans le budget de 1982 et, accessoirement (pour 2 ou 3 centimes), la revalorisation de la marge de distribution.

Selon toute vraisemblance, le supercarburant augmentera de 19 centimes pour passer à 4,31 francs par litre. Sur cette somme versée par l'automobiliste, le montant des taxes sera donc de 2,30 francs (53,4 %). L'essence ordinaire devrait coûter 4,09 francs le litre (+ 18 centimes) et le gazole 3,14 francs (+ 9 centimes). Le fuel domestique, en revanche, qui est exonéré, pour 1982, de cette hausse de la taxe *intérieure, n'augmentera que* de 3 centimes (à 2,20 francs par litre).



(Dessin de KONK.)

Ce mouvement de prix n'a donc rien à voir avec l'évolution des prix à la production et du cours du dollar. Or, malgré une diminution de 18,3 % des tonnages importés, la facture pétrolière de la France a augmenté de 19,4 % sur les onze premiers mois de l'année (120 milliards de francs). Alors qu'au parti socialiste on n'hésitait pas à qualifier, avant le 10 mai, la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) de *« rançon sur les automobilistes »*, c'est la deuxième fois que cette taxe — qui n'avait pas été relevée depuis 1979 — augmente depuis le mois d'août. Le nouveau gouvernement qui cherchait des recettes budgétaires recueillera près de 7 milliards de francs de ce nouveau « coup de pouce ». Et il a même *décidé d'en faire un principe* puisque la TIPP sera désormais indexée sur le niveau inférieur de la septième tranche de l'impôt sur le revenu. (Ces dernières années celui-ci a varié grosso modo comme le coût de la vie.)

De même, M. Delors qui, lors de son arrivée Rue de Rivoli se plaignait du *« retard accumulé par le précédent gouvernement dans la répercussion de la forte hausse du dollar sur les coûts des approvisionnements pétroliers de la France »*, s'est-il empressé, comme son prédécesseur, de gérer l'indice des prix, donc de ne pas *répercuter, lui non plus*, l'évolution du cours du dollar.

C'est ainsi que le cours de la devise américaine retenu dans les prix de vente actuel est de 5,40 F depuis cinq mois alors que pendant cette période le billet vert a atteint 6 F avant de redescendre quelque peu. Comme auparavant, les tensions entre le ministre chargé de l'énergie et celui de l'économie sont d'ailleurs courantes sur ce sujet et malgré une légère baisse depuis plusieurs semaines des prix à la production, la profession du raffinage français annonce des pertes économiques de l'ordre du milliard de francs par mois.

Conscient de cette contradiction, le gouvernement négocie avec cette profession une formule qui permettra de répercuter automatiquement les divers éléments constitutifs des prix des produits pétroliers et évitera ainsi toute manipulation politique de ces prix. Cette formule semble à peu près arrêtée. Elle comporte outre le cours du dollar et le prix du pétrole brut acheté par la France une référence au marché de Rotterdam *et « aux prix européens dans les pays circumvoisins »*. Si l'on ne tient pas compte du *« rattrapage »* réclamé par la profession, l'application dès le 7 janvier de cette formule entraînerait une très faible hausse de l'essence et du super, mais une augmentation plus substantielle du gazole.

En échange de la sécurité que lui garantit une telle formule, la profession pétrolière négocie un plan de fermeture des capacités excédentaires de raffinage, qui, de près de 170 millions de tonnes, devrait *tomber* à 110 millions de tonnes du fait de la régression de la consommation. Cinq raffineries seraient ainsi menacées, selon le *Bulletin de l'industrie pétrolière* : Valenciennes et Gargenville pour Elf, Dunkerque ou Vernon pour B.P., Hauconcourt (C.F.R., Esso et Elf) et Herrlisheim (C.F.R., Elf, B.P.). Là où des capacités seront supprimées, cela se fera sans licenciement et avec maintien, si possible, d'emplois sur place.

De plus, les compagnies pétrolières devraient s'engager à réaliser un important programme de conversion (15 à 20 milliards de francs) pour mieux adapter l'outil français de raffinage à la consommation nationale.

Ces dispositions pourraient être arrêtées assez rapidement — malgré la complexité de la mise au point technique de la formule — si le ministère de l'économie et des finances donnait son feu vert. Mais on retombe là sur une question d'indice des prix. *« Tout se passe,* reconnaît-on, *comme si les discussions actuelles entre les diverses administrations n'avaient d'autre objet que de retarder l'application de la formule de prix. »*

BRUNO DETHOMAS.

AFFAIRES

Le conglomérat Dassault

La Société centrale d'études Marcel Dassault est désormais, avec 20 %, le second actionnaire de la société Europe n° 1-Images et Son. Ce paquet d'actions a été acquis auprès de M. Sylvain Floirat (pour 5,8 %) et par des achats en bourse (à hauteur de 14,2 %). Europe n° 1-Images et Son est un holding qui contrôle notamment Europe 1, Régie n° 1, Télé-Monte-Carlo, une société de disques (Disc A Z) et de nombreuses publications.

M. Floirat, qui a régné pendant plus de vingt ans sur Europe n° 1, avait amorcé son désengagement en 1978. A cette date, il vendait une partie des parts qu'il détenait personnellement à Matra. Ainsi s'amorçait une redistribution interne des cartes au sein de l'empire bâti depuis la libération par cet ancien facteur. M. Floirat passait peu à peu la main à son dauphin, M. Lagardère, et Matra devenait le pilier d'un vaste groupe de la communication, intégrant Europe 1 puis Hachette.

Vinrent le 10 mai et les négociations avec le pouvoir socialiste pour la prise de participation de 51 % de l'Etat dans Matra. Les cartes étant ainsi rebattues, il fallait trouver quelqu'un d'autre pour reprendre les titres de M. Floirat. M. Dassault, qui est engagé depuis plusieurs années dans une vaste politique de diversification, était l'interlocuteur tout trouvé.

Le capital d'Europe n° 1-Images et Son sera désormais réparti comme suit : la société d'Etat Sofirad, 34,19 % (mais 45,79 % des voix, certaines actions ayant un droit de vote double) ; S.C.E.M.D., 20 % (16,47 % des voix) ; 16 % à Multi Media Beaujon, nouvelle société holding qui regroupe les participations dans les médias de Matra et qui est contrôlée par les anciens actionnaires privés du groupe ; Principauté de Monaco, 4,9 % ; Top Télé, filiale d'Europe 1 : 2,77 %.

On notera que ce nouveau tour de table donne apparemment aux groupes privés (S.C.E.M.D., Multi Media et Principauté de Monaco) une minorité de blocage au sein d'Europe n° 1 Images et Son.

M. Marcel Dassault poursuit ainsi une politique d'investissements tous azimuts, et sa S.C.E.M.D. est en passe de devenir un petit conglomérat. En l'espace de quelques années, elle a acquis 10 % de Gaumont, 10 % de Gaz et Eaux, 10 % de l'Institut Mérieux, autant de Paris-France, 50 % de Motobécane, environ 30 % d'Intertechnique. A cela s'ajoutent les participations dans des sociétés étrangères. Ne dit-on pas que les intérêts du groupe familial pèsent des centaines de millions de dollars à Wall Street, et que celui qui demeure, à quatre-vingt-dix ans, un des plus dynamiques capitalistes français serait même un actionnaire important de Boeing... — J.-M. Q.

M. MICHEL FREYCHE SUCCÉDERAIT A M. FRANÇOIS GISCARD D'ESTAING A LA TÊTE DE LA B.F.C.E.

L'actuel directeur des relations économiques extérieures (D.R.E.E.) au ministère de l'économie et des finances, M. Michel Freyche, devrait prochainement accéder à la présidence de la Banque française du commerce extérieur (B.F.C.E.), en remplacement de M. François Giscard d'Estaing.

Le mandat de ce dernier est venu à expiration le 31 décembre 1981, et l'intérim de la présidence est assuré depuis lors par le directeur général, M. Albert Bouvier. Conformément aux statuts de la B.F.C.E., le nouveau président devrait être désigné à l'occasion de la prochaine réunion du conseil d'administration, prévue pour le 8 janvier prochain, sa nomination étant ensuite ratifiée par décret, sans doute dans la foulée de l'ensemble des nominations de responsables de banques nationalisables, le 13 janvier.

[M. Freyche, né en octobre 1929, occupe le poste de directeur de la D.R.E.E. depuis 1978. Il a été nommé sous-directeur chargé des interventions financières et de la coopération technique à la D.R.E.E. en avril 1968, puis directeur adjoint en décembre 1972. Il est ensuite entré comme conseiller technique en mai 1973 au secrétariat général de la présidence de la République, qu'il quitta à la mort du président Pompidou en avril 1974. Il occupa ensuite les fonctions de conseiller financier auprès de l'ambassade de France en Grande-Bretagne, de 1974 à 1978, avant d'être nommé à la tête de la Direction des relations économiques extérieures.

Cousin germain de l'ancien président de la République et issu de la même promotion de l'ENA, M. François Giscard d'Estaing, né en 1926, a été directeur de la Banque centrale des Etats de l'Afrique équatoriale et du Cameroun de 1959 à 1963. L'année suivante, il quitta le secteur bancaire pour être, pendant un an, conseiller financier auprès du président de la République du Tchad, M. Tombalbaye. Il devint, l'année suivante, directeur de la Banque française du commerce extérieur pour en être nommé directeur général en 1974 et président en septembre 1977.]

SOCIAL

EN UN AN

Le revenu après impôt des ouvriers s'est accru davantage pour les chargés de famille (+ 15 à 17,7 %) que pour les célibataires (+ 14,3 %)

Au troisième trimestre 1981, le revenu mensuel net des ouvriers célibataires s'est accru plus rapidement que celui des ouvriers pères de famille. Mais en un an, l'inverse est observé : les chargés de famille ont bénéficié des plus forts accroissements.

Selon l'enquête trimestrielle du ministère du travail portant sur le revenu mensuel net des ouvriers *dans les entreprises de plus de* dix salariés (salaire brut moins cotisations et impôts directs plus prestations familiales s'il y a lieu), les célibataires ont bénéficié d'une augmentation de 4 % en Ile-de-France de juillet à octobre 1981 (+ 3,9 % en province) alors que les pères de famille de deux enfants ont vu leur revenu s'accroître de 3 % (2,9 % en province) s'ils ont un enfant de moins de deux ans et de 3,4 % (+ 3,3 % en province) s'ils ont deux enfants de plus de trois ans ; pour les ouvriers pères de famille de cinq enfants, l'accroissement est de 2,2 % (+ 2 % en province). La hausse des prix durant ce troisième trimestre ayant été de 3,6 %, seuls les célibataires ont vu leur pouvoir d'achat s'accroître.

Mais, en un an, l'évolution est très différente. L'amélioration du revenu mensuel net est de 14,3 % (+ 14,8 % en province) pour les célibataires ; elle est plus importante pour les pères de famille de *deux enfants : + 15,1 % (+ 15,5 %* en province) si les deux ont plus de trois ans ; l'amélioration est encore plus nette pour les pères de famille de cinq enfants : + 17,3 % (+ 17,7 % en province). Dans tous les cas, le pouvoir d'achat s'est accru puisque la hausse des prix a été de 14,1 % d'octobre 1980 à octobre 1981.

Depuis quelques années, on assiste donc à un effort plus grand en faveur des revenus des chargés de famille, mais le retard de ces derniers, par rapport aux célibataires, n'est pas encore complètement comblé du moins en province et pour certaines familles dans toute la France : en effet, de janvier 1973 à octobre 1981, le revenu net mensuel de l'ouvrier père de famille de cinq enfants a été multiplié par 2,79 en Ile-de-France, soit un peu plus que pour le célibataire (2,74). On constate l'inverse en province (2,90 pour le père de 5 enfants ; 2,91 pour le célibataire). En fait, c'est le père de deux enfants âgés de plus de trois ans qui est à la traîne avec un revenu multiplié par 2,68 en Ile-de-France et 2,82 en province.

(1) Pour le revenu des familles, il n'est retenu qu'un seul salaire.

LÉGER INFLÉCHISSEMENT DE LA MONTÉE DU CHÔMAGE EN DÉCEMBRE 1981

Selon des estimations du ministère du travail — les chiffres définitifs seront connus à la mi-janvier, — le nombre des demandes d'emploi non satisfaites est passé, en données observées, de 2 016 200 en novembre à 2 019 000 en décembre. Cette hausse de 0,14 % est inférieure à celle enregistrée de novembre à décembre 1980 (+ 1,2 %), mais les années précédentes, on notait, à cette époque, une diminution en données brutes.

En données corrigées des variations saisonnières, l'accroissement du chômage est de 1,6 % : 1 876 000 en décembre contre 1 846 000 en novembre. De novembre à décembre 1980, l'augmentation avait été de 2,6 %.

En un an, le chômage s'est aggravé de 23,7 % en données observées et de 23,8 % en données corrigées. En 1980, l'augmentation annuelle — de décembre 1979 à décembre 1980 — avait été de 11,1 % en données brutes, et de 11,2 % en données corrigées.

S.N.C.F. : GRÈVE ET FAIBLE PERTURBATION A MONTPARNASSE-BANLIEUE

Le trafic des trains de banlieue de la gare Montparnasse a été légèrement perturbé mardi matin 5 janvier par une grève de vingt-quatre heures des machinistes C.G.T. du dépôt de Montrouge (Hauts-de-Seine). Plusieurs trains ont été supprimés sur ce réseau, et d'autres trains ont subi des retards de quelques minutes. Ce mouvement, qui ne devait avoir aucune conséquence sur le trafic des grandes lignes, portait sur les conditions de travail et sur les horaires des conducteurs de locomotive. Aux termes du préavis de grève, le service devait reprendre normalement mardi à 22 heures.

CONJONCTURE

LE TAUX D'USURE EST PORTÉ DE 30,26 % A 35,38 % POUR LE PREMIER SEMESTRE 1982

Le taux-plafond que ne peuvent dépasser les prêts d'argent, familièrement appelé taux d'usure, a été fixé à 35,38 % pour le premier *semestre 1982, contre 30,26 % pour* le second semestre 1981. Ce taux-plafond, prévu par la loi du 28 décembre 1966, est obtenu en multipliant par deux le taux de rendement moyen des obligations du secteur privé, établi par l'I.N.S.E.E. pour le semestre précédent, et qui ressort à 17,69 % pour la période de six mois se terminant le 31 décembre 1981.

L'élévation de ce taux-plafond reflète la forte hausse du taux de rendement des obligations à partir de juin 1981, en liaison avec la hausse générale des taux d'intérêt provoquée par les pouvoirs publics pour défendre le franc, et qui s'est répercutée sur les coûts de refinancement des banques.

Elle n'aura aucune influence sur le niveau des taux d'intérêt en France, qui sont plutôt orientés à la baisse depuis l'automne. Ainsi, les plus élevés d'entre eux, ceux du crédit à la consommation, ont été plafonnés à 28,40 % en juillet 1982, aux termes d'un engagement pris par les établissements à la demande de M. Jacques Delors, ministre de l'économie et des finances.

Au début d'octobre dernier, une baisse moyenne de 1,5 % a même été pratiquée pour tenir compte de la détente sur les taux d'intérêt, accélérée au cours du second semestre 1982, même sur les obligations, et que les établissements avaient déjà pris en compte au début de l'été en « écrêtant » la hausse de leurs tarifs. Actuellement, ces derniers s'étagent de 22 % à 28 % environ, suivant les durées *et les modes de crédits à la* consommation : plus le montant est important et plus la durée est longue, moins le taux est élevé, les « petits » dossiers coûtant le plus cher en raison des frais annexes.

Dans l'automobile, par exemple, le client doit payer un peu plus de 28 % pour les véhicules d'occasion et une moyenne de 25 % pour les véhicules *neufs*, ce dernier chiffre devant être également retenu pour l'ameublement.

AGRICULTURE

POUR ÉVITER UN CONFLIT POLITIQUE

La Commission européenne réévalue le montant de l'aide aux producteurs de colza et de tournesol

La Commission européenne a rendu officielle, le lundi 4 janvier, la réévaluation du montant de l'aide accordée aux producteurs de colza et de tournesol, aide qui transite par les usines de triturations. Sous cette nouvelle d'apparence technique et anodine se dissimule, en fait, un dossier politique important.

Le 23 octobre, puis le 17 décembre, la Commission décidait de baisser le montant de cette aide, qui correspond à la différence entre le cours mondial et le prix indicatif européen des produits protéagineux, et qui, depuis le 11 novembre, prend également en compte à la fois le coût de transformation industrielle et le prix des produits dérivés, l'huile et le tourteau (pour l'alimentation animale). Ce *mécanisme consiste* à assurer une garantie de revenus aux producteurs agricoles de colza et de tournesol, dans le cadre d'un marché totalement ouvert aux échanges internationaux, c'est-à-dire au soja des deux Amériques, tout en tenant compte pour l'industrie des coûts de production et des prix de marché.

Les triturateurs versent le prix garanti aux producteurs et touchent l'aide européenne qui leur permet de faire tourner leurs usines avec une matière première plus coûteuse que celle qui est *importée*. Devant la baisse de cette aide, le Comptoir national technique agricole (3,5 milliards de francs de chiffre d'affaires, dont 37 % à l'exportation, 75 % de l'activité française de trituration), après un premier arrêt de ses usines le 17 novembre, décidait de mettre au chômage technique les salariés des centres de Chalon-sur-Saône, de Châteaurenard, de Chauny et de Vanette pendant la semaine de Noël. Les centres plus importants de Dieppe et de Bordeaux devaient être arrêtés dans le courant du mois de janvier, si rien n'était obtenu à *Bruxelles. Les pouvoirs publics*, dont le ministère de l'agriculture, ont soutenu le dossier au niveau qu'il convenait, le niveau politique.

Les mesures de baisse prises par la Commission s'expliquent techniquement par le fait que les *différents* Etats *membres* n'interprétaient pas de manière identique le règlement communautaire. Ainsi les Allemands ayant fait jouer la subvention, comme une aide à terme, en présentant à la souscription de forts tonnages, et non comme une aide payable au jour de la trituration effective, les autorités bruxelloises ont bloqué le système en attendant que les réglementations nationales soient harmonisées. Le règlement ayant été modifié le 18 décembre, la Commission a remonté le niveau de ces aides, tout en faisant admettre que le système de soutien serait révisé dans le cadre de la réforme de la politique commune. C'est-à-dire, en fait, qu'après l'escarmouche technique du dernier trimestre, le problème d'une politique incitative de production de protéines en Europe et donc en France se retrouvera posé.

Les *dirigeants* du C.N.J.A. n'hésitent pas à dire que c'est précisément parce que la reconquête du marché intérieur commençait à porter ses fruits, assurant à la France une moindre dépendance en matière de corps gras et de protéines, que certains milieux européens sont désireux de voir limitées les productions françaises. Tout se passe comme si on avait décidé à Bruxelles un partage géographique des productions d'huile : celle d'olive pour l'Europe, et le soja pour les Etats-Unis. En 1982, la France devrait avoir un taux d'autoapprovisionnement en ressources protéiques de l'ordre de 20 %, et atteindre les 40 % en 1985. Tel est du moins l'objectif, un objectif qui semble remettre en cause des chasses gardées. — J.G.

● *Deux cents agriculteurs ont organisé, dimanche 3 janvier, une opération « escargot » sur l'autoroute du Sud* entre Loriol et Valence, puis bloqué l'autoroute pendant une heure. Ce mouvement, nous signale notre correspondant, a provoqué 8 kilomètres de bouchon et 30 de ralentissement. Ils voulaient, à l'appel de la F.N.S.E.A. et du C.D.J.A. de l'Ardèche, sensibiliser l'opinion sur l'insuffisance des aides qui leur sont accordées.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	Cours du jour + bas	Cours du jour + haut	UN MOIS Rep. + ou Dép. —		DEUX MOIS Rep. + ou Dép. —		SIX MOIS Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U. ..	5,7025	5,7065	+ 60	+ 100	+ 115	+ 165	+ 165	+ 285
$ can. ..	6,7987	4,8036	— 15	+ 41	— 21	+ 43	— 164	— 21
Yen (100)	2,6026	2,6069	+ 182	+ 220	+ 353	+ 396	+1700	+1149
D.M.	2,5327	2,5363	+ 88	+ 114	+ 171	+ 283	+ 567	+ 641
Florin ...	2,3072	2,3104	+ 73	+ 108	+ 144	+ 176	+ 487	+ 553
F.B. (100)	14,8692	14,8832	—1117	— 781	—1886	—1373	—3916	—2869
F.S.	3,1642	3,1690	+ 150	+ 189	+ 282	+ 327	+ 923	+1029
L. (1 000)	4,7475	4,7532	— 324	— 249	— 675	— 574	—1969	—1779
£	10,9715	10,9834	— 90	+ 13	— 151	— 24	— 244	+ 33

TAUX DES EURO-MONNAIES

D.M.	10 5/16	10 11/16	10 1/4	5/8	10 5/16	10 11/16	10 5/16	10 11/16
$ E.-U. ..	13 1/8	13 5/8	13 1/4	13 5/8	13 5/16	11/16	14 9/16	14 15/16
Florin ...	9 3/4	10 1/2	10 7/16	11 3/16	10 7/16	11 3/16	10 1/2	11 1/4
F.B. (100)	13 3/4	16 1/4	20 1/2	23 1/2	28 3/4	22 7/8	19 5/8	21 1/4
F.S.	6 1/8	6 7/8	8 11/16	9 1/16	8 3/4	9 1/4	8 3/4	9 1/4
L. (1 000)	18 3/4	19 1/4	21 1/8	22 3/4	22 1/2	23 7/8	23 5/8	24 3/4
£	14 1/2	15 1/4	15	15 5/8	15 3/16	13/16	15 1/4	15 5/8
F. français	14 7/8	15 5/8	15 1/8	15 7/8	15 5/8	16 3/8	18	18 3/4

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

ÉTRANGER

En Argentine

Le gouvernement prescrit un traitement de choc pour une économie malade

Pour la première fois depuis qu'il a quitté le pouvoir, le 11 décembre 1981, l'ancien président Roberto Viola a pris, publiquement, la parole, lundi 4 janvier, pour affirmer qu'il avait été « renvoyé » et « n'avait pas démissionné pour raisons de santé », comme l'avait prétendu la version officielle. Le général Viola a, cependant, qualifié de « très bonnes » ses relations avec son successeur, le président Leopoldo Galtieri. Ce dernier a commencé à s'attaquer aux graves problèmes économiques que connaît l'Argentine, faisant monter en première ligne son ministre de l'économie, M. Roberto Alemann.

Correspondance

Buenos-Aires. — Au cours de deux brèves conférences de presse, à la veille de Noël et du jour de l'An, le nouveau ministre de l'économie, M. Roberto Alemann, a annoncé une série de mesures qui démontrent la volonté du nouveau gouvernement d'appliquer un traitement de choc à une économie gravement malade. Persuadé que *« l'Argentine réunit toutes les conditions de la croissance »*, M. Alemann se propose de lui administrer à haute dose le remède libéral, seul capable, à ses yeux, de ranimer la production, grâce surtout à la reprise de l'investissement privé.

Pour ramener le déficit budgétaire de 8 % du PIB en 1981 à moins de 2 % en 1982, M. Alemann n'y est pas allé par quatre chemins : les salaires des fonctionnaires — civils et militaires — sont bloqués jusqu'à nouvel ordre, ce qui touche près de trois millions de personnes. La T.V.A. sur les biens de première nécessité, en particulier les produits alimentaires et les médicaments, passe de 10 % à 12 %. Les principaux tarifs publics augmentent en moyenne de 13,5 %. Enfin, le minimum non assujetti à l'impôt sur le revenu est désormais gelé ce qui réduira sensiblement la portée des hausses de salaires que pourrait accorder le secteur privé.

En ce qui concerne le secteur extérieur, M. Alemann a fait preuve d'un peu plus de modération. Le marché des changes est réunifié (1), ce qui se traduit par une hausse du dollar de 36 %. Cette mesure vise à stimuler les exportations agricoles. D'autre part, pour réduire l'impact de la dévaluation sur les prix intérieurs, le ministre de l'économie compte sur la hausse du tarif douanier minimum qui passe de 5 % à 10 %. Le taux de change flotte en principe librement. M. Alemann a toutefois admis la possibilité d'une intervention de la Banque centrale, en raison du montant de la dette extérieure du secteur public (environ 18 milliards de dollars) et du niveau des réserves qui, selon ses affirmations, se situe *« à la limite inférieure à la normale »*.

Le nouveau responsable de l'économie n'ignore pas les risques de récession consécutifs à de telles mesures mais table sur une baisse progressive des taux d'intérêt qui permettrait un redémarrage de l'activité à partir du second semestre. Ce pronostic paraît cependant peu compatible avec une politique monétaire restrictive et l'obligation pour les entreprises publiques de financer leur déficit sans recourir à l'Institut d'émission. Le niveau des taux d'intérêt dépendra, en fait, dans une large mesure du comportement du marché des changes. Or, les premières réactions aux mesures prises par M. Alemann montrent que la confiance ne reviendra pas facilement.

Le dollar a franchi de nouveau la barre des 10 000 pesos et les opérations à terme sont, pour l'instant, insignifiantes. Le nouveau ministre de l'économie parviendra-t-il au moins à contenir l'inflation ? Ce n'est pas certain. La dévaluation, la hausse de la T.V.A. et l'augmentation des tarifs publics entraîneront une élévation sensible du coût de la vie, qui ne sera atténuée que par la chute de la demande.

Un pays dont le PIB a reculé de plus de 4 % en un an, où le chômage atteint un million trois cent mille personnes et où le pouvoir d'achat a diminué durant 1981 de plus de 20 % est-il en mesure de supporter ce nouveau choc ?

JACQUES DESPRÈS.

(1) Depuis le 23 juin 1981 existait un double marché des changes. Le cours du dollar « commercial » était fixé par la Banque centrale, tandis que le dollar utilisé dans les transactions financières flottait librement.

● *Les grandes banques helvétiques* ont abaissé de 0,25 % à 0,50 %, selon les cas, les taux d'intérêt applicables aux dépôts de 3 à 5 mois, 8 % pour ceux de 6 à 8 mois, 7,75 % pour les dépôts de 9 à 11 mois et 7,5 % pour ceux à 12 mois. Il s'agit là de la sixième réduction de ces barèmes, conséquence de la baisse des taux constatée sur l'euromarché. — *(A.F.P.)*

C.E.E.

BRUXELLES AUTORISE L'OCTROI D'AIDE PUBLIQUE A PLUSIEURS SIDÉRURGIES EUROPÉENNES

(De notre correspondant.)

Bruxelles (Communautés européennes). — La Commission européenne a autorisé le 4 janvier le gouvernement français à accorder des aides de trésorerie d'un montant total de 4,43 milliards de francs à Usinor et Sacilor au cours des six prochains mois, aucun paiement ne pouvant avoir lieu après le 30 juin 1982. En échange, Paris s'est engagé à ouvrir la discussion avec Bruxelles sur la restructuration de la sidérurgie française pendant le second trimestre de 1982, et la Commission renforcera ses contrôles sur les prix pratiqués par Usinor et Sacilor afin de vérifier s'ils ne sont pas inférieurs aux tarifs minimaux fixés par elle.

De même, la Commission a autorisé le gouvernement belge à accorder une aide de 9,3 milliards de francs belges (environ 1,3 milliard de francs français), dont 5,2 milliards de francs en conversion de prêts en capital et un nouveau prêt de 4,1 milliards de francs, pour la première tranche de la restructuration financière de Cockerill-Sambre.

En retour, deux trains de laminoirs à produits longs d'une capacité annuelle de 700 000 tonnes seront fermés à Charleroi et deux hauts fourneaux seront éteints à Liège.

Enfin, le gouvernement italien pourra accorder une aide de 350 milliards de lires (1,7 milliard de francs) à la société sidérurgique d'Etat Finsider, sous la condition que sa capacité de production de tôles laminées à chaud soit réduite de 130 000 tonnes.

MARCEL SCOTTO.

LOGEMENT

Le nécessaire équilibre

(Suite de la première page.)

Aujourd'hui, par un nouveau mouvement de balancier, le propriétaire a retrouvé une situation de force, et le locataire est parfois *« la victime de cette précarité du droit »* (1). Les accords Delmon sur les charges — d'autant plus mal supportées qu'elles s'alourdissent avec la crise de l'énergie et la multiplication des services communs (ascenseurs, vide-ordures, etc.) — ne sont que des documents de référence : les baux d'un an, voire d'un mois, permettent aux propriétaires d'éliminer le locataire en place ou de lui imposer de fortes hausses spéculatives (c'est ainsi que Paris est devenue une ville interdite à tout cadre moyen) ; le tout entrecoupé de blocages épisodiques des loyers ou d'accords de modération sans obligations ni sanctions. Bref, *« trop souvent, bailleurs et preneurs vivent face à face ou côte à côte, comme patrons et salariés au début du siècle, avant que n'aient été définies les règles d'un dialogue social »* (1).

Sensible à ces déséquilibres, le président de la République s'est prononcé pour un nouveau droit du logement qui comble le vide législatif, ou plutôt dépasse la confusion réglementaire où nous vivons. Mais tout rééquilibrage est ressenti par les bénéficiaires du déséquilibre antérieur comme une atteinte à leurs droits. Ainsi va le monde...

Le gouvernement n'est pas parti de zéro : depuis des années, les locataires et propriétaires de bonne foi, l'énorme majorité, recherchent, dans le cadre de la commission Delmon, une organisation contractuelle de leurs relations. La loi sur le logement constitue le prolongement de ces accords.

Elle obéit à trois principes :

— *Clarté* : Un contrat sera signé entre propriétaire et locataire ; un état des lieux sera établi, soit d'un commun accord, soit par huissier, avant l'entrée dans le logement. De nombreux conflits, reposant le plus souvent sur l'ignorance ou le malentendu, pourront ainsi être évités.

— *Responsabilité* : Le locataire reçoit la garantie de voir son bail prolongé s'il remplit correctement ses obligations, à moins que le propriétaire ne décide, comme c'est son droit, d'occuper personnellement son logement, d'y installer ses descendants ou ascendants, ou de le vendre, dans des conditions à déterminer par le Parlement.

Il va de soi que le non-paiement des loyers et une mauvaise occupation des lieux sont, à tout moment, des *« motifs sérieux et légitimes »* de résiliation du bail.

Je souhaiterais personnellement que la justice soit mise en état d'intervenir, dans tous les litiges concernant le droit du logement, plus rapidement qu'elle ne peut le faire présentement ; peut-être, pour plus d'efficacité, faudra-t-il un juge au logement, comme il existe un juge à l'expropriation. Au garde des sceaux d'en décider.

— *Dialogue* : La concertation est institutionnalisée pour la fixation des loyers et l'évaluation des charges. Le gouvernement veut rompre avec ce mouvement pendulaire qui nous a balancé du libéralisme absolu aux périodes de blocage — dont le rapporteur du Sénat, M. Pillet, rappelait honnêtement qu'il avait couvert plus de quatre ans du dernier septennat.

Une négociation, conduite dans un cadre national par secteur locatif, entre propriétaires et locataires, déterminera le taux maximum d'évolution des loyers pour les nouvelles locations avec ou sans changement de locataire. Les accords intervenus à ce niveau pourront être étendus par décret. A défaut, l'Etat pourra fixer lui-même ce taux ; en aucun cas il ne descendra en deçà des 4/5 de la progression de l'indice (INSEE) du coût de la construction. Encore devra-t-il tenir compte des travaux entrepris ou à entreprendre, ou d'une sous-évaluation manifeste des loyers autorisant leur *« remise à niveau »* progressive.

« L'État-arbitre ? »

Comme on le voit, ce n'est nullement *« le retour à la loi de 1948 avec ses effets pernicieux »* : le nouveau droit du logement ne prévoit pas le maintien dans les lieux mais un simple droit à reconduction du bail, sauf motifs sérieux et légitimes, dont la vente et la reprise à titre familial, ou sauf éviction pour non respect des devoirs du locataire ; au lieu et place de la fixation autoritaire et bureaucratique du loyer, il prévoit un accord entre les parties et, en cas d'intervention de l'Etat, il fixe un plancher. D'autre part le loyer est indexé annuellement sur l'indice du coût de la construction pendant toute la durée du bail, ce qui constitue une garantie de revenu appréciable pour le propriétaire.

Est-ce l'*« equo canone »* instauré — on oublie de le préciser — par la démocratie chrétienne italienne ? Nullement. Celle-ci définit une sorte de « juste loyer » difficilement applicable (l'expérience le prouve et les communistes italiens le reconnaissent) sauf à tolérer les dessous de table.

Est-ce une *« intrusion inadmissible dans la gestion »* ? Le droit du logement n'instaure pas la cogestion mais le droit à l'information de qui paie : le restaurateur s'offusque-t-il si vous consultez la carte ou le menu et si vous l'interrogez sur le pourcentage du service ?

Est-ce l'*« Etat-patron »* ? Sûrement pas. L'Etat-arbitre ? Pourquoi pas ?

Est-ce *« la fin des professions immobilières »* ? Tout au contraire : en contractualisant les rapports des propriétaires et locataires, la loi les légitime dans la fonction d'intermédiaire qu'elles exercent généralement en fait. Et, Catherine Lalumière l'a dit au nom du gouvernement, celui-ci n'est nullement opposé à ce que leur rémunération soit partagée dans des conditions de principe et de pratique à préciser par le Parlement.

***

Au total, je ne connais que deux grandes catégories de propriétaires-bailleurs : les investisseurs et les occasionnels. Les premiers, qui cherchent un placement et une rémunération, connaissent rarement leurs locataires, souhaitent une rentabilité correcte, un bon entretien de leur patrimoine et la possibilité de le *« réaliser »* en cas de nécessité. La loi y veille. Rêvent-ils de spéculer grassement ? Alors, oui, la loi le leur interdit. On m'objecte que les spéculateurs sont rares et qu'il est donc inutile de légiférer à leur sujet.

Curieux raisonnement : les escrocs sont une infime minorité dans ce pays : les absout-on pour autant ? Vous allez, me dit-on, pour poursuivre quelques coupables, gêner la grande masse des honnêtes gens. Refusez-vous les contrôles d'identité, d'alcoolémie ou de bagages au motif que vous n'êtes ni délinquant, ni éthylique, ni terroriste ? Toute répression des abus entraîne, j'en conviens, quelque gêne pour les honnêtes gens. Il n'y a pas de loi innocente. Est-ce une raison pour renoncer à légiférer ?

Quant aux bailleurs occasionnels — et tout propriétaire occupant l'est en puissance — ils souhaitent, outre un entretien correct de leur habitation, la possibilité de reprise à des fins personnelles ou de vente par nécessité : ces droits leur sont reconnus et la jurisprudence en fixera la pratique.

Qu'on veuille bien m'en croire : nous n'avons cessé de penser à la nécessité, pour un gouvernement soucieux de l'emploi, de ne briser en rien le rythme de la construction et de la réhabilitation : aussi bien, les loyers des logements neufs seront-ils libres et les travaux de réhabilitation échapperont à la règle commune de modération des loyers.

Aussi suis-je pleinement rassuré quand je lis dans la note mensuelle d'un des plus importants groupes bancaires privés : *« L'actuel climat qui règne sur le marché de l'immobilier ne doit pas faire oublier que la pierre demeurera l'investissement de base des Français. Pour réaliser des investissements intéressants, il faut savoir aller quelquefois à l'encontre des idées ambiantes... En conclusion*, l'investissement immobilier reste conseillé (2), *d'autant qu'il bénéficie d'une fiscalité incitative dans le cas où il est réalisé pour louer. »*

Allons ! les banquiers sont optimistes : une fois passée la vague de panique déclenchée et exploitée par quelques demi-habiles, il y aura de beaux jours pour le bâtiment, redevenu priorité nationale, et notamment pour le logement locatif dont on veut bien enfin reconnaître la nécessité. Car *« la situation de pénurie »*, dont on nous parle avec tremblement et fureur, n'est-ce pas au cours des dernières années qu'on l'a organisée, en réduisant à peu de chose le nombre de logements locatifs sociaux, que l'actuel gouvernement a décidé de multiplier.

ROGER QUILLIOT.

(1) La formule est de Jacques Barrot, secrétaire d'Etat au logement de juin 1974 à avril 1978.

(2) Ce n'est pas moi qui souligne, mais le groupe C.I.C. (lettre de la Banque transatlantique, décembre 1981).

FAITS ET CHIFFRES

Automobile

● *Suppression du mot d'ordre de grève chez Ford en Grande-Bretagne.* — A la suite de concessions patronales de dernière heure, la grève qui devait paralyser les usines du constructeur Ford, en Grande-Bretagne, a été décommandée provisoirement. Selon le porte-parole syndical, l'offre totale de la direction correspond à une augmentation de salaires de 18 à 20 % ; en contrepartie les salariés devront accepter des pratiques restrictives de la production afin de permettre une utilisation plus efficace de la main-d'œuvre. Des suppressions d'emplois devront être décidées. L'annulation définitive de l'ordre de grève est suspendue au résultat de votes ; ceux-ci auront lieu dans les prochains jours dans les vingt-quatre ateliers de la compagnie. — *(A.F.P.)*

Social

● *La grève de vingt-quatre heures des chauffeurs des voitures officielles*, observée lundi (*le Monde* du 5 janvier), à l'occasion de la cérémonie des vœux à l'Elysée, a été *« bien suivie »*, selon F.O., qui avait appelé à ce débrayage, avec la C.G.T. et le syndicat autonome, pour appuyer des revendications portant notamment sur le reclassement indiciaire. Quelque 150 à 200 conducteurs sur les 800 de la région parisienne ont, selon les syndicats, travaillé. L'hôtel Matignon indique, pour sa part, que seulement 16 des 53 chauffeurs, qui dépendent de ses services, ont fait grève.

● PRECISION. — La direction du Corning France (verrerie) nous prie d'indiquer que les cinq ouvrières de l'usine située à Aniche (Nord), qui avaient entamé, le 22 décembre (*le Monde* du 26 décembre), une grève de la faim, ont cessé leur mouvement deux jours plus tard, après que la procédure du licenciement économique engagée contre quatre d'entre elles eut été provisoirement suspendue pour une période de deux mois.

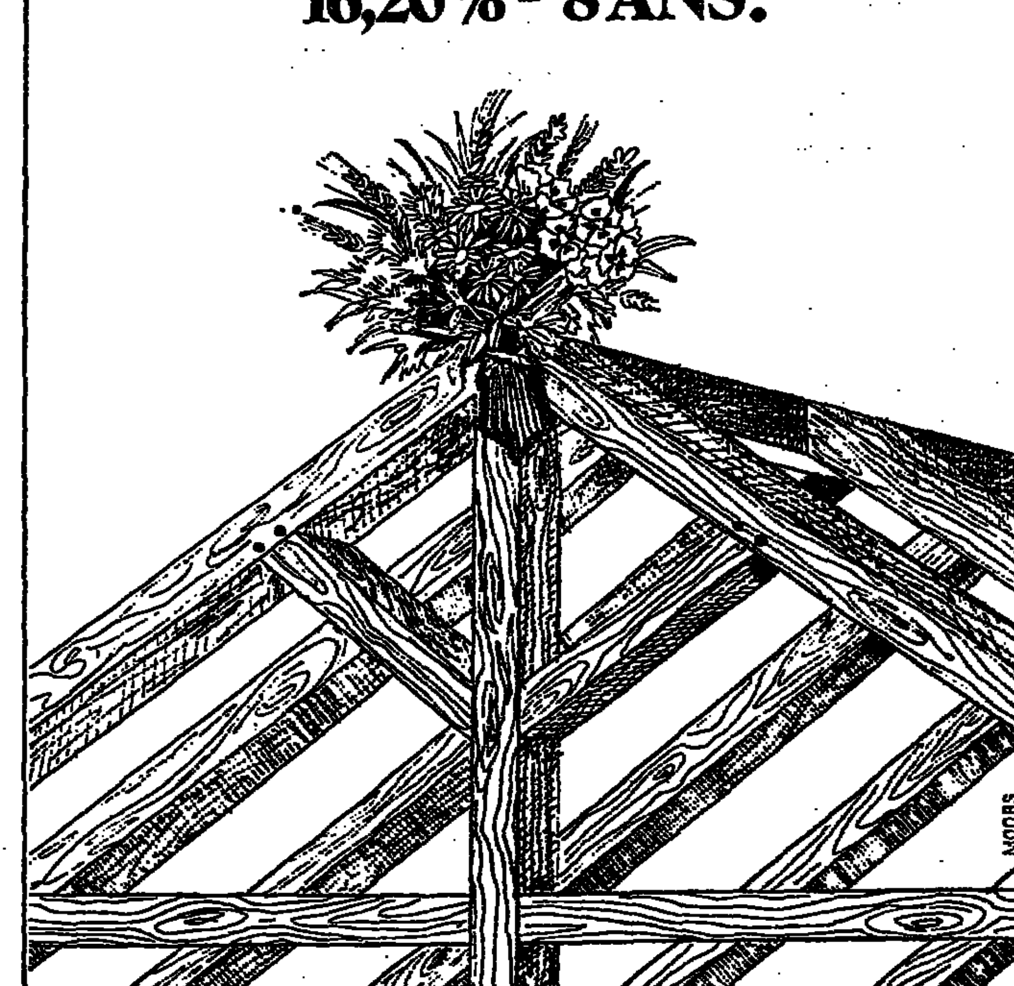
PRESSE

SOCIÉTÉ DES RÉDACTEURS DU « MONDE »

Les associés de la Société civile à capital variable des rédacteurs du *Monde* sont convoqués, le lundi 11 janvier 1982, à 15 heures, au Foyer des lycéennes, 10, rue du Docteur-Blanche, 75016 Paris, pour y tenir une assemblée générale ordinaire convoquée extraordinairement, avec l'ordre du jour suivant : suites statutaires de l'assemblée du 13 novembre 1981 ; questions diverses.

● *Mlle Francine Amaury*, fille du fondateur du *Parisien libéré*, proteste vigoureusement contre le « *coup de force* » qui a amené M. Roger Bellin au poste de P.-D.G. du groupe, après la démission de M. André Fosset (*le Monde* du 2 janvier).

Dans une lettre adressée aux membres du conseil d'administration, Mlle Amaury dénonce la procédure employée.



AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

La société Câbles de Lyon et CIT-Alcatel ont signé le 30 décembre 1981, avec la société tunisienne de télécommunications par câbles sous-marins TUNITEL, un contrat de 200 millions de francs portant sur la réalisation d'un câble sous-marin reliant la Tunisie à la France.

Cette opération était accompagnée de la signature d'une convention de crédit acheteur entre TUNITEL et un groupe de banques françaises dirigé par le Crédit commercial de France comprenant, en outre, la Banque française du commerce extérieur, l'Union tunisienne de banques et l'Electrobanque.

PRÉCISION MÉCANIQUE LABINAL

Le général Philippe Maurin, président-directeur général de Précision mécanique Labinal, a signé, le 30 décembre 1981, un protocole aux termes duquel Précision mécanique Labinal s'assure le contrôle majoritaire de la société Microturbo, principal constructeur européen de petites turbines à gaz destinées aux systèmes de démarrage aéronautiques et également utilisées comme [illegible]

L'activité aérospatiale devient ainsi prédominante dans le groupe Précision mécanique Labinal.

En raison de son âge, le général Philippe Maurin ayant confirmé son désir de prendre sa retraite, le conseil d'administration a désigné pour lui succéder à la présidence de la société, à la date du 1er janvier 1982, M. Jean-Louis Cler, actuellement vice-président-directeur général de la société.

Le conseil d'administration a également nommé M. Jean-Louis [illegible] vice-président-directeur général.

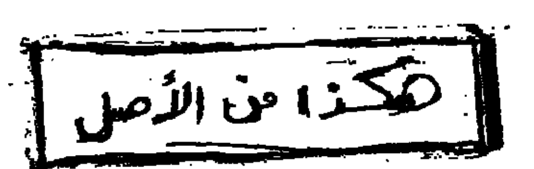
Le général Philippe Maurin conserve par ailleurs certaines activités dans le groupe et a été nommé président d'honneur de Précision mécanique Labinal.

Le Carnet des Entreprises

● **FAUCHON S.A.**

Madame Josette GULLIELMINO PILOBOFF, déjà présidente de la société FAUCHON S.A., est, depuis le 29 décembre 1981, présidente de la Société d'Exploitation des Magasins FAUCHON, 26, place de la Madeleine, 75008 Paris, en remplacement de Monsieur Edmond BORY.

Pour tous renseignements sur le CARNET, téléphoner [illegible]



LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

4 JANVIER

Sensible rechute

L'année 1982 a mal commencé à la Bourse de Paris. Elle s'est en effet ouverte lundi sous le signe de la baisse, une baisse même assez sévère puisque, à la fin de la séance, l'indicateur instantané, remis à zéro au 31 décembre, soit à la base 100, s'inscrivait à 2,5 % environ en dessous de ce niveau.

Singulièrement, ni dans les travées, ni sur les groupes, ni même autour de la corbeille, nul ne semblait s'étonner de cette sensible rechute. Tous l'attribuaient unanimement aux reventes faites par la clientèle Monory, qui n'est pas tenue de conserver ses titres au-delà du 31 décembre, mais seulement obligé de faire la preuve de son investissement une fois par an. « Maintenant que les épargnants ont compris la manœuvre, *nous confiait un professionnel*, il l'utilise à fond même en sachant qu'ils devront doubler leur mise fin 82 pour se conformer à la loi et ainsi continuer à bénéficier de l'abattement fiscal ». *Dans la mesure où cette clientèle avait contribué à soutenir le marché par ces achats maintenant officiellement terminés depuis jeudi dernier, ces dégagements ont d'autant plus pesé sur les cours.*

Certaine disaient même que quelques grands investisseurs avaient eux aussi vendu des actions pour se procurer des liquidités nécessaires au grand emprunt du 13 janvier. Mais cela paraît plus douteux et reste à vérifier.

Recul de la devise-titre, qui s'est traitée entre 6,60 F et 6,64 F contre 6,65 F-6,70 F

L'or a un peu fléchi à Londres (399 dollars l'once contre 400 dollars) : davantage à Paris, en raison du tassement du dollar, où le lingot a perdu 1 000 F à 73 000 F.

Le napoléon a peu varié : 709,90 F contre 710 F.

LA VIE DES SOCIÉTÉS

B.F.C.E. — La Banque française du commerce extérieur va procéder sur le marché néerlandais des capitaux à l'émission d'un emprunt public de 100 millions de florins (soit environ 230 millions de francs) assorti d'une durée de douze ans et d'un taux d'intérêt de 12,25 %, le placement étant assuré par un consortium bancaire local.

Le taux d'émission sera déterminé le 11 janvier prochain, et la souscription sera ouverte dès le lendemain. Cet emprunt, le deuxième du genre après une émission de même nature en 1977, sera amorti en six annuités annuelles identiques à partir du 15 février 1989, ses intérêts et son amortissement étant garantis par l'État français.

POUPÉES BELLA. — La société va reprendre son activité grâce à un prêt de 10 millions de francs obtenu par l'intermédiaire du C.I.A.S.I., qui lui permettra de se réapprovisionner. A la fin de 1981, elle avait été contrainte de déposer son bilan.

NEDERLANSCHE MIDDENSTANSBANK. — Versement d'un dividende intérimaire inchangé de 5,25 florins par action de 50 florins de nominal. Le résultat sera inférieur aux prévisions et proche de 182,6 millions de florins de bénéfices dégagés en 1980.

ACCORD ROUSSEL-UCLAF-FOREST LABORATOIRES. — Roussel-Uclaf a signé un accord avec la firme *américaine Forest Laboratoires* aux termes duquel le groupe pharmaceutique français s'engage à distribuer sur le territoire national, à compter du 1er avril, les tablettes de nitroglycérine fabriquées par cette entreprise, qui sont utilisées pour soigner l'angine de poitrine. Les autorités doivent encore donner leur approbation.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1980)

	31 déc.	4 janv.*
Valeurs françaises	88,6	96,9
Valeurs étrangères	133,8	100,7

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	92,3

* Base 100 : 31 déc. 1981.

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 5 janv.	15 3/8

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	4/1	5/1
1 dollar (en yens)	217,80	218,90

NEW-YORK

Hausse technique

Wall Street a commencé l'année sur une hausse sensible, puisque l'indice Down Jones des industrielles s'est adjugé 7,23 points en clôture, à 882,22 points, les hausses l'emportant sensiblement sur les replis dans la proportion de 954 *contre* 582, *tandis que* 345 titres optaient pour le « statu quo ».

Aux dires des spécialistes, cette progression de la cote reste pourtant essentiellement technique après la fin des dégagements de fin d'année consécutifs aux traditionnels ajustements de positions. Qui plus est, quelques investisseurs anticipent de mauvais résultats pour un certain nombre de sociétés américaines au *dernier trimestre 1981*. Les titres concernés devraient s'en trouver affectés et ces opérateurs mettraient alors à *profit* les bas niveaux atteints par ces actions pour opérer quelques achats.

Dans l'immédiat, de nombreuses incertitudes demeurent, notamment à l'égard de l'évolution des taux d'intérêt après l'augmentation de 1,4 milliard de dollars de la masse monétaire au cours *de la troisième semaine bancaire du* mois de décembre, alors que les spécialistes s'attendaient, au contraire, à une légère contraction. De nombreux observateurs craignent que cette information, qui a déjà directement pesé lundi sur le marché obligataire de la Bourse de *New-York, ne contribue à freiner une* nouvelle fois la baisse des taux d'intérêt.

VALEURS	Cours du 31 déc.	Cours du 4 janv. 81
Alcoa	25 1/2	26
A.T.T.	58 7/8	58 1/2
Boeing	22 3/8	23 1/4
Chase Manhattan Bank	53 1/2	53 7/8
Du Pont de Nemours	37 1/2	38
Eastman Kodak	71 1/8	73
Exxon	31 1/8	30 3/4
Ford	16 3/4	17 1/4
General Electric	57 5/8	58 3/8
General Foods	31 3/4	31 3/4
General Motors	38 5/8	39 7/8
Goodyear	18 7/8	18 7/8
I.B.M.	56 7/8	58 1/4
I.T.T.	29 3/4	30
Mobil Oil	24 1/4	24 1/2
Pfizer	53 1/4	52 1/2
Schlumberger	55 3/4	54 3/4
Texaco	33	33 1/8
U.A.L. Inc.	16 5/8	17 1/4
Union Carbide	51 1/2	51
U.S. Steel	29 7/8	30
Westinghouse	25 1/2	26 3/8
Xerox Corp.	40 3/4	41 1/4

BOURSE DE PARIS 4 JANVIER COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	....	0 789
5 %	....	4 630
3 % amort. 45-54	71	1 250

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Agr. Inc. Madag.	84 30	87 70
Air-Industrie	16 80	....
Alfred Herlicq	60	....
Allobroge	378	....
Bongrain S.A.	792	760
Bon-Marché	82 40	80
Boris	547	896 d
Bras. Glac. Int.	500	....
C.G.V.	116	111 40
Chambon (M.)	183	....
Chambourcy (M.)	625	....
Champex (Ny)	129 50	128 o

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Actibail (obl. conv.)	187	....
Aciers Peugeot	93	....
Actibail	120	124 80
Agence Havas	329	....
A.G.F. (St Cent.)	400	390
A.G.P. Vie	2800	2800
Bain C. Monaco	90 60	....
Banania	420	404
Banque Hervet	190	....
Banque Hypoth. Eur.	250	245
Banque Nat. Paris	438	430
B.O.I.C.	28 40	28
Banque Worms	186	160 20
Bénédictine	782	....
Bernard-Moteurs	54	....
Biscuit (Génér.)	407	....
Caves Roquefort	570	555
Cedis	785	....
C.E.G.Frig.	120	120
Centen. Blanzy	442	....
Centrest (Ny)	118 80	....
Cerabati	145	140
C.F.F. Ferrailles	141 50	142 50
C.F.S.	519	....
C.G.I.B.	10 20	....
C.G.Maritime	18 20	13 o
Cofradel (Ly)	504	....
Cogifi	128	127
Comindus	300	288
Comiphos	127	122
Comp. Lyon-Alem.	160	....
Concorde (La)	258	....
C.M.P.	29 80	16 60 o
Conte S.A. (Li)	21 50	20 50 o
Crédit (C.F.B.)	160	161
Créd. Gén. Ind.	209 90	201 50
Magasins Uniprix	58	56
Magnant S.A.	47	....
Maritimes Part.	99	....
Marocaine Cie	26	....
Marseille Créd.	147	141 20
Maurel et Prom.	38 20	38
Merlin-Gerin	442	424
Métal Déployé	280	....
Mic	243	243
Mors	198	190
Nadella S.A.	15 80	16 30 o
Vincey Bourget (Ny)	10 65	....
Virax	51	49
Waterman S.A.	185	....
Brass. du Maroc	173	....
Brass. Ouest-Afr.	22	....

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	126	....
Akzo	57	57 50
S.K.F. Aktiebolag	180	170
Sperry Rand	230 50	230
Steel Cy of Can.	170	....
Stilfontein	103	....
Sud. Allumettes	125 50	....
Tenneco	230	229
Thorn EMI	54 90	51
Thyssen c. 1 000	180	....
Val Reefs	445	440
Vieille Montagne	163	170
Wagons-Lits	150	162
West Rand	13 65	13 60

HORS-COTE

Compartiment spécial

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Entrepose	188	186
Novotel S.I.E.H.	1042	1022
Sandrasek N.V.	185	186
Sicomer	133 70	134 70
Sofibus	216	....
Rodamco	308 10	316

Autres valeurs hors cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alser	119	....
Cellulose du Pin	31	....
Coparex	500	....
Ernault-Somua	....	....
F.B.M. (Li)	70	46 o
Iena Industries	13	....
La Mure	67 30	76 d
Métallurgique Minière	127	137
Océanic	26 60	6 90 o
Petrofigaz	448	....
Pronuptia	230	....
Ratier For. G.S.P.	7 50	....
Sabl. Morillon Corv.	120	....
Total C.F.N.	75	....
Ufinex	180	....
Voyer S.A.	1 50	....
Rorento NV	370	368
S.K.F. (Applic. méc.)	61	....

SICAV

4/1	Émission Frais inclus	Rachat net
1re catégorie	9142 84	8728 25
Actions France	148 10	141 38
Actions-Investiss.	181 87	173 62
Actions sélectives	203 62	194 39
Audificandi	231 20	220 72
A.G.F. 5000	174 37	166 46
Agfimo	256 07	244 46
Altefi	178 55	170 45
A.L.T.O.	172	164 20
Amérique Gestion	310 87	296 77
Bourse-Investiss.	186 93	178 45
C.I.P.	591 28	564 45
Convertimo	193 46	184 69
Cortexa	644 98	615 73
Creditor	243 50	232 46
Croiss. Immobil.	219 59	209 63
Drouot-France	176 14	168 15
Drouot-Investiss.	415 03	396 21
Energie	195 31	186 45
Epargne-Croiss.	897 08	856 41
Epargne-Industr.	309 26	295 23
Epargne-Inter	439 01	419 10
Epargne-Oblig.	145 08	138 51
Epargne-Unie	525 14	501 33
Epargne-Valeur	247 16	235 96
Euro-Croissance	252 38	240 94
Financière Privée	568 74	542 95
Foncier Investiss.	418 25	399 28
France-Garantie	241 51	236 77
France-Investiss.	258 12	246 42
Fr.-Obl. (nouv.)	330 65	315 66
Francic	165 48	157 98
Fructidor	169 46	161 77
Fructifrance	302 65	288 93
Gestion Mobilière	396 15	378 19
Gest. Rendement	380 33	363 08
Gest. Sél. France	242 28	231 27
I.M.S.I.	242 18	231 20
Indo-Suez Valeurs	388 09	370 49
Interoblig.	6644 19	6342 90
Interselect France	182 95	174 65
Intervaleurs Indust.	277 13	264 56
Invest. St-Honoré	430 89	411 35
Laffitte-France	139 83	133 48
Laffitte-Oblig.	124 70	119 05
Laffitte-Rend.	158 04	150 87
Laffitte-Tokyo	496 02	473 53
Livret portefeuille	306 38	292 49
Multi-Obligations	330 47	315 48
Multirendement	112 48	107 38
Mondial Investiss.	218 40	208 50
Natio.-Inter.	612 48	584 69
Natio.-Valeurs	362 59	346 15
Obligem	122 31	116 76
Pacifique St-Honoré	284 80	271 89
Paribas Gestion	324 90	310 17
Pierre Investiss.	280 90	268 16
Rothschild Expans.	483 24	461 33
Sécur. Mobilière	316 51	302 16
Sélec. Mobil. Div.	218 25	208 35
S.P.I. Privinter	170 34	162 62
Sélection-Rendem.	132 05	126 07
Sélect. Val. Franç.	142 67	136 20
S.F.I. fr. et étr.	278 55	265 92
Sicavimmo	314 02	299 78
Sicav 5000	145 07	138 49
S.I. Est	666 63	636 40
Sivafrance	226 99	216 70
Sivam	203 22	194
Sivarente	162 21	154 85
Sivinter	211 88	202 27
S.I.G.	487 86	465 20
S.N.I.	714 05	681 67
Sofinvest	281 61	268 84
Sogepargne	258 55	246 83
Sogevar	537 37	513
Soginter	676 58	645 88
Soleil Investiss.	314 71	300 44
U.A.P. Investiss.	221 16	211 13
Unifrance	168 45	160 81
Unifoncier	429 72	410 23
Unigestion	393 87	376 01
Uni-Japon	630 73	602 13
Unirente	1357 51	1312 87
Valorem	255 57	243 98
Worms Investiss.	447 40	427 11

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans *les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.*

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre exceptionnel, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h 15 et 14 h 30. Pour cette *raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.*

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
2000	4,5 % 1973	1973	1973	1972	1973
2845	C.N.E. 3 %	2860	2820	2810	2810
475	Air Liquide	480	441	439	432 20
350	Als. Superm.	361	318	318	318
85	A.L.S.P.I.	87	86 50	86 50	85
286	Eurafrance	292	279	279	276 60
620	Europe no 1	624	590	590	578
460	Facom	467	465	465	456
150	Finextel	150 50	138	141	135 20
121	Fives-Lille	122 50	119	119	118
286	Penhoet	299	299	298 90	293
286	Pernod-Ricard	289 90	273	273 50	268
111	Pétroles (Fse)	115 50	112	112	110
157	— (obl.)	162	150	150 c	153 c
29	— (certific.)	28 60	27 60	27 80	28 90
134	U.C.B.	130	129	130	125 40
7 50	Usinor	5 50	5 80	5 80	5 80
94 20	— (obl.)	102 50	91 10	91 10 c	91 10 c
122	U.T.A.	134	126	128	123 60
173	Valéo	171	167 50	169	165 10
240	Gen. Motors	262	280 20	260 20	255
59	Goldfields	61 50	60 40	61 10	60
84	Harmony	83 40	81 30	81 20	81 30
20	Hitachi	20 30	20 30	20 45	20 20
340	Hoechst Akt.	360	356	356	350 10
161	Driefontein Cst	163	164	164	161 50
250	Du Pont-Nem.	253	248	249	244 10
460	Eastman Kodak	477	469	470 c	465 c
73	East Rand	73 50	73 50	71 25	72
245	Ericsson	256	258	260	256
200	Exxon Corp.	210	211 80	211 80	207 70
113	Ford Motors	112 50	112	112	112
210	Free State	213	204 50	204	208 50
123	Gencor	121 30	119 60	120 10	119 60
375	Gén. Electr.	392	386	385	379 50
48	Shell transp.	50 20	49 50	49 80	48 80
575	Siemens A.G.	590	601	601	596
116	Sony	115 80	115 80	115 80	114
380	Unilever	392 50	393	393	392
83	Un. Min. 1/10	84 80	86 50	86 10	83 80
285	Unit. Techn.	281	282	281	277
210	West Deep	215	212	211 50	207 80
295	West Hold.	295 70	298	292 10	295
265	Xerox Corp.	274	270	270 c	265 c
2 57	Zambia Corp.	2 51	2 58	2 57	2 58

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 4/1	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	5 748	5 668	5 500	5 780
Allemagne (100 DM)	253 260	253 280	246	258
Belgique (100 F)	14 955	14 865	13 100	13 900
Pays-Bas (100 fl.)	230 670	230 910	224	235
Danemark (100 krd)	77 900	77 850	75 500	80 500
Norvège (100 k)	98 600	98 020	95	100
Grande-Bretagne (£ 1)	10 914	10 934	10 550	11 150
Grèce (100 drachmes)	9 965	9 880	....	....
Italie (1 000 lires)	4 750	4 743	4 500	4 900
Suisse (100 fr.)	318 150	316 600	310	323
Suède (100 krs)	103 200	102 750	100	105 500
Autriche (100 sch)	36 190	36 190	35 200	36 800
Espagne (100 pes.)	5 892	5 887	5 450	5 850
Portugal (100 esc.)	8 790	8 720	7 500	8 500
Canada ($ can 1)	4 850	4 773	4 870	4 900
Japon (100 yens)	2 615	2 601	2 500	2 630

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 4/1
Or fin (kilo en barre)	74100	73500
Or fin (en lingot)	74000	73000
Pièce française (20 fr)	710	709 90
Pièce française (10 fr)	515	495
Pièce suisse (20 fr)	615	625
Pièce latine (20 fr)	560 10	560 10
Souverain	685	670 10
Pièce de 20 dollars	3088	3074 80
Pièce de 10 dollars	1630	1640
Pièce de 5 dollars	780 50	.....
Pièce de 50 pesos	3399	3302 50
Pièce de 10 florins	582	592

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE



A B C D E F G H

A Pékin

UN ARTISTE CHINOIS NON-CONFORMISTE A PU ÉPOUSER UNE FRANÇAISE

Pékin (A.F.P.). — Un des plus célèbres artistes chinois non conformistes, le sculpteur Wang Keping, a épousé le 30 décembre à Pékin une Française qui travaille dans la capitale chinoise, Mlle Catherine Dezaly.

M. Wang, trente-trois ans, appartient au groupe d'artistes Xing-Xing (les étoiles). Ce mariage intervient moins de deux mois après l'affaire Li Shuang. Mlle Li Shuang, condamnée à une peine de détention, était membre du même groupe et fiancée à un diplomate français, M. Emmanuel Bellefroid. Elle avait notamment été accusée de « vendre son âme » à l'étranger. En autorisant le mariage du sculpteur et de Mlle Dezaly (trente et un ans), les autorités chinoises ont tenu à montrer, estiment les observateurs, qu'elles font de la condamnation de Mlle Li une affaire à part.

M. Wang a déclaré lundi à l'A.F.P. qu'il avait « toujours gardé confiance », bien qu'il ait attendu plus de six mois avant d'obtenir l'autorisation d'épouser sa fiancée française. Le jeune couple n'a pas l'intention pour l'instant de quitter la Chine.

Le groupe d'artistes Xing-Xing, né dans le cadre du mouvement de contestation du printemps de Pékin, a organisé deux expositions officielles à Pékin en 1979 et en 1980. Il ne fait toutefois plus guère parler de lui à l'heure actuelle, la plupart de ses membres travaillant désormais de façon isolée. Ainsi, M. Wang, qui écrit généralement des scénarios pour la radio et la télévision chinoises, travaille à ses sculptures pendant ses moments de loisir.

UN CORRESPONDANT SUÉDOIS A MOSCOU EST JUGÉ « INDÉSIRABLE »

Un journaliste suédois, M. Staffan Teste, correspondant à Moscou depuis trois ans du quotidien Dagens Nyheter, *a été jugé* « indésirable » *en Union soviétique. Il ne regagnera pas son poste comme prévu la semaine prochaine. On reproche au journaliste d'avoir, lors d'un voyage en Estonie,* « rassemblé des informations militaires » *et écrit ensuite plusieurs articles* « antisoviétiques ».

Les autorités soviétiques ont précisé que ces activités étaient « illégales » *et que M. Teste pourrait être* « inculpé » *à son retour à Moscou.* « Les relations entre la Suède et l'Union soviétique demeureraient sans ombres si le correspondant restait à Stockholm », *a ajouté l'ambassadeur soviétique dans la capitale suédoise. Le ministère des affaires étrangères suédois a protesté contre ces* accusations « dénuées de tout fondement ». — *(A.F.P.)*

Les cérémonies de vœux à l'Élysée

Il faut que les « forces vives » soient « à l'aise dans la vie nationale »

souligne M. Mitterrand

M. François Mitterrand a reçu, mardi 5 janvier à 11 heures au palais de l'Élysée, les représentants des « *forces vives* » de la nation organisations professionnelles et syndicales, parents d'élèves, anciens combattants, etc.). Improvisant quelques mots à leur intention, le chef de l'État a souligné qu'il avait tenu à ce que ces « *forces vives* » soient présentes « *pour qu'il soit bien connu à l'extérieur que ce qu'elles représentent est une large part de la France* ». Affirmant qu'il s'agit pour lui de « parfaire » un « État contractuel », le président de la République a souhaité que les organisations professionnelles et syndicales « *se sentent à l'aise dans la vie nationale* ».

Après ces quelques mots, le chef de l'État s'est entretenu un court instant avec chacune des personnalités présentes avant de recevoir les vœux des présidents de conseil régional et de conseil général.

A Grenoble

LE CORPS D'OLGA MOÏSSENKO A ÉTÉ RETROUVÉ

(De notre correspondant.)

Grenoble. — Des ossements humains ont été découverts ce matin par les gendarmes dans la combe de Gières (Isère), à 5 kilomètres de Grenoble. Ils les ont dégagés à proximité de l'endroit qu'avait indiqué, au cours de son procès, Joël Matencio (*le Monde* daté 1er-2 novembre 1981). Ces débris sont très probablement les restes d'Olga Moïssenko, enlevée en juillet 1976, la troisième victime des Brigades rouges, auxquelles Matencio, condamné à la réclusion criminelle à perpétuité, attribuait ses crimes. Les gendarmes ont retrouvé une paire de chaussures et des objets personnels que M. Ivan Moïssenko a identifiés comme étant ceux de sa fille. — C. F.

● *La présence de chloropicrine dans certains vins* commercialisés dans la région de Catalogne a été confirmée lundi 4 janvier par le gouvernement autonome de la province (*le Monde* du 5 janvier). Selon le docteur Daufi, du département de la santé, la chloropicrine est utilisée illégalement par certaines entreprises vinicoles pour empêcher la fermentation du vin. « *Nous voulons éliminer l'utilisation de la chloropicrine mais nous avons agi discrètement parce que cette substance n'est pas dangereuse pour la santé et parce qu'une information malintentionnée sur cette affaire pourrait être mise à profit par la concurrence internationale, surtout en Italie et en France, alors que ces vins de basse qualité ne s'exportent pas* », a précisé le docteur Daufi.

● *A l'Institut national de l'audiovisuel à Paris*, une trentaine de monteurs-vérificateurs du service « archives » sont en grève, et ont occupé, le 4 janvier, le bureau de M. Joël Le Tac, P.-D.G., pour obtenir principalement un « *rattrapage des injustices salariales* ».

Par suite d'une grève de marins britanniques

LE TRAFIC MARITIME ENTRE DIEPPE ET NEWHAVEN EST INTERROMPU

Le trafic maritime entre Dieppe et Newhaven est suspendu depuis ce mardi 5 janvier pour une durée indéterminée, par suite d'une grève de l'équipage du car-ferry britannique *Senlac* qui paralyse le port anglais. Ils entendent ainsi protester contre la menace de licenciement qui les frappe après la décision, annoncée la veille à Londres, de Sealink U.K., filiale maritime des chemins de fer britanniques, de se retirer, à compter du 1er février, de l'exploitation du service maritime Newhaven-Dieppe, qu'elle assurait jusqu'ici avec la S.N.C.F.

La dénonciation du pool, annoncée depuis plusieurs mois (*le Monde* du 27 octobre 1981), résulte de divergences financières entre les deux participants. Cette ligne est, en effet, assez lourdement déficitaire. Sealink U.K., qui, n'alignant qu'un car-ferry — le *Senlac* — participait pour un tiers à l'exploitation, y perdait un million de livres (11 millions de francs) par an. La société britannique souhaitait voir sa part de responsabilité augmenter afin, prétendait-elle, d'agir plus efficacement sur la politique financière de l'entreprise conjointe.

La S.N.C.F., qui exploite de son côté deux bateaux — le *Valençay* et le *Villandry* — sur cette liaison, refusait toute restructuration du pool, estimant la domination anglaise dans l'ensemble de Sealink déjà excessive.

Du coup, Sealink U.K. a décidé de se retirer de l'exploitation de Dieppe-Newhaven et de vendre le Senlac. Un préavis de licenciement a, de ce fait, été envoyé aux 240 marins du navire qui ont aussitôt entamé une grève illimitée avec occupation du Senlac, puis un blocage de la rampe de déchargement des car ferries dans le port de Newhaven.

REMONTÉE DU DOLLAR

Après son vif repli du début de la semaine, le dollar s'est nettement raffermé mardi 5 janvier, remontant à 2,2550 DM et 5,71 F après avoir fléchi, la veille, à 2,2250 DM et 5,65 F.

Cette reprise est attribuée à une certaine tension des taux d'intérêt sur l'eurodollar consécutive à une augmentation de la masse monétaire américaine qui a surpris : on attendait une diminution, qui aurait fait baisser le taux et, estimait-on, le dollar. Le cours de l'once d'or s'est établi un peu au-dessus de 400 dollars, contre 385 dollars précédemment.

● *La compagnie aérienne Egyptair* vient de signer avec Airbus Industrie un contrat pour l'achat d'un Airbus A-300 supplémentaire, portant ainsi à huit le nombre total de moyens courriers européens commandés par la compagnie égyptienne. L'appareil, de type B4-200, équipé de réacteurs SNECMA - General Electric CF6-50, sera livré à Egyptair en été 1983.



LA PRÉPARATION DU CONGRÈS DU P.C.F.

M. Jacques Arnault demande que la candidature de M. Georges Marchais au secrétariat général ne soit pas retenue

M. Félix Damette, représentant à l'Assemblée européenne, membre du comité central du P.C.F., critique, mardi 5 janvier, dans la « tribune de discussion » de *l'Humanité*, la politique de compromis préconisée par le parti socialiste. « *Il est vrai que toute action politique comporte, à des degrés divers, une dose de compromis*, écrit M. Damette. *Mais aujourd'hui, il est évident que, pour certains, le compromis consiste à demander à chacun de « mettre de l'eau dans son vin », la classe ouvrière comme le grand capital — autrement dit à éviter toute rupture.* »

Le compromis ainsi recherché repose, selon M. Damette, « *sur des bases profondément contradictoires, puisqu'il prétend réaliser par consentement mutuel des options qui se situent en contradiction nette avec les règles du capital* ». M. Damette ajoute : « *La contradiction est évidente entre une méthode de compromis social-démocrate et des objectifs politiques qui sont en rupture avec la loi du profit. L'important, c'est de bien mesurer toutes les potentialités de cette contradiction. Le nouveau dispositif politique est très favorable au développement du mouvement populaire, en appui sur les options mêmes du gouvernement et pour leur réussite.* »

D'autre part, M. Jacques Arnault, ancien rédacteur en chef de *la Nouvelle Critique*, rappelle qu'il avait suggéré au comité central, en septembre 1980, de désigner comme candidat à l'élection présidentielle, plutôt que le secrétaire général du parti, « *une personnalité parlementaire non conflictive* ». [N.D.L.R. — M. Arnault avait annoncé le nom de M. André Lajoinie, alors vice-président et aujourd'hui président du groupe communiste de l'Assemblée nationale. Il estimait qu'un tel choix éviterait les risques qu'une campagne de « *personnalisation à outrance* » comportait pour le P.C.F.]

M. Arnault estime que les électeurs qui ont fait défaut au P.C.F. au printemps dernier avaient « *commencé à percevoir, à partir d'août 1977, que la direction du parti communiste était en train de renoncer au succès électoral de la gauche* ». Il reproche à cette direction de n'avoir pas dit quel choix elle faisait et d'avoir recouru à un double langage. M. Arnault dénonce « *l'invitation interne à ne pas faciliter l'élection au second tour de M. François Mitterrand, en contradiction absolue avec l'appel publié au désistement.* ». « *Dans le meilleur des cas*, écrit-il, *ne nous fut-il pas transmis que « chacun est libre » de son vote dans l'isoloir !* »

M. Arnault reproche à M. Marchais, d'autre part, d'avoir annoncé, le 13 septembre dernier, sa candidature au renouvellement de son mandat de secrétaire général lors du congrès de février. « *Qu'arriverait-il*, demande-t-il, *si un second dirigeant s'avisait de faire acte de candidature ? Serions-nous engagés dans un « combat de chefs » ou dans la constitution de tendances, que nos statuts condamnent ? Une telle initiative doit être arrêtée net. Puisque cette candidature a été posée publiquement, j'émets le vœu que le comité central qui sera élu en février ne la retienne pas.* »

M. DABEZIES : « LES QUERELLES INTERNES AU R.P.R. ME SONT ÉTRANGÈRES »

M. Pierre Dabezies, (app. socialiste), candidat de la majorité de la 2e circonscription de Paris, a déclaré après le soutien que lui a apporté le Centre indépendant : « *M. Jacques Dominati étant un adversaire traditionnel du gaullisme, on peut comprendre que le Centre indépendant proche de Jacques Chaban-Delmas ait pensé à m'accorder son soutien. Je tiens toutefois à souligner que les querelles internes au R.P.R. me sont totalement étrangères. Mon action aux côtés des forces de progrès se situe dans une perspective majoritaire, à l'opposé du néo-libéralisme conservateur d'un Peyrefitte, auquel mon nom se trouve malgré moi associé.* »

Le Centre indépendant soutient en effet également MM. Peyrefitte en Seine-et-Marne et de Bénouville dans la 12e circonscription de Paris (*le Monde* du 5 janvier).

● *La Fédération de Paris de l'Union des jeunes pour le progrès* (jeunes gaullistes) a décidé d'apporter son soutien pour les prochaines élections législatives partielles à M. de Bénouville (apparenté R.P.R.) candidat de l'opposition dans la 12e circonscription de Paris et à M. Dabezies (apparenté P.S.) candidat de la majorité dans la 2e circonscription.

Le numéro du « Monde » daté 5 janvier 1982 a été tiré à 581 132 exemplaires.

Après l'attentat contre le siège du P.C.F.

LE MAIRE DE BREST PARTICIPE A UNE MANIFESTATION

(De notre correspondant.)

Brest. — Quelque trois cents personnes se sont rassemblées, lundi 4 janvier, devant le siège de la fédération du Nord-Finistère du parti communiste à Brest, pour protester contre l'incendie criminel qui avait endommagé, la veille, une partie de ces locaux (*le Monde* du 5 janvier). M. Francis Le Blé (P.S.), maire, président de la communauté urbaine de Brest, M. Joseph Gourmelon, député (P.S.) du Finistère, et une quinzaine de militants socialistes s'étaient associés à la manifestation, au cours de laquelle M. Louis Leroux, secrétaire fédéral du P.C.F., a pris la parole.

La présence de M. Le Blé est interprétée comme un signe de l'amélioration de ses relations avec les élus locaux du P.C. Le 6 mars 1980, le maire de Brest avait retiré leurs délégations aux six adjoints communistes siégeant dans sa municipalité. On lui prête l'intention de revenir prochainement sur sa décision. Les adjoints communistes pourraient retrouver leurs fonctions lors de la séance budgétaire du conseil municipal, qui devrait avoir lieu au mois de mars. M. Daumer (U.D.B.), adjoint au maire de Brest, s'était également joint aux manifestants.

[« L'Humanité » de mardi rend compte de cette manifestation sans mentionner la présence du maire et du député socialistes.]



